BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XVI
B
39
NAPOLI

MANDEMENT
ET
INSTRUCTION
PASTORALE
DE MONSEIGNEUR
L'EVÊQUE DE SOISSONS,

PORTANT condamnation 1. du Commentaire Latin du FR. HARDOUIN, de la Compagnie de JESUS, sur le Nouveau Teſtament.

2. Des trois Parties de l'*Hiſtoire du Peuple de Dieu..... Par le* P. ISAAC-JOSEPH BERRUYER, *de la Compagnie de JESUS.*

3. De pluſieurs Libelles publiés pour la *défenſe de la ſeconde Partie* de cette *Hiſtoire.*

TOME SECOND.

BIBLIOTECA NACIONALE

B. N. R.

A PARIS,
Chez DESAINT & SAILLANT.

M. DCC. LX.
AVEC PRIVILEGE DU ROI.

INSTRUCTION PASTORALE

CONTRE LES ERREURS

Des Freres HARDOUIN & BERRUYER.

SECONDE SECTION

DE LA SECONDE PARTIE.

ATTEINTES manifeſtes données par les Freres Hardouin & Berruyer au Myſtère de l'Incarnation & à l'unité de Perſonne en Jeſus-Chriſt.

CHAPITRE PREMIER.

Expoſition de la Foi Chrétienne & Catholique touchant le Myſtère de l'Incarnation & l'unité de Perſonne en Jeſus-Chriſt.

QUELQUE précieuſe que ſoit la connoiſſance du Myſtère adorable de la Trinité, elle ne ſuffit pas pour être ſauvé, ſans la connoiſſance & la foi

La foi du Myſtère de l'Incarnation eſt le fondement de la Religion Chrétienne.

du Myſtère de l'Incarnation. Depuis que par le péché du premier homme tout le genre humain a été envéloppé dans une même maſſe de condamnation, l'homme ne peut plus avoir d'accès auprès de Dieu, ni obtenir la rémiſſion de ſes péchés, ni parvenir à la vraie juſtice, ni faire aucune action ſainte, que par la foi en J. C. l'unique médiateur de Dieu & des hommes. *La vie éternelle*, dit J. C. lui-même, *conſiſte à vous connoître, ô mon Pere, qui êtes le ſeul Dieu véritable, & J. C. que vous avez envoyé* (1). Mais pour connoître J. C. & pour croire en lui, il faut connoître & croire fermement le Myſtère de l'Incarnation, & toutes les vérités qui y ſont renfermées. C'eſt ſur ce prodige ineffable de la charité de Dieu envers les hommes, qu'eſt appuyé tout l'édifice de la Religion. *Perſonne*, dit ſaint Paul ( ), *ne peut poſer un autre fondement que celui qui a été poſé, qui eſt J. C.* FUNDAMENTUM ALIUD NEMO POTEST PONERE PRÆTER ID QUOD

(1) *Joan. XVII.* 3. Hæc eſt vita æterna, ut cognoſcant te, ſolum Deum verum, & quem miſiſti Jeſum Chriſtum.

(2) 2. Cor. III. 11.

POSITUM EST, QUOD EST CHRISTUS JESUS.

La Foi nous apprend que le Fils de Dieu coéternel & conſubſtantiel au Pere s'eſt fait homme ſans ceſſer d'être Dieu; qu'il a pris naiſſance dans le ſein de la Bienheureuſe Vierge Marie; qu'il s'eſt uni ſubſtantiellement, pour toujours, & en unité de Perſonne, une nature humaine, c'eſt-à-dire, un corps & une ame ſemblables aux nôtres; qu'en vertu de cette union réelle, phyſique & indiſſoluble de l'humanité à ſa Divinité, il eſt Dieu & homme tout enſemble: qu'enfin ce Dieu homme, cet Homme-Dieu c'eſt J. C. notre Seigneur.

Graces à la Divine miſéricorde, vous n'avez pas beſoin qu'on vous prouve la vérité de ce grand Myſtère: mais il eſt à propos de développer un peu davantage, en faveur des ſimples, la Foi de l'Egliſe ſur un point ſi capital. Appliquez-vous-y, N. C. F. avec d'autant plus d'ardeur, que tout Chrétien, à l'exemple de l'Apôtre ſaint Paul, ne doit faire cas que de l'étude & de la connoiſſance de notre Seigneur Jeſus-Chriſt.

Le Fils ſeul s'eſt incarné & non le Pere, ni le Saint-Eſprit.

I. Ce n'eſt point le Pere, ni le Saint-Eſprit, ni la nature Divine, en tant qu'elle eſt commune aux trois Perſonnes; mais le Fils ſeul, la ſeconde Perſonne de la Trinité, qui s'eſt incarné. Cette merveille de la bonté & de la toute-puiſſance de Dieu a été opérée par les trois Perſonnes, parceque, comme nous l'avons dit ailleurs, les œuvres de la Sainte Trinité ſont inſéparables. C'eſt par l'opération commune & indiviſible du Pere, & du Fils, & du Saint-Eſprit, que le corps du Fils de Dieu a été formé du ſang d'une Vierge, que ſon ame ſainte a été créée & unie à ce corps, que cette humanité ſans tache a été unie ſubſtantiellement dès le premier inſtant de ſa conception, au Fils unique de Dieu: mais cette ineffable union ne s'eſt faite qu'en la Perſonne du Fils de Dieu, du Verbe éternel.

Il n'y a donc que Dieu le Fils qui ſe ſoit fait homme: lui ſeul a été conçu & eſt né de la Vierge Marie: lui ſeul a pris en unité de perſonne & s'eſt rendu propre l'humanité ſainte que toute la Trinité a produite. On ſe ſert communément de quelques

comparaiſons pour aider à concevoir cette ſublime vérité. Quand trois hommes, par exemple, cooperent à vêtir un d'entr'eux, l'opération eſt commune à tous les trois, & cependant un ſeul eſt vêtu. Mais quand il s'agit des opérations Divines, les comparaiſons tirées des choſes humaines ſont toujours défectueuſes. Trois hommes n'ont pas la même humanité : ainſi l'opération de l'un n'eſt pas celle de l'autre ; au lieu que les trois Perſonnes Divines n'ont qu'une ſeule & unique opération, parcequ'elles n'ont qu'une même Divinité.

Mais comme l'unité de nature en Dieu n'empêche pas la diſtinction réelle des Perſonnes, leur opération, quoique commune & inſéparable, peut être terminée par une ſeule Perſonne, & ne l'être pas par les deux autres : & c'eſt ce qui a lieu particuliérement dans le myſtère de l'Incarnation. Le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit, dit ſaint Auguſtin (1) ont pro-

(1). *S. Aug. ſerm.* 52. *ali* 63. *de Verb. Dom. cap.* 4. *num.* 8. Filius quidem, non Pater, natus eſt de Virgine Mariâ ; ſed ipſam nativitatem Filii, non Patris, de Virgine Mariâ, & Pater & Filius operatus eſt. *Et in Enchirid. cap.* 38. *num.* 12. Illam creaturam quam

duit phyſiquement l'humanité ſainte, & l'ont unie à la perſonne du Fils de Dieu ; mais il n'y a que le Fils qui ait pris cette humanité : c'eſt à lui ſeul, & non au Pere, ni au Saint-Eſprit, qu'elle a été unie.

De ce Dogme catholique les Théologiens concluent (1), que l'union des deux natures en J. C. s'eſt faite immédiatement en la Perſonne du Fils de Dieu, & non dans la nature Divine conſidérée comme nature, & comme commune aux trois Perſonnes. Ils en donnent entr'autres deux raiſons déciſives & fondées ſur l'eſſence même de ce Myſtère : 1. diſent-ils, ſi l'union s'étoit faite immédiatement dans la nature Divine, il s'enſuivroit qu'il n'y auroit en J. C. qu'une ſeule nature compoſée de la nature Divine & de la nature humaine ; ce qui eſt une héréſie condamnée dans les Eutychiens ; au lieu que l'union s'étant faite immédiatement en la perſonne du Fils de Dieu, il s'enſuit ſimplement qu'il n'y a qu'une ſeule Perſonne en J. C.,

Virgo concepit & peperit, quamvis ad ſolam Perſonam Filii pertinentem, tota Trinitas fecit.

(1) On peut voir Tournely *Tract. de Incarnatione quæſt. 7. art. 3.* & les autres Théologiens.

ſans mélange, ni confuſion des deux natures; ce qui eſt une vérité de Foi décidée contre les Neſtoriens. 2. Si l'union s'étoit faite immédiatement dans la nature Divine en elle-même & en tant qu'elle eſt commune aux trois Perſonnes; il s'enſuivroit que le Pere & le Saint Eſprit ne ſe ſeroient pas moins incarnés que le Fils; au lieu que l'union s'étant faite immédiatement dans la ſeule Perſonne du Fils, qui eſt diſtingué réellement du Pere & du Saint-Eſprit, il s'enſuit (& c'eſt ce que la révélation nous apprend) qu'il n'y a que le Fils, ou le Verbe qui ſe ſoit incarné.

En quoi conſiſte le Myſtère de l'Incarnation.

II. Qui pourroit expliquer dignement la profondeur d'un Myſtère, où les richeſſes de la ſageſſe, de la toute-puiſſance, de la miſéricorde & de l'amour infini de Dieu envers les hommes, éclatent d'une maniere qui ſurpaſſe toutes nos penſées? Contentons-nous de vous remettre ſous les yeux ce que le Saint-Eſprit nous en a révélé avec autant de clarté que de ſublimité par la plume de l'Evangéliſte ſaint Jean (1). *Au commencement le Verbe*

(1) Joan. I. 1. 3. & 4.

étoit, & le Verbe étoit avec Dieu, & le Verbe étoit Dieu.... Toutes choſes ont été faites par lui, & rien de ce qui a été fait, n'a été fait ſans lui. En lui étoit la vie, & la vie étoit la lumiere des hommes. Voilà ce qu'eſt le Verbe conſidéré comme Verbe & ſelon ſa nature Divine. Saint Jean ajoute (1): *le Verbe s'eſt fait chair, & il a habité parmi nous plein de grace & de vérité; & nous avons vu ſa gloire comme du Fils unique du Pere.* Voilà ce que le Verbe s'eſt fait dans le tems; voilà le grand myſtère de l'Incarnation.

Le *Verbe*, le Fils unique, coéternel au Pere, *s'eſt fait chair*, c'eſt-à-dire, qu'il s'eſt fait homme, pour le ſalut des hommes. Car ici, comme en beaucoup d'autres endroits de l'Ecriture, le mot de *chair* ſe prend pour l'homme tout entier, ſuivant une façon de parler très-ordinaire, par laquelle on déſigne le tout par une de ſes parties. Et c'eſt par ſa partie la plus vile que l'homme eſt exprimé ici, pour nous rendre plus ſenſible le prodigieux abaiſſement du Verbe par l'Incarnation.

(1) Ibid. v. 14.

Le Verbe s'eſt fait chair, non en ceſſant d'être le Verbe éternel, ni en changeant ſa nature Divine, immuable & impaſſible, en l'humanité; ni en perdant quelque choſe de ſa Divinité ou de ſes attributs Divins, mais en s'uniſſant ſubſtantiellement, & en unité de Perſonne, une nature humaine, ſemblable à la nôtre, & compoſée d'une ame & d'un corps. Il s'eſt uni cette humanité ſainte au moment même qu'elle a été conçue; en ſorte qu'elle n'a pas exiſté un ſeul inſtant, ſans être unie au Verbe en qui & par qui elle ſubſiſte. Il ſe l'eſt unie, non pour un tems, mais pour toujours, & par une alliance indiſſoluble: non pas ſimplement d'une union morale, ou de pure grace, ou d'opération ou de dignité ou d'égalité d'honneur, ou d'autorité, ou de relation, ou d'affection, ou de vertu; mais, comme l'Egliſe l'a défini dans ſes Conciles (1),

(1) *Concil. V. Gener. Anathem.* 4. *tom.* 5. *Concil. pag.* 570. Si quis dicit, ſecundùm gratiam, vel ſecundùm operationem, vel ſecundùm dignitatem, vel ſecundùm honoris æqualitatem, vel ſecundùm authoritatem, aut relationem, aut affectum, aut virtutem, unitionem Verbi Dei ad hominem factam, ... ſed non ſecundùm ſubſiſtentiam factam eſſe, ſicut ſancti Patres docuerunt, ... talis anathema ſit.

par une union phyſique, ſubſtantielle & hypoſtaſtique ; en ſorte que cette ſainte humanité n'a pas d'autre ſubſiſtence que celle du Verbe : union qui, ſans confondre les deux natures, fait que l'humanité en J. C. n'eſt point une Perſonne, ou une hypoſtaſe, qu'elle n'a point de perſonnalité qui lui ſoit propre, mais qu'elle ſubſiſte uniquement dans la Perſonne & par la Perſonne du Verbe, à qui elle appartient, qui la poſſede, qui la gouverne, qui en diſpoſe comme d'une nature qu'il a priſe, qui eſt à lui & qu'il s'eſt rendu propre.

C'eſt ce que le IV Concile général tenu à Calcedoine exprime en ces termes dans ſa définition de Foi contre les héréſies de Neſtorius & d'Eutychès(1). « Conformément à la doctrine

(1) *Concil. Calced. act. 5. in profeſſ. fidei. tom. 4. Conc. pag. 568.* Sequentes igitur ſanctos Patres, unum eumdemque confiteri Filium Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum conſonanter omnes docemus, eumdem perfectum in Deitate, & eumdem perfectum in humanitate ; Deum verum & hominem verum eumdem, ex animâ rationali & corpore, conſubſtantialem Patri ſecundùm Deitatem, conſubſtantialem nobis ſecundùm humanitatem, ... ante ſæcula quidem de Patre genitum ſecundùm Deitatem, in noviſſimis autem diebus eumdem propter nos & propter noſtram ſalutem ex Mariâ Virgine Dei genitrice

» des ſaints Peres, nous déclarons
» tous unanimement qu'il faut confeſ-
» ſer un ſeul & même Fils de Dieu
» J. C. notre Seigneur, le même par-
» fait dans la Divinité & parfait dans
» l'humanité; le même vraiment Dieu
» & vraiment homme compoſé d'une
» ame raiſonable & d'un corps; con-
» ſubſtantiel au Pere ſelon la Divinité,
» & conſubſtantiel à nous ſelon l'hu-
» manité; engendré du Pere avant
» tous les ſiécles ſelon la Divinité, &
» né dans les derniers tems ſelon l'hu-
» manité, de la Vierge Marie mere de
» Dieu, un ſeul & même J. C. notre
» Seigneur Fils unique de Dieu, ſub-
» ſiſtant en deux natures ſans confu-
» ſion, ſans changement, ſans divi-
» ſion, ſans ſéparation, ſans que
» l'union ôte la différence des natu-
» res; de telle ſorte au contraire que

natum ſecundùm humanitatem; unum eumdemque Chriſtum Filium, Dominum, unigenitum, in duabus naturis inconfusè, immutabiliter, indivisè, inſeparabiliter agnoſcendum, nuſquam ſublatâ differentiâ naturarum propter unitionem, magiſque ſalvâ proprietate utriuſque naturæ, & in unam perſonam atque ſubſiſtentiam concurrente: non in duas perſonas partitum atque diviſum, ſed unum eumdemque Filium, & unigenitum, Deum Verbum, Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum.

» l'une & l'autre nature conſervent ſes » propriétés & concourt en une ſeule » Perſonne & une ſeule hypoſtaſe : & » qu'ainſi J. C. n'eſt pas diviſé ou par- » tagé en deux perſonnes, mais un » ſeul & même Fils unique, Dieu le » Verbe J. C. notre Seigneur. »

Qu'il y a en J. C. deux natures, deux volontés & deux opérations.

III. Remarquez dans cette déciſion deux dogmes de Foi, oppoſés à deux héréſies différentes. Premier dogme : Qu'il n'y a en J. C. qu'une ſeule Perſonne, qui eſt la Perſonne même du Fils unique de Dieu, *Dieu le Verbe.* Second dogme : Qu'il y a en J. C. deux natures, la Nature Divine & la nature humaine ; &, par une ſuite néceſſaire, deux volontés & deux opérations, une volonté Divine & une volonté humaine, une opération Divine & une opération humaine.

L'impie Neſtorius, Patriarche de Conſtantinople, admettoit volontiers deux natures en J. C., mais il vouloit qu'il y ait auſſi deux Perſonnes. Selon lui, l'union du Verbe éternel avec l'humanité n'eſt qu'une union morale : le Verbe habite en J. C. comme dans ſon temple : il le ſanctifie : il y opère : il l'aſſocie à ſon autorité : il

l'éleve au plus haut dégré d'honneur dont l'homme ſoit capable ; mais le Verbe & l'homme ne ſont pas pour cela la même Perſonne. En conſéquence, il nioit que J. C. fils de Marie ſoit véritablement Dieu, & que Marie ſa mere ſoit véritablement mere de Dieu.

Il n'eſt que trop ordinaire aux eſprits préſomptueux, ſur-tout en matiere de Religion, qu'en fuyant une erreur, ils ſe jettent dans l'extrémité oppoſée. C'eſt ce qui eſt arrivé à Eutychès, qui fut condamné par le Concile général de Calcedoine. Cet héréſiarque prétendoit que comme il n'y a qu'une ſeule perſonne en J. C., il ne peut y avoir auſſi qu'une ſeule nature. Son erreur, auſſi inſenſée que ſacrilége, a pris différentes formes. Une partie de ſes Diſciples penſoient que la nature humaine par ſon union avec la nature Divine, a été comme abſorbée & dépouillée de ſes facultés, & de ſes propriétés naturelles : d'autres diſoient que de l'union des deux natures il a réſulté une nature compoſée, qui n'eſt préciſément ni la nature Divine, ni la nature humaine, mais

une eſpéce de mêlange de l'une & de l'autre.

La Foi Catholique fixée irrévocablement par les anciennes déciſions de l'Egliſe, déteſte ces deux excès. Elle confeſſe d'une part qu'il y a en J. C. deux natures unies inſéparablement, ſans mêlange & ſans confuſion ; & de l'autre, que ces deux natures ſubſiſtent dans une ſeule & même Perſonne, qui eſt le Verbe éternel, le Fils de Dieu, la ſeconde Perſonne de l'adorable Trinité.

Confeſſer qu'il y a deux natures en J. C., c'eſt confeſſer que J. C. eſt Dieu & homme tout enſemble. Il ne ſeroit pas véritablement Dieu, s'il n'avoit pas véritablement la nature Divine, & tous les attributs eſſentiels de la Divinité : il ne ſeroit pas véritablement homme, s'il n'avoit pas une vraie nature humaine, & toutes les propriétés eſſentielles de l'humanité. *En tant que Dieu il eſt engendré de la ſubſtance du Pere avant la création des ſiécles : en tant qu'homme il eſt né de la ſubſtance* de la Vierge *ſa mere dans le cours des ſiécles ; ſelon ſa Divinité il eſt égal au Pere : ſelon ſon humanité*

il eſt moindre que le Pere (1). Selon ſa nature Divine il eſt, avec le Pere & le Saint-Eſprit, le créateur & le conſervateur de toutes choſes : ſelon ſa nature humaine, il a été fait dans le tems. Par ſa nature Divine il eſt éternel, immuable, impaſſible, immortel ; par ſa nature humaine il a eu un commencement, il a paſſé par différens états, il a ſouffert, il eſt mort, il eſt reſſuſcité, il eſt monté au ciel.

La diſtinction des natures emporte néceſſairement la diſtinction des volontés & des opérations. Ainſi la nature Divine & la nature humaine étant diſtinguées & ſans confuſion en J. C., il s'enſuit que J. C. a deux volontés & deux opérations En tant que Dieu, il a une volonté & une opération Divine : en tant qu'homme il a une volonté & une opération humaine. « Cha» cune des deux natures, » dit ſaint » Léon (2), opère avec la participation

(1) *Symbol. Athanaſ.* Eſt ergo fides recta, ut credamus & confiteamur quia Dominus noſter Jeſus Chriſtus, Dei Filius, Deus & homo eſt. Deus eſt ex ſubſtantiâ Patris ante ſæcula genitus, & homo eſt ex ſubſtantiâ matris in ſæculo natus..... æqualis Patri ſecundùm Divinitatem, minor Patre ſecundùm humanitatem.

(2) *S. Leo. epiſt.* 14. *alias* 10. *ad. Flavian. cap.* 4.

» de l'autre ce qui lui eſt propre. Le » Verbe, conſidéré ſelon ſa nature Di- » vine, opère ce qui eſt de la Divi- » nité : l'humanité exécute ce qui ap- » partient à l'humanité. L'une brille » par les miracles qu'elle opère : l'au- » tre eſt opprimée par l'injuſtice des » hommes : » l'une commande avec un pouvoir abſolu, l'autre prie & obtient. C'eſt encore là un dogme de la Foi, expreſſément défini par le VI Concile général contre les Monothélites, qui admettoient à la vérité deux natures en J. C., mais qui dépouilloient ſon humanité des facultés naturelles de vouloir & d'agir, ne la regardant que comme un inſtrument purement paſſif, qui reçoit ſimplement l'impreſſion du Verbe ſans concourir activement & librement à ſes vouloirs & à ſes opérations.

Qu'il n'y a en J.C. qu'une ſeule Perſonne qui eſt le Verbe, le Fils unique du Pere éternel

IV. Quoiqu'il y ait deux natures en J. C. & que chacune de ces natures ſoit le principe des vouloirs & des opérations qui lui ſont propres, il n'y

Agit utraque forma cum alterius communione quod proprium eſt; Verbo ſcilicet operante quod Verbi eſt, & carne exequente, quod carnis eſt. Unum horum coruſcat miraculis; aliud ſuccumbit injuriis.

a cependant qu'une ſeule Perſonne, qui eſt la Perſonne du Verbe, Fils unique de Dieu, & coéternel au Pere : c'eſt dans cette unité de Perſonne que conſiſte proprement le myſtère de l'Incarnation, & toute l'économie de la rédemption. Si le Verbe & l'homme en J. C. étoient deux perſonnes, on ne pourroit pas dire avec vérité que le Verbe s'eſt fait homme. J. C. n'étant pas le Verbe éternel, ne ſeroit qu'un pur homme. Ses ſouffrances & ſa mort ne ſeroient pas les ſouffrances & la mort d'un Dieu ; elles n'auroient pas un prix & une valeur infinis, proportionnés à l'énormité infinie du péché.

Déteſtons ces blaſphèmes & croyons fermement avec toute l'Egliſe, que le Verbe éternel par l'Incarnation, s'eſt rendu propre l'humanité qu'il a priſe ; qu'il ſe l'eſt unie hypoſtatiquement, ſelon l'expreſſion des Conciles, c'eſt-à-dire, en unité de Perſonne ; qu'en vertu de cette union, Dieu & l'homme en J. C. ſont la même Perſonne ; Perſonne qui n'eſt autre que le Fils éternel du Pere éternel, & qui eſt tout à la fois & véritablement Dieu

par la nature Divine qui lui eſt commune avec le Pere & avec le Saint-Eſprit, & véritablement homme par la nature humaine qu'il a priſe dans le tems, & qui ne ſubſiſte qu'en lui & par lui. Confeſſons en même-tems que la ſainte Vierge eſt véritablement mere de Dieu, comme l'Egliſe l'a défini contre Neſtorius. Car quoiqu'elle ne ſoit pas mere de la Divinité, (ce qu'on ne pourroit penſer ſans impiété & ſans folie) elle eſt mere d'un Fils qui eſt véritablement Dieu, &, comme ſaint Cyrille s'eſt exprimé dans le Concile général d'Ephèſe (1), le Verbe de Dieu eſt né d'elle ſelon la chair qu'il s'eſt unie hypoſtatiquement & en unité de Perſonne. « Au même » inſtant, dit ſaint Grégoire le Grand, » que l'Ange annonça à Marie les deſ- » ſeins de Dieu, & que le Saint-Eſprit

(1) *S. Cyrill. Epiſt. ad Neſtor. in Actis Concil. Epheſ. part. 1. cap. 8. tom. 3. Conc. pag. 320. & 321.* Hoc exactæ fidei Doctrina ubique prædicat : hoc ſanctos Patres ſenſiſſe reperiemus : ita non dubitarunt ſacram Virginem Deiparam appellare : non quòd Verbi natura ipſiuſve Divinitas ortûs ſui principium ex ſanctâ Virgine ſumpſerit ; ſed quòd ſacrum illud corpus animâ intelligente præditum ex eâ rtaxerit, cui & Dei Verbum ſecundùm hypoſtaſim unitum, ſecundum carnem natum dicitur.

» ſurvint en elle, le Verbe éternel
» s'incarne dans ſon ſein & y habite
» comme Verbe fait chair. En conſer-
» vant l'eſſence Divine, immuable &
» éternelle, qui lui eſt commune avec
» le Pere & avec le Saint-Eſprit, il
» prend dans ce ſein virginal une na-
» ture humaine, par laquelle quoi-
» qu'impaſſible il pût ſouffrir, quoi-
» qu'immortel, il pût mourir; quoi-
» qu'éternel & antérieur à tous les ſié-
» cles, il pût naître vers la fin des
» ſiécles; en ſorte que, par un myſ-
» tère ineffable, & par la vérité des
» deux natures unies ſubſtantiellement
» en ſa Perſonne, la Vierge qui l'a
» conçu & enfanté ſans rien perdre
» de ſa virginité, fût tout à la fois
» & la ſervante du Seigneur & ſa
» mere (1).

V. En conſéquence de l'union hy-

(1) *S. Greg. Magn. lib.* 18. *Moral. c.* 52. *num.* 85. Nuntiante Angelo, & adveniente ſpiritu, mox Verbum in utero, mox intra uterum Verbum caro, & manente incommutabili eſſentiâ, quæ eſt ei cum Patre & cum Spiritu Sancto coæterna aſſumpſit intrà Virginea viſcera, unde & impaſſibilis pati, & immortalis mori, & æternus ante ſæcula temporalis poſſet eſſe in fine ſæculorum; ut per ineffabile ſacramentum, conceptu ſancto & partu inviolabili, ſecundùm veritatem utriuſque naturæ, eadem Virgo & ancilla Domini eſſet & mater.

De la communication réciproque despropriérés des deux natures, qui réſulte de l'unité de perſonne en J. C. Régles à obſerver ſur ce point.

poſtatique des deux natures en la Perſonne du Fils de Dieu, on peut & on doit attribuer à notre Seigneur Jeſus-Chriſt tout ce qui eſt propre à l'une & à l'autre nature, & ce langage eſt dans la plus exacte vérité. Car ſi le même J. C., le même Fils de Dieu fait homme, eſt tout à la fois véritablement Dieu & véritablement homme ; il s'enſuit qu'en tant que Dieu il eſt éternel, impaſſible, immortel, préſent par tout, tout-puiſſant, créateur de toutes choſes, en un mot qu'il a tous les attributs & les caractères eſſentiels de la Divinité ; & qu'en tant qu'homme, il eſt né dans le tems, il a été fait, il a ſouffert, il eſt mort, il eſt borné par le lieu ; qu'il a en un mot toutes les propriétés qui appartiennent à l'humanité.

Non ſeulement ces attributs ſi oppoſés ſe trouvent réunis dans la Perſonne unique de J. C. à raiſon de ſes deux natures ; mais l'unité de perſonne fait encore que tous les caractères propres à la Divinité ſont attribués à l'homme, & que toutes les ſuites de l'humanité ſont attribuées à Dieu. C'eſt ce que les Théologiens appellent

la communication des idiomes ou des propriétés d'une nature à l'autre. Ainſi il eſt vrai de dire, en parlant de J. C., cet homme eſt Dieu, il eſt le Fils de Dieu, il eſt éternel, il eſt tout-puiſſant, il a créé toutes choſes. Il eſt pareillement vrai de dire, comme nous le profeſſons dans le Symbole, que le Verbe éternel, le Fils éternel de Dieu eſt le Fils de Marie, qu'il eſt né dans une étable, qu'il a vêcu & converſé avec les hommes, qu'il a prêché dans la Judée, qu'il a été crucifié, qu'il eſt mort, qu'il a été mis dans le tombeau, qu'il eſt deſcendu aux enfers, qu'il eſt reſſuſcité, qu'il eſt monté au ciel, qu'il viendra une ſeconde fois à la fin des ſiécles pour juger les vivans & les morts. Ce langage n'eſt que l'expreſſion de la Foi Catholique : c'eſt une ſuite néceſſaire de la vérité de l'Incarnation : il eſt fondé ſur ce que Dieu & l'homme en J. C. ne ſont pas deux perſonnes, mais une ſeule & même perſonne.

Il faut obſerver néanmoins la différence qu'il y a ſur ce point entre les termes qu'on nomme *abſtraits* & ceux qu'on appelle *concrets*. Ces mots, *la*

Divinité, ou la *Nature Divine*, *l'humanité* ou la *nature humaine*, ſont des termes *abſtraits*, dont la deſtination eſt d'exprimer directement les natures en tant que natures, & non pas la perſonne. Ces mots au contraire, *Dieu*, *le Verbe*, *le Fils de Dieu*, *l'homme*, *le Fils de Marie* ſont des termes *concrets*, qui déſignent directement la perſonne, & qui n'expriment les natures qu'indirectement. Ainſi, comme la Foi nous apprend, que la Nature Divine & la nature humaine, quoiqu'unies, ſont cependant diſtinguées en J.C., qu'elles n'y ſont ni mêlées ni confondues, qu'elles conſervent chacune leurs propriétés, *ſalvâ proprietate utriuſque naturæ*; ce ſeroit une héréſie & une impiété d'attribuer à l'une ce qui ne convient qu'à l'autre, en diſant, par exemple : l'*humanité* de J. C. eſt Dieu; elle eſt le Fils de Dieu, elle eſt égale au Pere, elle eſt éternelle, immuable, toute-puiſſante; ou en diſant : la Divinité en J. C. a été conçue du Saint-Eſprit, elle eſt née de Marie, elle a été crucifiée, elle a ſouffert, elle eſt morte, elle a été enſévelie. Parler ainſi, ce ſeroit confondre les natures;

& n'en faire qu'une ſeule : erreur que l'Egliſe a condamnée dans les Eutychiens. Il n'en eſt pas de même des termes *concrets*. Comme ces termes déſignent directement la perſonne, & qu'il n'y a en J. C. qu'une ſeule perſonne qui joint en ſoi les deux natures, c'eſt s'exprimer d'une maniere très exacte, très-catholique, autoriſée & preſcrite même par la Religion, que d'attribuer à *l'homme*, c'eſt à-dire, à celui qui a l'humanité en J. C. ce qui appartient à *Dieu*, & à *Dieu* ce qui appartient à *l'homme*. La raiſon eſt qu'en J. C. Dieu & l'homme ſont la même Perſonne ; Perſonne qui a tout enſemble la Nature Divine & la nature humaine, qui eſt Dieu de toute éternité par ſa Nature Divine, & homme dans le tems par la nature humaine qu'il a priſe en unité de perſonne.

VI. Une autre ſuite de l'Incarnation, c'eſt que la nature humaine en J. C. n'étant pas une perſonne ou une hypoſtaſe, mais ne ſubſiſtant que dans la perſonne ou l'hypoſtaſe du Verbe, elle ne produit aucune action, ni aucun mouvement de volonté, qui ne ſoit réglé, conduit & déterminé par

Autre ſuite de l'Incarnation : la nature humaine en J. C. eſt régie & déterminée en tout par le Verbe.

le Verbe, à qui elle appartient & qui la poſſede. « Le Verbe, dit excellem-
» ment M. Boſſuet (1), préſide à tout :
» le Verbe tient tout ſous ſa main.
» Ainſi l'homme eſt élevé, & le Verbe
» ne ſe rabaiſſe par aucun endroit.
» Immuable & inaltérable, il domine
» en tout & par tout la nature qui lui
» eſt unie. De-là vient qu'en J. C.
» l'homme abſolument ſoumis à la
» direction intime du Verbe qui l'é-
» leve à ſoi, n'a que des penſées &
» des mouvemens Divins. Tout ce
» qu'il penſe, tout ce qu'il veut, tout
» ce qu'il dit, tout ce qu'il cache au-
» dedans, tout ce qu'il montre au-
» dehors, eſt animé par le Verbe,
» conduit par le Verbe, digne du
» Verbe, c'eſt-à-dire, digne de la
» raiſon même, de la ſageſſe même
» & de la vérité même. C'eſt pour-
» quoi tout eſt lumiere en J. C. : ſa
» conduite eſt une régle : ſes miracles
» ſont des inſtructions : ſes paroles
» ſont eſprit & vie. »

Nous verrons dans la ſuite que le Pere Petau n'inſiſte pas moins ſur

(1) Diſcours ſur l'Hiſt. Univerſ. 2. part. art. 6.

cette

cette conſéquence de l'Incarnation. Il s'attache en particulier à montrer (1), « qu'encore que l'ame ſainte de J. C. » ait le libre uſage de toutes ſes fa- » cultés ; elle n'eſt pas cependant le » premier ni le principal mobile de » ſes actions ; mais qu'étant toute pé- » nétrée & ointe de la Divinité, elle » dépend en toutes choſes de la con- » duite & de la direction du Verbe » qui la meut & qui la gouverne. En » effet, ajoute ce ſçavant Théologien, » ſi le propre caractère de ceux mêmes » qui ne ſont *enfans de Dieu* que par » adoption, eſt *d'être mûs & conduits* » *par l'Eſprit de Dieu*, comme ſaint » Paul le déclare (2) ; combien plus » immédiatement & plus excellem- » ment Dieu le Verbe gouverne-t-il

(1) *Petav. tom. 5. Dogm. Theolog. lib. 5. de Incarnat. cap. 12. num. 6.* Salvâ & integrâ manente animâ, & ejus principali parte quæ eſt mens, non ea tamen principatum tenuit actionum : ſed cùm ex totâ Divinitate eſſet imbuta & inuncta, ad ejus ſe ductum ac rationem applicavit. Agebat itaque Divina mens humanam in Chriſto mentem eamque gubernabat. Si quidem vel adoptivi *Filii ſunt ii qui Spiritu Dei aguntur*, ut ait Apoſtolus ; quantò propriùs excellentiùſque naturam ac mentem propriam Deus ipſe moderabatur, impulſuque ſuo quam vellet in partem flectebat ?

(2) Rom VIII. 14.

» la nature & l'ame humaine qu'il » s'eſt rendues propres, & les tourne- » t-il par ſon impulſion de tel côté » qu'il veut. »

Voilà en abrégé ce que la Religion nous apprend du myſtère de l'Incarnation, de ce myſtère ineffable du Fils de Dieu fait homme J. C. notre Seigneur, Dieu & homme tout enſemble, l'objet propre de notre foi, le ferme appui de notre eſpérance, le terme le plus doux de notre amour. Voyons ſi la doctrine des Freres Hardouin & Berruyer s'accorde avec ces vérités inébranlables.

CHAPITRE SECOND.

Attaques que les Freres Hardouin & Berruyer portent au Myſtère de l'Incarnation conſidéré en lui-même.

CONFESSER véritablement le myſtère de l'Incarnation, c'eſt reconnoître que le Verbe de Dieu, le Fils unique & éternel du Pere s'eſt véritablement fait homme ; que Dieu le Pere l'a envoyé ſur la terre, en l'uniſſant à une nature humaine ; que le Fils de Dieu, ſans ceſſer d'être Dieu, a été conçu ſelon la chair & eſt né d'une Vierge ; qu'il s'eſt abaiſſé juſqu'à ſe rendre ſemblable à nous ; qu'il a réellement habité avec les hommes, qu'il *s'eſt manifeſté* dans l'humanité qu'il a priſe ; enfin que J. C. notre Seigneur eſt le Verbe incarné, le Fils éternel du Pere éternel, Dieu & homme tout enſemble, Dieu engendré avant tous les ſiécles, homme né dans le tems (1). Il n'y a aucune de ces vé-

(1) *S. Auguſt. Enchirid. cap.* 35. *num.* 10. Chriſtus Jeſus, Dei Filius, eſt & Deus & homo ; Deus

rités que ces deux Religieux ne combattent, ne rejettent, ne contrediſent formellement.

ARTICLE PREMIER.

Le Frere Berruyer nie formellement la poſſibilité de l'Incarnation, en niant que les perſonnes Divines puiſſent ſe communiquer au dehors.

D'ABORD le Frere Berruyer poſe un principe qui tend directement à nier la poſſibilité de l'Incarnation. Ce principe eſt, qu'il eſt impoſſible que les Perſonnes Divines ſe communiquent au dehors. *Les caractères des Perſonnes*, dit-il (1), *ſont incommunicables.* Et dans ſes Défenſes: *les propriétés qu'on nomme notionelles*, ou perſonnelles, *ſont incommunicables, & n'entrent pour rien dans la régle de la communication des idiomes* (2).

ante omnia ſæcula, homo in noſtro ſæculo: Deus, quia Dei Verbum, Deus enim *erat Verbum*; homo autem, quia in unitatem perſonæ acceſſit Verbo anima rationalis & caro.

(1) Berr. 2. part. tom. 2. liv. 2. pag. 62.

(2) Nouv. défenſe, &c. à Nancy, premiere Lett. pag. 48. Voyez auſſi la troiſiéme Lettre, pag. 100.

Si ce principe a lieu, s'il eſt impoſſible que les Perſonnes Divines, ſe communiquent au dehors; il eſt donc impoſſible, que le Verbe, comme Perſonne Divine, ſe ſoit incarné. Car s'incarner, c'eſt ſe communiquer au dehors, en s'uniſſant à la nature humaine, & ſe communiquer ſi réellement, ſi intimement, ſi perſonnellement, que par cette union le Verbe eſt véritablement homme, que l'homme eſt véritablement le Verbe. Or ſi le Verbe comme Perſonne Divine, n'a pas pu s'incarner, ç'en eſt fait du myſtère de l'Incarnation; & par conſéquent du myſtère de notre Rédemption, qui eſt fondé ſur la vérité de celui de l'Incarnation.

Sur quel fondement ce téméraire oſe-t-il donc avancer ſi affirmativement, que le Verbe ou Dieu le Fils ne peut pas ſe communiquer au dehors? C'eſt, dit-il (3) que *la propriété perſonnelle de Dieu le Fils n'étant participée par aucune autre des Perſonnes Divines, bien moins le peut-elle être par l'humanité de J. C.* Pitoyable Théologien, qui ne ſçait pas, ou

(1) Ibid. pag. 50.

qui fait ſemblant de ne pas ſçavoir, que c'eſt préciſément parceque la *propriété perſonnelle de Dieu le Fils n'eſt point participée* & ne le peut être par le Pere ni par le Saint-Eſprit; que Dieu le Fils a pu, en s'incarnant, communiquer ſa Propriété perſonnelle, ſans que les Propriétés perſonnelles du Pere & du Saint-Eſprit ayent été communiquées. Si la Propriété notionelle de Fils de Dieu n'étoit pas particuliere à Dieu le Fils, ſi elle lui étoit commune avec les deux autres Perſonnes, Dieu le Fils n'auroit pas pu s'incarner, ſans que le Pere & le Saint-Eſprit ſe fuſſent auſſi incarnés. C'eſt donc parceque cette Propriété perſonnelle n'appartient qu'au Fils; c'eſt parce qu'elle ne peut être participée par le Pere ni par le Saint-Eſprit, que le Fils a pu communiquer ſa Perſonne Divine à la nature humaine, ſans que le Pere & le Saint-Eſprit s'y ſoient communiqués. Pourquoi ſe mêler de parler de Théologie, quand on en ignore les premiers élémens?

ARTICLE SECOND.

Il combat la vérité de ce Myſtère, en niant que le Pere Eternel ait envoyé ſon Fils unique dans le monde.

UNE des expreſſions les plus ordinaires dans les Livres ſaints pour ſignifier l'Incarnation du Fils de Dieu, c'eſt celle qui porte que *Dieu a envoyé ſon propre Fils, ſon Fils unique dans le monde* pour le ſalut du monde. J. C. s'en ſert très-ſouvent dans l'Evangile, & les Apôtres l'emploient ſans ceſſe dans leurs Epîtres. *Dieu a fait paroître ſon amour pour nous*, dit ſaint Jean (1), *en ce qu'il a envoyé ſon Fils unique dans le monde, afin que nous ayions la vie par lui.*

La Miſſion du Fils par le Pere, comme nous l'avons remarqué ailleurs (2), ne conſiſte pas ſeulement en ce qu'après l'Incarnation J. C. en tant qu'homme a été envoyé pour prêcher l'Evangile, & pour expier nos péchés

(1) Joan. XV. 9.
(2) Voyez ci-deſſus, I. Sect. chap. V. pag. 454. & ſuiv.

ſur la croix ; mais, comme le dit ſaint Auguſtin (1), en ce que le Verbe a été envoyé pour s'incarner, en ſorte que le Fils de Dieu envoyé par le Pere n'eſt autre que le Verbe, & que le premier effet de la miſſion du Pere a été l'Incarnation de ſon Fils unique.

Vous avez déja vu (2) que le Frere Berruyer combat formellement cette vérité. Il nie que le Pere éternel ait envoyé ſon Fils unique, ou ſon Verbe, par l'Incarnation. Il veut que dans tous les endroits de l'Evangile où J. C. s'annonce comme le Fils de Dieu envoyé par le Pere, qu'on entende non pas que le Verbe a été envoyé par le Pere éternel, mais que J. C. homme, ou plutôt ſon humanité a été envoyée par Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes. Il va même dans ſes Défenſes juſqu'à faire un crime à un Théologien, pour avoir dit avec toute l'Egliſe, que par l'Incarnation le Pere

(1) *S. Auguſt. lib. 4. de Trinit. cap. 20. num. 27.* Filius à Patre eſt, non Pater à Filio. Secundùm hoc jam poteſt intelligi, non tantùm ideo miſſus Filius, quia Verbum Caro factum eſt, ſed ideo miſſum, ut Verbum Caro fieret ; id eſt ut non tantùm homo miſſus intelligatur, quod Verbum Caro factum eſt, ſed & Verbum miſſum ut homo fieret.

(2) Voyez ci-deſſus, Sect. I. chap. V. pag. 462.

éternel a envoyé ſon Fils unique ſur la terre. « Eſt-il excuſable, dit-il (1), » de dire que le Pere, comme Pere » *in Divinis*, a envoyé ſon Fils au » monde, & de faire ainſi agir au » dehors les Perſonnes, dont les opé- » rations ſe bornent eſſentiellement » *ad intra?*

Pour nous, N. C. F. nous demandons à bien plus juſte titre, ſi une pareille propoſition peut être tolérée dans l'Egliſe de Dieu. Car ſi le Pere éternel n'a point envoyé ſon Fils unique dans le monde par l'Incarnation, *ſi les opérations* des *Perſonnes* Divines ſe *bornent eſſentiellement ad intra*, ſi, comme cet auteur s'exprime dans un autre endroit (2), leurs propriétés perſonnelles *ne ſortent point de la ſphère de la Trinité*; il s'enſuit que le Pere éternel, comme Pere *in Divinis*, n'a eu aucune part à l'Incarnation du Verbe, puiſque l'Incarnation eſt inconteſtablement une opération *ad extra:* que le Saint-Eſprit par la même raiſon n'y a point eu de part non plus;

(1) Nouvelle défenſe, &c. à Nancy, treiziéme Lettre, pag. 104.

(2) Ibid. premiere Lettre, pag. 49.

qu'enfin par cette même raiſon le Verbe comme Verbe ne s'eſt point incarné : en un mot que l'Incarnation du Verbe n'eſt plus qu'un grand mot abſolument vuide de ſens.

ARTICLE III.

Autre maniere dont le Frere Berruyer détruit la foi de l'Incarnation, en prétendant que le Verbe en qualité de Perſonne en Jeſus-Chriſt, fait abſtraction de ſes attributs eſſentiels & de ſes propriétés perſonnelles.

AUTRE trait lancé contre la vérité de l'Incarnation. Le Frere Berruyer eſt forcé d'avouer que le Verbe *qui étoit au commencement avec Dieu*, & qui *étoit Dieu, s'eſt fait chair.* L'Evangile le dit trop poſitivement pour qu'un auteur qui veut paſſer pour Chrétien, oſe dire crûment le contraire. Mais en paroiſſant confeſſer ce dogme ſacré, il l'anéantit en effet, en ſubſtituant au Verbe éternel un pur

être de raiſon, qui n'a d'exiſtence ni en Dieu, ni hors Dieu, ni même probablement dans l'eſprit qui le forge.

Le Verbe, dit-il (1), a la qualité de perſonne dans le compoſé théandrique, c'eſt-à-dire en J. C. Mais quand on conſidére le Verbe en cette qualité, on ne le conſidére ni comme Dieu, ni comme la ſeconde Perſonne de la Trinité : on fait abſtraction & de ſes propriétés notionelles par leſquelles il eſt de toute éternité le Fils de Dieu, & de ſes attributs eſſentiels par leſquels il eſt un même Dieu avec le Pere & avec le Saint-Eſprit : *Præſcindit à proprietatibus Perſonæ Divinæ*

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. q. 1. pag. 6.* Verbum.... habet in compoſito [Theandrico] rationem perſonæ. Hæc autem formalitas, ſeu ratio conſiderandi Verbum, præſcindit à proprietatibus perſonæ Divinæ notionalibus, attributiſque eſſentialibus, & in Verbo attingit unicè rationem perſonæ, ut compoſitum Theandricum terminantis, & illud complentis in genere ſubſiſtendi. *Et ibid. pag.* 30. Si cogitetur, *Verbum Caro factum*, ex cujus hypoſtaticâ unione cum humanitate Chriſti exiſtit factus in tempore *Homo-Deus*, *homo unigenitus Dei Filius*, tunc apprehenditur in Verbo, non natura Divina, à quâ tamen Verbum non diſtinguitur, neque proprietates perſonales, quibus independenter ab Incarnatione in eſſe ſuo perſonali ab æterno conſtituitur ; ſed ipſa formaliter ratio complendi & terminandi humanitatem Chriſti, ità ut Jeſus Chriſtus perſona ſit, non humana, ſed Divina.

notionalibus , attributiſque eſſentialibus ; on ne conſidere en lui ni la nature Divine , ni ſa propriété notionelle de Verbe , ou de Fils éternel de Dieu : *apprehenditur in Verbo non natura Divina .... neque proprietates perſonales quibus .... in eſſe ſuo perſonali ab æterno conſtituitur.*

Mais quelle idée peut-il reſter du Verbe, quand par l'abſtraction de l'eſprit , on l'a dépouillé de la nature & de ſes attributs Divins , & de ſa propriété de Verbe ? Pas plus qu'il n'en reſte d'un Prince , qu'on ne conſidere ni comme homme ni comme Prince. Le Verbe eſt Dieu & il eſt Dieu le Fils : voilà tout ce qu'il eſt. Ecartez de lui par la penſée ces deux choſes : faites abſtraction & de ſa Divinité & de ſa Notion de Fils , il ne reſte abſolument rien. C'eſt cependant ſous cette idée chimérique , que le Frere Berruyer veut qu'on conſidere le Verbe, quand on dit qu'il eſt la Perſonne adorable de J. C. Ce ne ſera donc ni comme Dieu , ni comme Verbe que le Verbe ſe ſera incarné ! Ce ne ſera ni comme Dieu , ni comme Verbe qu'il faudra le conſidérer en J. C. !

Avec de pareils principes que devient le grand myſtère de l'Incarnation du Verbe ? Il eſt viſible que ce ne ſera plus qu'un terme inintelligible & dénué de ſens.

Si ce n'eſt ni comme Dieu, ni comme Verbe, que le Verbe eſt la Perſonne de J. C., ſous quelle idée faudra-t-il donc l'y conſidérer ? *Uniquement*, répond le Frere Berruyer, *ſous l'idée de Perſonne, en tant qu'il termine l'humanité de J. C., & qu'il lui donne ſon dernier complément en genre de ſubſiſtence.*

Sans nous arrêter à relever toute l'abſurdité d'une pareille réponſe, bornons-nous à faire une queſtion à l'auteur, ou à ſes partiſans. La Perſonne Divine, leur dirons-nous, qui termine l'humanité de J. C. & en qui elle ſubſiſte, eſt-ce le Verbe même en perſonne ; ou eſt-ce une perſonne différente du Verbe ? Si c'eſt le Verbe même en perſonne, comme la Foi ne permet pas d'en douter, comment oſez-vous avancer que le Verbe en qualité de perſonne en J. C., fait abſtraction de ſes propriétés perſonnelles & de la nature Divine qui eſt inſépa-

rable de ſa perſonne ? Si au contraire la perſonne qui termine l'humanité de J. C., & en qui elle ſubſiſte, eſt différente du Verbe éternel, J. C. n'eſt donc pas véritablement le Verbe fait chair : il n'eſt donc qu'une perſonne humaine ; ou ſi vous prétendez malgré cela que J. C. eſt une Perſonne Divine, il faut néceſſairement que vous diſiez, que c'eſt une quatriéme Perſonne Divine faite dans le tems, & ajoutée aux trois Perſonnes éternelles de la Sainte Trinité : il faut de plus que vous diſiez, que le Verbe éternel n'eſt à l'égard de J. C. qu'un ſimple *prête-nom*, ou une pure dénomination. Et c'eſt une ſi étrange doctrine, qu'on ne craint pas de nous donner comme un éclairciſſement néceſſaire pour l'intelligence du ſaint Evangile (1) !

Cette maniere de conſidérer le Verbe en J. C., comme dépouillé de tout attribut Divin, & de toute propriété perſonnelle, devoile de plus en plus l'idée ſacrilége que le même auteur, à l'exemple du Frere Hardouin,

(1) *Ibid. pag.* 7. Hæc autem quantùm valeant ad Evangeliorum intelligentiam, nemo eſt in illis bene verſatus qui ſtatim non pervideat.

nous donne ailleurs du Verbe éternel. Vous avez vu que leurs affreux principes conduiſent naturellement à faire regarder le Verbe, non comme une Perſonne Divine diſtinguée du Pere (1), mais comme un ſimple deſſein que Dieu a conçu de toute éternité, de faire naître dans la plénitude des tems le plus excellent de tous les hommes; deſſein que Dieu a exécuté en ſon tems en produiſant J. C. (2) Si c'eſt-là ce qu'ils veulent qu'on entende par le Verbe, & par l'Incarnation du Verbe; ce qu'ils diſent ici eſt conſéquent. Il eſt clair que Dieu en exécutant & en incarnant, pour ainſi dire, ce deſſein formé de toute éternité, n'a communiqué réellement à J. C. ni ſa propre Perſonne ni ſes attributs eſſentiels; mais il n'eſt pas moins clair que c'eſt-là détruire tout à la fois & le myſtère de la Trinité, & le myſtère de l'Incarnation.

(1) Voyez premiere Sect. chap. II. art. IV. tom. I. pag. 303. & ſuiv.

(2) Voyez *ibid.* chap. III. art. IV. tom. I. pag. 387. & ſuiv.

ARTICLE IV.

Autre maniere dont le Frere Berruyer attaque le Myſtère de l'Incarnation, en niant formellement que Jeſus-Chriſt ſoit Dieu le Fils.

ALLONS plus avant. Si le Verbe en qualité de perſonne de J. C. fait abſtraction de ſes propriétés perſonnelles & de ſes attributs eſſentiels, il ſera donc faux que J. C. ſoit Dieu le Fils, le Fils engendré du Pere avant tous les ſiécles. Ce Dogme de Foi, expreſſément décidé contre Neſtorius, ne ſera donc plus regardé que comme une erreur? Cette conſéquence vous fait frémir, mais le Frere Berruyer ne s'en effraye pas. Il ne rougit pas de l'avouer, de contredire en cela toute l'Egliſe, & de ſe contredire lui-même.

Il avoit reconnu avec tous les Catholiques dans ſes diſſertations (1),

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. quæſt. 2. pag. 44. & 45.* Poteſt quis dici & eſſe Filius Dei verus & unigenitus, per communicationem, ut vocant, idiomatum, quâ fit ut quæcumque dicuntur de Verbo unigenito &

« qu'en vertu de ce que les Théolo-
» giens appellent la *communication des*
» *idiomes*, on peut & on doit dire de
» J. C. Fils de l'homme, tout ce qu'on
» dit du Verbe Fils unique & éternel
» de Dieu : qu'ainſi on peut & on doit
» dire de J. C. homme, qu'il eſt Dieu,
» qu'il eſt le Verbe, qu'il eſt conſubſ-
» tantiel au Pere, qu'il eſt éternel, &c.»
Mais dans ſes *Défenſes* il leve le maſque, & nie formellement ce qu'il avoit formellement avoué. Non-ſeulement il y ſoutient que la dénomination de Fils de Dieu tombe directement, & immédiatement ſur l'humanité de J. C.; mais il prétend que *ſans cela il n'eſt vrai en aucun ſens que J. C. ſoit le Fils de Dieu. De l'union des deux natures*, dit-il (1), *il réſulte qu'on peut & qu'on doit dire*, in concreto, *Dieu eſt homme & l'homme eſt Dieu ;* mais il n'en réſulte nullement qu'on doive ni qu'on puiſſe dire avec vérité, que *J. C. eſt Dieu le Fils ou le Fils de Dieu*

æterno Dei Filio, ſimiliter de Filio hominis dici ac prædicari poſſint ac debeant in concreto, & viciſſim ..... de Chriſto homine prædicari poteſt & debet quòd Deus eſt, quòd Verbum, quòd conſubſtantialis Patri, quòd æternus, &c.

(1) Nouvelle défenſe de l'Hiſt. &c. à Nancy, premiere Lettre, pag. 47. 48. & 49.

par la génération éternelle. La propriété perſonnelle *de Dieu le Fils*, pourſuit-il, eſt une *qualité incommunicable :* elle *n'entre pour rien dans la régle de la communication des Idiomes :* conclure de la communication des Idiomes, que *la qualité de Dieu le Fils* eſt *communiquée à J. C. dans l'Incarnation*, c'eſt, ajoute-t-il, une conſéquence qui *n'eſt point du tout recevable .... la qualité de Dieu le Fils ne ſort point .... des bornes & de la ſphère de la Trinité : ce n'eſt que dans la Trinité qu'elle fait la ſeconde Perſonne Divine : la communication de cette propriété perſonnelle* à J. C., ou, comme il s'exprime, *au compoſé Théandrique, eſt impoſſible* (1): en un mot, ſuppoſé que l'humanité de J. Ç. n'ait pas été faite Fils de Dieu dans le tems, *la filiation éternelle ne ſe communiquant pas .... J. C. ne ſeroit devenu en aucun ſens véritable le Fils de Dieu propre & naturel en conſéquence de l'Incarnation* (2). Après toutes ces horreurs accumulées les unes ſur les autres, il conclut enfin avec une hardieſſe inconcevable, *telle*

(1) Ibid. troiſiéme Lett. pag. 100.
(2) Ibid. cinquiéme Lett. pag. 51.

eſt, ce me ſemble, la Théologie la plus reçue, & la plus analogue à tous les dogmes Catholiques (1).

Hé ! de qui donc eſt-elle reçue, cette monſtrueuſe *Théologie*, ſi ce n'eſt peut-être de gens qui juſqu'à préſent s'étoient cachés, qui n'avoient pas oſé ſe montrer tels qu'ils ſont, & qui préparoient dans les ténébres le poiſon dont on nous donne ici un ſi déteſtable eſſai ? Les Peres de l'Egliſe, les ſymboles de la Foi, les décrets des Conciles, tous les Catéchiſmes catholiques, la prédication uniforme de l'Egliſe n'ont point connu & ne connoiſſent point cette *Théologie* Neſtorienne. Tout, dans l'univers catholique, ſe réunit pour la proſcrire, & lui dire anathème. Ses propres partiſans ſont forcés d'en rougir. Nous venons de leur entendre dire alternativement le oui & le non, le pour & le contre, ſelon les tems & les circonſtances. Dans ce langage contradictoire qui nie ce qu'il a avoué, qui détruit ce qu'il a établi, peut-on ne pas reconnoître un de ces caractères auxquels

(1) Ibid.

ſaint Paul nous apprend à diſcerner les Novateurs & les Docteurs de menſonge, lorſqu'il dit dans ſon Epître à Tite (1) que *l'homme hérétique* eſt ſemblable à un édifice *renverſé*, & que *ſon péché* eſt d'autant plus inexcuſable, *qu'il eſt condamné par ſon propre jugement ?*

ARTICLE V.

Autre attaque portée au Myſtère de l'Incarnation par les Freres Hardouin & Berruyer, en ce qu'ils prétendent que ce n'eſt pas le Verbe fait chair, mais Jeſus-Chriſt homme, ou ſon humanité, qui a habité parmi les hommes, & qui s'eſt manifeſtée. Ce que le Frere Berruyer entend par Emmanuel, *ou* Dieu avec nous.

LE blaſphème que le Frere Berruyer profere à pleine bouche dans ſa *nouvelle Défenſe*, il l'avoit inſinué

(1) *Tit. III.* 10. & 11. Hæreticum hominem ..... devita, ſciens quia ſubverſus eſt qui ejuſmodi eſt, & delinquit, cùm ſit proprio judicio condemnatus.

d'une maniere plus couverte dans le corps de ſon hiſtoire. Après y avoir rapporté ce célébre oracle d'Iſaïe (1) cité par ſaint Matthieu (2) : *voilà* qu'*une Vierge concevra & enfantera un fils qui ſera nommé Emmanuel*, c'eſt-à-dire, *Dieu avec nous*, il fait cette réflexion (3) : « jamais prédiction ne » fut plus exactement meſurée dans le » choix des expreſſions ſur les carac- » tères incommunicables des Perſon- » nes. »

Que ſignifie cette réflexion jettée comme à la traverſe, ſinon qu'à la vérité J. C. eſt *Emmanuel, Dieu avec nous*, c'eſt-à-dire, comme ces auteurs nous le diront dans la ſuite, qu'il eſt un homme fait Dieu, mais qu'il n'eſt pas Dieu le Fils, attendu que les *caractères* ou les propriétés des *Perſonnes ſont incommunicables ;* & qu'en ce ſens le Prophéte *a meſuré exactement le choix de ſes expreſſions*, en nommant le Meſſie *Dieu* avec nous, & non Dieu le Fils, ou le Verbe avec nous.

Mais que ſuit-il de-là, ſinon que

(1) Iſai. VII. 14.
(2) Matth. I. 23.
(3) Berr. 2. part. tom. 2. liv. 2. pag. 62.

l'Ange Gabriel, envoyé de Dieu pour annoncer à Marie l'accompliſſement de ce Myſtère, a mal pris la penſée d'Iſaïe, ou qu'il n'a pas ſçu *ménager exactement ſes expreſſions*, lorſque faiſant alluſion à cette prédiction, il a dit juſqu'à deux fois à la ſainte Vierge que le fils qui naîtroit d'elle, ſeroit *appellé le Fils de Dieu, le Fils du Très-Haut* (1) : paroles, comme nous le montrerons ailleurs, que l'Egliſe a toujours entendues non d'un *Fils de Dieu* fait dans le tems, mais du Fils éternel de Dieu engendré avant tous les tems, qui en ſe faiſant homme, eſt devenu notre *Emmanuel*, notre *Dieu* vivant & converſant *avec les hommes.*

N'eſt-ce pas encore du vrai *Emmanuel*, de *Dieu avec nous*, qu'a parlé ſaint Jean l'Evangéliſte, lorſque portant, comme un aigle, ſon vol rapide juſques dans le ſein de la Divinité, & s'abaiſſant enſuite vers la terre, il décrit d'abord la Majeſté du *Verbe* qui *étoit au commencement*, qui *étoit avec Dieu*, qui *étoit Dieu* comme le Pere; & qu'il ajoute enſuite, & *le Verbe s'eſt*

(1) Luc. I. 32. & 33.

fait chair & il a habité parmi nous, & nous avons vu ſa gloire comme du Fils unique du Pere (1) ? Quel eſt le Chrétien qui dans ces paroles Evangéliques ne reconnoiſſe pas l'*Emmanuel* prédit par Iſaïe ? *Verbe fait chair & habitant parmi nous* dans une nature toute ſemblable à la nôtre, n'eſt-il pas manifeſtement le *Dieu avec nous* annoncé long-tems auparavant par les Prophétes ? Après un texte ſi poſitif, eſt-il permis de douter que J. C. conçu & enfanté par la ſainte Vierge, ne ſoit le Verbe éternel ; & que ce ne ſoit en cette qualité qu'il eſt appellé & qu'il eſt véritablement *Emmanuel*, *Dieu avec nous* ? C'eſt ainſi que l'Egliſe a toujours entendu ces paroles de l'Evangile, & par elles-mêmes elles ne ſont pas ſuſceptibles d'une autre interprétation.

Cependant ce n'eſt pas ainſi que nos deux Religieux les expliquent. La lumiere qui y brille de toutes parts, & qui auroit dû les éclairer, n'a ſervi qu'à les aveugler. Offuſqués par la vivacité de ſes rayons, ils n'ont cher-

(1) Joan. I. 1. 14.

ché qu'à la couvrir d'un voile épais. Ce texte ſi ſimple qui n'a manifeſtement qu'un ſeul nominatif, ils le coupent en deux & lui donnent deux nominatifs différens. « Le *Verbe*, diſent-» ils (1), s'eſt fait chair, & depuis ce » moment J. C. Homme-Dieu, & Fils » de Dieu (ſelon ſon humanité) a » paru dans le monde & a habité » parmi nous. » C'eſt-à-dire qu'après s'être vu forcés par les termes ſi précis de l'Evangéliſte, de dire avec lui, que le Verbe s'eſt fait chair, ils font à l'inſtant diſparoître pour toujours le

(1) *Hard. in Joan. cap. 1. paraphr. v. 14. pag. 246. col. 1.* Verbum igitur, quod erat in principio apud Deum, & Verbum tantummodo .... etiam noſtris temporibus Caro factum eſt .... & ſic factus Homo-Deus habitavit in medio noſtri, & velut Magiſter noſter habitavit inter nos.

Berr. 2.part. tom.8. p.7. Poſtquam dixit uno verſu [1.] quæ ſunt ab æterno myſteria, *Verbum erat apud Deum & Deus erat Verbum*, & altero verſu [14.] illud quod factum eſt uno temporis momento prodigium, & *Verbum Caro factum eſt*; ſtatim ſe Evangeliſta accingit ad ea quæ ſunt Domini noſtri Jeſu Chriſti hominis Dei, qui eo inſtanti eſſe incœpit, ut ab illo ſuo objecto deinceps non deſiſtat. *Et pag. 137. il paraphraſe ainſi ce texte ſacré:* Verbum igitur quod erat apud Deum, & erat Deus, in plenitudine temporum caro factum eſt. Ex illo tempore Jeſus Chriſtus, qui ſecundum perſonam Divinam in cujus ſubſiſtentiâ nunc ſubſiſtit ſanctiſſima ejus humanitas, erat Verbum, apparuit & habitavit inter nos Homo-Deus & Filius Dei.

Verbe.

Verbe. Selon eux, ce n'eſt pas le Verbe fait chair qui a habité parmi nous ; mais J. C. homme, ou plutôt l'humanité de J. C. très-diſtinguée du Verbe. Ainſi, foulant aux pieds toutes les régles du langage, quoique *le Verbe* ſoit le nominatif du premier membre de la phraſe, ils donnent au ſecond membre un autre nominatif, qui n'eſt exprimé ni dans ce verſet ni dans aucun des verſets précédens. Quel abus plus criant peut-on faire de la qualité d'interpréte de l'Ecriture, que de s'en ſervir pour empêcher que les Fidéles n'y voient avec toute l'Egliſe, que le Verbe fait chair a habité parmi nous, & que J. C. eſt le Verbe fait chair ?

Le Frere Berruyer ne croit pourtant pas s'être encore aſſez expliqué. Comme s'il appréhendoit que l'impiété de ſa doctrine ne pénétrât pas aſſez avant dans l'eſprit de ſes lecteurs, il les avertit de s'y rendre attentifs. « Vous » comprendrez par notre paraphraſe, » dit-il (1), que dans les paroles de

(1) *Ibid. pag.* 138. & 139. In illâ noſtra Paraphraſi, intelliges à Joanne de Verbo tria hæc tantùm dicta eſſe immediatè & in recto : *Verbum erat apud*

» ſaint Jean il n'y a que trois mots qui » regardent immédiatement & direc- » tement le Verbe. Ces trois mots » ſont, *le Verbe étoit avec Dieu, & le* » *Verbe étoit Dieu .... & le Verbe s'eſt* » *fait chair.* Mais ces trois mots ſont, » pour ainſi parler, ſubſtantiels, pleins » de ſuc & de force. Les héréſies de » l'Arianiſme, du Neſtorianiſme & du » Socinianiſme ne peuvent tomber » deſſus, qu'elles ne s'y briſent ſans » reſſource. Si, contre le contexte & le » but de l'Evangéliſte, vous entendez » du Verbe, outre ces trois mots, » quelqu'un de ceux qui précédent ou » qui ſuivent, bien loin que par-là » vous augmentiez la force de la » preuve, vous ne faites au contraire » que l'affoiblir en quelque ſorte, & » même la détruire. ».

C'eſt ainſi que cet interprète ſe joue de ce que la Religion à de plus ſaint,

Deum, & Deus erat Verbum ....., & Verbum Caro factum eſt; ſed voces illæ ſunt, ut ita dicam, ſubſtantiales, pleniæ ſucci & roboris, in quas Arianiſmi, Neſtorianiſmi, & Socinianiſmi peſtes cùm incidunt, collidantur omnino & conterantur neceſſe eſt. His vocibus ſequentium aliquam, contra Evangelicæ orationis contextum & finem, ſi adjicies, adeo vim argumenti non augeas, ut debilites aliquatenus & infringas.

& qu'il cherche à en impoſer à ſes lecteurs. Selon ce prétendu Défenſeur de la Foi, croire qu'il faut entendre directement du Verbe éternel ces paroles ſi précieuſes, *au commencement le Verbe étoit .... toutes choſes ont été faites par lui : en lui étoit la vie & la lumiere des hommes : il étoit la vraie lumiere qui éclaire tout homme venant en ce monde : il étoit dans le monde & le monde a été fait par lui :* & celles-ci, *le Verbe* fait chair *a habité parmi nous, & nous avons vu ſa gloire comme du Fils unique du Pere ;* c'eſt contredire le texte & la penſée du ſaint Evangéliſte : les oppoſer aux Ariens, aux Neſtoriens, aux Sociniens, c'eſt employer contre eux des armes impuiſſantes & affoiblir la preuve Evangélique. C'eſt-à-dire, en un mot, que les SS. Peres ; que les Conciles, que les Théologiens Catholiques, qui tous ſans exception ont fait & font encore tous les jours uſage de ces Textes ſacrés pour prouver la Divinité du Verbe contre les Ariens, & l'unité de Perſonne en J. C. contre les Neſtoriens, n'ont employé & n'emploient que des argumens ſans force, & donnent à l'Evangile des ſens

faux & étrangers. Peut-on porter plus loin la licence & l'inſulte contre l'Egliſe Catholique ? N'eſt-ce pas préciſément comme ſi, après avoir enlevé à un Prince la plus grande partie de ſes tréſors, de ſes titres, de ſes armes, & de ſes places fortes, & l'avoir mis hors d'état de faire uſage du peu qu'on lui laiſſe, on ajoutoit enſuite à ces outrages la plus cruelle raillerie, en lui diſant tranquillement qu'on le rend plus riche & mieux armé qu'il n'étoit ?

C'eſt par une ſuite du même égarement, que le Frere Hardouin, comme nous l'avons vu, nie formellement que le *Verbe ſe ſoit manifeſté aux hommes.* Il prétend que quand ſaint Jean dit dans ſa premiere Epître (1), *le Fils de Dieu a paru dans le monde pour détruire les œuvres du diable*, ce Fils de Dieu qui a paru n'eſt pas le Verbe, mais l'humanité de J. C. (2); comme ſi la

(1) 1. Joan. III. 8.

(2) *Hard. in Epiſt. 1. Joan. cap. 1. adnot. ad v. 2. pag. 712. col. 1.* Apparuiſſe Verbum hominibus aut manifeſtatum eis fuiſſe, neque Evangeliſta certè ſcriberet, neque Catholici Theologi omnino dicunt. Filium Dei apparuiſſe dicit Joannes infra cap. III. 8, ſed eo nomine Chriſtum, ut homo eſt, deſignat,

Foi ne nous apprenoit pas que par l'Incarnation du Verbe, Dieu qui étoit inviſible dans ſa nature Divine, s'eſt rendu viſible dans notre nature, *inviſibilis in ſuis, viſibilis factus eſt in noſtris* (1) : comme ſi le Prophéte Baruch ne parloit pas du Verbe éternel qui devoit s'incarner, lorſqu'il dit qu'après avoir inſtruit les Iſraélites par la loi, il s'eſt enſuite fait voir ſur la terre, il a converſé avec les hommes, *poſt hæc in terris viſus eſt & cum hominibus converſatus eſt* (2) : ou comme ſi voir J. C. vivant & converſant ſur la terre, ce n'étoit pas voir le Verbe fait chair.

(1) S. Leo. Serm. 2. de natali Dom. cap. 1.

(2) *Baruch III.* 38. On peut voir dans Caſſien, *lib.* 4. *de Incarn. cap.* 9. la preuve qu'il tire de ces paroles contre l'héréſie de Neſtorius.

ARTICLE VI.

Autre attaque portée au Myſtère de l'Incarnation par ces Auteurs, en ce qu'ils nient que le Verbe ſe ſoit abaiſſé par l'Incarnation. Explication Neſtorienne qu'ils donnent à ces paroles de l'Apôtre, (Philipp. II.) Qui cùm in formâ Dei eſſet, &c.

L'Incarnation du Verbe clairement exprimée *Philip. II.* par les termes d'abaiſſement & d'anéantiſſement.

QUE dirons-nous de l'explication Neſtorienne que ces auteurs donnent à ces paroles de l'Epître aux Philippiens, où ſaint Paul repréſente ſi vivement, & propoſe aux Fidéles comme le plus parfait modéle de l'humilité Chrétienne, le prodigieux abaiſſement du Verbe dans ſon Incarnation & enſuite dans les humiliations & la mort auxquelles il s'eſt ſoumis volontairement ſelon ſa nature humaine? *Ayez*, nous dit-il, *les mêmes ſentimens qu'a eus J. C., qui ayant la forme* & la nature *de Dieu, n'a pas cru que ce fût pour lui une uſurpation d'être égal à Dieu; mais il s'eſt anéanti lui-même en prenant la forme* & la na-

ture *de ſerviteur, en ſe rendant ſemblable aux hommes, & étant reconnu pour homme par tout ce qui a paru de lui au dehors. Il s'eſt rabaiſſé lui-même, ſe rendant obéiſſant juſqu'à la mort, & à la mort de la croix* (1).

Remarquez-ici, N. C. F. deux abaiſſemens de J. C. clairement diſtingués par ſaint Paul. Le premier par lequel étant Dieu, ayant la nature Divine, & étant parfaitement égal à Dieu le Pere, il s'eſt anéanti lui-même en ſe faiſant homme, & ſemblable aux autres hommes, *exinanivit ſemetipſum, formam ſervi accipiens, in ſimilitudinem hominum factus.* En effet, ſi, ſelon l'expreſſion d'un Prophéte (2) *toutes les nations ſont devant Dieu comme une goutte d'eau & comme un grain de ſable :* ſi tous les peuples enſemble ſont à ſes yeux comme s'ils n'étoient pas, comme un vuide & un néant, *quaſi nihilum & inane ;* qu'eſt-ce que cha-

(1) *Philip. II.* 5. 6. 7. & 8. Hoc ſentire in vobis quod & in Chriſto Jeſu : qui cùm in formâ Dei eſſet, non rapinam arbitratus eſt eſſe ſe æqualem Deo ; ſed ſemetipſum exinanivit, formam ſervi accipiens, in ſimilitudinem hominum factus, & habitu inventus ut homo. Humiliavit ſemetipſum, factus obediens uſque ad mortem, mortem autem crucis.

(2) Iſ. XL. 15. & 17.

que homme en particulier, en comparaiſon de cette immenſe & infinie Majeſté? C'eſt ce qui fait dire au ſaint Roi David dans deux de ſes Pſeaumes (1) *Seigneur, qu'eſt-ce que l'homme, pour que vous vous ſouveniez de lui!* Rien donc n'eſt plus exact que le terme dont l'Apôtre s'eſt ſervi pour exprimer le profond abaiſſement de J. C. par l'Incarnation, en diſant qu'il s'eſt anéanti lui-même, qu'il s'eſt fait néant, *exinanivit ſemetipſum;* non qu'en s'incarnant il ſe ſoit dépouillé de la Nature Divine ou de ſa Propriété perſonnelle de Fils de Dieu, & de ſon égalité avec le Pere; mais parcequ'il a uni à ſa Perſonne Divine une nature finie, foible, paſſible & mortelle, qui, en comparaiſon de Dieu, ne peut être conſidérée que comme un néant.

Qu'en cet endroit ſaint Paul parle de l'Incarnation, la ſuite de ſon texte ne permet pas d'en douter; puiſqu'il fait conſiſter ce prodigieux *anéantiſſement de J. C.*, en ce *qu'ayant la nature de Dieu, & étant* de droit & *ſans*

(1) Pſ. VIII. 5. & CXLIII. 3.

uſurpation égal à Dieu le Pere, *il a pris la forme & la nature de ſerviteur*, il *s'eſt rendu ſemblable aux autres hommes, & a fait voir par tout ce qui a paru de lui au dehors, qu'il eſt* véritablement *homme.*

Le ſecond abaiſſement marqué par l'Apôtre, ſuppoſe le premier. C'eſt celui par lequel J. C. s'étant fait homme, s'eſt ſoumis dans ſa nature humaine par une obéiſſance volontaire, aux ignominies, aux ſouffrances, au ſupplice de la croix & à la mort.

Uſage que les SS. Peres ont fait de ce Texte contre les Ariens & les Neſtoriens.

Ce texte eſt un de ceux dont les Peres, les Conciles & les Théologiens ont toujours fait le plus d'uſage, pour établir la Divinité de J. C. contre les Ariens & les Sociniens, & l'unité de perſonne en J. C. contre les Neſtoriens. Saint Auguſtin remarque même que c'eſt une clé pour expliquer & pour concilier les endroits de l'Ecriture qui paroiſſent préſenter une ſorte de contrariété. » Ce n'eſt pas ſans rai» ſon, dit ce ſaint Docteur (1), que

(1) *S. Auguſt. lib. 1. de Trinit. cap. 7. num. 14.* Non immeritò ſcriptura utrumque dicit, & æqualem Patri Filium, & Patrem majorem Filio. Illud enim propter formam Dei, hoc autem propter formam ſervi, ſine ullâ confuſione intelligitur. Et hæc nobis

» l'Ecriture dit tout à la fois & que *le*
» *Fils eſt égal au Pere* & que *le Pere*
» *eſt plus grand que le Fils.* Ces deux
» choſes ne cauſent aucune confuſion
» dans l'eſprit, dès qu'on les entend
» par rapport aux deux natures de
» J. C., à la nature de Dieu & à la
» nature de ſerviteur. C'eſt la régle
» que l'Apôtre nous donne dans une
» de ſes Epîtres pour réſoudre toutes
» les difficultés ſemblables qui ſe
» trouvent dans l'Ecriture au ſujet de
» J. C. En diſtinguant les deux natu-
» res unies dans ſa Perſonne, on ſa-
» tisfait à tout. Ainſi par ſa Nature Di-

regula per omnes ſacras ſcripturas diſſolvendæ hujus quæſtionis ex uno capitulo Epiſtolæ Apoſtoli Pauli promitur, ubi manifeſtiùs iſta diſtinctio commendatur. Ait enim, *Qui cùm in formâ Dei eſſet*, &c.... Eſt igitur Dei Filius Deo Patri naturâ æqualis, habitu minor.... In formâ Dei, Verbum per quod facta ſunt omnia: in forma autem ſervi, factus ex muliere, factus ſub lege, ... in forma Dei, fecit hominem: in forma ſervi, factus eſt homo.... Ergo, quia forma Dei accepit formam ſervi, utrumque Deus, & utrumque homo: ſed utrumque Deus propter ſuſcipientem Deum, utrumque homo propter ſuſceptum hominem. Neque enim illâ ſuſceptione alterum eorum in alterum converſum atque mutatum eſt: nec Divinitas quippe in creaturam mutata eſt, ut deſiſteret eſſe Divinitas; nec creatura in Divinitatem, ut deſiſteret eſſe creatura. *On peut voir encore ce que le même Pere dit à ce ſujet*, lib. 1. contra Maximinum Arianum, cap. 5.

» vine le Fils de Dieu eſt égal à Dieu
» le Pere, & par l'humanité qu'il a
» priſe, il eſt moindre que le Pere.
» Dans la forme & la nature de Dieu,
» il eſt le Verbe par qui tout a été
» fait : dans la forme & la nature de
» ſerviteur, il a été fait d'une femme
» & ſoumis à la Loi.... Dans la forme
» de Dieu, il a fait l'homme : dans la
» forme de ſerviteur, il a été fait hom-
» me : c'eſt donc parceque le Fils de
» Dieu, qui avoit la forme de Dieu a
» pris la forme de ſerviteur, qu'il eſt
» Dieu & homme tout enſemble. Il
» eſt Dieu, parceque le Fils de Dieu,
» qui a pris l'humanité eſt Dieu ; & il
» eſt homme parcequ'il a pris l'hu-
» manité. Car dans cette ineffable
» union, aucune des deux natures n'a
» été convertie ni changée en l'autre :
» la Divinité n'a pas ceſſé d'être la Di-
» vinité, & n'eſt point devenue une
» créature : la nature humaine n'a pas
» ceſſé non plus d'être une créature,
» & n'a point été changée en la Di-
» vinité : mais la Divinité & l'huma-
» nité ſont unies dans la même Per-
» ſonne du Fils de Dieu. »

C'eſt ce que ſaint Léon explique auſſi

avec beaucoup d'éloquence & de ſublimité dans ſon excellente lettre à Flavien, Patriarche de Conſtantinople: lettre que le Concile général de Calcedoine reçut avec tant d'applaudiſſement, qu'après en avoir entendu la lecture, les Peres s'écrierent tout d'une voix, que ſaint Pierre avoit parlé par la bouche de Léon : *Petrus per Leonem ita locutus eſt.* « Les deux natures, dit » ce ſaint Pape (1), en conſervant cha-

(1) *S. Leo. Epiſt. 24. alids 10. ad Flav. cap. 3.* Salvâ igitur proprietate utriuſque naturæ & ſubſtantiæ, & in unam coeunte perſonam, ſuſcepta eſt à Majeſtate humilitas, à virtute infirmitas, ab æternitate mortalitas, & ad reſolvendum conditionis noſtræ debitum, natura inviolabilis naturæ eſt unita paſſibili; ut, quod noſtris remediis congruebat, unus atque idem mediator Dei & hominum, homo Chriſtus Jeſus, & moti poſſet ex uno, & mori non poſſet ex altero. In integrâ enim veri hominis perfectâque naturâ verus natus eſt Deus, totus in ſuis, & totus in noſtris .... aſſumpſit formam ſervi ſine ſorde peccati, humana augens, Divina non minuens; quia exinanitio illa quâ ſe inviſibilis viſibilem præbuit, & creator ac Dominus omnium rerum unus voluit eſſe mortalium, inclinatio fuit miſerationis, non defectus poteſtatis.... *Et cap. 4.* Ingreditur ergo hæc mundi infima Filius Dei, de cœleſti ſede deſcendens, & à Paternâ gloriâ non recedens, novo ordine, novâ nativitate generatus. Novo ordine, quia inviſibilis in ſuis, viſibilis factus eſt in noſtris: incomprehenſibilis voluit comprehendi: ante tempora manens eſſe cœpit ex tempore: univerſitatis Dominus ſervilem formam, obumbratâ Majeſtatis ſuæ immenſitate, ſuſcepit: impaſſibilis Deus non dedignatus eſt homo eſſe paſſibilis, & immortalis mortis legibus ſubjacere.

» cune leurs propriétés, ont été unies
» dans une ſeule Perſonne. La Majeſté
» Divine a pris notre baſſeſſe; la Toute-
» puiſſance a pris notre infirmité ;
» l'Eternité a pris notre mortalité ; &
» pour payer la dette que nous avons
» contractée en naiſſant, la Nature im-
» paſſible s'eſt unie à une nature paſ-
» ſible, afin que, ſelon qu'il convenoit
» pour la gueriſon de nos maux, l'uni-
» que Médiateur de Dieu & des hom-
» mes, J. C. homme, pût mourir par
» une de ſes natures, & que par l'au-
» tre il ne pût pas mourir. Car c'eſt
» le vrai Dieu qui eſt né d'une Vierge
» dans une nature humaine entiere &
» parfaite ; tout entier dans ſa Nature
» Divine, & tout entier dans notre
» nature .... il a pris la forme & la
» nature de ſerviteur, ſans contracter
» la ſouillure du péché : il a enrichi
» la nature humaine ſans dégrader la
» Nature Divine, parceque *cet anéan-*
» *tiſſement* par lequel l'Inviſible s'eſt
» rendu viſible, par lequel le Créateur
» & le ſouverain Maître de toutes

Novâ autem nativitate generatus, quia inviolata Virginitas concupiſcentiam neſcivit, carnis materiam miniſtravit.

» choſes a voulu être un homme mor-
» tel, a été un abaiſſement de miſé-
» ricorde, & non un défaut de puiſ-
» ſance.... Le Fils de Dieu deſcend
» du Thrône céleſte, ſans quitter pour
» cela la gloire qui lui eſt commune
» avec le Pere : il entre en ce bas
» monde dans un état nouveau, & par
» une naiſſance toute nouvelle. *Dans*
» *un état nouveau*, parce qu'étant invi-
» ſible dans ſa Nature Divine, il s'eſt
» rendu viſible dans la nôtre; qu'étant
» immenſe, il a voulu être renfermé
» dans un lieu; qu'exiſtant avant tous
» les tems, il a voulu naître dans le
» tems; qu'étant le Seigneur ſouve-
» rain de l'univers, il a pris la forme
» de ſerviteur, en voilant ſa Majeſté
» infinie; qu'étant Dieu impaſſible &
» immortel, il n'a pas dédaigné d'être
» un homme paſſible, & de s'aſſujettir
» aux loix de la mort. *Par une naiſ-*
» *ſance toute nouvelle*, parceque la
» Vierge mere qui l'a enfanté, a fourni
» la matiere dont ſon corps a été for-
» mé, ſans rien éprouver du déſordre
» de la concupiſcence. »

Voilà, N. C. F. quelle eſt la Foi Catholique du grand myſtère de l'In-

carnation. Voilà comment les Papes, les Conciles, les ſaints Peres ont toujours entendu ce texte de l'Apôtre, que *J. C. ayant la forme & la nature de Dieu*, s'eſt *anéanti lui-même, en prenant la forme & la nature de ſerviteur.* L'Egliſe y a toujours vû que J. C. eſt le Fils de Dieu engendré avant tous les ſiécles : elle y a vu que le Fils éternel de Dieu, J. C. notre Seigneur, *s'eſt anéanti*, qu'il s'eſt appauvri, qu'il s'eſt fait moindre que Dieu le Pere, à qui par ſa Nature Divine il eſt égal & conſubſtantiel, & par conſéquent moindre que lui-même, *minor ſeipſo*, comme parle ſaint Auguſtin (1) : elle y a vû que cet anéantiſſement du Fils de Dieu conſiſte à s'être fait homme, ſemblable aux autres hommes avec leſquels il a vécu & converſé comme l'un d'entr'eux : elle y a vu enfin que pour conſommer le myſtère de ſes abaiſſemens & de notre rédemption, J. C. après s'être anéanti par l'Incarnation juſqu'à prendre la forme & la nature de ſerviteur, s'eſt profondément hu-

(1) *S. Auguſt. lib. 1. de Trinit. cap. 11. num. 22.* In formâ ſervi minor eſt Patre.... minor eſt ſeipſo, quia de illo dictum eſt, *ſemetipſum exinanivit.*

milié dans cette forme de ſerviteur ; en ſe rendant obéiſſant juſqu'à la mort de la croix.

Ce que S. Paul exprime dans l'Epître aux Philippiens par le terme d'anéantiſſement, il l'exprime ailleurs par celui d'appauvriſſement. *Vous ſçavez*, dit-il aux Corinthiens (1), *la bonté toute gratuite de notre Seigneur J. C., qui étant riche, s'eſt fait pauvre pour l'amour de vous, afin que vous devinſſiez riches par ſa pauvreté.* Qui peut douter que ce ne ſoit par l'Incarnation que J. C. infiniment riche, *s'eſt fait pauvre*, comme c'eſt par elle qu'il s'eſt *anéanti?* Par ce prodige de bonté & de miſéricorde, il a allié en ſa perſonne la pauvreté avec la plénitude des richeſſes, la baſſeſſe de la créature avec la Majeſté du Créateur. « Il eſt riche, » dit encore S. Leon (2), parce qu'*au*

(1) 2. *Cor. VIII.* 9. Scitis gratiam Domini noſtri Jeſu Chriſti, quoniam propter vos egenus factus eſt, cùm eſſet dives; ut illius inopiâ vos divites eſſetis.

(2) *S. Leo. Epiſt.* 97. *aliàs* 83. *ad Monachos Paleſt. cap.* 7. Eſt autem ipſe & dives & pauper : dives, quia *in principio erat Verbum, & Verbum erat apud Deum, & Deus erat Verbum..... omnia per ipſum facta ſunt & ſine ipſo factum eſt nihil* : pauper verò, quia *Verbum caro factum eſt, & habitavit in nobis.* Quæ autem eſt ejus exinanitio, quæve paupertas, niſi formæ ſervilis acceptio ?

» *commencement le Verbe étoit*, qu'il » *étoit avec Dieu*, qu'il *étoit Dieu*, » que *toutes choſes ont été faites par* » *lui*, que *rien n'a été fait ſans lui :* » Il s'eſt fait pauvre, parce que le » *Verbe s'eſt fait chair*, & qu'il *a ha-* » *bité parmi nous.* Car quel eſt ſon » anéantiſſement, ou ſon appauvriſſe- » ment, ſinon d'avoir pris la forme » de ſerviteur ? »

Les FF. H. & B. nient l'abaiſſement du Verbe par l'Incarnation. Comment ils expliquent le Texte de l'Apôtre.

Ce Dogme capital dans la Religion, énoncé ſi clairement dans l'Ecriture, atteſté ſi unanimement par la Tradition, ne plaît pas à nos deux Interprétes. Dire avec S. Paul que le Verbe en s'incarnant, s'eſt anéanti, c'eſt une Doctrine qui les révolte. N'en ſoyons pas ſurpris : c'eſt-là une ſuite néceſſaire de leurs autres erreurs. S'il eſt vrai, comme ils ont l'impiété de le ſoutenir, que les *Perſonnes Divines ſoient incommunicables ;* ſi le Pere Eternel *n'a pas envoyé ſon Fils dans le monde ;* ſi le Verbe en qualité de Perſonne en J. C. *fait abſtraction des attributs eſſentiels* de la Divinité, & de *ſes propriétés perſonnelles ;* ſi J. C. n'eſt pas *Dieu le Fils ;* ſi, quand J.C. eſt appellé *Emmanuel, Dieu avec nous*, cela ne ſignifie

pas qu'il ſoit le Verbe éternel revêtu de notre nature ; ſi ce n'eſt point le Verbe fait chair, qui *a habité parmi nous*, qui *s'eſt manifeſté & rendu viſible* dans l'humanité ; il s'enſuit, par un enchaînement d'erreurs, que le Verbe ne s'eſt point anéanti, ni abaiſſé, ni appauvri, & que l'Egliſe qui s'eſt toujours exprimée ainſi, à l'exemple de l'Apôtre Saint Paul, pour marquer le Myſtère de l'Incarnation, s'eſt trompée groſſierement dans un des Points les plus importans de ſa croyance.

« Je crains beaucoup, dit le Frere » Berruyer (1), qu'à l'occaſion de ce

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. q. 1. pag. 26. & 27.* Vereor plurimùm ne occaſione ſententiæ ſancti Pauli ad Philippenſes non ſatis cautè nonnulli pronuntiaverint per actionem naturæ Divinæ unientem hypoſtaticè Verbum humanitati Chriſti, aut per ipſam formaliter, quæ numquam deſinet, unionem, Deum humiliatum eſſe, aut ſemetipſum exinaniviſſe.... Unitur Phyſicè Natura Divina cum naturâ humanâ per hypoſtaticam Verbi cum ſanctiſſimâ Chriſti humanitate unionem : ergo Deus humiliatur & annihilatur : iſtud non video quomodo ex ratione unionis, aut ex dictis Apoſtoli, legitimâ conſecutione deducatur. Non proponitur hîc nobis à Paulo, ad humilitatis exemplum & documentum obedientiæ Deus uniens Verbum humanitati Chriſti in unitatem perſonæ..... ſed proponitur Dominus noſter Jeſus Chriſtus, qui poſitâ ſemel mirabili humanitatis ſuæ ſanctiſſimæ cum Verbo unione, cùm in formâ Dei eſſet, & Deus, humiliavit ſeſe, *exinanivit*, *habitu* & conſuetudine

» Texte de S. Paul aux Philippiens, » quelques-uns, » (il devoit dire tous les Peres & tous les Commentateurs ſans exception) « n'aient pro- » noncé trop légerement & ſans aſſez » de précaution, que Dieu, en unif- » ſant l'humanité de J. C. avec le Ver- » be, s'eſt abaiſſé ou s'eſt anéanti : je » ne vois pas comme on en peut tirer » cette conſéquence : » *Iſtud non video quomodo deducatur.* Quel eſt donc celui qui ayant la nature de Dieu, s'eſt anéanti lui-même en prenant la forme & la nature de ſerviteur, en ſe rendant ſemblable aux autres hommes, & en montrant par tout ce qui a paru de lui au dehors qu'il eſt véritablement homme ? N'eſt-ce pas le Verbe, le Fils éternel de Dieu ? Point du tout, répond ce nouveau Docteur : celui qui s'eſt anéanti, c'eſt uniquement J. C. homme, ou plutôt ſon humanité : c'eſt cette humanité ſainte « qui ayant la » forme de Dieu à cauſe de ſon union » admirable avec le Verbe, s'eſt hu- » miliée, s'eſt anéantie, & a paru par » tout ſon extérieur & ſa façon de vi-

vivendi *inventus* eſt *ut homo* & deſpectiſſimus hominum.

» vre, comme un homme du commun » & comme le plus mépriſable des » hommes. »

Ce que le Frere Berruyer exprime ainſi dans ſes Diſſertations Latines, & dans ſes Défenſes (1), il le répéte quoique d'une maniere plus réſervée & plus artificieuſe dans la troiſiéme Partie de ſon *Hiſtoire*, en paraphraſant ce Texte de l'Apôtre ; & en tous ces endroits, il n'eſt, à ſon ordinaire, que l'écho du Frere Hardouin. Celui-ci, ſans aucun reſpect pour le conſentement unanime des Peres, des Interprétes & des Théologiens Catholiques, décide de ſa propre autorité, que le Verbe ne s'eſt nullement anéanti dans l'Incarnation, & que l'anéantiſſement dont parle S. Paul, ne doit pas s'entendre de l'Incarnation du Verbe (2). L'Apôtre, dit-il (3), ne parle

(1) *Défenſe.... du P. B. contre le projet d'Inſtr. Reſponſa adnot. pag.* 199. Juxta authorem, ... ipſum Verbum cum naturâ humanâ unitum, non humiliavit ſeſe : vera eſt propoſitio.

(2) *Hard. hîc adnot. ad v.* 7. *pag.* 582. In Incarnatione nihil Verbo deperiit de ſuâ dignitate & Majeſtate, ne dum ſe ibi exinaniverit, ut hoc verbum præſertim VULGÒ intelligitur : neque illa exinanitio, ſi qua eſſet, proponi potuit ab Apoſtolo ad imitandum..... Exinanitionem igitur, quæ ſit in Incarnatione poſita, Apoſtolus non intellexit.

(3) *Ibid. in paraphr. v.* 6. 7. & 8. *pag.* 580. & 581.

pas du Verbe, mais uniquement de l'humanité de J. C. unie au Verbe. C'eſt cette humanité ſainte, & elle

Qui cùm verè Deus eſſet, ob conjunctionem perſonæ Verbi cum humanitate, non ut alienà raperet, atque ita direſceret.... arbitratus eſt FACTUM SE FUISSE ÆQUALEM DEO; ſed cùm dives eſſet, factus egenus propter nos, ſemetipſum exinanivit, formam etiam ſervi accipiens, planè ſimilis cæterorum hominum factus, & toto vivendi genere talis ab hominibus viſus, qualis quilibet alius è vulgo homo, quaſi nihil ſuprà hominem eſſet; humiliavit etiam ſemetipſum talis ac tantus, &c. *Ibid. adnot. ad v. 6. pag.* 581. Ipſa enim humanitas Chriſti formam Dei non humanæ voluntatis electione accepit, ſed in formâ Dei fuit per hypoſtaticam Verbi unionem: formam verò ſervi, in quâ eſſet, accepit ſpontè ac voluntate, dum venit miniſtrare hominibus, non miniſtrari.... *Non rapinam.* Non eſſe occaſionem rapinæ, aut Tyrannidis, æqualitatem cum Deo; non ad rapinam exercendam ID SIBI DATUM, QUOD ESSET ÆQUALIS DEO, Chriſtus arbitratus eſt. Cùm eſſet Deus & Rex hominum non venit ut bona eorum invaderet, quod Reges ethnici faciunt, ſed è contrario bonis ſe omnibus exuit inanemque exhibuit.... *Et adnot. ad v. 7. pag.* 582. Hæc igitur [ſola humanitas] ob unionem cum Verbo in formâ Dei erat, hæc ob eamdem cauſam noverat ſe æqualem Deo: hæc ſemetipſam exinanivit: hæc formam ſervi accepit: hæc humiliavit ſemetipſam facta obediens Patri.

Berr. 3. part. tom. 3. pag. 339. & 340. Il étoit Dieu, vous le ſçavez. L'union de ſon humanité avec une Perſonne Divine lui rendoit propres tous les droits, comme la nature & tous les attributs de Dieu. Cependant ſon égalité parfaite avec Dieu, il ne l'a pas regardée comme un titre qui l'autoriſât à s'attribuer les biens de la terre, & à s'enrichir des dépouilles des hommes. AVOIR ÉTÉ FAIT ÉGAL A DIEU dès le premier moment de ſa conception, ... il ne s'en fit jamais une raiſon de violence, d'uſurpation & de rapine: bien loin d'en uſer de la ſorte, lui qui étoit

ſeule, *humanitas ſola*, qui *étoit dans la forme de Dieu à cauſe de ſon union hypoſtatique avec le Verbe:* c'eſt elle qui *ſçachant qu'elle* AVOIT ÉTÉ FAITE ÉGALE A DIEU, *n'a pas cru que cette égalité avec Dieu qui lui avoit été donnée, fût un titre qui l'autorisât à envahir le bien d'autrui, & à s'enrichir par des rapines, comme le font les Princes Payens. C'eſt elle ſeule* qui *s'eſt anéantie*, qui *s'eſt dépouillée des avantages & des richeſſes temporelles*, auxquelles elle avoit droit de prétendre. C'eſt elle ſeule qui *a pris la forme de ſerviteur, en ce qu'elle n'eſt pas venue pour être ſervie, mais pour ſervir*, & qu'elle *a vécu ſur la terre comme un homme du commun & comme ſi elle n'avoit eu rien de plus que les autres hommes.*

Ainſi, ſelon ces nouveaux Apôtres, c'eſt *l'humanité ſeule* en J. C. qui *a la forme & la nature de Dieu:* c'eſt l'hu-

riche & qui avoit dans la dignité infinie de ſa perſonne un droit inalienable ſur toute la gloire de ce monde, il s'eſt fait pauvre pour l'amour de vous..... Il étoit né le Maître & le Roi de tous les hommes, [en qualité de premier-né des hommes] & il s'eſt réduit à la condition, aux emplois, & au miniſtère des eſclaves, &c.

manité ſeule qui eſt *égale à Dieu*, non par nature, mais par un *don* gratuit que Dieu lui a fait : *FACTAM SE FUISSE ÆQUALEM DEO, ID SIBI DATUM QUOD ESSET ÆQUALIS DEO :* c'eſt l'humanité ſeule qui s'eſt anéantie & appauvrie en prenant la forme de ſerviteur : & quand S. Paul dit, que *J. C. ayant la nature de Dieu, n'a pas cru que ce fût en lui une uſurpation d'être égal à Dieu*, *NON RAPINAM ARBITRATUS EST ESSE SE ÆQUALEM DEO :* ces paroles ſi expreſſives ne ſignifient pas, ſelon eux, que J. C. étant Dieu par nature & conſubſtantiel à Dieu le Pere, ne s'eſt attribué que ce qui lui appartient eſſentiellement, quand il s'eſt dit égal à Dieu. Cette explication ſi ſimple, ſi littérale, embraſſée, de l'aveu de ces Auteurs, par preſque tout le monde, *plerique omnes*, (diſons, par tous les Chrétiens généralement, à l'exception des ſeuls Sociniens,) le Frere Hardouin de ſon chef la déclare abſurde & indigne de l'Apôtre, *ſenſum planè abſonum & Paulo indignum.* Il lui paroît bien plus raiſonnable & plus digne de Saint Paul, de penſer qu'il n'a

voulu dire autre choſe, ſinon que l'humanité de J. C. n'a pas cru que la grace qu'elle avoit reçue *d'être faite égale à Dieu*, lui donnât droit d'envahir les biens des hommes, comme les mauvais Princes le font à l'égard de leurs ſujets (1). C'eſt-à-dire que la principale gloire de J. C. aura été de n'avoir pas été un tyran & un raviſſeur du bien d'autrui : & voilà ce qu'on appelle un ſens digne de l'Apôtre.

Leur explication eſt celle de Neſtorius: elle eſt confondue par S. Cyrille d'Alexandrie & par le Texte même de l'Apôtre.

Qu'il y auroit de choſes à dire ſur cela ! Mais il faut nous borner à ce qui touche eſſentiellement le Myſtère de l'Incarnation. Si l'on en croit ces Auteurs, ce n'eſt pas le Verbe éternel, mais *l'humanité ſeule* de J. C. qui s'eſt anéantie en prenant la forme de ſerviteur. Sont ce des Catholiques, ou ſont-ce des Neſtoriens ou des Sociniens qui parlent ainſi ? Puiſqu'ils ne rougiſſent pas d'adopter les blaſphèmes de Neſtorius, nous n'avons pas d'autre réponſe à leur faire, que celle que S. Cyrille d'Alexandrie fai-

(1) *Hard. ibid. adnot. adv. 6. pag.* 581. Senſum planè abſonum & Paulo indignum.... huic ſententiæ plurique omnes affingunt, qui ſic interpretantur : cùm eſſet verè Deus, non id ſe rapuiſſe credidit ; quòd eſſet æqualis Deo.

ſoit

ſoit autrefois à cet héréſiarque. « Di-
» tes-nous, je vous prie, diſoit ce Saint
» (1), qui eſt celui qui ayant la nature
» de Dieu, n'a pas cru s'attribuer plus
» qu'il ne lui appartenoit, en ſe diſant
» égal à Dieu. Dites nous comment il
» s'eſt anéanti, & abaiſſé juſqu'à pren-
» dre la nature & la forme abjecte de
» ſerviteur. » (C'eſt-là préciſement de quoi il s'agit aujourd'hui entre l'Egliſe Catholique & ces nouveaux Neſtoriens.) « Ceux, continue Saint Cy-
» rille, qui dans la perſonne unique

(1) *S. Cyrill. Alex. Epiſt. 1. ad Monachos. n. 13. tom. 5. part. 2. pag. 9. & 10.* Quis, obſecro, ille eſt, qui cùm in formâ Dei eſſet, Deo ſe æqualem eſſe non rapinam arbitratus eſt? Aut quomodo exinanitus eſt? Aut quâ demum ratione ad humilitatem ſervilemque formam abjectus eſt? Sanè qui unum Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum in duos, in hominem videlicet, & in Verbum quod ex Deo natum eſt, divellunt, eum qui ex ſacrâ Virgine ortum ducit, exinanitionem ſuſtinuiſſe autumant; Verbum autem, quod ex Patre natum eſt, nequaquam, ut quod ab eo omnino ſecernunt. Verùm, ſi ita ſe res habet, exponant illi nobis, quonam modo hic in formâ & æqualitate Dei Patris aliquando extiterit; aut, quâ ratione, ut exinanitionis modum experiri poſſet, ad id quod non erat, aliquando ſeſe demiſerit.... Quî rurſus is exinanitus eſt qui ſuaptè naturâ merus homo exiſtens, hominum more ex muliere prognatus eſt? Ex quâ, quæſo, eminentiâ, quæ communem hominis naturam excelleret, ut homo fieret, ſeſe demiſit? Aut quo tandem ſenſu formam ſervi quam initio non habebat, aſſumpſiſſe perhibetur, qui ſecundùm naturam inter ſervos habetur?

» de Notre-Seigneur J.C. diſtinguent
» deux Perſonnes, ſçavoir l'Homme
» & le Verbe qui eſt né de Dieu, pré-
» tendent conſéquemment qu'il n'y a
» que l'Homme né de la Vierge qui ſe
» ſoit anéanti; mais que le Verbe qui
» eſt né de Dieu, & qu'ils diſtinguent
» du Fils de Marie, ne s'eſt nullement
» anéanti. » C'eſt ce que Neſtorius diſoit; & c'eſt ce que les Freres Hardouin & Berruyer diſent auſſi à ſon exemple. Voyons maintenant ce que le grand défenſeur de la foi de l'Incarnation va répondre aux uns & aux autres. « S'il en eſt ainſi, reprend ſaint
» Cyrille, qu'ils nous expliquent com-
» ment l'humanité de J. C. a été d'a-
» bord dans la forme & dans l'égalité
» de Dieu le Pere; comment elle s'eſt
» abaiſſée à un état où elle n'étoit pas
» auparavant, enſorte qu'on puiſſe
» dire avec vérité qu'elle s'eſt anéan-
» tie. Quelle eſpéce d'anéantiſſement
» peuvent-ils concevoir dans un hom-
» me, qui n'étant par ſa propre na-
» ture qu'un pur homme, eſt né d'u-
» ne femme comme le reſte des hom-
» mes? De quel rang de dignité & de
» grandeur, qui l'élevât au-deſſus de

» la nature commune des hommes,
» s'eſt-il abaiſſé pour ſe faire homme?
» Enfin en quel ſens peut-on dire d'un
» homme qui par nature eſt du nom-
» bre des ſerviteurs, qu'il a pris la
» forme de ſerviteur, qu'au commen-
» cement il n'avoit pas? »

A des queſtions ſi preſſantes, les Freres Hardouin & Berruyer, ou leurs Partiſans, n'ont rien à répliquer, que Neſtorius n'eût pû dire auſſi-bien qu'eux, & qui ne manifeſte de plus en plus la conformité de leur doctrine avec celle de cet hérétique? Diront-ils que par *la forme de ſerviteur* que J. C. a priſe, il ne faut pas entendre la nature humaine en elle-même, mais un état, un miniſtère, un genre de vie mépriſable & abject, tel que celui des ſerviteurs? Les Neſtoriens diſoient la même choſe; les Sociniens le diſent auſſi: & par cette explication, les uns & les autres ne font que mettre en évidence la perverſité de leur Doctrine, ſans répondre rien de ſolide: il eſt facile de le démontrer.

En premier lieu, ſi *la forme de ſerviteur*, dans la penſée de Saint Paul,

n'eſt pas la nature humaine en elle-même, mais un genre de vie mépriſable & abject; *la forme de Dieu & l'égalité avec Dieu*, à laquelle cet Apôtre oppoſe *la forme de ſerviteur*, ne ſera pas non plus la Nature Divine en elle-même, mais une ſimple participation, plus ou moins abondante des dons de Dieu, de ſa puiſſance, ou de ſon autorité; & par conſéquent ce texte ſacré dont l'Egliſe s'eſt toujours ſervie pour prouver la Divinité de Jeſus-Chriſt, n'en ſera nullement une preuve.

En ſecond lieu, S. Paul ne nous laiſſe point à déviner ce qu'il entend *par la forme de ſerviteur.* Il la fait conſiſter, non dans un état de vie abject & mépriſable, mais en ce que J. C. qui étoit Dieu & égal à Dieu, a pris la nature humaine; en ce que par-là il s'eſt rendu ſemblable aux hommes; en ce qu'il a fait voir par tout ſon extérieur, qu'il eſt véritablement homme: *Formam ſervi accipiens, in ſimilitudinem hominum factus, & habitu inventus ut homo.*

En troiſiéme lieu, ce texte de l'Apôtre, comme nous l'avons déja re-

marqué, nous montre clairement en J. C. deux ſortes d'abaiſſemens très-diſtingués : l'un, par lequel étant Dieu, il s'eſt anéanti en ſe faiſant homme ; l'autre, par lequel après s'être fait homme, il s'eſt humilié dans ſon humanité, & s'eſt rendu obéiſſant juſqu'à la mort de la Croix. Il eſt donc évident que l'explication Neſtorienne des Freres Hardouin & Berruyer, n'eſt pas moins contraire à la ſignification propre & naturelle des paroles de l'Apôtre, qu'au ſentiment unanime des Docteurs Catholiques.

Concluons avec S. Cyrille (1), ou plutôt avec toute l'Egliſe dont ce Saint défendoit alors la cauſe contre l'héréſie naiſſante de Neſtorius, que « le » Verbe de Dieu, qui étoit de toute » éternité dans la nature de Dieu & » dans une parfaite égalité avec le » Pere, s'eſt abaiſſé lui-même, lorſ- » qu'il s'eſt fait chair, qu'il eſt né » d'une femme, & qu'engendré éter-

(1) *Ibid. num.* 14. Verbum igitur Dei, quod in formâ & æqualitate Dei & Patris erat, ſemetipſum humiliavit, quando, ut Joannes loquitur, Caro factum ex muliere natum eſt, æternamque ex Patre originem obtinens, noſtram quoque propter nos generationem experiri non recuſavit.

» nellement par le Pere, il a bien » voulu éprouver pour l'amour de » nous une naiſſance ſemblable à la » nôtre. »

L'Incarnation eſt tout à la fois le plus grand prodige de la toute-puiſſance Divine & un profond abaiſſement du Verbe fait chair.

En vain le Frere Berruyer s'efforce-t-il d'obſcurcir une vérité ſi claire, en affectant de ne conſidérer l'Incarnation que ſous l'idée d'une opération toute-puiſſante, par laquelle Dieu a uni l'humanité & la Divinité dans une même perſonne. En vain conclut-il de-là que la Divinité, ou le Verbe, (car chez lui ces deux termes ſont ſynonimes,) ne s'eſt pas plus abaiſſée ou anéantie par l'Incarnation que par la création & par la conſervation de l'Univers (1). Pure illuſion, défaite miſérable.

Ce ſont deux choſes très-différentes, dit S. Thomas (2), d'unir la na-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 25. & 26.* Neque enim Divinitas operando Incarnationem Verbi, magis humiliavit ſeſe, aut exinanivit per unionem ſuam cum humanitate perſeverantem, quàm mundum univerſum creando, aut ſemel creatum jugiter conſervando.

Défenſe.... contre le projet d'Inſtr. Paſt. Réponſe à la Réplique, pag. 269. Ex quo ſequitur quòd per ipſam formaliter aſſumptionem non magis ſeſe Verbum exinaniverit, quàm per ipſam creationem mundi.

(2) *S. Thom. part. 3. q. 2. art. 8. ad 2.* Uniens & aſſumens non ſunt omnino idem. Nam omnis Per-

ture humaine à la Nature Divine en la Perſonne du Verbe, (ce qui eſt commun aux trois Perſonnes de la Trinité) & de s'unir à ſoi-même la nature humaine en unité de Perſonne, ce qui eſt particulier à la ſeule Perſonne du Verbe.

Quand on ne conſidère dans l'Incarnation que l'opération Divine qui a uni en la Perſonne du Verbe deux extrémités auſſi éloignées, que le ſont la Divinité & l'humanité, qui peut douter que ce prodige, bien loin d'être un abaiſſement de Dieu, ne ſoit au contraire le chef-d'œuvre de ſa ſageſſe & de ſa toute-puiſſance ? Mais quand on conſidère l'Incarnation, comme il s'agit ici de la conſidérer, & comme S. Paul l'a conſidérée dans les textes dont nous parlons, c'eſt-à-dire, du côté du Verbe Eternel, qui s'eſt réellement fait chair, qui a pris la forme & la nature de ſerviteur, qui s'eſt rendu ſemblable aux autres hommes, qui ſans ceſſer d'être Dieu

ſona aſſumens eſt uniens, non è converſo. Nam Perſona Patris univit naturam humanam Filio, non autem ſibi : & ideo dicitur uniens, non aſſumens, quaſi ad ſe ſumens. Perſona autem Filii, quæ ſibi naturam humanam univit, eſt uniens & aſſumens.

eſt devenu homme paſſible & mortel ; peut-on nier, ſans renoncer aux lumieres même du bon ſens, qu'elle ne renferme un prodigieux abaiſſement, non du Pere & du Saint-Eſprit qui ne ſe ſont pas incarnés, mais du Fils de Dieu qui s'eſt fait homme, *exinanivit ſemetipſum, formam ſervi accipiens* ; & par conſéquent, comme parle ſaint Leon, un abaiſſement de la Divinité même, conſidérée, non en tant qu'elle eſt commune aux trois Perſonnes, mais en tant qu'elle ſubſiſte dans la Perſonne du Fils : ce qui fait dire à Saint Auguſtin (1), que « la Divinité » n'a pû s'abaiſſer plus profondément » qu'elle l'a fait pour l'amour de nous, » en prenant la nature de l'homme » avec l'infirmité de la chair, juſqu'à » la mort de la Croix. »

La communication réciproque des propriétésdes deux natures

A ce Dogme clairement révélé, le Frere Berruyer n'oppoſe qu'un raiſonnement humain de ſa façon. Dieu, dit-il (2), eſt incapable de s'abaiſſer

(1) *S. Auguſt. lib. de Prædeſt. SS. cap.* 15. *n.* 31. Pro nobis ipſa Divinitas quouſque ſe deponeret humiliùs non habuit, quàm ſuſceptâ naturâ hominis cum infirmitate carnis uſque ad mortem crucis.

(2) *Berr.* 2. *part. tom.* 8. *q.* 2. *pag.* 26. Non valet hîc communicatio Idiomatum, cujus ſolius ope hu-

dans ſa Nature Divine qui eſt immuable & inaltérable : on ne peut donc pas dire que le Verbe ſe ſoit abaiſſé, ſi ce n'eſt en vertu de ce qu'on appelle en Théologie la Communication des Idiomes ou des Propriétés. Or cette communication ſuppoſe l'union des deux natures déja opérée, & n'a pas pû avoir lieu au moment même que l'union s'eſt opérée. Il n'eſt donc vrai en aucun ſens que le Verbe ſe ſoit abaiſſé par le Myſtère de l'Incarnation.

a commencé à l'inſtant même de l'Incarnation.

Quelle manie, dans un Religieux qui ſe donne pour Catholique, d'épuiſer tout ce qu'il a de ſubtilité & d'adreſſe, pour combattre une vérité eſſentielle à la Foi, & qui eſt même plus claire que le jour ! Car, quoique l'Incarnation ſoit infiniment élevée au-deſſus de nos penſées ; il eſt cependant évident, ſuppoſé la vérité de

miliatio, exinanitio, ... & cætera ejuſmodi fiunt verè prædicabiles de Deo in concreto. Natura enim Divina, ſive Deus.... non poteſt dici actione ſuâ aut unione humiliari, niſi in quantùm unione præſuppoſitâ & perſeverante, humiliat ſeſe natura humana naturæ Divinæ Phyſicè conjuncta. *Cette même objection ſe trouve ſouvent répétée dans ſa* Défenſe contre le projet d'Inſtr. Paſt. *pag.* 199. 200. 201. 268. 269. & 270.

ce Myſtère, que le Verbe, qui eſt Dieu de toute éternité, n'a pû ſe faire homme, & prendre la nature de ſerviteur, ſans ſe faire moindre qu'il étoit, *minor ſeipſo*, comme parle S. Auguſtin, & par conſéquent ſans s'abaiſſer.

Il eſt vrai que les humiliations auxquelles le Verbe fait chair s'eſt ſoumis volontairement dans ſa nature humaine, ſuppoſent les deux natures déja unies en ſa Perſonne; mais cette union elle-même renferme eſſentiellement un premier abaiſſement du Verbe; abaiſſement qui vient de la baſſeſſe même de la nature humaine qu'il a priſe; abaiſſement qui a commencé, dit S. Cyrille, à l'inſtant même que le Verbe s'eſt incarné, qu'il a été conçu, qu'il eſt né dans le ſein d'une femme, & qu'il s'eſt uni à un corps ſujet à toutes nos infirmités: *Verbum ſemetipſum humiliavit, quando caro factum ex muliere natum eſt.* Nier cet abaiſſement du Verbe s'incarnant dans le ſein de Marie, c'eſt nier le Myſtère même de l'Incarnation, qui ne peut ni exiſter, ni être conçu ſans cet abaiſſement. Les idées d'Incarnation & d'abaiſſement ſont inſéparables. Si le Verbe s'eſt vé-

ritablement incarné, il s'eſt véritablement abaiſſé : *Inclinatio fuit miſerationis*, dit S. Leon : au contraire, ſi le Verbe ne s'eſt pas abaiſſé, s'il ne s'eſt pas fait moindre qu'il étoit, il ne s'eſt pas véritablement incarné. Pouvez-vous, N. C. F., rejetter avec trop d'horreur un pareil blaſphême ?

ARTICLE VII.

Affectation du Frere Berruyer à répéter ſans ceſſe que l'humanité de Jeſus-Chriſt a été unie à UNE Perſonne Divine, *PERSONÆ UNI DIVINÆ, en participation de la Nature Divine. Piége caché ſous ces paroles.*

N'EST-CE pas une ſuite de cette erreur, ou pour l'inſinuer ſourdement, que le Frere Berruyer affecte de répéter preſqu'à toutes les pages de ſes deux premieres Diſſertations (1),

(1) Ibid. pag. 4. 5. 12. 13. 15. 18. 19. 23. 31. 40. 41. 45. 47. 48. 49. 50. 51. 55. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 67. 68. 73. 74. 76. 83. 84. 86. 89 93. 94. 95. 97. 98. 103. 105. 106. 111. 113. 114. 116. 118. 122. 124. & en beaucoup d'autres endroits.

& très-ſouvent dans le corps même de ſon Ouvrage, que l'humanité de J. C. a été unie à une Perſonne Divine en participation de la nature Divine, *Perſonæ uni Divinæ, in naturæ Divinæ participationem;* au lieu de dire, conformément au langage commun des Peres, des Interprétes, des Théologiens, & de toute l'Egliſe, qu'elle eſt unie à la Perſonne du Verbe ou du Fils de Dieu ?

Ces mots, *Perſona una Divina*, n'ont pas tout-à-fait la même ſignification dans la langue latine, que quand nous diſons en françois, *une Perſonne Divine.* Selon le genie de notre langue, dire que l'humanité de J. C. eſt unie *à une Perſonne Divine*, c'eſt faire entendre qu'il y a pluſieurs Perſonnes en Dieu, & que c'eſt à une des Perſonnes Divines que l'humanité de J. C. eſt unie. Mais quoique cette expreſſion latine, *Perſona una Divina*, ſoit ſuſceptible de ce même ſens, & que les Théologiens Catholiques s'en ſervent quelquefois, elle peut ſignifier auſſi qu'il n'y a en Dieu qu'une ſeule Perſonne, comme quand on dit, *naturæ una Divina*, ces paroles ſignifient cer-

tainement qu'il n'y a en Dieu qu'une ſeule Nature. C'eſt même là la ſignification la plus propre & la plus commune de l'adjectif latin, *unus*, *una*, *unum*.

Quand après cela on fait attention aux atteintes de toute eſpéce que les Freres Hardouin & Berruyer donnent à la diſtinction des Perſonnes Divines; quand on ſe rappelle que, dans leurs principes, la *Perſonne & la Nature* en Dieu *ne ſont nullement diſtinguées, pas même par la penſée* PER MENTEM; que, ſelon eux, les Juifs à qui J. C. & les Apôtres ont prêché, ne connoiſſoient Dieu que ſous l'idée d'une ſeule Perſonne, ſans que ni J. C. ni les Apôtres les aient jamais détrompés ſur cela; n'eſt-il pas naturel de penſer que cette phraſe, *l'humanité de J. C. a été unie* PERSONÆ UNI DIVINÆ *en participation de la Nature Divine*, n'eſt répétée ſi ſouvent & avec tant d'affectation dans les Ecrits du Frere Berruyer, que pour inſinuer & pour inculquer ſourdement, que l'humanité de J. C. eſt unie à la Perſonne de Dieu qui eſt unique auſſi-bien que ſa Na-

ture ? Et alors, que devient le Myſtère de l'Incarnation ? Et quelle peut être cette union de l'homme avec Dieu en participation de la Nature Divine, ſinon une ſimple union morale ?

Il eſt vrai qu'en quelques endroits le Frere Berruyer s'exprime en d'autres termes, & que même il dit expreſſément que l'humanité de J. C. eſt unie au Verbe, ou à la Perſonne du Verbe ; mais il ſeroit aiſé de faire voir que chez lui ces termes, *le Verbe*, *Dieu*, *la Divinité*, ſont abſolument ſynonimes. D'ailleurs, les excès énormes où nous l'avons vu tomber ſur les Myſtères de la Trinité & de l'Incarnation, ne donnent-ils pas droit de ſuppoſer, que lors même qu'il ſe ſert du langage de la Foi, il ne le prend pas dans le ſens propre & naturel que l'Egliſe y attache ?

En effet, peut-on confeſſer dans le même ſens que l'Egliſe Catholique, que l'humanité de J. C. eſt unie au Verbe éternel en unité de Perſonne, quand on ne croit pas que le Verbe comme Verbe ſoit une vraie Perſonne, & que l'on s'imagine qu'il n'eſt

devenu une Perſonne diſtinguée du Pere que par l'Incarnation (1) ; quand on ſoutient que les Perſonnes Divines *ſont incommunicables ;* quand on prétend que le Verbe, en qualité de Perſonne en J. C., *fait abſtraction des attributs eſſentiels* de la Divinité, & *de ſes Propriétés perſonnelles ;* quand on prétend que J. C. n'eſt pas *Dieu le Fils ;* quand on nie que le Verbe ſe ſoit abaiſſé en ſe faiſant homme ? Après cette multitude d'aſſertions impies, ces Auteurs auront beau dire quelquefois que l'humanité de J. C. eſt unie au Verbe, ou qu'elle ſubſiſte dans la Perſonne du Verbe : ces expreſſions Catholiques peuvent-elles être regardées autrement dans leur bouche que comme un langage de cérémonie & de parade, auquel ils donnent un ſens tout différent de celui que la Tradition de tous les ſiécles y a attaché ? En effet, comment veut-on que l'humanité de J. C. ſoit unie réellement & hypoſtatiquement à la Perſonne du Verbe, ſi le Verbe en J. C. *fait abſtraction de ſes attributs eſſentiels & de*

(1) Voyez ci-deſſus, I. Section, chap. II. art. 4. pag. 303. & ſuiv.

ſes Propriétés perſonnelles ? Le Verbe ainſi dépouillé, n'eſt plus le Verbe : ce n'eſt qu'un mot vuide de ſens. Etre uni au Verbe ainſi dépouillé, c'eſt être uni à rien. J. C. ſera donc appellé le Verbe, mais il ne le ſera pas véritablement. Le Verbe lui prêtera ſon nom, mais ſans lui communiquer ni ſes attributs Divins, ni ſa Perſonne. J. C. ne ſera pas plus le Verbe, qu'il n'eſt le Pere & le Saint-Eſprit. Que ſera-t-il donc, ſinon un pur homme, tel que le Chriſt de Neſtorius ? Son humanité unie à une Perſonne Divine, *Perſonæ uni Divinæ*, qui n'eſt ni le Pere, ni le Fils ou le Verbe, ni le Saint-Eſprit, ne ſera dans la vérité, nonobſtant cette prétendue union hypoſtatique, qu'une humanité ſolitaire.

ARTICLE VIII.

Ce que c'eſt que l'union hypoſtatique dans l'idée des Freres Hardouin & Berruyer.

AVEC une ſi monſtrueuſe Théologie, quelle idée les Freres Hardouin & Berruyer peuvent-ils ſe former de l'union hypoſtatique ? Ce terme conſacré par les Conciles généraux & par l'uſage de l'Egliſe univerſelle pour proſcrire à jamais les impiétés de Neſtorius & d'Eutychès, ſe trouve à la vérité cent fois dans les Commentaires des Freres Hardouin & Berruyer ; mais tout ce que nous avons vu d'eux juſqu'à préſent, ne montre que trop qu'il n'a pas dans leur bouche le même ſens que dans la profeſſion publique de l'Egliſe.

Quand les Conciles ont défini que le Verbe de Dieu s'eſt uni hypoſtatiquement à un corps & à une ame humaine, qu'il les a pris en unité de Perſonne, que l'humanité ainſi unie au Verbe, n'a point de ſubſiſtence ou de Perſonalité propre, mais qu'elle

ſubſiſte uniquement dans la Perſonne & par la Perſonne du Verbe ; ce qu'ils ont prétendu décider par ces expreſſions, c'eſt qu'il n'y a en J. C. qu'une ſeule Perſonne qui réunit en ſoi la Nature Divine & la nature humaine : que cette Perſonne adorable n'eſt autre que le Verbe éternel, qui s'eſt fait homme, & qui eſt Dieu & homme tout enſemble ; qu'ainſi J. C. homme, né de Marie, eſt véritablement le Verbe fait chair, & que le Verbe fait chair eſt véritablement le Fils de Marie ; & que par cette raiſon la Sainte Vierge eſt véritablement Mere de Dieu, parce que le Verbe éternel qui eſt Dieu & conſubſtantiel au Pere, eſt né d'elle ſelon la chair.

Ce ſont-là les premieres leçons du Chriſtianiſme. Qu'on demande à un ſimple Fidèle, *Qu'eſt-ce que J. C.?* Il répondra, conformément à la Doctrine Chrétienne, que *J. C. eſt le Fils de Dieu qui s'eſt fait homme, & qui eſt Dieu & homme tout enſemble.* Qu'on lui demande enſuite, *combien il y a de natures en J. C.*, il répondra qu'il *y en a deux, ſçavoir la nature Divine & la nature humaine.* Qu'on lui de-

mande enfin *s'il y a pluſieurs Perſonnes en J. C.*, il répondra qu'*il n'y en a qu'une ſeule, qui eſt la Perſonne du Fils de Dieu.* Le Dogme Catholique univerſellement crû & profeſſé dans l'Egliſe, conſiſte donc à croire qu'en vertu de l'union hypoſtatique, non-ſeulement il n'y a qu'une ſeule Perſonne en J. C., mais que cette unique Perſonne J. C. Notre-Seigneur eſt la Perſonne même du Verbe, qui de toute éternité eſt le Fils de Dieu, & qui s'eſt fait homme dans le tems.

Eſt-ce là l'idée que les Freres Hardouin & Berruyer nous donnent de *l'union hypoſtatique ?* Dans leurs principes, J. C. né de Marie eſt-il le Fils éternel de Dieu ? Hé ! comment le ſeroit-il, puiſque le Frere Berruyer déclare que *la qualité de Dieu le Fils* ou de Fils éternel de Dieu, *eſt incommunicable*, & qu'ainſi J. C. n'eſt *Dieu le Fils* en aucun ſens ? Or ſi J. C. n'eſt pas *Dieu le Fils*, il n'eſt pas le *Verbe* éternel, la ſeconde Perſonne de la Trinité. D'un autre côté le Verbe éternel eſt-il véritablement homme ? Il eſt clair que dans les principes de ces mêmes auteurs, il ne l'eſt pas ; car

comment concevoir que le Verbe eſt véritablement homme, ſans concevoir dans le Verbe un abaiſſement de miſéricorde, ſans reconnoître qu'il s'eſt manifeſté dans la chair, & qu'il a habité avec les hommes? Or ces auteurs nient formellement l'un & l'autre. Il eſt donc évident que dans leur Théologie, J. C. qui a habité avec les hommes, n'eſt pas le Verbe, & que le Verbe n'eſt pas Jeſus-Chriſt.

Qu'entendent-ils donc par les termes *d'union hypoſtatique?* Nous pourrions nous diſpenſer d'approfondir ce *Myſtère d'iniquité.* Il ſuffit pour vous prémunir contre ces doctrines étrangeres, de vous avoir découvert les piéges de toute eſpéce qui vous ſont tendus ſous les apparences même du langage Catholique. Mais l'Egliſe a intérêt que des erreurs qu'on s'efforce d'envelopper, ou qu'on ne laiſſe voir qu'à demi, ſoient expoſées au grand jour. Voici donc l'idée qu'une lecture réfléchie des Ecrits de ces auteurs, nous a fait concevoir de leur ſyſtème ſur ce point. Il nous paroît qu'en diſant que *l'humanité de J. C. a été unie hypoſtatiquement, ou en unité de perſonne*

à une perſonne Divine, en participation de la Nature Divine, leur penſée eſt que Dieu un a communiqué ſa Divinité à l'humanité de J. C., qu'il l'a rendu participante de ſa puiſſance & de ſon autorité autant qu'une créature en eſt capable, & que de cette eſpéce d'alliance de la Divinité avec l'humanité de J. C., il réſulte en J. C. notre Seigneur, une perſonne purement humaine en elle-même, mais qui eſt néanmoins conſidérée comme une *ſeconde Perſonne Divine*, en tant qu'elle eſt unie à Dieu & qu'elle le repréſente (1). Ce que nous aurons occaſion de rapporter de leurs Ecrits dans la ſuite de cette Section & dans toute la ſuivante, vous dévoilera de plus en plus leurs ſentimens, & vous en fera ſentir toute l'impiété.

(1) Voyez ci-deſſus, I. Section, chap. II. art. IV. pag. 303. & ſuiv.

CHAPITRE III.

Atteintes manifeſtes données par ces deux Auteurs à l'unité de Perſonne en Jeſus-Chriſt.

LE propre effet de l'Incarnation du Verbe, & de ſon union hypoſtatique avec la nature humaine qu'il a priſe, eſt, comme nous l'avons dit, qu'il n'y a en J. C. qu'une ſeule Perſonne, qui eſt la Perſonne du Verbe fait chair. C'eſt donc une héréſie formelle, de faire de l'humanité de J. C. une perſonne qui ſubſiſte à part, de diſtinguer J. C. de la Perſonne du Verbe, & par-là d'admettre en lui deux perſonnes. C'eſt en cela préciſément que conſiſtoit l'héréſie de Neſtorius, que toute l'Egliſe a anathématiſée au Concile général d'Ephèſe. Nous avons la douleur de la voir renaître aujourd'hui dans les Ecrits de nos deux Religieux.

ARTICLE PREMIER.

Les Freres Hardouin & Berruyer représentent par-tout l'humanité de Jesus-Christ, comme une Personne qui subsiste par elle-même, indépendamment du Verbe.

C'Est un point capital dans la doctrine des Freres Hardouin & Berruyer, comme vous le verrez plus amplement dans la suite, que la qualité de *Fils de Dieu*, si souvent attribuée à J. C. dans le Nouveau Testament, ne tombe pas sur la Personne du Verbe, mais qu'elle tombe directement & immédiatement, *directè & in recto* sur l'humanité sainte unie au Verbe.

Attribuer à l'humanité de de J. C. considérée directement & en elle-même la qualité de Fils de Dieu, comme le font ces Auteurs, c'est la regarder comme une vraie Personne.

De-là il suit évidemment que l'humanité en J. C. est une vraie personne, qu'elle a sa personnalité & sa subsistence propres, de même que l'humanité des autres hommes. Pour s'en convaincre, il ne faut que faire attention à ce principe de S. Thomas avoué par tous les Théologiens, que « la Filiation est » une Propriété Personnelle qui ne

» convient proprement qu'à la per-
» ſonne ou à l'hypoſtaſe, & non à la
» nature conſidérée comme nature : »
Filiatio propriè convenit hypoſtaſi, vel perſonæ, non autem naturæ.... Filiatio eſt proprietas perſonalis (1).

Prétendre, comme ils le font, que l'humanité de J. C eſt l'objet direct & unique de tout ce qui eſt dit de J. C. dans le Nouveau Teſtament, c'eſt faire de l'humanité de J. C. une vraie Perſonne.

Un autre point qui n'eſt pas moins fondamental dans la nouvelle Théologie de ces auteurs (2), c'eſt que « J. C. Homme-Dieu, c'eſt-à-dire, » ſon humanité ſainte unie à une Per-» ſonne Divine dès le premier inſtant » de ſa conception, eſt l'objet direct » & immédiat de toutes les propoſi-» tions qui regardent J. C. dans tout » le Nouveau Teſtament ; ſoit que ce » ſoit J. C. qui y parle de lui-même,

(1) S. Thom. part. 3. quæſt. 23. art. 4.

(2) *Berr. 2. part. tom 8. quæſt. 1. pag* 4. Jeſus Chriſtus homo Deus, vel humanitas illa ſanctiſſima, primo conceptionis ſuæ inſtanti, unita ſubſtantialiter Perſonæ uni Divinæ in unitatem Perſonæ, objectum eſt in recto ſingularum propoſitionum quæ ſunt in novo præſertim Teſtamento, de Domino noſtro Jeſu Chriſto, vel cùm Chriſtus de ſe ipſo loquens inducitur, vel cùm de Chriſto Deus, vel cùm Scriptores ſacri aliquid enuntiant de Chriſto.... Breviùs : Propoſitiones quæ ſunt in ſacris Scripturis de Domino noſtro Jeſu Chriſto, de illo directè prædicantur, & in eo ſimpliciter verificantur ſecundùm ſanctiſſimam ejus humanitatem .... Naturæ Divinæ ſubſtantialiter unitam, & Verbo Divino completam in ratione Perſonæ. [Nous parlerons plus amplement de ce principe erroné dans la troiſiéme Sect. chap. 2.]

» ſoit

» ſoit que ce ſoit Dieu qui y parle de
» J. C., ſoit que ce ſoient les auteurs
» ſacrés qui y parlent de J. C. : ou,
» (plus en abrégé) que toutes les
» propoſitions qui ſont dans l'Ecriture-
» Sainte au ſujet de notre Seigneur
» J. C., ont directement pour objet
» J. C. conſidéré ſelon ſon humanité
» unie ſubſtantiellement à la Nature
» Divine, & qu'elles ſe vérifient toutes
» en lui ſelon ſon humanité. »

Avancer un pareil principe, c'eſt enſeigner en termes équivalens, que tout ce qui eſt dit de J. C. dans les ſaintes Ecritures, tend directement à prouver que l'humanité de J. C. eſt une vraie perſonne, ou plutôt, qu'il n'y a pas d'autre perſonne en J. C. que ſon humanité. En effet, qui peut douter que quand J. C. parle dans l'Evangile, ce ne ſoit ſa perſonne qui parle ? Il n'appartient qu'aux perſonnes, comme nous le dirons dans la ſuite, de parler & de dire, *moi*. Peut-on douter auſſi que quand Dieu parle à J. C. ou de J. C., ce ne ſoit à la Perſonne ou de la Perſonne de J. C. qu'il parle ? Enfin, peut-on douter que, quand les Evangéliſtes, ou les autres

Ecrivains ſacrés rapportent quelqu'action ou quelques paroles de J. C., ou qu'ils diſent eux-mêmes quelque choſe de lui, ils n'ayent pour objet direct & immédiat ſa Perſonne même ? N'eſt-ce pas un premier principe en ce genre, que parler à quelqu'un ou parler de quelqu'un, quel qu'il ſoit, c'eſt parler à ſa perſonne ou de ſa perſonne ? Suppoſé donc, comme ces auteurs le prétendent, que tout ce qui eſt dit de notre Seigneur J. C. dans le Nouveau Teſtament & dans tout le corps des divines Ecritures, y ſoit dit *directement & immédiatement de ſon humanité*, & que *ſon humanité ſainte* ſoit *l'objet direct & immédiat de toutes les propoſitions qui le concernent ;* il s'enſuit néceſſairement que l'humanité de J. C. eſt une vraie perſonne, qu'elle a une ſubſiſtence & une perſonalité propre ; ou plutôt, qu'il n'y a pas d'autre perſonne en J. C. que ſon humanité.

En vain le Frere Berruyer voudroit-il obſcurcir la clarté de cette conſéquence, ſous prétexte qu'il n'attribue à l'humanité de J. C. d'être l'objet direct & immédiat de toutes les propoſitions qui regardent J. C., que

parce qu'elle eſt *unie ſubſtantiellement à une Perſonne Divine en unité de perſonne :* nous lui répondrons que cette allégation étant poſitivement démentie & contredite par le fond même de ſon aſſertion, ne peut être regardée que comme un voile dont il ſe ſert pour cacher ſon venin & pour ſurprendre les ſimples. S'il croyoit ſincérement, & dans le ſens Catholique, que l'humanité de J. C. eſt unie ſubſtantiellement & en unité de perſonne, à une Perſonne Divine, ou plutôt à la Perſonne du Verbe ; il confeſſeroit en même-tems, par une ſuite néceſſaire, que toutes les fois que les Apôtres & les Evangéliſtes parlent de J. C., c'eſt du Verbe incarné qu'ils parlent, parceque J. C. eſt le Verbe incarné : il confeſſeroit que toutes les propoſitions de l'Ecriture-Sainte qui regardent J. C., ont pour objet direct & immédiat le Verbe de Dieu conſidéré ou dans ſa Nature Divine ou dans ſa nature humaine. Car c'eſt ce qu'exigent néceſſairement les termes d'*union hypoſtatique*, & *d'unité de perſonne*, entendus comme l'Egliſe Catholique les a toujours entendus.

Lors donc qu'au lieu de confeſſer ces vérités, les Freres Hardouin & Berruyer les contrediſent formellement ; lorſqu'ils poſent comme un principe d'où dépend l'intelligence des ſaintes Ecritures, que par-tout où il y eſt parlé de J. C., ce n'eſt point du Verbe, mais de l'humanité unie au Verbe, qu'il eſt parlé directement & immédiatement ; n'eſt-il pas de la derniere évidence que les termes *d'union ſubſtantielle*, *d'union hypoſtatique*, *d'unité de perſonne*, qu'ils affectent de répéter d'une maniere faſtidieuſe, ne ſont dans leurs bouches qu'un langage illuſoire, ou qu'ils ne peuvent avoir d'autre ſens, ſinon que la perſonne humaine de J. C. eſt unie à Dieu, ou à une Perſonne Divine ? Et dès-lors voilà manifeſtement deux perſonnes en J. C. ; une perſonne humaine, laquelle, ſelon eux, eſt l'unique objet direct des auteurs ſacrés ; & une Perſonne Divine, dont il n'eſt parlé directement en aucun endroit du Nouveau Teſtament. En un mot, voilà le Neſtorianiſme le plus pur & le plus crud. Cependant ce blaſphème, deſtructif de la Foi de l'Incarnation & de

l'unité de perſonne en J. C., eſt inculqué preſqu'à chaque page des Diſſertations du Frere Berruyer : c'eſt la baſe & la pierre fondamentale du nouveau corps de Religion qu'il a entrepris de conſtruire : c'eſt une clé ſans laquelle il prétend qu'on ne peut point entendre ce qui eſt dit de J. C. dans les Livres ſaints (1).

Textes particuliers de ces Auteurs, qui montrent qu'ils regardent l'humanité de J. C. comme une vraie perſonne.

Cette erreur n'eſt pas ſimplement une conſéquence évidemment réſultante des principes des Freres Hardouin & Berruyer. Ils ne rougiſſent pas de l'avouer formellement. On le voit en particulier dans l'explication qu'ils donnent à ces paroles de l'Epître aux Romains, *de filio ſuo qui factus eſt ei ex ſemine David ſecundum carnem.* Saint Paul, diſent-ils, a exprimé *l'humanité de J. C. par le genre maſculin*, il l'a conſidérée *comme un ſuppôt ou une perſonne* ſubſiſtante en elle-même, *INSTAR SUPPOSITI ET PERSONÆ*, & ce langage, ajoutent-ils, eſt tout-à-fait propre & conforme à la vérité, *verè & propriè* (2).

(1) Ibid. Quæſt 2. pag. 89.

(2) *Berr. ibid. pag.* 109. & 110. Verba, ut jacent, in obvio ſuo & nativo ſenſu, nullâ formidine.....

Ce ſeroit un crime de prétendre ſe former de l'humanité du Sauveur, une idée plus exacte que celle que S. Paul nous en donne. S'il eſt donc vrai que ce grand Apôtre, qui ne ſe glorifioit que de connoître J. C., & qui mépriſoit toute autre ſcience en comparaiſon de celle-là, nous ait repréſenté l'humanité de J. C. comme une perſonne *inſtar ſuppoſiti & perſonæ*; ſi par cette raiſon il l'a exprimée *par le genre maſculin*, qui n'a lieu que pour déſigner des perſonnes; pourra-t-on ſe diſpenſer d'en conclure que l'humanité de J. C. eſt réellement une perſonne, & qu'elle a une perſonalité & une ſubſiſtence propres? Mais dès-lors quel ſujet de triomphe pour les Neſ-

intellige dicta inſtar ſuppoſiti & in maſculino genere de ſanctiſſimâ Chriſti humanitate.... Quid Catholicæ, quam profitemur, fidei dogmatibus omnibus magis conſentaneum? Quid adversùs omnes hæreſes & nova impietatum monſtra efficacius?

Hard. in Epiſt. ad Rom cap. 1. adnot. ad v. 4. Humanitatis nomine non intelligimus humanam naturam ſejunctam à donis habitualibus, gratiiſque actualibus ad agendum neceſſariis; ſed individuum humanæ naturæ iiſdem inſtructiſſimum & completum in ordine ad actus ſuæ naturæ ſuoque muneri convenientes producendos. Quod proinde in prædicatione logicâ INSTAR SUPPOSITI MASCULINO GENERE VERE AC PROPRIE dicitur ab Apoſtolo, *Qui Prædeſtinatus eſt, qui factus eſt ei.*

toriens ? Quel ſujet d'humiliation pour l'Egliſe Catholique qui les a condamnés, & qui les condamne depuis plus de treize ſiécles ? Et cependant cette interprétation ſi manifeſtement hérétique, non-ſeulement on veut que les Fidéles la reçoivent ſans aucun ſcrupule, *nullâ formidine ;* mais on oſe la leur propoſer comme *la plus conforme aux dogmes de la Foi Catholique, & la plus propre à combattre efficacement toutes les héréſies anciennes & nouvelles.*

Ce goût décidé pour le Neſtorianiſme ſe manifeſte en beaucoup d'autres endroits. C'eſt ainſi qu'à l'occaſion de ces paroles de J. C. à la Samaritaine (1), *nous adorons ce que nous connoiſſons*, le Frere Hardouin dit que (2) « c'eſt *l'humanité ſeule* qui » parle, comme étant, *indépendam-* » *ment du Verbe*, le principe complet » de tous ſes actes de Religion : » au lieu de reconnoître avec tous les Docteurs catholiques, que c'eſt la Perſonne

(1) Joan. IV. 22.

(2) *Hard. in Joan. cap. 4. adnot. ad v. 22. p. 268. col. 1.* Vox ea eſt humanitatis ſolius, abſque VERBO compleræ in ratione principii *quo* elicitivi omnium in Chriſto actuum ſupernaturalium Caritatis & Religionis erga Deum.

même de J. C., le Verbe fait chair qui parle ainſi ſelon ſa nature humaine.

C'eſt encore à *l'individu de la nature humaine* que cet auteur fait dire : *le Pere eſt plus grand que moi* (1) ; & joignant au blaſphème la contradiction la plus palpable, il prétend que cet individu humain s'attribue une parfaite égalité avec le Pere, par cela même qu'il déclare que le Pere eſt plus grand que lui (2).

Ce n'eſt donc pas, comme l'Egliſe l'a toujours cru, le Verbe incarné qui parle en cet endroit ſelon ſa nature humaine, ou ſelon la *forme de ſerviteur*, qu'il a priſe & ſelon laquelle il eſt moindre que le Pere : c'eſt l'humanité même, c'eſt l'*individu de la nature humaine*, uni au Verbe, qui parle uniquement, dit le Frere Hardouin. Que s'enſuit-il de-là, ſinon que cet individu humain, que cette humanité

(1) Joan. XIV. 28.

(2) *Hard. adnot. in hunc verſum.* Loquitur in Chriſto Deo & homine individuum naturæ humanæ, unitum perſonæ Verbi : ac dum Patrem Majorem ſe eſſe prædicat, æquale ſe ei hoc ipſo dicto ſignificat. Major enim non dicitur, niſi qui ſit ejuſdem ordinis cum eo cui opponitur... *Major* aut *æqualis* non dicitur, niſi de duobus individuis ejuſdem ordinis.

eſt une vraie perſonne ? Car une nature qui n'a point de ſubſiſtence propre, ne parle point & ne dit pas, *moi*. Le *moi* n'appartient qu'aux perſonnes : ç'en eſt le caractère eſſentiel & la marque diſtinctive. Quand donc le Frere Hardouin ajoute que *l'individu de la nature humaine* qui dit *moi* en J.C., eſt uni à la perſonne du Verbe, c'eſt préciſément comme s'il diſoit, que la perſonne humaine de J. C. eſt unie à une Perſonne Divine : ce qui emporte manifeſtement deux perſonnes.

ARTICLE SECOND.

Le Frere Berruyer diſtingue expreſſément deux Moi, *& par conſéquent deux Perſonnes en Jeſus-Chriſt.*

LE Frere Berruyer dans ſes *Défenſes* (1) tranche le mot, & met en propres termes deux *moi*, deux *ego* en

(1) *Défenſe.... contre le Projet d'Inſtr. Paſt. p.44.* Un ſeul dans Jeſus-Chriſt pouvoit dire, *Moi*, le *Moi*, EGO, au maſculin, étant réſervé à la perſonne. Mais la nature humaine comme principe efficient de ſes actions, ſans avoir beſoin de tenir de l'impreſſion du Verbe ſes mouvemens & ſes determinations, POUVOIT AUSSI DIRE, *Moi*, EGO, au

J. C., l'un, dit-il, *au maſculin* qu'il reſerve à la perſonne, l'autre *au neutre* qu'il prétend appartenir *à la nature humaine comme au principe efficient & productif de ſes actions, ſans qu'elle ait beſoin de tenir de l'impreſſion du Verbe, ſes mouvemens & ſes déterminations.*

Dès que cet auteur vouloit mettre deux *moi* en J. C., que lui coutoit-il de les mettre l'un & l'autre *au maſculin ?* Ne nous diſoit-il pas tout à l'heure que ſaint Paul s'eſt ſervi du genre maſculin pour marquer l'humanité de J. C. : *intellige dicta in maſculino genere de ſanctiſſimâ Chriſti humanitate ?* Si cela eſt, d'où lui vient cette nouvelle délicateſſe ? Pourquoi n'oſe-t-il pas ſuivre un exemple auſſi reſpectable que celui de l'Apôtre ? C'eſt qu'il a bien compris que parler de la ſorte, ç'auroit été admettre formellement deux perſonnes en J. C., & ſe déclarer ouvertement Neſtorien. Il a donc cru qu'il étoit plus prudent de fabriquer pour l'humanité de J. C. la chimere d'un *moi* au *neutre*, & de join-

neutre, en ce ſens qu'elle ne dépendoit pas du Verbe comme principe qui la régit, qui la pouſſe, qui la détermine.

dre ainſi des idées qui s'excluent mutuellement.

Mais voici un autre inconvénient de ſon *MOI au neutre*, que probablement il n'a pas apperçu. Ce paradoxe qui ſeroit extravagant dans la bouche de tout autre, l'eſt encore plus dans la ſienne. Selon lui, c'eſt l'humanité de J. C. qui eſt l'objet direct & immédiat de tout ce que les auteurs ſacrés ont écrit des diſcours, des actions, & des qualités de J. C. : *Jeſus Chriſtus Homo-Deus, ſeu humanitas illa Chriſti ſanctiſſima* (1). De-là il réſulte 1. Que par-tout où J. C. parle dans le Nouveau Teſtament, (& y a-t-il un ſeul chapitre dans l'Evangile où il ne parle pas ?) ſon *moi* eſt toujours un *moi* au neutre, & jamais *au maſculin* : 2. Que dans aucun endroit du Nouveau Teſtament, il n'eſt parlé de la Perſonne adorable de J. C., mais uniquement de ſa nature humaine. En quelles abſurdités ne tombe-t-on pas lorſqu'après avoir avancé des erreurs, on veut les ſoutenir à quelque prix que ce ſoit ?

Au reſte, quelque nom que le Frere Berruyer donne au prétendu *moi* qu'il

(1) Berr. 2. part. tom. 8. queſt. 1. pag. 4.

attribue à l'humanité de J. C., quelque genre qu'il lui aſſigne ; il n'en ſera pas moins convaincu d'admettre réellement deux perſonnes en J. C., dès qu'il y diſtingue deux *moi*, deux *ego*. Toute nature qui dit *moi*, qui eſt le principe complet de ſes opérations, qui poſſede en elle-même indépendamment de tout autre, tout ce qui lui eſt néceſſaire pour parler & pour agir, a dès-lors les caractères & les propriétés eſſentielles d'une vraie perſonne. Ainſi prétendre que la nature humaine en J. C. a un *moi* qui lui eſt propre, vouloir qu'elle ſoit par elle-même le principe complet de ſes paroles & de ſes actions *ſans avoir beſoin de l'impreſſion du Verbe*, c'eſt en faire une vraie perſonne ; unie, ſi l'on veut, à une Perſonne Divine, mais perſonne humaine & diſtinguée de la Perſonne Divine à qui on la ſuppoſe unie.

ARTICLE III.

Le Frere Berruyer distingue en Jesus-Christ deux Filiations & deux Fils, & par conséquent deux Personnes.

POUR tomber dans l'hérésie de Nestorius, il n'est pas nécessaire de soutenir expressément qu'il y a deux personnes en J.C.: il suffit d'établir des propositions qui renferment équivalement cette erreur. Nestorius lui-même, comme le pere Petau Jésuite l'a remarqué (1), n'a jamais dit en termes formels, qu'il y ait deux Fils, deux Christs ou deux Personnes en J. C. Bien loin de s'exprimer ainsi, il avouoit au contraire que le nom de Christ exprime les deux natures *unies dans une seule personne* : il confessoit que le *même J. C.* étoit tout à la fois & passible selon sa nature humaine, & impassible selon sa Nature Divine :

Nestorius ne disoit pas qu'il y ait deux Personnes en J. C., mais sa Doctrine conduisoit nécessairement à cette hérésie.

(1) *Petav. Tom. 5. Theolog. Dogm. lib. 1. de Incarnatione, cap. 9. num. 7.* Numquam Filios, vel Christos duos, neque personas duas in Christo Nestorius verbo professus est, tametsi revera ita sentiret, atque illius ex principiis atque decretis necessariò erat consequens.

il louoit ſaint Cyrille de ce qu'il prêchoit l'union des deux natures *en une ſeule perſonne* (1). Ses ſectateurs tenoient à-peu-près le même langage dans la profeſſion de Foi qu'ils préſenterent au Concile général d'Ephèſe : « nous n'introduiſons pas, diſoient-» ils (2), deux Fils ni deux Seigneurs : » car il n'y a qu'un ſeul Fils de Dieu » par eſſence, qui eſt Dieu le Verbe, » le Fils unique du Pere, auquel l'hu-» manité eſt unie, en participation de » la Nature Divine, auſſi-bien que de » la dénomination & de la qualité de » Fils de Dieu. » Mais ces proteſta-

(1) *Neſtorius Epiſt. 2. ad Cyrill. in Actis Conc. Epheſ. num. 1. tom. 3. Conc. pag.* 324. Nomen hoc, *Chriſtus*, utramque naturam patibilem ſcilicet & impatibilem in unicâ perſonâ denotat : quo idem nimirum Chriſtus patibilis ſimul & impatibilis citra fidei diſcrimen concipi queat, illud quidem ſecundùm humanam naturam, hoc verò ſecundùm Divinam. *Et num.* 2. In eo autem laudo quòd harum [duarum naturarum] in unâ duntaxat perſonâ conjunctionem prædicas. *Il eſt marqué à la tête de cette Lettre de Neſtorius, que* Omnibus in ſanctâ Synodo diſplicuit.

(2) *Tom. 3. Concil. pag.* 378. *Actio. 6. Concil. Epheſ. exemplum expoſitionis Symboli depravati.* Neque duos Filios aut duos Dominos inducimus, quandoquidem unus tantùm eſt per eſſentiam Filius, nempe Deus Verbum, Filius Patris unigenitus, cui conjunctus eſt hic, & Deitatis comparticeps, conſors etiam appellationis & honoris Filii.

tions n'empêcherent pas les Peres du Concile d'Ephèſe de prononcer anathème contre Neſtorius & ſes partiſans ; parce qu'elles étoient jointes à d'autres aſſertions qui ſuppoſoient ou qui marquoient manifeſtement deux perſonnes en J. C., en le diſtinguant de la Perſonne du Verbe.

C'eſt-là préciſément le cas des Freres Hardouin & Berruyer. Ils ſe gardent bien de dire en propres termes qu'il y a deux perſonnes en J. C. : ils déclarent même qu'il n'y en a qu'une ſeule : malgré cela ils en diſtinguent réellement deux : les deux *moi* admis par le Frere Berruyer en ſont une preuve ſenſible ; mais ce n'eſt pas la ſeule. Il en eſt de même des FF. H. & B.

En effet, n'eſt-ce pas diſtinguer réellement deux perſonnes en J. C., que d'y admettre un Fils de Dieu autre que le Verbe ? C'eſt ce qui eſt répéte en cent endroits des Ecrits de ces Religieux. Selon eux, c'eſt l'humanité de J. C. conſidérée directement & en elle-même, qui eſt appellée *le Fils de Dieu* dans l'Ecriture-Sainte. Or il eſt de foi, (& ils en conviennent eux-mêmes) que l'humanité de J. C. n'eſt pas le Verbe, & qu'elle lui eſt ſimple-

ment unie : il y a donc, ſelon eux, en J. C. un Fils de Dieu autre que le Verbe, & par conſéquent deux fils, deux perſonnes très-diſtinguées.

« Ce n'eſt point à J. C. homme, » dit le Frere Hardouin (1), que l'An» ge attribue la qualité & la dénomi» nation de Fils de Dieu, mais à ſon » humanité. C'eſt l'humanité elle» même, qui par ſon union avec le » Verbe, eſt élevée à l'honneur ſuprè» me d'être appellée, & d'être en effet » le Fils de Dieu. » Il eſt donc auſſi évident que le Frere Hardouin admet en J. C. un Fils de Dieu diſtingué du Verbe, qu'il eſt certain par la foi, & même par la raiſon, que l'humanité créée dans le tems n'eſt pas le Verbe éternel.

Son Confrere énonce l'erreur d'une maniere encore plus poſitive à l'occaſion de ce même texte où l'Ange Gabriel annonce à Marie (2) que *le fruit ſaint qui naîtroit* d'elle, *ſeroit appellé*

(1) *Hard. in Luc. cap.* 1. *adnot. ad v.* 35. *pag.* 152. *col.* 2. Neque enim hominem dicit [Angelus] aut dicere poteſt augendum eſſe dignitate & appellatione Filii Dei, ſed humanitatem. Humanitas eſt, quæ uſque eò eſt evehenda ut acceſſione Verbi ſit & vocetur Filius Dei.

(2) Luc. I. 35.

le Fils de Dieu : IDEOQUE ET QUOD NASCETUR EX TE SANCTUM VOCABITUR FILIUS DEI. « Ces paroles » ſont emphatiques, dit-il (1) ; elles » ſignifient que non-ſeulement le Verbe » qui de toute éternité eſt le Fils du » Pere, mais encore le Fils qui devoit » naître de la Vierge Marie, ſeroit » auſſi appellé par une raiſon nouvelle » le Fils de Dieu. » Voilà deux fils & par conſéquent deux perſonnes très-diſtinctement exprimés, l'un qui eſt *Fils du Pere éternel*, l'autre qui eſt le *Fils de Dieu*, & qui eſt né de Marie.

Que cet auteur ne nous diſe donc plus (2) que s'il admet en J. C. deux filiations, il ne s'enſuit pas qu'il y admette deux Fils de Dieu, mais ſeulement qu'il reconnoît J. C. pour Fils de Dieu à deux titres différens. Vous venez de voir qu'il ſe trahit lui-même, en diſant en termes formels, qu'outre le Fils éternel de Dieu qui eſt le *Verbe*, il y a un *autre fils de Dieu* qui eſt né

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. q. 2. pag. 101.* Quæ vox [&] voci, *ideoque*, adjuncta emphaſim quamdam habet, notatque, non tantùm Verbum, quod eſt ab æterno *Filius Patris*, ſed naſciturum ex Mariâ Virgine Filium novâ etiàm ratione vocandum eſſe Filium Dei.

(2) Ibid. pag. 68.

de Marie ; *non tantùm Verbum, quod eſt ab æterno filius Patris, ſed naſciturum ex Mariâ Virgine filium . . . vocandum eſſe Filium Dei.* D'ailleurs, dans le lieu même où il ſe défend d'admettre deux fils, il les admet viſiblement, en prétendant que la qualité de Fils de Dieu tombe directement ſur l'humanité de Jeſus-Chriſt, *humanitas venit in recto* (1). Car cela poſé, il faut néceſſairement, ou qu'il diſe que l'humanité créée dans le tems, eſt le Verbe éternel, ce qui n'eſt pas moins abſurde qu'hérétique ; ou qu'il convienne qu'il admet en J. C. un Fils de Dieu diſtingué du Verbe, & par conſéquent deux fils, l'un éternel & l'autre fait dans le tems.

Qu'il ne diſe pas non plus (2) qu'on peut admettre en J. C. deux filiations, ſans pour cela y admettre deux fils, comme on y admet une double ſcience & une double puiſſance, ſans y admet-

(2) *Ibid. pag.* 69. Ubi perſona venit in recto, generatio eſt æterna .... & dicitur Jeſus Chriſtus *Filius Dei*, ut Deus Pater eſt in divinis prima perſona generans Verbum. Ubi humanitas completa in genere ſubſiſtendi venit in recto, generatio eſt actio ad extra tranſiens & libera & Jeſus Chriſtus dicitur *Filius Dei* unius in tribus perſonis ſubſiſtentis.

(1) Ibid. pag. 69. & 70.

:re deux perſonnes. Cette comparaiſon eſt abſolument vicieuſe. La ſcience & la puiſſance ſont des attributs ou des perfections qui ſuivent les natures. Ainſi comme la Foi nous apprend qu'il y a deux natures en J. C.; elle nous apprend auſſi que J. C. en tant que Dieu a la ſcience & la toute-puiſſance Divine, & qu'en tant qu'homme il a une ſcience & une puiſſance humaine. (Hé! plût à Dieu que ces Religieux reconnuſſent en Jeſus-Chriſt les attributs Divins, comme ils conviennent des dons accordés à ſon humanité!) La filiation au contraire, ou la qualité de fils, comme nous l'avons remarqué avec ſaint Thomas & avec tous les Théologiens, eſt une propriété perſonnelle qui n'appartient proprement qu'à la perſonne, & non à la nature conſidérée comme nature. Par conſéquent, quoiqu'il y ait deux ſciences & deux puiſſances en J. C. à raiſon de ſes deux natures, il n'y a cependant & il ne peut y avoir qu'une ſeule filiation, à cauſe de l'unité de perſonne. Admettre en Jeſus-Chriſt deux filiations, dont l'une lui convienne en tant que Verbe, & l'autre

en tant qu'homme, c'eſt, dit Albert le Grand (1), diviſer Jeſus-Chriſt : *ce qui eſt non-ſeulement un inconvénient, mais une héréſie formelle.*

Enfin, quand même on accorderoit au Frere Berruyer que l'humanité de J. C. conſidérée directement & en elle-même, *humanitas in recto*, eſt ſuſceptible de la qualité & de la dénomination de *Fils de Dieu*, il n'en ſeroit pas moins évident qu'il met deux fils, & deux perſonnes en J. C. ; puiſqu'il eſt certain que l'humanité, à qui il donne la qualité de Fils de Dieu, eſt très-diſtinguée du Verbe. Ainſi, quelque choſe qu'il diſe, & de quelque côté qu'il ſe tourne, il eſt convaincu d'introduire en J. C., non-ſeulement deux Filiations, mais encore deux fils diſtingués ; parceque les filiations qu'il admet, tombent ſur deux termes infiniment différens. Autre choſe eſt le Verbe qui s'eſt uni l'humanité, & autre choſe eſt l'humanité que le Verbe s'eſt unie. Par conſéquent autre eſt le

(1) *Albertus Mag. in 3. Sentent. diſt. 4.* Ergo qui aliam filiationem dicit ei [Chriſto] convenire ſecundùm quòd eſt Deus, & aliam ſecundùm quòd eſt homo, ſolvit Jeſum. Ergo hoc dicere, non eſt tantùm inconveniens, ſed etiam hæreticum.

Fils éternel qui eſt le Verbe, & autre le prétendu *fils fait dans le tems.*

ARTICLE IV.

Les Freres Hardouin & Berruyer font ouvertement de Jeſus-Chriſt & du Verbe deux perſonnes diſtinguées.

QUE pourroit-on dire de plus pour exprimer le plus pur & le plus groſſier Neſtorianiſme, à moins que d'enſeigner poſitivement, que le Verbe & J. C. ne ſont pas & ne peuvent pas être la même perſonne. C'eſt juſques-là que nos deux Religieux portent l'impiété de leur doctrine & de leur langage.

» Il y a bien de la différence, dit » le Frere Hardouin (1), entre cette

(1) *Hard. in Joan. cap. 1. adnot. ad v.* 18. Non eſt idem, *Unigenitum Filium eſſe in Sinu Patris*, &, *Verbum eſſe apud Deum:* neque enim idem ſubjectum triuſque propoſitionis eſt: nec poteſt proinde idem de utriuſque prædicatum. *Filius Dei* eſt humanitas ipſa Chriſti per ſe & in recto conſiderata, quamvis ſit ipsâ tunc quoque cum Verbo conjuncta. *Verbum*, cunda eſt præcisè abſque humanitate ſanctiſſimæ riniratis perſona. Cùm ſint igitur hæc duo ſubjecta verſa, neceſſe eſt diſſimile id eſſe quod de utroque irmatur.

» propoſition, *le Fils unique eſt dans* » *le ſein du Pere*, & celle-ci, *le Verbe* » *eſt avec Dieu.* » Et en quoi fait-il conſiſter cette différence? « C'eſt, dit-» il, que le ſujet de ces deux propo-» ſitions *N'EST PAS LE MÊME*, & » qu'ainſi elles ne peuvent pas avoir » le même attribut. *Le Fils de Dieu* » qui eſt le ſujet de la premiere, c'eſt » l'humanité de J. C. conſidérée en » elle-même & directement.... *Le* » *Verbe*, qui eſt le ſujet de la ſeconde, » eſt la ſeconde Perſonne de la Trinité » conſidérée en elle-même & ſéparé-» ment de l'humanité. D'où il s'enſuit » que les ſujets de ces propoſitions » étant différens, il faut néceſſaire-» ment que ce qui leur eſt attribué, » le ſoit auſſi. »

Nous ne demanderons point ici pourquoi cet auteur, qui ne peut nier que le Verbe ſe ſoit fait chair, veut néanmoins que par le Verbe on entende la ſeconde Perſonne de la Trinité ſéparément de l'humanité, *abſque humanitate.* Nous ne conſidérons que cette aſſertion groſſiérement Neſtorienne : Que J. C. *le Fils unique de Dieu* & *le Verbe* ne ſont pas le même

ujet, mais deux ſujets différens ; *non dem eſt ſubjectum : ſunt hæc duo ſubecta diverſa.* Peut-on dire plus clairenent que J. C. & le Verbe ſont deux erſonnes ; que l'une n'eſt pas l'autre ; ue ce qu'on dit de l'un, on ne le dit as de l'autre ? Si le Frere Hardouin royoit que J. C. & le Verbe c'eſt la nême perſonne, en feroit-il ainſi deux ujets différens ?

Le même blaſphème ſe trouve enore proféré dans un autre endroit. Ce n'eſt pas au Verbe, dit-il (1), que le Pere adreſſe la parole, mais à J. C. ſon Fils. Car il n'eſt pas poſſible que le Pere parle au Verbe. » ela eſt net. Donc, ſelon lui, J. C. 'eſt pas le Verbe ; il en eſt diſtingué, : ſi bien diſtingué, que parler à J. C., : n'eſt pas parler au Verbe.

Le Frere Berruyer ne s'exprime pas ec moins d'impiété. Entreprenant expliquer à ſa façon le commencenent de l'Epître aux Hébreux, il ſouent que ces paroles, *per quem fecit &*

(1) *Idem in Epiſt. ad Hebr. cap. 1. adnot. ad v. 10. g. 649. col. 1.* Hîc à Paulo proponitur ut vox Pas, non ad Verbum certè, fieri enim non poteſt ut rbum Pater alloquatur, ſed .... ad eumdem Filium im Jeſum.

ſæcula, ne ſignifient pas que Dieu ait créé le monde par J. C. ſon Fils, mais ſimplement qu'il a fait les ſiécles, c'eſt-à-dire l'Ancien & le Nouveau Teſtament, en vue & à cauſe de J. C. Et pour établir cette erreur, il fait ce raiſonnement, qui renferme le plus pur Neſtorianiſme (1) : « c'eſt du même » J. C. Fils de Dieu, que ſaint Paul » dit ces deux choſes : Et que *par lui* » *Dieu a fait les ſiécles*, & qu'*il l'a* » *établi l'héritier de toutes choſes.* Or » eſt-il croyable que, dans les deux » membres d'une même période, l'A- » pôtre ait dit deux choſes ſi différen- » tes de la même perſonne conſidérée » directement & ſous le même nom ? » Certainement Dieu n'a pas établi le » Verbe héritier de toutes choſes, » puiſque toutes choſes appartiennent » au Verbe de toute éternité. Ce n'eſt

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. qu. 2. pag. 119. & 120.* Quod autem dixit Paulus de Jeſu Chriſto Filio Dei, *per quem fecit & ſæcula*, dixit & de eodem, *quem conſtituit hæredem univerſorum.* An verò credendus eſt Apoſtolus, duobus ejuſdem periodi membris, objecta duo diverſa, æque in recto ſpectata, ſub eodem nomine ſupponere ? Verbum enim.... Non *conſtituit Deus hæredem univerſorum*, cujus ab æterno erant omnia. Non ergo de Verbo dixit Apoſtolus in recto, *Per quem fecit & ſæcula.*

» donc

» donc pas du Verbe conſidéré direc-
» tement & en lui-même, que S. Paul
» ajoute que *par lui Dieu a fait les*
» *ſiécles*, PER QUEM FECIT ET SÆ-
» CULA. »

Faites attention à ce raiſonnement & à l'héréſie formelle qu'il renferme. Selon ce nouveau Neſtorien, il eſt tout-à-fait indigne d'un Apôtre, de dire de la même perſonne, du même J. C. notre Seigneur, *que par lui Dieu a fait les ſiécles, & que Dieu l'a établi l'héritier de toutes choſes.* Il ne croit donc pas que J. C., qui, ſelon ſon humanité, a été *établi l'héritier de toutes choſes*, ſoit la même perſonne que le Verbe éternel *par qui toutes choſes ont été faites.* Car ſi J. C. eſt réellement le Verbe fait chair, on peut & on doit dire de lui dans la même période, dans la même phraſe, des choſes très-différentes, & même directement oppoſées, à raiſon des deux natures qu'il unit en ſa perſonne : on peut & on doit dire qu'il eſt impaſſible, & qu'il ſouffert ; qu'il eſt immortel, & qu'il eſt mort ; qu'il eſt engendré avant tous les ſiécles, & qu'il eſt né dans le tems ; qu'il eſt préſent par-tout, & qu'il eſt

dans un lieu ; qu'il est immuable, & qu'il a passé par les différens états d'une vie mortelle ; qu'il a fait toutes choses, & qu'il a été fait selon la chair. Tel est le langage constant des divines Ecritures, des saints Peres, de toute l'Eglise ; & ce langage, comme dit saint Gregoire Pape (1), est fondé sur ce dogme de la Foi, que « J. C. hom-» me, l'unique Médiateur de Dieu & » des hommes, n'est pas autre dans » la Divinité & autre dans l'humanité, » comme le pensoit follement l'héré-» tique Nestorius, » mais une seule & même personne, qui, considéré dans sa Nature Divine, *a fait les siécles* avec le Pere & avec le Saint-Esprit ; & , considéré dans sa nature humaine, *a été établi l'héritier de toutes choses.* Un langage si Catholique & si universellement usité dans l'Eglise, paroîtroit-il insoutenable au Frere Berruyer, s'il croyoit avec l'Eglise, qu'il n'y a en J. C. qu'une seule personne qui est le Verbe fait chair ?

(1) *S. Greg. Mag. lib. 18. moral. cap. 51. num. 85.* Mediator Dei & hominum homo Christus Jesus, non, sicut ille hæreticus desipit, alter in humanitate, alter in Deitate est.

ARTICLE V.

Les Freres Hardouin & Berruyer font ſouvent parler Jeſus-Chriſt comme une perſonne qui ſe diſtingue formellement de la Perſonne du Verbe.

SEREZ-VOUS étonnés après cela de voir ces deux Religieux mettre ſouvent dans la bouche même de J. C. des diſcours, par leſquels il s'annonce comme une perſonne diſtinguée du Verbe & qui lui eſt ſimplement unie ?

Telles ſont entr'autres ces paroles que le Frere Hardouin prête à J. C. parlant à Dieu (1) : « vous avez dit de » moi homme, *je ſerai ſon pere & il* » *ſera mon fils* ; & vous l'avez dit avec » vérité à cauſe de l'union de mon » humanité avec votre Verbe : & c'eſt » pour cela que je vous appelle mon » Pere. » N'eſt-il pas clair que faire parler ainſi J. C., c'eſt lui faire dire

(1) *Hard in Matth. cap. 6. adnot. ad v. 9. pag. 30.* Tu qui de me homine dixiſti verè, *Ego ero illi in Patrem & ipſe erit mihi in Filium*, ob conjunctionem itique humanitatis meæ cum Verbo tuo : Tu, inquam, quem Patrem propterea nuncupo, &c.

à lui-même qu'il n'eſt pas le Verbe, mais qu'il lui eſt ſimplement uni ?

Ce langage tout Neſtorien eſt très-fréquent dans l'*Hiſtoire* du Frere Berruyer, & c'eſt toujours à J. C. même qu'il le fait tenir. En voici quelques exemples (1) : « J'ai le droit (de juger » & de condamner les coupables) en » vertu de l'union perſonnelle de mon » humanité *AVEC LE VERBE* » *DE DIEU.* » Dans un autre endroit (2) : « Le Verbe s'eſt uni perſonnellement à mon humanité dès le » premier moment de ma conception. » Et encore (3) : « En vertu de » l'union de mon humanité avec le » Verbe de Dieu, j'ai eu dès le premier inſtant de ma conception tout » pouvoir dans le ciel & ſur la terre. »

Dans ces textes & dans beaucoup d'autres ſemblables qu'il ſeroit inutile de rapporter, ce n'eſt pas l'humanité même qui parle ; c'eſt l'homme ou la perſonne à qui étoit cette humanité, puiſqu'il dit, *mon humanité* : Or cette perſonne ſe diſtingue formellement du

(1) Berr. 2. part. tom. 4. liv. 10. pag. 321.
(2) Ibid. tom. 5. liv. 12. pag. 225.
(3) Ibid. tom. 6. liv. 14. pag. 70.

Verbe, dès qu'elle dit que ſon humanité eſt unïe au Verbe de Dieu.

Que ces mots, *perſonnellement*, *union perſonnelle* ne vous en impoſent donc pas. Tout le tiſſu du diſcours, joint à cette multitude d'autres traits que nous avons rapportés, ne montrent que trop quelle peut être la valeur de ces termes dans la bouche de ces auteurs.

CHAPITRE IV.

AUTRES atteintes manifestes que les Freres Hardouin & Berruyer donnent au Mystère de l'Incarnation & à l'unité de personne en Jesus-Christ, en soutenant que l'humanité de Jesus-Christ est le seul principe complet & productif de toutes ses actions, *indépendamment du Verbe.*

ARTICLE PREMIER.

Exposition de la Doctrine Chrétienne & Catholique sur les opérations humaines de Jesus-Christ.

J. C. étant le Verbe fait chair, toutes ses actions sont des actions du Verbe.

SI notre Seigneur Jesus-Christ est véritablement le Verbe fait chair, comme la Religion nous l'enseigne ; tout ce qu'il fait, c'est le Verbe qui le fait : tout ce qu'il a souffert, c'est le Verbe qui l'a souffert dans la nature humaine qu'il a prise. « C'est à la per-

» fonne proprement qu'il convient » d'agir, » dit ſaint Thomas (1), *Perſonæ propriè competit agere.* Nier que les actions humaines de J. C. ſoient des actions du Verbe, c'eſt nier que J. C. ſoit le Verbe : c'eſt renouveller le Neſtorianiſme.

Quoiqu'il y ait deux opérations en J. C., comme il y a deux natures, il n'y a cependant qu'un ſeul opérant.

Nous ne nous laſſons pas, N. C. F., de vous remettre ſous les yeux les premiers élémens du Chriſtianiſme, parceque votre plus grande gloire & votre intérêt le plus eſſentiel ſont d'y demeurer invariablement attachés. Dès votre enfance, l'Egliſe votre Mere vous a appris qu'il y a deux natures en J. C. & une ſeule perſonne. Ces deux natures emportent néceſſairement auſſi deux opérations. Mais comme ces deux natures ſubſiſtent dans la même perſonne qui eſt le Verbe incarné ; quoiqu'il y ait en J. C. deux volontés & deux opérations, il n'y a cependant qu'une ſeule perſonne qui veut & qui opere par l'une & par l'autre nature : il opere les choſes divines par ſa Nature Divine, & les choſes humaines par ſa nature humaine.

(1) S. Thom. part. 1. quæſt. 3. art. 1. in Corp.

L'Eglise réprouve également & les Nestoriens, qui distinguant J. C. d'avec le Verbe, ne lui attribuoient que des actions humaines, dont ils prétendoient que son humanité seule étoit le principe ; & les Monothelites, qui sous prétexte de la dépendance de la nature humaine par rapport à la Nature Divine, ne reconnoissoient point en elle de volonté ni d'opération qui lui soit propre. Contre ces derniers, elle a décidé que les deux natures étant unies en J. C. sans confusion & sans mêlange ; chacune d'elle conserve ses facultés, sa volonté, & son opération propres : contre les premiers, elle a défini que J. C. est une seule & unique personne qui opere par l'une & par l'autre de ses deux natures.

Le Verbe est le principe *quod* de toutes les actions de J. C. Sa Nature Divine, & sa nature humaine en sont le principe *quo*.

Pour éclaircir nos idées dans une matiere si importante, distinguons dans tout agent deux sortes de principes : le principe qui agit, & que les Théologiens appellent *Principium quod* ; & le principe par lequel il agit, & qu'on appelle *Principium quo*.

Le Principe qui agit c'est le suppôt, ou la personne : le principe par lequel il agit, c'est en premier lieu sa nature,

& en ſecond lieu, dans ſa nature même, ce qui eſt l'inſtrument ou l'organe propre de telle ou telle action.

Tout ce qu'un homme fait, il le fait par ſa nature, par ſes facultés, par ſes différens organes. S'il penſe, c'eſt par la faculté qu'il a de penſer, & qu'on nomme entendement. S'il ſe détermine à un parti, c'eſt par la faculté qu'il a de vouloir, & qu'on appelle volonté. S'il parle, c'eſt par ſa langue: s'il marche, c'eſt par ſes pieds, & ainſi du reſte.

Mais quelle que ſoit l'action d'un homme, c'eſt toujours l'homme, c'eſt-à-dire ſa perſonne qui la fait, & qui en eſt le principe opérant, *Principium quod:* ſon entendement, ſa volonté, ſa langue, ſes pieds, les facultés de ſon ame & les différens membres de ſon corps, ne ſont que le principe ſecondaire & comme l'inſtrument par lequel il opere, *Principium quo.*

Par-là il eſt facile de concevoir ce qu'il faut penſer des actions de J. C.; avec cette différence cependant, qu'au lieu qu'il n'y a en nous qu'une ſeule nature, & qu'ainſi, nous n'agiſſons & nous ne pouvons agir que par cette

unique nature ; J. C. au contraire, ayant deux natures unies ſubſtantiellement en ſa Perſonne, il opere par l'une & par l'autre, ſans que les opérations de ſes deux natures ſoient jamais confondues, ni ſa Perſonne aucunement diviſée. La Nature Divine de J. C. eſt le principe *quo* de toutes ſes opérations divines ; mais la Perſonne même de J. C. le Verbe de Dieu eſt le principe *quod* qui les produit inſéparablement avec le Pere & avec le Saint-Eſprit. Sa nature humaine eſt de même le principe *quo* de toutes ſes actions humaines ; mais c'eſt le même J. C. ; le même Verbe fait chair qui en eſt le principe *quod*, & qui les produit phyſiquement par ſon humanité.

La nature humaine en J. C. n'a aucun mouvement ni aucune action que dépendamment du Verbe.

Ce ſont donc deux vérités de Foi qu'il faut profeſſer également : l'une, que l'humanité de J. C. a toutes les propriétés, toutes les facultés & toute la perfection qui conviennent à la nature humaine ; & qu'ainſi elle a en elle-même le principe phyſique & effectif de tous ſes vouloirs & de toutes ſes opérations : l'autre, que cette humanité ſainte ne ſubſiſtant point à part, n'étant point à elle-même, mais

ſubſiſtant en la Perſonne & par la Perſonne du Verbe à qui elle appartient & qui la poſſéde, elle n'a aucune penſée, aucun mouvement, aucune action dont le Verbe ne ſoit le principe, & qui ne lui ſoient imprimés par le Verbe.

N'en cherchons point d'autre cauſe, que la maniere d'être, d'exiſter, & de ſubſiſter, qui eſt propre à cette humanité ſainte. Car c'eſt un principe conſtant, comme le remarque le Pere Petau, Jéſuite (1), que nulle nature n'eſt capable de produire aucune action, ni d'éprouver aucune ſouffrance, qu'autant qu'elle exiſte actuellement: & elle ne peut exiſter actuellement, ſans avoir une maniére d'être déterminée, par laquelle elle ſubſiſte phyſiquement, ou en elle-même, à part, par une ſubſiſtence qui lui ſoit propre; ou dans un autre à qui elle ap-

(1) *Petav. tom. 5. Theolog. Dogm. lib. 8. de Incarnat. cap. 2. num. 1.* Ipſa natura uti nihil agit aut patitur, niſi exſtet actu: .. . ita nec ullam actionis, aut rei atque entis proprietatem exercet, niſi actu ſubſiſtat..:. Etenim ratiocinandi ac ſentiendi vis & facultas ineſt homini, & ejus naturæ inſita: neutra tamen in actum tranſire poteſt nec expedire ſe, niſi homo verè & actu ſit, ac non ſolùm exiſtat in rerum naturâ, ſed ſubſiſtat etiam.

partienne, qui la termine, qui lui donne ſon dernier complément & ſon état. Ainſi, quoique ce qu'on appelle la ſubſiſtence, ou la perſonalité, ne ſoit pas par ſoi-même une propriété efficace & active, c'eſt néanmoins ce qui rend une nature actuellement capable d'agir, parceque c'eſt ce qui lui donne ſa maniere d'être phyſique, ſon actualité & ſon état.

Or la maniere d'être, d'exiſter, de ſubſiſter, qui eſt propre à la nature humaine en J. C., eſt toute Divine & totalement dépendante du Verbe. Cette humanité ſainte n'exiſte point à part, elle ne ſe termine point elle-même, elle ne ſubſiſte point par une ſubſiſtence qui lui ſoit propre, comme l'humanité des autres hommes; mais elle exiſte & elle ſubſiſte phyſiquement dans le Verbe & par le Verbe. La Propriété perſonnelle du Verbe eſt ſa forme propre, ce qui détermine ſa maniere d'être, ce qui lui donne de ſubſiſter réellement & actuellement, & ce qui la rend capable d'agir & de ſouffrir. D'où le même P. Petau (1) &

(1) *Ibid. cap.* 10. *num.* 12. Is autem [modus, quo humana natura exiſtit in Chriſto] ex perſonali Chriſt

ſaint Thomas avant lui (1) concluent : 1. Que l'humanité de J. C. n'ayant

roprietate petitur : quæ eadem & naturæ humanæ communicata, propria fit ejus forma, eamque determinat, & hoc tribuit, ut in rerum natura ſubſiſtat, ac ſit actu ſubſtantia, & quod ſibi conſentaneum operetur. Etenim nulla niſi ſubſiſtens, agit natura quippiam : ac priùs definiri ac terminari illam oportet, certâque conſiſtendi proprietate devinciri, quàm functionem ullam præſtare poſſit. Itaque perſonalis proprietas, ... etſi per ſe & præcisè loquendo, non ſit efficax, & actuoſa, eam tamen vim habet, ut naturam afficiens, &, ut dixi, complens ac terminans, eamdem ad agendum inſtructam & idoneam reddat. Ex quo illud oritur, ut quælibet actio Chriſti Divina ſit, etiam illa quæ merè eſt ἀνθρωποπρεπὴς, & alioquin indigna Deo, quatenùs humanitas eam exercere aut perficere, niſi Divinâ Verbi proprietate, tanquam formâ, completa determinataque, non poſſet.

Et num. 13. Hinc apparet quemadmodum humanæ omnes actiones Chriſti Deificatæ, Divinæque fuerint, intimâ quâdam ac naturali proprièque dictâ ratione : non ſolùm propter qualemcumque cum Deo Verbo conjunctionem, & naturarum inter ſe mutuam comnearionem, vel proprietatum communionem, ſive quòd humana natura authore ac moderatore Deo ita gubernabatur, nihil ut ſine ipſius nutu prorsùs ageret : verùm eo maximè, quòd agendi vim ac potentiam ab Divinâ Perſonâ, tanquam ab formâ determinante ac perficiente, & ultimum ſubſtantiæ complementum adhibente caperet : ſine quo nec exiſteret in rerum naturâ nec operari omninò potuiſſet.

Ibid. lib. 8. *cap.* 12. *num.* 1. In actionibus Chriſti Domini, eas omnes, quæ humanæ propriæ fuere naturæ, ex nutu Divinitatis & arbitrio ſuſpenſas ac gubernatas fuiſſe..... adeoque non niſi unum θεάνθρωπον extitiſſe.

(1) *S. Thom. part.* 3. *quæſt.* 18. *art.* 1. *ad* 4. Cùm voluntas pertinear ad naturam, ipſum etiam quod eſt aliqualiter velle, pertinet ad naturam, non ſecundùm quòd eſt abſolutè conſiderata, ſed ſecundùm

d'être, d'exiſtence, de ſubſiſtence & d'actualité que dans le Verbe & par le Verbe, ne peut ni vouloir ni agir que dépendamment du Verbe. 2. Que toutes les actions de J. C. ſont des actions Divines, par la maniere dont elles s'opérent; parceque ſon humanité n'a d'action, qu'en tant qu'elle eſt completée & rendue ſubſiſtante par la Propriété perſonnelle du Verbe. 3. Que cette humanité ſainte n'ayant d'exiſtence & de ſubſiſtence que dans le Verbe & par le Verbe, elle eſt en tout & par-tout l'inſtrument du Verbe, & n'agit que par l'impreſſion, la direction & la détermination du Verbe.

L'humanité en J. C. eſt l'inſtrument du Verbe.

quòd eſt in tali hypoſtaſi. Unde etiam voluntas humana Chriſti habuit quemdam determinatum motum ex eo quòd fuit in hypoſtaſi divinâ, ut ſcilicet moveretur ſemper ſecundùm nutum voluntatis divinæ.

Ibid. quæſt. 13. *art.* 3. *in corp.* Poteſt conſiderari anima Chriſti ſecundùm quòd eſt inſtrumentum unitum Verbo Dei in perſonâ: & ſic ſubdebatur ejus poteſtati totaliter omnis diſpoſitio proprii corporis. Quia tamen virtus actionis non propriè attribuitur inſtrumento, ſed principali agenti; talis omnipotentia magis attribuitur ipſi Verbo Dei, quàm animæ Chriſti.

Ibid. quæſt. 18. *art.* 1. *ad.* 2. Proprium eſt inſtrumenti quòd moveatur à principali agente..... Sic ergo natura humena in Chriſto fuit inſtrumentum divinitatis, ut moveretur per propriam voluntatem.

Cette doctrine du domaine perſonnel du Verbe ſur ſon humanité ſainte & ſur toutes les actions qui en procédent, n'eſt point particuliere à ſaint Thomas & aux plus célébres Théologiens. Ils n'enſeignent ſur cela que ce que les Peres ont enſeigné. Voici comment ſaint Jean Damaſcene entr'autres s'exprime à ce ſujet (1) : « J. C. opere » ſelon l'une & l'autre de ſes deux natures, & chacune d'elles opere avec » la participation de l'autre. Le Verbe » opere ce qui eſt du Verbe par l'autorité & la toute-puiſſance de ſa » Divinité .... L'humanité exécute ce » qui eſt de ſon reſſort, mais au gré » du Verbe à qui elle eſt unie, & qui » ſe l'eſt rendue propre. Car ce n'eſt » pas par un mouvement qui ne vînt

(1) *S. Joan. Damaſc. lib.* 3. *de Fide Orthod. c.* 15. *om.* 1. *pag.* 235. Chriſtus ſecundùm utramque naturam ſuam operatur ; ac in eo utraque natura cum alterius communione operatur : Verbo nimirum, quæ Verbi ſunt, cum autoritate & potentiâ Deitatis efficiente ; .... corpore autem quæ ſunt corporis, exequente, ad Verbi ſibi uniti, cujus etiam proprium actum eſt, arbitrium. Neque enim ſuopte nutu ad naturales effectus proſiliebat ; nec rursùs moleſta refugiebat, ac detrectabar, aut ea quæ externè ingruebant patiebatur ; ſed ſecundùm naturæ conditionem movebatur, Verbo volente, certoque conſilio permittente ipſum pati & agere quod proprium erat, ut per opera veritati naturæ fides adhiberetur.

» que d'elle ou dont elle fût le prin-
» cipe en premier, qu'elle ſe portoit
» aux actions convenables à ſa nature ;
» qu'elle témoignoit par exemple, de
» l'éloignement pour les ſouffrances,
» ou qu'elle ſe ſoumettoit à endurer
» les maux qui tomboient ſur elle ;
» mais elle étoit mue, ſelon la condi-
» tion de ſa nature, par l'ordre & par
» la volonté du Verbe, qui par une
» profonde ſageſſe permettoit qu'elle
» ſouffrît & qu'elle agît conformé-
» ment à ſon état paſſible & mortel,
» afin d'établir par des faits ſenſibles
» & palpables la foi de ſon Incarna-
» tion (1). »

Cette dépendance totale de cette humanité ſainte par rapport au Verbe à qui elle appartenoit, eſt d'ailleurs une ſuite naturelle de l'union phyſique des deux natures dans une même perſonne. Car c'eſt un principe conſtant, que quand deux natures, ou deux ſubſtances ſont unies phyſiquement, la plus excellente doit gouverner & regir celle qui l'eſt moins, & que celle-ci doit en toutes choſes être ſoumiſe & ſu-

(1) Voyez ce qui a été dit plus haut à ce ſujet, Chap. I. nombr. VI. pag. 23. & ſuiv.

ordonnée à celle-là. C'eſt ainſi que ans l'homme, qui eſt compoſé d'une ne raiſonnable & d'un corps, il apartient à l'ame, comme à la ſubſtance . plus noble, de préſider à toutes les ctions qui s'operent par le corps, & 'en déterminer tous les mouvemens. i dans l'état préſent il arrive que noe corps n'eſt pas ſoumis au commanement de notre volonté, c'eſt un vrai éſordre, une ſuite & une juſte puniion du péché, par lequel l'homme eſt ſouſtrait à la volonté de ſon créaeur ; mais ce n'eſt pas l'état naturel c primitif de l'homme tel qu'il eſt orti des mains de Dieu. L'ordre exige onc que J. C. réuniſſant en ſa Peronne la Nature Divine & la nature umaine, ſa Divinité, comme infininent ſupérieure, domine, régle, gouerne & détermine en tout l'humanité ui lui eſt unie ſubſtantiellement. D'où l s'enſuit, qu'encore que la nature umaine de J. C. ait une volonté libre & une opération humaine qui lui ſont ropres ; cependant, comme le dit aint Thomas (1), elle n'a aucun mou-

(1) *S. Thom. part.* 3. *quæſt.* 18. *art.* 1. *ad.* 1. Quidquid fuit in humanâ naturâ Chriſti, movebatur nutu

vement qui ne ſoit réglé & déterminé par la volonté Divine, ni aucune opération qui ne ſoit ſubordonnée à la Nature Divine : ce qui fait dire au même ſaint Docteur, que la Nature Divine ſe ſert de l'opération de la nature humaine comme de l'opération de ſon inſtrument, & que réciproquement la nature humaine participe à l'opération de la Nature Divine, comme un inſtrument participe à l'opération du principal agent, dont il reçoit tout ce qu'il a de vertu & d'action (1).

voluntatis Divinæ : non tamen ſequitur quòd in Chriſto non fuerit motus voluntatis proprius naturæ humanæ.

(1) *Ibid. quæſt.* 19. *art.* 1. *in corp.* In Chriſto natura humana habet propriam formam & virtutem, per quam operatur, & ſimiliter divina. Unde humana natura habet propriam operationem diſtinctam ab operatione divinâ, & è converſo. Et tamen Divina Natura utitur operatione humanæ naturæ, ſicut operatione ſui inſtrumenti : & ſimiliter humana natura participat operationem Divinæ Naturæ, ſicut inſtrumentum participat operationem principalis agentis. *Ibid. quæſt.* 43. *art.* 2. *in corp.* Humana natura eſt inſtrumentum divinæ actionis, & actio humana virtutem accipit à Naturâ Divinâ. *Ibid. quæſt.* 48. *art.* 6. *in corp.* Humanitas Chriſti eſt divinitatis inſtrumentum, ut ſuprà dictum eſt. *Ibid. quæſt.* 19. *art.* 1. *ad* 1. Dionyſius ponit in Chriſto operationem Theandricam, ... per hoc quòd divina operatio ejus utitur humanâ, & humana operatio ejus participat virtutem divinæ operationis.

C'eſt en grande partie ſur ce prin- En quel ſens l'opération de J.C eſt appellée Théandrique, ou divinement humaine.
pe, que les Peres & les Théologiens
e ſervent du terme *d'opération Théan-*
rique ou divinement humaine, pour
aractériſer les opérations de l'Hom-
ne-Dieu. Les actions même humaines
e J. C. ſont produites divinement :
. Parceque la Perſonne qui les produit
ſt une Perſonne Divine. 2. Parceque
humanité qui en eſt le principe *quo*,
yant par ſa ſubſiſtence dans le Verbe
ne forme & une maniere d'être divi-
ement humaine, ſon opération ne
eut être auſſi que divinement hu-
naine. 3. Parceque cette humanité
ainte ne fait rien ſans l'influence de
a Divinité, à laquelle elle eſt ſubor-
lonnée & dont elle eſt toute pénétrée.
. Parce qu'appartenant au Verbe qui
a poſſéde, elle n'a de mouvement,
le volonté & d'action que par la di-
ection, l'impulſion, & la détermina-
ion du Verbe. 5. Parce qu'il y a beau-
oup d'actions de J. C. auxquelles la
Nature Divine & la nature humaine
oncourrent chacune en ſa maniere ;
omme lorſque J. C. touchoit les ma-
ades, qu'il leur impoſoit les mains,
u qu'il leur diſoit, *ſoyez guéris* ; en

même-tems qu'il les guérissoit efficacement par la toute-puissance de sa Divinité.

ARTICLE SECOND.

Selon les Freres Hardouin & Berruyer l'humanité seule a opéré en Jesus-Christ tout ce qu'il a fait pour notre salut.

IL est inconcevable à quel point & avec quelle hardiesse, les Freres Hardouin & Berruyer contredisent les vérités saintes que nous venons de vous exposer.

C'est un point capital de leur nouvelle Théologie, que tout ce que l'Evangile rapporte des discours, des actions, & des souffrances de J. C., n'a eu pour principe que son humanité seule. Non-seulement c'est l'humanité seule, selon eux, qui a obéi à Dieu, qui a prié, qui a souffert; mais elle seule a été le principe physique, efficient, productif & effectif de *tout* généralement *ce que* le Sauveur du monde *a dit & fait* pour le salut du monde.

Le Frere Hardouin le dit expreſſément (1), & le Frere Berruyer le copie mot pour mot, quoique ſans le citer (2).

N'inſiſtons pas pour le préſent ſur l'univerſalité de cette aſſertion, qui embraſſe généralement & ſans aucune

(1) *Hard. in Joan. cap. 1. adnot. ad v. 1. pag. 248. col. 1.* Quoniam deinceps in Evangelio commemoranda ſunt præſertim geſta dictaque ſervatoris noſtri, quid causâ noſtrâ egerit, dixerit, & perpeſſus ſit; illius potiſſimùm naturæ nomen commemorari oportuit, quæ ſola principium Phyſicè productivum horum omnium eſſet, ac receptivum paſſionum: ſola libetè merendi pro nobis ac ſatisfaciendi capax. Hæc eſt autem ſola humanitas.

Ibid. pag. 249. col. 1. Ipſam humanitatem quæ obedivit Patri, quæ oravit, quæ paſſa eſt.

Ibid. adnot. ad v. 14. Fuit caro quidem, hoc eſt, humanitas ex conditione ſuâ principium productivum, ſive elicitivum ac Phyſicum omnium actionum quas Chriſtus liberè ac meritoriè præſtatet.

(2) *Berr. 2. part. tom. 8. qu. 1. pag. 2.* Cùm in Evangelio commemoranda eſſent præſertim geſta dictaque ſervatoris noſtri, quid noſtri causâ egetit, dixetit, & perpeſſus ſit; illius potiſſimùm naturæ nomen commemorari oportuit, quæ ſola principium Phyſicè productivum horum omnium eſſet, ac receptivum paſſionum: ſola liberè merendi pro nobis ac ſatisfaciendi capax: hæc eſt autem ſola humanitas. .... Chriſtus homo duo in ſe complectitur: Verbum nimirum, in quo ſubſiſtit humanitas, & ipſam humanitatem quæ ſola obedivit Patri, ſola oravit, ſola paſſa eſt.

Ibid. qu. 2. pag. 97. Sanctiſſima Chriſti humanitas..... Operationum omnium & principium elicitivum, omnium paſſionum eſt ſubjectum immediatum, propoſitionum omnium denique objectum eſt in ſe & directè apprehenſum.

exception tout ce que *J. C. a fait* pour notre ſalut, & par conſéquent ſes miracles mêmes. Vous ſentez quelle impiété c'eſt, ou de nier que J. C. ait opéré phyſiquement ces merveilles, ou de les attribuer à ſon humanité ſeule comme à la cauſe efficiente qui les a produites (1). Reſtraignons, ſi l'on veut, cette propoſition ſi générale aux ſeules actions qui ſont proprement du reſſort de l'humanité & qui s'operent par elle. Eſt-il tolérable qu'on donne pour principe, que c'eſt *l'humanité ſeule* qui a fait toutes ces actions : qu'elle *ſeule* en a été le principe productif, phyſique & efficient ? L'Egliſe Catholique a toujours été très-attentive à diſtinguer en J. C. ce qu'il a fait en tant que Dieu par ſa Nature Divine, & ce qu'il a fait & ſouffert en tant qu'homme par ſa nature humaine. Mais elle a toujours cru, toujours enſeigné, toujours profeſſé, que c'eſt J. C. lui-même, le Verbe fait chair qui opere par ſes deux natures ce qui eſt propre à chacune d'elles. Il étoit réſervé à ces nouveaux

(1) On peut voir ce que nous dirons à ce ſujet dans la troiſiéme Sect. chap. VIII. art. 6. & chap. IX.

Maîtres de vouloir corriger ſur cela la doctrine & le langage perpétuel de la Foi, en attribuant à la nature humaine toute ſeule & comme nature, ce que l'Ecriture & la Tradition ont toujours attribué à la Perſonne même de Jeſus-Chriſt.

ARTICLE III.

Ils prétendent que le Verbe n'eſt pas le principe Phyſique & productif des actions humaines de Jeſus-Chriſt, qu'il ne les dirige pas, qu'il ne les commande pas, qu'il ne les détermine pas. Conſéquence de cette doctrine.

NON-SEULEMENT ces auteurs attribuent à *l'Humanité ſeule* d'être *principe productif* des actions humaines de J. C.; mais ils nient formellement que le Verbe en ſoit le principe. « L'oblation de J. C., dit le Frere » Berruyer (1), ſa priere, ſa médiation

(1) *Ibid. pag.* 53. Chriſti oblatio, oratio, mediatio non ſunt operationes à Verbo elicitæ tanquam à principio phyſico & efficiente : ſed in eo ſenſu ſunt

» ne ſont pas des actions produites par
» le Verbe comme principe phyſique
» & efficient ; mais en ce ſens-là ce
» ſont des opérations de la ſeule hu-
» manité de J. C. completée & rendue
» capable d'agir par le concours na-
» turel & ſurnaturel de Dieu. »

A quoi tend cette nouvelle Théologie, ſinon à diſtinguer totalement J. C. de la Perſonne du Verbe ? En effet, ſi l'oblation, la priere, & la médiation de J. C. ne ſont pas des actions du Verbe ; ſi ce n'eſt pas le Verbe qui les a produites par ſon humanité en agiſſant en elle & par elle ; J. C. n'eſt donc pas le Verbe, mais une perſonne humaine totalement diſtinguée du Verbe. En voici la preuve. Ce ſeroit heurter la raiſon même & le ſens commun, que de nier que J. C. ſoit le principe phyſique & productif de ſes propres actions : elles ne ſeroient pas ſes actions, s'il ne les produiſoit pas. Si donc d'un côté J. C. eſt inconteſtablement le principe productif de ſes actions, & ſi d'un autre côté le Verbe

operationes ſolius Humanitatis Chriſti in agendo & merendo per concurſum Dei naturalem & ſupernaturalem completæ.

n'en

n'en eſt pas le principe productif, il eſt évident que J. C. & le Verbe ne ſont pas la même perſonne. Que reſte-t-il après cela, que d'ériger des arcs de triomphe aux Neſtoriens, & de les déclarer vainqueurs de la Foi Catholique ?

Tous les Théologiens généralement & les Philoſophes même conviennent, comme nous l'avons remarqué ailleurs, que les actions appartiennent aux perſonnes, ou, ce qui eſt la même choſe, que c'eſt aux perſonnes qu'il appartient d'agir, *actiones ſunt ſuppoſitorum : Perſonæ propriè competit agere*, dit ſaint Thomas. Or de ce principe il ſuit évidemment que le Verbe étant l'unique perſonne en J. C., toutes les actions de J. C. ſont des actions du Verbe & produites par le Verbe.

Le Frere Berruyer s'eſt fait lui-même cette objection ; mais rien ne l'arrête. « Cet axiome, dit-il (1), trompe ceux » qui n'apportent pas aſſez de précau- » tion à la lecture des Livres du Nou- » veau Teſtament. »

(1) *Ibid. pag.* 94. Fallit, credo, incautos in legendis novi Teſtamenti libris celebre illud Philoſophorum Theologorumque axioma, *actiones ſunt ſuppoſitorum.*

Quoi donc ? Eſt-ce que cet axiome eſt faux ? Il n'oſe le dire ; mais les interprétations forcées & bizarres qu'il lui donne, tendent uniquement à le contredire, ou plutôt à montrer de plus en plus ſon oppoſition à la foi du myſtère de l'Incarnation.

« Il eſt vrai, pourſuit-il (1), que, » ſelon cet axiome, tout ce qu'on dit » de J. C., de ſes actions & de ſes » ſouffrances, on le dit de Dieu & du » Verbe, ou de celui qui eſt Dieu & » le Verbe ; mais il n'eſt pas vrai que » ces actions ſoient de Dieu & du » Verbe (*) comme du principe *quo* » ou du principe qui les produit phy- » ſiquement. » Le Frere Hardouin

(1) *Ibid.* Verum eſt utique ex illo axiomate denominationes Chriſti omnes, actiones & paſſiones, Dei eſſe & Verbi, ſive illius eſſe qui Deus eſt & Verbum : ſed verum non eſt, actiones illas effectivè & tanquam à principio *quo*, vel eliciente, Dei eſſe & Verbi.

(*) A quel deſſein le Frere Berruyer répéte-t-il ici juſqu'à trois fois dans la même phraſe, que Jeſus-Chriſt eſt *Dieu & le Verbe*, au lieu de dire ſimplement qu'il eſt le *Verbe*, ou qu'il eſt *Dieu le Verbe ?* Eſt ce pour inſinuer que quand il dit ailleurs que Jeſus-Chriſt eſt le Verbe, il ne veut dire autre choſe ſinon que Jeſus-Chriſt eſt Dieu un conſidéré dans l'unité de ſa nature : ce qui ſuppoſe que Jeſus-Chriſt n'eſt Dieu que par pure repréſentation ? Voyez ſur cela notre troiſiéme Section.

avoit dit auſſi préciſément la même choſe (1).

Remarquez ici les artifices de l'erreur & les ruſes qu'elle emploie pour circonvenir les ſimples & les prendre dans ſes filets : *in aſtutiâ ad circumventionem erroris.* Perſonne n'a jamais été aſſez depourvû de bon ſens pour dire ou pour penſer que le Verbe ſoit le principe *quo* des actions humaines de J. C. Tout le monde ſçait que ce ſont les natures qui ſont le principe *quo ;* mais ce ſont les perſonnes qui agiſſent par leur nature. Ainſi le Verbe fait chair étant la Perſonne de J. C., c'eſt lui qui opere par ſa Nature Divine & par ſa nature humaine ; & qui eſt, (pour nous ſervir du langage de l'école,) le principe opérant, *principium quod* de toutes les actions de J.C. ſoit Divines, ſoit humaines.

C'eſt par notre langue ſans doute que nous parlons, quand nous parlons,

(1) *Hard. in Epiſt. ad Rom. cap.* 15. *adnot. ad v.*7. *pag.* 482. *col.* 1. Catholici cùm in Chriſto Jeſu, præter Verbum, quod negant eſſe principium *quo* elicitivum actionum humanarum, humanitatem agnoſcant, &c. *Et ad v.* 19. *pag.* 483. *col.* 1. Ut eſſet Verbum, non quidem principium *quo* actionum Chriſti, ſed tamen ſubjectum *quod* omnium denominationum, ut ſuppoſitum.

& notre langue eſt l'inſtrument ou l'organe de nos paroles ; mais c'eſt nous-mêmes qui parlons, parceque notre langue eſt à nous & qu'elle ne ſe meut pour parler que par notre ordre. Ainſi l'homme ou la perſonne qui parle eſt toujours le principe *quod* de ſes paroles, & la langue en eſt le principe *quo*. Il en eſt de même de toutes les actions que nous produiſons au dehors. C'eſt donc donner groſſiérement le change, que de dire que le Verbe n'eſt pas le principe *quo* des actions humaines en J. C. Perſonne n'en doute, & il ne peut point y avoir de queſtion ſur cela. Ce dont il s'agit, c'eſt de ſçavoir ſi c'eſt le Verbe qui opere en J. C., s'il eſt le principe *quod* de ſes actions ; ou plutôt, c'eſt là une vérité que la Foi ne permet pas de révoquer en doute. En nous apprenant que J. C. eſt le Verbe fait chair, elle nous apprend que toutes les actions humaines de J. C. ſont des actions du Verbe fait chair.

Nos deux Religieux n'ignorent pas que c'eſt-là l'unique ſens de l'axiome, *actiones ſunt ſuppoſitorum :* c'eſt pourquoi, après bien des détours, ils ſont

enfin forcés d'avouer que le Verbe eſt le principe *quod* des actions de J. C.; mais s'ils emploient ce terme, ce n'eſt qu'en en changeant abſolument la vraie ſignification.

Par le principe qui agit, *principium quod*, on a toujours entendu un principe qui agit en effet & qui produit l'action. Comment en ſeroit-il le *principe*, s'il ne la produiſoit pas? Chacun de nous, par exemple, n'eſt le principe opérant de ſes actions, *principium quod*, que parceque nous les produiſons effectivement. Nos actions intérieures, nous les produiſons immédiatement par notre entendement, ou notre volonté: nos actions extérieures, nous les opérons par les différens membres ou organes de notre corps: mais quelles que ſoient nos actions, c'eſt toujours nous qui les faiſons; & nous ne ſommes véritablement le principe qui les fait, *pricipium quod*, que parcequ'il eſt vrai que nous les faiſons. Par conſéquent, pour confeſſer ſincérement cette vérité Catholique, que le Verbe, en qualité de perſonne unique en J. C., eſt le principe opérant ou le principe *quod* de toutes ſes ac-

tions, il faut reconnoître qu'il les opere réellement ; que les actions de J. C. ſont des actions du Verbe ; en un mot que tout ce que J. C. fait, c'eſt le Verbe qui le fait. Tel eſt le langage de l'Egliſe ; telle a été ſa croyance dans tous les ſiécles.

Mais ce n'eſt pas ainſi que les Freres Hardouin & Berruyer l'entendent. S'ils conſentent enfin à attribuer au Verbe la dénomination de principe *quod* des actions humaines de J. C., ce n'eſt qu'à condition qu'il ne ſera *principe* que de nom, qu'il n'aura aucune influence ſur l'humanité qui lui eſt unie, & que cette humanité ſainte agira toute ſeule, ſans lui, & indépendamment de lui : le Frere Berruyer le déclare en termes formels. « Les actions » de J. C., dit-il (1), ne ſont pas pro-

(1) *Berr. ibid. pag.* 95. Ab ipſo Deo & Verbo non eliciuntur effectivè actiones Chriſti, neque facta de illis actionibus ſub eo reſpectu propoſitio realiter in Verbo verificatur, quatenus Verbum ante Incarnationem ſpectatum à Patre procedit. [*Artifice pitoyable : comme ſi quand on parle de Jeſus-Chriſt, on ne parloit pas du Verbe Incarné.*] .... Humanitas ſanctiſſima, in perſonæ unius Divinæ ſubſiſtentiâ ſubſiſtens, principium eſt effectivum & completum omnium Chriſti actionum, & paſſionum ſubjectum. *Voyez auſſi la Défenſe du P. Berr. contre le Projet d'Inſtr. Paſt. p.* 36.

» duites effectivement par Dieu & par » le Verbe (*). Son humanité ſubſiſ- » tante dans une Perſonne Divine, eſt » ſeule le principe effectif & complet » de toutes ſes actions. Le Verbe en » qualité de Verbe, ou de Perſonne, » dit-il encore (1), ne dirigeoit point, » ne commandoit point, ne produiſoit » point phyſiquement les opérations » de l'humanité. » Et dans un autre endroit (2): « L'humanité n'a pas be- » ſoin de recevoir de la Perſonne du » Verbe ſes mouvemens & ſes déter- » minations pour agir. » Enfin admettre en J. C. *une influence du Verbe* ſur l'humanité qui lui eſt unie, *c'eſt*, ſelon lui (3), *ne point s'entendre & ne ſçavoir ce qu'on veut dire.*

La hardieſſe peut-elle être portée plus loin ? Peut-on nier plus poſitivement que le Verbe ſoit en aucune

(*) Remarquez encore ici cette expreſſion que nous avons relevée plus haut, *Ab ipſo Deo & Verbo.*

(1) Défenſe.... contre le Projet d'Inſtruct. Paſt. pag. 64. & 65.

(2) Ibid. pag. 34.

(3) *Ibid. Reſponſa ad annotationes, pag.* 193. Si quis alium aliquem influxum poſtularet ex parte Verbi, quatenus perſona eſt compoſiti Theandrici, neſcio an ſatis intelligeret ipſe quod vellet, aut potiùs Verbum faceret compoſiti Theandrici, non perſonam tantùm, ſed & naturam.

façon le principe des actions de J. C. ? Or ſi le Verbe n'eſt pas le principe des actions de J. C. ; comment ſera-t-il vrai, comme la Foi nous l'enſeigne, que J. C. ſoit le Verbe ?

ARTICLE IV.

Ils prétendent que le Verbe, comme Verbe, ne peut opérer au dehors, & qu'il n'a pas plus de part aux actions de l'humanité de Jeſus-Chriſt que le Pere & le Saint-Eſprit. Conſéquence de cette erreur.

COMMENT ces auteurs reconnoîtroient-ils le Verbe pour principe des actions de J. C., puiſqu'un des points de leur nouvelle Théologie eſt, que le Verbe, comme Verbe, eſt incapable d'opérer quoique ce ſoit au dehors ? « L'union ſubſtantielle avec » l'humanité, dit le Fr. Berruyer (1), » ne rend pas le Verbe, comme per- » ſonne, capable des opérations *ad* » *extra*. D'où il conclut (2) que le

(1) Ibid. pag. 69.
(2) Ibid. Examen du précis, pag. 101.

» Verbe, en tant que perſonne, n'a pas « plus de part aux opérations *ad extra*, » que le Pere & le Saint-Eſprit.... » C'eſt une vérité de Foi, dit-il en- » core (1), que la perſonne du Verbe » n'agit pas plus ſur les actions de » l'humanité de J. C., comme prin- » cipe qui les produiſe, que le Pere » & le Saint-Eſprit. »

Confondons l'impiété de cette Doctrine, & commençons par diſſiper les équivoques ſous leſquelles l'auteur tâche en vain de la déguiſer.

Les opérations Divines *ad extra*, comme nous l'avons déja dit (2), ſont communes à toute la Trinité. Ce qu'une des Perſonnes Divines opere, les deux autres l'operent inſéparablement ; parceque la Nature Divine, par laquelle chacune des Perſonnes opere, eſt une & indiviſible dans toutes les trois. Ainſi le Verbe fait chair, n'opere rien dans ſa nature humaine, que le Pere & le Saint-Eſprit n'y operent auſſi par une ſeule & unique action. Mais quoique l'opération ſoit la

(1) Ibid pag. 18.

(2) Voyez ci-deſſus, premiere Section, chap. II. art. 6. pag. 321. & ſuiv.

même dans les trois Perſonnes, les rapports perſonnels de cette opération avec l'humanité de J. C. ne ſont pas les mêmes. Le Pere & le Saint-Eſprit operent dans l'humanité du Verbe, comme dans une nature étrangere à leur Perſonne, & qui n'eſt unie qu'à la Perſonne du Verbe. Le Verbe au contraire en y opérant phyſiquement les mêmes effets, les opere comme dans une nature qui eſt à lui, qu'il a priſe, & qu'il a rendu ſienne en ſe faiſant homme. De-là vient que toutes les actions humaines & les ſouffrances de J. C. ſont dans le ſens le plus vrai & le plus exact, des actions & des ſouffrances du Verbe, agiſſant & ſouffrant dans ſon humanité : au lieu que ce ſeroit une héréſie de les appeller des actions & des ſouffrances du Pere, ou du Saint-Eſprit. La raiſon en eſt, que la nature humaine, par laquelle ces actions ſont opérées, & qui éprouve ces ſouffrances, n'eſt point unie au Pere, ni au Saint-Eſprit en unité de perſonne, comme elle l'eſt à la Perſonne du Verbe. Par exemple, lorſque J. C. marcha d'un pas ferme ſur la mer de Tibériade, on ne peut pas

douter, dit saint Augustin (1), que le Pere & le Saint-Esprit n'ayent coopéré physiquement avec le Verbe à la production de ce miracle ; & cependant ce n'est point le Pere ni le Saint-Esprit qui marcherent alors sur les eaux, mais le Verbe seul, parceque lui seul s'étoit uni personnellement le corps humain en qui cette merveille s'opéra.

Bien loin donc que cette vérité de Foi, que les opérations des Personnes Divines sont inséparables, donne lieu de conclure que le Verbe, comme Personne Divine, n'influe pas physiquement dans les actions de son humanité, il s'ensuit au contraire, qu'il y influe à deux titres. 1. En qualité de Personne Divine, par une opération qui lui est commune avec le Pere & avec le Saint-Esprit. 2. En qualité de Verbe incarné, par une Relation qui est propre à sa personne, à raison du Domaine spécial qu'il a sur une

(1) *S. August. serm. 71. alids 11. de Verb. Dom. num. 27.* Cùm rectissimè dicamus, nec Patrem, nec Spiritum sanctum, sed Filium super mare ambulasse, cujus unius caro erat illa & plantæ fluctibus innitentes, illud tamen opus tanti miraculi Patrem & Spiritum sanctum cooperatos esse quis abnuat ?

humanité qui eſt à lui, qui reçoit de lui ſa forme & ſa maniere d'être, & qui n'a de ſubſiſtence qu'en lui & que par lui.

Au lieu de ſuivre aveuglément ſur un point ſi important les idées du Frere Hardouin qui n'étoient propres qu'à l'égarer, le Frere Berruyer auroit dû conſulter plutôt le P. Petau. Ce ſçavant homme de ſa Société l'auroit inſtruit de la vérité que nous établiſſons ici. Il lui auroit encore appris que, comme la Nature Divine, quoique commune à toute la Trinité, a été unie à l'humanité, ſans que pour celá les trois Perſonnes de la Trinité ſe ſoient incarnées, parceque l'union s'eſt faite immédiatement & uniquement en la Perſonne du Verbe : de même, quoique les trois Perſonnes operent inſéparablement dans l'humanité de J. C.; cependant le Pere & le Saint-Eſprit n'y operent pas de la maniere ſpéciale & perſonnelle qui eſt propre au Verbe, c'eſt-à-dire, qu'ils n'y operent pas comme dans une nature qui leur appartienne & qui leur ſoit unie en unité de perſonne (1).

(1) *Petav. tom. 5. Theolog. Dogm. lib. 8. de In-*

Nier cette vérité, & prétendre que le Verbe n'agit pas autrement ſur l'humanité qui lui eſt propre, que le Pere & le Saint-Eſprit, c'eſt nier la réalité de l'Incarnation, & donner à entendre que le Verbe ne s'eſt pas plus incarné que le Pere & le Saint-Eſprit.

carnat. cap. 10. *num.* 14. Quare ipſa quoque..... Operatio Divina, ſecundùm interiorem ſubſtantiam, & ut à Deo eſt conſiderata, & proprietate modificata Verbi, ad humanam naturam applicatur & fit ei peculiaris, ac θεανδρικην ενεργειαν Chriſti propriam efficit.... Ut enim natura divina humanæ Chriſti naturæ conjungitur, nec ex eo ſequitur totam ipſam Trinitatem uniri, etſi tota ipſa natura Trinitatis cum illa ſocietur : ſic operatio toti communis Trinitati cum humanâ operatione committitur; non tamen eodem modo operari Trinitas dicitur, quo Verbum ipſum : eo quòd, non ut perſonis communis eſt tribus, ſed ut proprietate perſonali Verbi modificata eſt operatio iſta, ad humanam ενεργειαν accommodatur.

ARTICLE V.

Le Frere Berruyer oſe taxer d'héréſie *cette Vérité Catholique, que* l'humanité *en Jeſus-Chriſt* eſt régie, gouvernée, mue, & déterminée par l'impreſſion du Verbe.

LE Frere Berruyer ne ſe contente pas d'ôter au Verbe toute influence ſur l'humanité qu'il a priſe ; il oſe encore taxer *d'héréſie* les Théologiens Catholiques qui n'approuvent pas ſes égaremens. *Cette influence* du Verbe, dit-il, eſt *inalliable avec les principes de la Foi* (1). « C'eſt une héréſie, dit-» il encore (2), d'enſeigner que l'hu-» manité eſt régie, gouvernée, mue, » & déterminée par l'impreſſion du » Verbe.... C'eſt une héréſie, ou plu-» tôt c'eſt un blaſphème de dire, (ſi » on comprend bien ce qu'on dit,) » que le Verbe produit phyſiquement » & efficacement l'obéiſſance de l'hu-» manité. »

(1) Défenſe.... du P. B. contre le Projet, &c. pag. 23.

(2) Ibid. pag. 19, & 20.

Qui ne s'écriera ici avec un Prophéte (1), *malheur à vous qui appellez le mal un bien, & le bien un mal; qui donnez à la lumiere le nom de ténébres, & aux ténébres le nom de lumiere; qui faites paſſer pour doux ce qui eſt amer, & pour amer ce qui eſt doux!*

Si ce que ce nouveau Docteur accuſe *d'héréſie* & de *blaſphème*, l'étoit en effet; tous les Peres de l'Egliſe qui ont enſeigné cette ſainte Doctrine, auroient donc été des *hérétiques*, & des *blaſphémateurs*, & ils auroient donné aux Fidéles le poiſon de l'erreur pour le breuvage ſalutaire de la vérité! L'illuſtre M. Boſſuet auroit donné des leçons *d'héréſie* & de *blaſphème* à M. le Dauphin, ayeul du Roi; lorſque dans ſon *diſcours*, ſi généralement eſtimé, *ſur l'Hiſtoire univerſelle*, il parle ainſi (2): « En J. C. le Verbe préſide à tout, » tient tout ſous ſa main, ... domine » en tout & par-tout la nature qui lui » eſt unie.... En J. C. l'homme eſt » abſolument ſoumis à la direction in-

(1) *Iſai. V.* 20. Væ qui dicitis malum bonum, & bonum malum: ponentes tenebras lucem & lucem tenebras: ponentes amarum in dulce, & dulce in amarum.

(2) 2. part. art. 6.

» time du Verbe.... Tout ce qu'il » penſe, tout ce qu'il veut, tout ce » qu'il dit, tout ce qu'il cache au de- » dans, tout ce qu'il montre au dehors, » eſt animé par le Verbe, conduit par » le Verbe, digne du Verbe ! » Saint Thomas dont la doctrine angélique a reçu de ſi grands éloges des Souverains Pontifes, & qui aſſurément *comprenoit bien ce qu'il diſoit*, auroit auſſi inculqué *l'héréſie* & le *blaſphème* lorſqu'il répéte ſi ſouvent, que l'humanité en J. C. eſt *l'inſtrument du Verbe*, & qu'elle n'a aucun mouvement qui ne lui ſoit imprimé par le Verbe (1) !

Faut-il s'étonner après cela que malgré l'approbation que l'Egliſe a donnée tant de fois à la doctrine de ce ſaint, le Frere Berruyer n'en témoigne que du mépris ? Il ne peut ſouffrir ſurtout de lui entendre dire que *l'humanité de J. C. eſt l'inſtrument du Verbe.* Il demande (2) *quel ſens catholique* on peut donner à ces paroles. A l'autorité ſi bien établie de l'Ange de l'Ecole, il ne rougit pas d'oppoſer celle de Sua-

(1) Voyez pluſieurs textes de ſaint Thomas cités ci-deſſus, art. 1. pag. 133. 134. 137. 138.

(2) Défenſe .... contre le projet, &c. pag 64. & 65.

rès ; & tout glorieux d'avoir pour lui, à ce qu'il croit, ce Théologien de ſa Société : « Voilà, s'écrie-t-il (1), la » Théologie de ſaint Thomas expli- » quée (que ne diſoit-il plutôt, cor- rigée & réformée) « par le célébre » Suarès, que tout Catholique reſpecte » comme le plus grand Scholaſtique » de ſon ſiécle. »

Vit-on jamais tout à la fois plus de hardieſſe avec plus de foibleſſe? Qu'on loue, ſi l'on veut, les Ecrits de Suarès ; qu'on diſe qu'il a exercé ſes talens ſur preſque toutes les matieres Théologiques ; qu'on ajoute qu'il a brillé parmi les Scholaſtiques de ſa Société, & qu'il s'y eſt acquis un grand nom : nous n'y trouverons point à redire. Mais l'Egliſe ne s'eſt pas déclarée en faveur des Ecrits & des ſentimens de Suarès, comme elle l'a fait en faveur de la doctrine de ſaint Thomas. Elle l'a laiſſé dans la foule de tant d'autres ſcholaſtiques modernes, dont elle n'approuve les ſentimens, qu'autant qu'ils ſe trouvent conformes à l'Ecriture, à la Tradition & aux ſaints Peres. Exiger

(1) Ibid. pag. 66.

que *tout Catholique reſpecte le célébre Suarès comme le plus grand Scholaſtique de ſon ſiécle ;* le mettre en parallele avec ſaint Thomas, dont la doctrine a été ſi ſouvent & ſi ſolemnellement autoriſée par les Papes & par un grand nombre de ſçavans & ſaints Evêques ; vouloir même que ſon autorité l'emporte ſur celle de ce ſaint Docteur ; ſe croire diſpenſé d'écouter les Peres & les plus célébres Théologiens, dès qu'on croira qu'ils ne s'accordent pas avec Suarès ; le propoſer à *tout Catholique* pour la régle & le modéle de ce qu'il faut penſer : c'eſt s'établir de ſon chef l'arbitre de la Catholicité ; c'eſt faire injure aux ſaints Peres, & à l'Egliſe qui nous renvoie toujours à leurs Ecrits, & qui les conſulte elle-même ; c'eſt renverſer la Régle de la Foi, qui ne permet pas d'embraſſer les opinions d'aucun auteur particulier, quel qu'il ſoit, au préjudice de ce qui a été cru & enſeigné dans tous les lieux, dans tous les tems & par tous les ſaints Docteurs, *quod ubique, quod ſemper, quod ab omnibus.*

ARTICLE VI.

Le Frere Berruyer prétend que les actions de Jeſus-Chriſt ſont ſimplement dignifiées, *& non* produites par le Verbe, *& qu'on ne les lui attribue que par une pure dénomination* ou attribution Logicale. *Erreur & illuſion de cette doctrine.*

SI le Verbe ne produit pas les actions humaines en J. C., s'il n'a aucune influence phyſique ſur l'humanité qui lui eſt unie, s'il eſt même incapable de rien opérer au dehors, comme les Freres Hardouin & Berruyer le prétendent; en quel ſens conſentent-ils donc à lui donner le titre de principe *quod?* A-t-on jamais donné le nom de *principe*, à ce qui n'a ni influence, ni opération, à ce qui eſt même incapable d'aucune action? N'eſt-ce pas tromper indignement les Fidéles, que de reſpecter en apparence les termes deſtinés à exprimer les vérités Catholiques, tandis qu'on en rejette la propre & unique ſignification?

Le Frere Berruyer répond (1) qu'on attribue au Verbe la dénomination

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. quæſt. 1. pag. 21.* Verum equidem eſt, omnes compoſiti actiones & paſſiones ad perſonam pertinere, & *in prædicatione logicâ* perſonæ tribui, eoque ſenſu Theandricas dici poſſe actiones aut paſſiones liberas & meritorias Jeſu Chriſti, quòd à naturâ humanâ tanquam à principio effectivo proficiſcantur, ſimulque à Perſonâ Chriſti Divinâ ad meriti infinitudinem eleventur. *Ibid. quæſt. 2. pag. 53.* A Verbo operationes & paſſiones accipiunt quod ſint valoris infiniti, & Dei operationes paſſioneſque verè denominentur, quoniam in *prædicatione logicâ* paſſiones & actiones ſunt ſuppoſitorum ſeu perſonarum. *Ibid. pag. 97.* De actionibus Chriſti aut paſſionibus cùm ſermo inſtituitur, ſubjectum logicum omnis vel denominationis, vel propoſitionis, Verbum eſt, ſeu perſona in quâ Chriſtus ſubſiſtit. [C'eſt s'exprimer très-mal. L'humanité de Jeſus-Chriſt ſubſiſte dans la Perſonne du Verbe ; mais Jeſus-Chriſt ne ſubſiſte pas dans la Perſonne du Verbe : il eſt le Verbe même en qui l'humanité ſubſiſte. C'eſt la différence eſſentielle qu'il y a ſur ce point entre les *termes abſtraits*, qui expriment les natures, & les *termes concrets* qui expriment la perſonne.]

Défenſe .... contre le Projet d'Inſtr. Poſt. pag. 31. Comme la nature eſt eſſentiellement d'une perſonne, à laquelle toutes les opérations ſont attribuées *in prædicatione logicâ ;* autant qu'il eſt vrai de dire que la nature ne tient point de la perſonne la qualité de cauſe phyſique de ſes actions [*C'eſt comme ſi l'on diſoit qu'une nature ne tient pas de ſa ſubſiſtance actuelle & de ſa maniere d'être la qualité de principe phyſique de ſes actions ; ce qui eſt de la derniere abſurdité.*] Autant eſt-il vrai ..... qu'en Jeſus-Chriſt les actions de l'humanité, ſubſiſtante dans une Perſonne Divine, ſont d'un mérite & d'un prix infini, puiſqu'elles ſont les actions de l'humanité d'un Dieu. [*Quel circuit ! Pourquoi ne pas dire, comme tous les Catholiques, puiſqu'elles ſont les actions d'un Dieu agiſſant par l'humanité qu'il a rendu ſienne ?*] *Ibid.*

de principe *quod*, 1. parce qu'il eſt d'uſage que les actions ſoient attribuées au ſuppôt ou à la perſonne par une attribution logicale, *prædicatione logicâ.* 2. Parce qu'encore que le Verbe n'influe point dans la production des actions de l'humanité, il les *dignifie* cependant & les *diviniſe.*

Ne nous laiſſons pas éblouir par de

pag. 37. Selon le P. Berruyer, la Perſonne du Verbe eſt le principe dignifiant, ou le principe *quod* de toutes les actions & de toutes les paſſions du compoſé. *Ibid. pag.* 39. Le Verbe eſt le principe qui dignifie & qui diviniſe toutes les actions de Jeſus-Chriſt; parce qu'il eſt la Perſonne de l'humanité, qui en eſt le principe phyſique & effectif. *Ibid. pag.* 71. Ce n'eſt point l'influence phyſique de la perſonne, mais ſa dignité & ſon union intime avec la nature, qui donne le prix aux actions du compoſé. *Ibid. Examen du Précis, pag.* 101. Le Verbe eſt le principe *quod* auquel s'attribuent, *in prædicatione logicâ*, toutes les actions du compoſé, parceque les actions, auſſi-bien que les paſſions du compoſé ſont de la perſonne: *actiones ſunt ſuppoſitorum.* LE VERBE N'EN PRODUIT AUCUNE comme principe effectif: IL LES DIVINISE TOUTES comme principe *quod* ou comme perſonne divine à qui elles appartiennent. *Ibid. pag.* 133. Cet Auteur [le P. Berruyer] a diſtingué avec tous les Théologiens le principe *quo* & le principe *quod*: [*oui; mais en prétendant que le principe* quod *n'eſt principe de rien, & ne produit rien.*] .... Il n'eſt donc pas vrai .... que, ſelon le P. Berruyer, la Perſonne du Verbe ne produit aucune des actions de Jeſus-Chriſt. Elle n'en produit aucune comme principe *quo.* ELLE LES DIVINISE TOUTES comme principe *quod.* [*Remarquez qu'il ne dit pas que le Verbe les produiſe comme principe* quod, *mais ſimplement qu'il les diviniſe. Or,* diviniſer, *dans ſa penſée, n'eſt pas produire.*]

grands mots, qui ne ſignifient rien dès qu'on les dépouille de leur ſens propre & unique. Il n'eſt d'un uſage univerſel d'attribuer à la perſonne les actions qui s'operent par les natures, comme le Frere Berruyer eſt forcé d'en convenir, que parce que c'eſt une vérité généralement reçue, que la perſonne eſt en effet le principe de ces actions. Ce n'eſt pas par une façon de parler impropre ou arbitraire, que l'on dit que l'homme eſt le principe de toutes les actions qui s'operent par ſon ame & par ſon corps. Ce langage dicté par la nature même, eſt fondé ſur ce que l'ame & le corps étant unis phyſiquement dans la perſonne de chaque homme, la plus exacte vérité exige qu'on penſe & qu'on parle ainſi. Il en eſt de même à proportion de J. C. Comme ce n'eſt point par une ſimple dénomination, ni par une pure *attribution logicale*, mais très-réellement, que le Verbe s'eſt fait chair; ce n'eſt pas non plus, dit le P. Thomaſſin de l'Oratoire (1),

(1) *Thomaſſ. tom. 2. Theolog. Dogm. lib. 4. de Incarnatione, cap. 14. num. 4. & 5.* Unus idemque cùm ſit Deus & homo, non verbo tenùs, ſed ipsâ re,

par une ſimple dénomination, ni par une pure *atttibution logicale*, mais très-réellement, que le Verbe fait chair eſt le principe de toutes les actions de ſon humanité. Tout ce qui appartient à la nature humaine en J. C., appartient phyſiquement au Verbe, & non pas ſimplement dans un ſens moral ; parce que l'union de l'humanité [avec le Verbe, n'eſt pas une ſimple union morale, mais une union phyſique, ſubſtantielle & hypotaſti-

ſua facit eſſe unius, ſibique conſequenter uni attribui jubet quæcumque alter utrius naturæ ſunt. Sicut unus ex animâ & corpore compactus homo cùm ſit, tùm quæ animæ ſunt, tùm quæ corporis ornamenta, ei uni promiſcuè tribuimus, non logicâ tantùm & verbali licentiâ, ſed jure Phyſico ſubſtantivoque dominatu. Ejus enim unius phyſicè propria ſunt, quæcumque vel animæ vel corporis ſunt..... Ex quibus emergit, cùm qui Deus æternus erat, verus homo factus eſt, tam verè & phyſicè ejus eſſe eique tribui totam hominis ærumnarum & paſſionum ſeriem, quàm verè & phyſicè homo eſt. Nam pati morique, & alia id genus, hominis naturæ & nomini implicata infixaque nunc indivulsè ſunt. Unde pati & moti, non verbo, ſed re tribuitur ei, qui non verbo, ſed reipsâ homo eſt. Et viciſſim homo Deificatus eſt, homo, inquam, non voce nudâ, ſed rei proprietate, Deificatur, & naturaliter, ſubſtantivèque Deus eſt. Ergo non affectatâ verborum gloriâ, ſed ſimplici veritatis jure homo iſte ſua habet, ſibique tribui poſcit, quæcumque Dei ſunt.... Ita ergo humana Deo, Divina homini omnia, non canoras nugas, ſed rerum ſimplicem veritatem ſecuti, aſſignamus.

que. Tout ce que J. C. Homme fait, c'eſt le Verbe qui le fait; parcequ'en vertu de cette union perſonnelle, le Verbe eſt véritablement Homme & que l'Homme eſt véritablement le Verbe.

Par la même raiſon, il n'eſt vrai de dire que le Verbe *dignifie* & *diviniſe* les actions humaines de J. C., que parcequ'il les produit réellement par ſon humanité, & qu'il en eſt véritablement le principe. Si ces actions n'avoient pour principe phyſique & effectif que l'humanité ſeule ſans aucune influence du Verbe, elles ſeroient purement humaines & totalement étrangeres au Verbe. On ne pourroit les appeller Divines, ni leur attribuer une valeur & un mérite infinis, que dans un ſens impropre, par une pure dénomination ou attribution extrinſeque. Pour être véritablement & intrinſequement des actions Divines & d'un prix infini, il faut que le principe qui les produit ſoit divin, qu'elles ſoient les actions d'un Dieu, que ce ſoit le Verbe qui les produiſe. En un mot, le Verbe ne donne un

mérite

mérite infini aux actions de ſon humanité, que parceque c'eſt lui qui les produit par ſon humanité.

Ajoutons encore une autre réflexion. Suppoſé que le Verbe ne ſoit pas le principe *quod* des actions humaines de J. C. en ce ſens qu'il les produiſe; il s'enſuivra que l'humanité n'eſt pas ſimplement le principe par lequel ces actions ſont produites, *principium quo*, mais qu'elle eſt auſſi le principe qui les produit, *principium quod*; & comme, de l'aveu du Frere Berruyer, la qualité de *principium quod*, n'appartient qu'au ſuppôt ou à la perſonne, il réſultera évidemment par une ſeconde conſéquence, que l'humanité de Jeſus-Chriſt, conſidérée directement & en elle-même, *directè & in recto*, n'eſt pas moins une perſonne que l'humanité des autres hommes, & qu'ainſi ſon union avec le Verbe n'eſt qu'une union morale & de pure dénomination. C'eſt à cette impiété que vient aboutir en derniere analyſe tout ce que nous avons juſqu'à préſent rapporté de ces auteurs.

ARTICLE VII.

Les Freres Hardouin & Berruyer, en ſoutenant que l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt le principe complet de ſes actions, indépendamment de ſon union avec le Verbe, *ſont convaincus d'attribuer à cette humanité ſainte une ſubſiſtence ou une hypoſtaſe propre & indépendante du Verbe.*

QUE dirons-nous de cet autre principe inculqué très-ſouvent par les Freres Hardouin & Berruyer, & qui renferme lui ſeul tout le poiſon du Neſtorianiſme, ſçavoir que l'humanité de Jeſus-Chriſt *eſt complette en qualité de principe phyſique de ſes actions, indépendamment de ſon union avec le Verbe?*

Le Frere Hardouin le dit en termes formels (1): « Par ce nom, *Jeſus-*

(1) *Hard. in Joan. cap. 1. adnot. ad v. 1. pag. 249. col. 1.* Cùm Chriſti nomine intelligi opotteat principium agendi completum & merendi, & quidem *abſque Verbo.*

Ibid. in cap. 4. adnot. ad v. 22. pag. 268. col. 1.

» *Chriſt*, dit-il, il faut entendre un » principe complet, capable d'agir & » de mériter indépendamment du » Verbe, *& quidem abſque Verbo*; & » ce principe, c'eſt ſon humanité tou- » te ſeule. »

Cette erreur eſt encore plus développée par ſon Diſciple. « La nature » humaine de J. C., dit le Frere Ber- » ruyer (1), eſt completée à la vérité » en genre de perſonne par l'union » hypoſtatique du Verbe; mais cette » même nature humaine n'eſt pas com- » pletée par l'union hypoſtatique du » Verbe, en qualité de principe qui » produit ſes actions, celles même qui » ſont ſurnaturelles (*) ..... Ainſi le

Vox ea eſt humanitatis ſolius ABSQUE VERBO completæ in ratione principii *quo* elicitivi omnium in Chriſto actuum.

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. quæſt. 1. pag. 21. & 22.* Ratio à priori eſt, quòd natura Chriſti humana completur quidem per hypoſtaticam Verbi unionem in ratione perſonæ, ... non completur autem per unionem Verbi hypoſtaticam eadem Chriſti natura in ratione principii actiones ſuas, etiam ſupernaturales, producentis .... adeo ut Verbum ſub reduplicatione complentis & terminantis naturam Chriſti humanam, conferat quidem ad valorem infinitum actionum & paſſionum Chriſti earumque dignitatem; ad complementum autem naturæ Chriſti humanæ, in ratione principii agentis, & actiones ſuas, ſivè phyſicè, ſive ſupernaturaliter producentis, nihil omninò conferat.

(*) Ces mots, *etiam ſupernaturales*, qui revien-

» Verbe, conſideré en tant qu'il com-
» plete & qu'il termine la nature hu-
» maine de J. C., contribue à la vérité
» à la dignité & à la valeur infinie des
» actions & des ſouffrances de J. C. ;
» mais il ne contribue abſolument en
» rien, *nihil omnino conferat*, à com-
» pleter la nature humaine de J. C. en
» qualité de principe agiſſant & pro-
» duiſant ſoit phyſiquement ſoit ſur-
» naturellement ſes actions. » On trouve la même choſe répétée en pluſieurs autres endroits de ſes Diſſertations & de ſes Défenſes (1).

Qui ne voit que parler ainſi, c'eſt attribuer à l'humanité de J. C. une

nent en beaucoup d'autres endroits des Ecrits des Freres Hardouin & Berruyer, ſuppoſent, au grand ſcandale des Chrétiens, que toutes les actions de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, n'étoient pas ſurnaturelles, mais qu'il en faiſoit pluſieurs par un motif purement naturel, ſans que la charité en fût le principe, ni la gloire de Dieu la fin derniere.

(1) *Ibid. pag.* 23. & 24. Ex unione hypoſtaticâ humanitatis Chriſti cum perſonâ unâ divinâ exiſtit humanitas Verbo completa, quæ ſola principium eſt effectivum, ALIUNDE COMPLETUM in ratione principii, & ſubjectum per ſe actionum omnium & paſſionum.

Défenſe.... du P. B. contre le Projet, &c. Reſponſ. ad adnot. pag. 193. Non completur per unionem Verbi hypoſtaticam natura humana Chriſti in ratione principii actiones ſuas, etiam ſupernaturales, producentis.

ſubſiſtence & une hypoſtaſe qui lui ſoit propre, & qui la mette en état d'agir indépendamment de la ſubſiſtence & de l'hypoſtaſe du Verbe? Car, comme nous l'avons déja dit après le P. Petau (1), c'eſt un principe conſtant qu'aucune nature n'eſt capable de produire la moindre action, à moins qu'elle ne ſubſiſte actuellement, & qu'elle n'ait ſa maniere d'être & d'exiſter qui la détermine, & qui la conſtitue dans ſon état phyſique. Or il eſt de foi que la nature humaine en J. C. n'a de ſubſiſtence, de maniere d'être & d'exiſter actuellement, que dans le Verbe, & par le Verbe. C'eſt même en cela que conſiſte proprement le Myſtère de l'Incarnation & l'union hypoſtatique. D'où il réſulte que cette humanité ſainte n'eſt capable de faire aucune action qu'en conſéquence & dépendamment de ſa ſubſiſtence dans le Verbe. Par conſéquent, vouloir qu'indépendamment de ſon union avec le Verbe, l'humanité de J. C.

(1) *Petav. tom.* 5. *lib.* 8. *cap.* 10. *num.* 12. Nulla, niſi ſubſiſtens, agit natura quippiam: & priùs definiri & terminari illam oportet, certâque conſiſtendi proprietate devinciri, quàm functionem ullam præſtare poſſit.

ſoit completée en qualité de principe agiſſant, & pourvue de tout ce qui lui eſt néceſſaire pour agir ; vouloir que le complement qui la met phyſiquement en état d'agir, lui vienne d'ailleurs que de cette union, *ALIUNDE completa in ratione principii ;* vouloir enfin que ſon union avec le Verbe ne contribue abſolument en rien à la rendre le principe effectif & productif de toutes ſes actions, *nihil omnino conferat ;* c'eſt prétendre en termes équivalens que l'humanité de J. C. a ſa maniere d'être, ſon état, ſon actualité, en un mot ſa ſubſiſtence propre indépendamment de la ſubſiſtence du Verbe : ce qui eſt manifeſtement hérétique & Neſtorien.

Diſons plus : vouloir que, même ſans le Verbe, *& quidem abſque Verbo*, l'humanité de J. C. ſoit le principe complet de ſes actions & de ſes mérites, c'eſt prétendre qu'elle agit à part & ſéparément du Verbe : & comme nulle nature ne peut agir qu'elle ne ſoit actuellement ſubſiſtante, il s'enſuivra que l'humanité de J. C. agiſſant à part, & ſéparément du Verbe, *abſque Verbo*, a auſſi une ſubſiſtence à part

& ſéparément du Verbe. Sa ſubſiſtence dans la Perſonne du Verbe (ſuppoſé qu'il pût encore en être queſtion dans une ſi énorme Théologie) ne ſera donc qu'un titre honorifique dont cette humanité ſainte aura été décorée. Ce ſera une pure dénomination accidentelle & extrinſeque, qui ne l'affectera pas ſubſtantiellement, & qui ne conſtituera pas ſa maniere d'être phyſique & actuelle. Ce ſera tout au plus, ſelon la comparaiſon dont le Frere Berruyer ſe ſert lui-même, une qualité acceſſoire, telle que la dignité de Prince ou de fils du Prince (1); dignité qui

(1) Voici l'uſage que le Frere Berruyer, ou quelqu'un de ſes Partiſans fait de cette comparaiſon. *Défenſe du P. B. contre le projet d'Inſtr. Paſt. p.* 74. » Que le Fils d'un Grand Roi .... faſſe des actions hé-» roïques dans le genre moral, ce ſeront les puiſſances » humaines & naturelles du Prince .... qui auront été » le principe phyſique & complet de ces actions. Elles » ne ſeront pas moins les actions du Prince : elles ti-» reront leur mérite & leur excellence de la dignité » de ſa perſonne, qui n'aura contribué en rien com-» me principe *quo* à leur production phyſique. On » ſent bien que de pareilles comparaiſons .... empor-» tent avec ſoi de grandes différences ; mais CES » DIFFÉRENCES NE TOMBENT POINT SUR L'OBJET » DE LA COMPARAISON ; elles n'empêchent pas que » la nature des deux côtés ne ſoit le principe *quo* & » complet des opérations, & que la perſonne dont » elles ſont les opérations, quoiqu'elle ne les air pas » produites phyſiquement, ne leur confére ſa digni-» té ..... à raiſon de l'UNION RÉELLE de la nature

n'entre pour rien dans l'être phyſique & ſubſtantiel de la perſonne qui en eſt revêtue, qui la ſuppoſe ſubſiſtante, & qui n'eſt en aucune maniere le principe, ni la cauſe, ni le terme de ſon hypoſtaſe ou de ſa perſonalité. Car quoique, pour déſigner un Prince, on ſe ſerve quelquefois de cette expreſſion, *la perſonne du Prince*, tout le monde ſçait que ce n'eſt qu'un langage figuré & métaphorique, qui ſignifie ſimplement que la perſonne dont on parle, eſt revêtue, par le droit de ſa naiſſance, ou autrement, de la qualité de Prince ; qualité purement acceſſoire à ſon être phyſique, & qu'elle pourroit ne pas avoir, ſans ceſſer pour cela d'être la même perſonne individuelle.

C'eſt à regret, N. C. F., que nous entrons dans des diſcuſſions qui pourront vous paroître un peu abſtraites.

» & de la perſonne dans le même individu. » [Il eſt viſible que l'Auteur donne à la dignité Royale ou à la qualité de Fils de Roi, le nom de *perſonne*. C'eſt renverſer toutes les idées. La dignité Royale ſe trouve dans la perſonne du Roi, mais elle n'eſt pas la perſonne même ou l'hypoſtaſe du Roi. Si le Verbe n'eſt la Perſonne de Jeſus-Chriſt que dans ce ſens-là, à quoi réduir-on le grand Myſtère de l'Incarnation & de l'unité de perſonne en Jeſus-Chriſt ?]

Mais l'intérêt eſſentiel de l'Egliſe & votre propre utilité nous y obligent. Plus l'eſprit d'erreur varie ſes artifices pour corrompre l'integrité de votre foi ; plus notre miniſtère exige que nous vous découvrions les filets qui vous ſont tendus, & que nous ne négligions rien pour vous préſerver, avec le ſecours de la grace, du malheur de vous y laiſſer ſurprendre.

C'eſt ce même motif qui nous détermine à ne pas laiſſer ſans réponſe un miſérable ſophiſme, par lequel le Frere Berruyer s'efforce en vain d'obſcurcir la lumiere de la vérité. « Une » nature humaine individuelle, dit-il » (1), eſt le principe productif de ſes » opérations indépendamment de la » *taleité* de la perſonne, parce qu'à » quelque perſonne que cette nature » humaine appartienne, elle a tou-

(1) *Ibid. Réponſe à la Réplique, pag. 266.* Sic licet argumentari : natura aliqua humana individua, independenter à taleitate perſonæ, eſt principium elicitivum operationum ſuarum, quia, cujuslibet perſonæ ſit, eumdem retinet intellectum, eamdem voluntatem, cæteraſque facultates..... Ergo à vero alienum non eſt dicere, quòd Verbum ſub reduplicatione complentis & terminantis naturam Chriſti humanam, nihil ei conferat in ratione principii agentis, & actiones ſuas ſive phyſicè ſive ſupernaturaliter producentis.

» jours le même entendement, la mê-
» me volonté, & les mêmes facultés....
» Par conſéquent ce n'eſt pas s'écarter
» du vrai, que d'enſeigner que le Ver-
» be, en tant qu'il complete & qu'il
» termine la nature humaine de J. C.,
» ne contribue en rien à la rendre prin-
» cipe phyſique de ſes actions. »

Ce raiſonneur s'entend-il lui-même, & connoît-il l'état de la queſtion, qu'il a la témérité de traiter? Ne ſçait-il pas qu'une nature humaine, & toute autre nature, ne peut exiſter *individuellement* ſans avoir une ſubſiſtence individuelle & une maniere d'être propre & déterminée; ſans quoi ce ne ſeroit pas une nature humaine individuelle, mais une nature humaine conſidérée en général & ſans exiſtence actuelle? Toute nature humaine individuelle a néceſſairement ſa maniere individuelle de ſubſiſter. Ou elle ſubſiſte à part, par une ſubſiſtence qui lui eſt propre, & qui en fait, non pas une perſonne en général, mais telle perſonne individuelle, *talis*, ou plutôt, *hæc numero perſona*: (c'eſt ainſi que la nature humaine ſubſiſte en chacun de nous) ou bien

elle ſubſiſte dans un autre à qui elle appartient, & qui en ſe l'appropriant, lui donne ſa maniere d'être & d'exiſter : c'eſt ainſi que, par une grace unique & ſans exemple, la nature humaine ſubſiſte dans la Perſonne du Verbe fait chair. Il eſt donc d'une fauſſeté manifeſte, qu'une nature humaine ſoit ou puiſſe être le principe phyſique & complet d'aucune opération indépendamment de ce que cet Auteur appelle *la taleité*, ou *l'hæcceité de la perſonne.* Il faut exiſter avant que d'agir, *priùs eſt eſſe quam operari.* Il faut ſubſiſter actuellement & d'une maniere déterminée, ſoit en ſoi-même, à part, & par ſa propre ſubſiſtence ; ſoit dans un autre à qui on appartienne, pour être en état de faire la moindre action, *nulla, niſi ſubſiſtens, agit natura quippiam*, dit excellemment le P. Petau. Quand un homme agit, ce n'eſt pas une perſonne en l'air, ou conſidérée en général, mais *telle* perſonne numerique & individuelle, qui agit par ſa nature individuelle. Quand Notre Seigneur J. C. agit, & fait des actions humaines, c'eſt la Perſonne même du Verbe qui

agit par l'humanité qu'il s'eſt unie, & qui n'a d'action qu'en lui & par lui, comme elle n'a de ſubſiſtence qu'en lui & par lui. Bien loin donc que le Paralogiſme du Frere Berruyer ou de ſes Défenſeurs, ſoit propre à prouver que le Verbe ne contribue en rien à rendre l'humanité de J. C. principe phyſique de ſes actions ; il faut conclure tout au contraire, que comme dans chaque homme l'humanité n'eſt le principe de ſes actions, que parce qu'elle ſubſiſte en lui individuellement, de même l'humanité de J. C. n'eſt capable de produire aucune action, que parce qu'elle ſubſiſte individuellement dans la Perſonne du Verbe.

Le Frere Berruyer n'a pu ſe former des idées différentes de celles-là, que parce qu'il ne regarde pas le Verbe comme une perſonne réelle, ni comme étant ſubſtantiellement & proprement la Perſonne de J. C., mais comme un ſimple titre acceſſoire, ou comme une pure dénomination ſurajoutée à la ſubſiſtence propre, phyſique & actuelle de l'humanité de J. C. ; de même à-peu-près, ſelon ſa

comparaiſon, que la dignité Royale, ou la qualité de fils du Roi ſe trouve unie à la perſonne individuelle qui en eſt honorée, & qui a ſa ſubſiſtence phyſique indépendamment de cette qualité. Ce que nous allons voir dans l'Article ſuivant, vous dévoilera de plus en plus cette Doctrine impie.

ARTICLE VIII.

Ces mêmes Auteurs, en prétendant que l'humanité de Jeſus-Chriſt a été ſanctifiée par les dons ſurnaturels avant que d'être unie au Verbe, ſont de nouveau convaincus d'attribuer à cette humanité ſainte une ſubſiſtence ou hypoſtaſe propre & indépendante du Verbe.

IL s'agit ici d'un autre principe commun aux Freres Hardouin & Berruyer. Ce principe eſt que l'infuſion des dons ſurnaturels dans l'humanité de J. C. a précédé, d'une priorité de nature ou de penſée, ſon union avec le Verbe.

Le Frere Berruyer diſtingue quatre effets que Dieu a opérés dans la conception de J. C., & voici en quel ordre il les arrange (1). En premier lieu,

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. q. 2. pag. 56. & ſeq.* In iis quæ.... primo conceptionis Chriſti inſtanti peracta intelliguntur, ... plura ſunt diſtinguenda. Primum, formatio corporis Chriſti..... Secundum, creatio animæ Chriſti humanæ & perfectiſſimæ, naturaliſque ejus cum corpore unio. Tertium, debita, intuitu unionis hypoſtaticæ humanitatis Chriſti cum perſonâ unâ divinâ, omnium donorum infuſio & jurium communicatio. Quartum denique, unio phyſica, realis & ſubſtantialis humanitatis Chriſti, per dona ſanctificatæ, cum perſonâ unâ divinâ, in unitatem perſonæ, & divinæ conſortium naturæ, quæ natura divina à perſonis divinis realiter non diſtinguitur.... Si in tertio hæreret effectu [Phyſica & momentanea actio, ex quâ effectus illi quatuor ſimul & ſemel conſequuntur] intelligeretur fieri Deus Pater Chriſti adoptivus, adoptans quidem in Chriſto, *Virginis Filio, Filium primogenitum*, cæteris fratribus in ipſo adoptandis, perfectiorem, ſed in eodem perfectionis genere, adeoque Filium adoptivum tantùm, non Filium verum & naturalem..... Sed quoniam actio illa unica, & momentanea.... Ultimò terminatur ad ſubſtantialem humanitatis Chriſti per dona ſanctificatæ cum perſonâ unâ divinâ unionem, ... per illam actionem non denominatur Deus ..... Chriſti Pater adoptivus. Reſtat ergo, ut Deus unus & verus, ſubſiſtens in tribus Perſonis, denominetur & ſit Pater Chriſti verus & naturalis per actionem.... quæ humanitatem Chriſti donis omnibus ornatam, in primo inſtanti creationis ſuæ, ſubſtantiali unione conjungit cum perſonâ unâ divinâ, in unitatem perſonæ, & divinæ naturæ participationem. Quâ unione reali & phyſicâ receptâ in humanitate Chriſti, Chriſtus ſecundùm ſanctiſſimam ſuam humanitatem in genere ſubſiſtendi completam, eſt & dicitur verus naturaliſque Dei Filius, Dei, inquam unius & veri, in tribus perſonis ſubſiſtentis.

dit-il, le corps de J. C. a été produit & formé du ſang de la ſainte Vierge : en ſecond lieu, ſon ame humaine a été créée & unie phyſiquement à ce corps : en troiſiéme lieu, Dieu a rempli cette humanité ſainte de tous les dons ſurnaturels, & lui a communiqué toute ſorte de droits en vue de l'union hypoſtatique qu'elle devoit avoir avec une Perſonne Divine : en quatriéme lieu enfin, *quartum denique*, il a uni cette humanité ainſi ſanctifiée par les dons, *per dona ſanctificatæ*, avec une Perſonne Divine, en unité de Perſonne, & en participation de la Nature Divine.

Suivant cet ordre, l'union hypoſtatique n'a eu lieu qu'après que l'humanité de J. C. a été ſanctifiée par les dons de la grace. « Si l'action de Dieu » s'étoit arrêtée après le troiſiéme ef- » fet, ajoute-t-il, Dieu ne ſeroit le » Pere de J. C. que par adoption, & « J. C. ſeroit ſimplement ſon Fils » adoptif & *ſon premier né*, plus par- » fait à la vérité que les autres qui » devoient être adoptés en lui, mais » dans le même genre de perfection, » & il ne ſeroit pas le fils véritable &

» naturel de Dieu. Mais comme l'ac-
» tion de Dieu s'eſt terminée enfin à
» unir ſubſtantiellement l'humanité de
» J. C., préalablement ſanctifiée par
» l'infuſion des dons, avec une Per-
» ſonne Divine, en unité de Perſon-
» ne, & en participation de la Nature
» Divine; il s'enſuit que Dieu n'eſt
» point appellé le Pere de J. C. ſim-
» plement par adoption. Reſte donc,
» que Dieu un & véritable, ſubſiſtant
» en trois Perſonnes, ſoit appellé, &
» ſoit en effet le Pere véritable & na-
» turel de J. C. par cette action, qui,
» après avoir orné l'humanité de J. C.
» de tous les dons, l'a unie au pre-
» mier moment de ſa création avec
» une Perſonne Divine, en unité de
» Perſonne, & en participation de la
» nature Divine; & que par cette
» union reçue dans ſon humanité,
» J. C. ſoit appellé & ſoit en effet,
» ſelon ſa ſainte humanité, le Fils vé-
« ritable & naturel de Dieu, de Dieu,
» dis-je, un & véritable, ſubſiſtant
» en trois Perſonnes. »

Nous examinerons dans la Section ſuivante ce qu'il faut penſer de cette prétendue filiation temporelle, par

laquelle ces Auteurs prétendent que l'humanité de J. C. a été faite le vrai & naturel Fils de Dieu un, ſubſiſtant en trois Perſonnes. Il ne s'agit ici que de l'ordre que le Frere Berruyer met entre les différens effets de l'opération Divine, & ſelon lequel l'humanité de J. C. eſt ſuppoſée avoir été ſanctifiée par les dons de la grace avant que d'être unie au Verbe. C'eſt ce qui lui fait dire encore dans un autre endroit (1), que quand on dit, *l'homme a été fait Fils de Dieu*, cette propoſition a pour ſujet l'humanité de J. C. ornée de tous les dons, *humanitas Chriſti donis omnibus ornata:* ce qui ſuppoſe que l'infuſion des dons de la grace a précédé dans l'humanité de J. C. ſon union avec une Perſonne Divine, union par laquelle il prétend qu'elle a été faite le Fils de Dieu. De-là vient enfin que toutes les fois qu'il a occaſion de parler des dons accordés à l'humanité de J. C., il n'en parle que comme d'un effet qui a précédé d'une priorité d'ordre ou de nature,

(1) *Ibid. pag.* 73. In illâ propoſitione *Homo factus eſt Filius Dei, Homo factus eſt Deo Filius*, ſubjectum eſt humanitas Chriſti donis omnibus ornata.

l'union hypoſtatique (1). Et en cela, comme à ſon ordinaire, il ne fait que ſuivre exactement les leçons du Frere Hardouin (2).

Ne penſez pas que cet arrangement, tout-à-fait contraire à la Doctrine commune des Théologiens, ſoit fait ſans deſſein, ou qu'il ſoit de peu de conſéquence. Vouloir que l'humanité du Sauveur ait été remplie des dons de la grace avant que d'être unie au Verbe, c'eſt manifeſtement lui attribuer une ſubſiſtence propre antérieurement à ſa ſubſiſtence dans le Verbe. Car c'eſt un axiome en cette matiere, que comme aucune nature n'eſt capable d'agir, aucune auſſi n'eſt capable de recevoir aucuns dons, aucuns droits, aucunes prérogatives, ſi elle n'a une ſubſiſtence actuelle, une forme, un état & une maniere d'être dé-

(1) *Ibid. pag.* 101. Sanctiſſimam Chriſti humanitatem, ex Virgineo ſanguine propagandam, donis ornandam omnibus, & perſonæ uni Divinæ in tempore conjungendam.

(2) *Hard. in Actus Apoſt. cap.* 2. *adnot. ad v.* 13. Catholicis Filii nomine in ſacrâ ſcripturâ intelligentibus ipſam quidem humanitatem per ſe, ſed tum inſignibus donis inſtructam, quæ ſint ipſa creata & à Divinitate diſtincta, tum hypoſtaticè Verbo unitam, ex quo Chriſtus habet ut Filius ſit.

terminée. Une nature qui n'a point de ſubſiſtence actuelle & déterminée, n'a point non plus d'exiſtence réelle & individuelle : c'eſt une nature en l'air & purement idéale. Il n'eſt donc pas poſſible de concevoir l'humanité de J. C. comme ornée des dons ſurnaturels antérieurement à ſon union avec le Verbe, ſans la concevoir dès-lors actuellement ſubſiſtante, & individuée par une maniere d'être réelle & déterminée, antérieurement à l'union. Or ſi l'humanité de J. C. antérieurement à ſon union avec le Verbe, a une ſubſiſtence actuelle & individuelle, une maniere d'être réelle & déterminée qui la mette en état d'agir & de recevoir les dons de la grace, il eſt évident qu'elle eſt une vraie perſonne indépendamment de la Proprieté perſonnelle du Verbe, & que ſon union ſubſéquente avec le Verbe n'eſt nullement ce qui conſtitue ſon état phyſique & individuel, mais ne peut plus être qu'une qualité acceſſoire, qu'un titre accidentel & honorifique, qu'une ſimple dénomination.

Le Frere Hardouin l'a fort bien compris : il l'avoue même aſſez fran-

chement. « Par l'humanité de J. C., » dit-il (1), nous n'entendons pas une » nature humaine conſidérée ſéparé- » ment des dons habituels & des gra- » ces actuelles néceſſaires pour agir : » nous entendons un individu de la » nature humaine très-abondamment » pourvu & rempli de tous les ſecours » dont elle a beſoin pour produire des » actes convenables à ſa nature & à » ſon miniſtère. Un pareil individu » peut très-bien être exprimé par le » genre maſculin, comme un ſuppôt » ou une perſonne. Et en effet, c'eſt » ainſi que S. Paul l'a conſidéré, lorſ- » qu'en parlant de l'humanité de J.C., » il a dit avec vérité & très-propre- » ment, *il a été prédeſtiné à être le Fils* » *de Dieu ; il a été fait Fils à Dieu.* »

La conſéquence ſaute aux yeux. L'humanité que ces Auteurs préten-

(1) *Hard. in Epiſt. ad Rom. cap. 1. adnot. ad v. 4.* Humanitatis nomine non intelligimus humanam naturam ſejunctam à donis habitualibus, gratiiſque actualibus ad agendum neceſſariis ; ſed individuum naturæ humanæ iiſdem inſtructiſſimum & completum in ordine ad actus ſuæ naturæ ſuoque muneri convenientes producendos. Quod proinde in prædicatione logicâ inſtar ſuppoſiti maſculino genere verè ac propriè dicitur ab Apoſtolo, *Qui prædeſtinatus eſt, Qui factus eſt ei.*

dent avoir été *faite Fils de Dieu*, eſt, ſelon eux, une humanité préalablement pourvue de tous les dons & de tous les ſecours néceſſaires pour agir; une humanité qu'on peut exprimer *avec vérité & très-proprement* par *le genre maſculin*, & conſidérer *comme un ſuppôt ou une perſonne.* Or ce n'eſt que par ſon union avec le Verbe, qu'ils prétendent que cette humanité ſainte a été *faite le Fils de Dieu.* Donc, ſuivant leurs principes, antérieurement à l'union, l'humanité de J. C. peut être conſidérée comme une perſonne; & la conſidérer ainſi, ce n'eſt point s'écarter de la vérité ni de la propriété du langage, *verè ac propriè.*

Que les principes de la ſaine Théologie ſont différens! Comme la Foi ne connoît point en J. C. d'autre Perſonne, ni d'autre ſubſiſtence que celle du Verbe, les Théologiens concluent que l'union avec le Verbe eſt la ſource, le fondement & le principe de toutes les graces dont l'humanité de J. C. a été remplie dès le premier inſtant de ſa conception. « Les dons de » la grace, dit S. Thomas (1), ſont

(1) *S. Thom. part. 3. quæſt. 6. art. 6. Sed contra.*

» quelque choſe d'accidentel ; au lieu » que l'union du Verbe avec la nature » humaine s'eſt faite ſelon la ſubſiſ- » tence, & non pas accidentellement.» Or la ſubſiſtence précéde néceſſaire- ment tout ce qui n'eſt qu'accidentel : elle en eſt la baſe & le ſoutien. « La » grace de l'union, dit-il encore (1), » eſt l'être perſonnel que Dieu a don- » né gratuitement à la nature humaine » en la Perſonne du Verbe qui eſt le » terme de cette union ; mais la grace » habituelle par laquelle la nature hu- » maine a été ſanctifiée ſpirituelle- » ment, eſt un effet & une ſuite de » l'union, ſelon cette parole de Saint « Jean, *Nous avons vu ſa gloire, com-* » *me du Fils unique du Pere, plein de*

Gratia eſt quoddam accidens.... Unio autem Verbi ad humanam naturam, eſt facta ſecundùm ſubſiſtentiam & non ſecundùm accidens.... Ergo natura humana non eſt aſſumpta mediante gratiâ.

(1) *Ibid. in corp.* Gratia unionis eſt ipſum eſſe perſonale, quod gratis divinitus datur humanæ naturæ in perſonâ Verbi, quod quidem eſt terminus aſſumptionis : Gratia autem habitualis pertinens ad ſpiritualem ſanctitatem illius hominis, eſt effectus quidam conſequens unionem, ſecundùm illud Joan. 1. *Vidimus gloriam ejus quaſi unigeniti à Patre, plenum gratiæ & veritatis.* Per quod datur intelligi, quòd ex hoc ipſo quòd ille homo eſt unigenitus à Patre, [quod habet per unionem] habet plenitudinem gratiæ & veritatis.

» *grace & de vérité :* ce qui fait entendre que c'eſt parce qu'en vertu de » l'union J. C. homme eſt le Fils unique engendré par le Pere, qu'il a la » plenitude de la grace & de la vérité. »

S. Thomas traite enſuite le Point précis dont nous parlons, & voici ce qu'il enſeigne (1) : « L'union de la » nature humaine avec la Perſonne » du Verbe, précéde en J. C. la grace » habituelle & les dons, non d'une » priorité de tems, mais d'une priorité de nature & d'entendement. » Entr'autres raiſons il apporte celle-ci qui doit confondre nos deux Religieux & leurs Partiſans : « La grace habituelle a pour fin les bonnes actions. » Or il n'y a que les ſuppôts & les individus qui ſoient capables d'agir. » Ainſi les actions, & par conſéquent

(1) *Ibid. quæſt. 7. art. 13. in Corp.* Unio humanæ naturæ ad Divinam Perſonam ..... præcedit gratiam habitualem in Chriſto, non ordine temporis, ſed naturæ & intellectus.... Tertia ratio hujus ordinis ſumi poteſt ex fine gratiæ. Ordinatur enim ad bene agendum. Actiones autem ſunt ſuppoſitorum & individuorum. Unde actio, & per conſequens gratia ad ipſam ordinata, præſupponit hypoſtaſim operantem : hypoſtaſis autem non præſupponitur in humanâ naturâ ante unionem.... Et ideo gratia Unionis ſecundùm intellectum præcedit gratiam habitualem.

» la grace habituelle qui s'y rapporte
» comme à ſa fin, ſuppoſent une hy-
» poſtaſe (ou une perſonne) capable
» d'agir. Or il n'y a pas d'hypoſtaſe
» dans la nature humaine de J. C.
» avant ſon union avec le Verbe....
» Il faut donc conclure que la grace
» de l'union précéde d'une priorité
» d'entendement, l'infuſion de la
» grace habituelle. »

Faites attention, N. C. F., à l'évidence & à la force de cette preuve, & jugez ſi les Freres Hardouin & Berruyer, qui veulent que l'infuſion de la grace & des dons, ait précédé dans l'humanité de J. C. ſon union avec le Verbe, ne ſont pas convaincus par cela même, d'attribuer à cette humanité ſainte une ſubſiſtence ou une hypoſtaſe, indépendamment de ſon union avec le Verbe : ce qui eſt le pur Neſtorianiſme : *Hypoſtaſis non præſupponitur in humanâ naturâ ante unionem.*

ARTICLE

ARTICLE IX.

Selon les Freres Hardouin & Berruyer, la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt ne procéde pas phyſiquement du Verbe, mais de l'humanité. Conſéquence de cette doctrine, & Récapitulation de toute cette Section.

IL faut dire des ſouffrances de J. C. ce que nous avons dit de ſes actions; d'autant plus que dans ſes ſouffrances J. C. n'a pas été purement paſſif, mais qu'il y a coopéré par un mouvement très-libre de ſa volonté. *Il a été offert parce qu'il l'a voulu*, dit le Prophéte Iſaïe (1). Il n'a été attaché à la Croix & il n'eſt mort, que parce qu'il l'a voulu, quand il l'a voulu, comme il l'a voulu, ayant également en *ſa puiſſance de donner ſa vie, & de la reprendre enſuite* (2).

Comme les Freres Hardouin & Berruyer ſoutiennent qu'il n'y a que l'humanité ſeule en J. C. qui ſoit le prin-

(1) Iſ. L. 3. 7.
(2) Joan. IX. 18.

cipe de ſes actions, ils prétendent de même que c'eſt elle ſeule qui a ſouffert & non la Perſonne du Verbe : *Sola humanitas fuit receptivum paſſionum.* « Il eſt impoſſible, dit le Frere » Berruyer dans ſes *Défenſes* (1), de » concevoir comment, dans un ſens » Catholique, la ſatisfaction de J. C. » procéde phyſiquement de la Perſon- » ne du Verbe. »

Ce qui ne lui paroît pas même ſuſceptible d'un ſens Catholique, eſt cependant une vérité de Foi, expreſſément définie contre l'héréſie de Neſ- » torius. « Si quelqu'un ne confeſſe » pas, » dit S. Cyrille d'Alexandrie dans ſes anathématiſmes adoptées par le Concile général d'Epheſe (2), « que » DIEU LE VERBE a ſouffert dans la » chair, qu'il a été crucifié dans la » chair, & qu'il eſt mort dans la chair, » qu'il ſoit anathème. » La Divinité

(1) *Défenſe contre le Projet, &c. Reſponſa ad annotat. pag.* 207. Impoſſibile intellectu & dictu eſt quomodo in ſenſu Catholico ſatisfactio Chriſti .... procedat phyſicè à Verbo tanquam à principio Phyſico eliciente.

(2) *S. Cyrill. Alex. in fine Epiſt.* 3. *ad Neſtor. anathemat.* 12. Si quis non confitetur DEUM VERBUM carne paſſum eſſe, & carne crucifixum & carne mortem guſtaſſe, anathema ſit.

étant eſſentiellement immuable & impaſſible, à Dieu ne plaiſe que nous penſions que le Verbe a ſouffert dans ſa Nature Divine : mais le Verbe s'étant incarné, il eſt auſſi certain qu'il a ſouffert & qu'il eſt mort dans ſa nature humaine, qu'il eſt certain qu'il s'eſt véritablement fait homme, & que ſon humanité ſainte a été crucifiée, & a éprouvé la mort. Ce qui fait dire à S. Thomas (1), que « la Paſſion » de J. C. appartient à la Perſonne Di- » vine de J. C. à raiſon de ſa nature » paſſible. Les ſouffrances de J. C., » dit-il encore (2), étoient ſoumiſes » à ſa volonté (humaine) ; mais ſa » volonté (humaine) étoit régie & » conduite par la ſageſſe Divine, » c'eſt-à-dire par le Verbe.

Les Livres ſaints ne s'expriment pas autrement. Saint Paul ne dit pas que Dieu n'a pas épargné l'humanité de ſon Fils; il dit que Dieu *n'a pas épargné*

(1) *S. Thom. part.* 3 *q. 6. art. 12. in Corp.* Pertinet Paſſio Chriſti ad ſuppoſitum Divinæ naturæ, ratione naturæ paſſibilis aſſumptæ, non autem ratione divinæ natutæ impaſſibilis.

(2) *Ibid. art. 9. in corp.* Paſſio Chriſti ſubjecta erat ejus voluntati : voluntas autem ejus regebatur divinâ ſapientiâ.

ſon propre Fils, mais qu'il l'a livré à la mort *pour nous tous*(1). Il dit que *Dieu*, en la Perſonne du Verbe fait chair, *s'eſt acquis ſon Egliſe par ſon ſang* (2). Saint Jean dans l'Apocalypſe a vu J. C. dans le Ciel avec l'éclat & l'appareil d'un vainqueur, *vêtu d'une robe teinte de ſang*, ſymbole de la mort ſanglante qu'il a ſoufferte, & par laquelle il a triomphé du Démon, du péché & de la mort; *& ſon nom*, dit-il, eſt *le Verbe de Dieu*, *ET VOCATUR NOMEN EJUS VERBUM DEI* (3). Toutes les Ecritures ſont pleines de ſemblables expreſſions.

C'eſt ſur ce fondement que notre confiance en la Paſſion du Dieu Sauveur ne doit point avoir de bornes. Si la ſatisfaction de J. C. n'avoit procedé que de ſon humanité ſeule, ſi le Verbe n'en avoit pas été le principe, elle ne ſeroit qu'une ſatisfaction purement humaine & d'un mérite fini. Sa valeur n'eſt infinie, que parce que c'eſt la ſatisfaction d'un Dieu; & elle n'eſt véri-

(1) *Rom. VIII.* 32. Proprio Filio ſuo non pepercit, ſed pro nobis omnibus tradidit illum.

(2) *Act. XX.* 28. Regere Eccleſiam Dei, quam acquiſivit ſanguine ſuo.

(3) Apocal. XIX. 13.

tablement la ſatisfaction d'un Dieu, que parce qu'elle procéde phyſiquement du Verbe, agiſſant & ſouffrant dans ſa nature humaine pour la rédemption des hommes.

Réuniſſez maintenant, N. C. F., tout ce que nous avons rapporté dans cette Section des commentaires des Freres Hardouin & Berruyer, & jugez ſi ces Religieux reconnoiſſent ſincerement le Myſtère de l'Incarnation & de l'unité de Perſonne en J. C.

Croit-on véritablement le Myſtère de l'Incarnation, quand on ſoutient que les Perſonnes Divines *ſont incommunicables ad extra ;* que le *Pere éternel n'a point envoyé ſon Fils unique dans le monde ;* que le Verbe en J. C. *fait abſtraction de ſes attributs eſſentiels & de ſes propriétés perſonnelles ;* qu'il *ne s'eſt nullement abaiſſé ni anéanti par l'Incarnation ;* qu'il *ne s'eſt point manifeſté aux hommes ;* qu'il *n'a point habité parmi nous ?*

Confeſſe-t-on de bonne foi l'unité de Perſonne en J. C., quand on prétend que *Jeſus-Chriſt n'eſt pas Dieu le Fils ;* quand on repréſente ſans ceſſe ſon humanité comme une perſonne

ſubſiſtante par elle-même ; qüand on ſoutient que ce n'eſt point s'écarter de la vérité, que de conſidérer cette humanité ſainte comme un ſuppôt ou une perſonne, *inſtar ſuppoſiti aut perſonæ ;* quand on diſtingue en J. C. deux *moi*, & deux *Fils de Dieu ;* quand on nie que J. C. & le Verbe ſoient le *même ſujet*, la même Perſonne ; quand on fait parler J. C. comme une perſonne humaine qui ſe diſtingue ſoi-même de la Perſonne du Verbe ?

Enfin reconnoît-on véritablement que l'humanité de J. C. n'a de ſubſiſtence que dans la Perſonne & par la Perſonne du Verbe, quand on enſeigne qu'elle *agit toute ſeule ;* qu'elle agit *ſans la direction & l'impreſſion du Verbe ;* qu'elle eſt le *principe complet de toutes ſes opérations indépendamment de ſon union avec le Verbe ;* qu'elle n'a été unie au Verbe qu'après avoir été ſanctifiée & ornée des dons de la grace ; que *le Verbe ne produit phyſiquement aucune des actions de J. C.*, qu'il *n'y influe pas plus* perſonnellement que *le Pere & le Saint-Eſprit ;* que *la ſatisfaction de J. C. ne procéde phyſiquement* que de ſon humanité ; que

c'eſt même *une héréſie* de dire ou de penſer que *l'humanité* en Jeſus-Chriſt *ſoit régie, gouvernée, mûe & déterminée par l'impreſſion du Verbe.*

Telles ſont les leçons & les expreſſions de ces nouveaux Maîtres. Neſtorius, juſtement frappé des anathèmes de l'Egliſe, a t-il jamais vomi ſi ouvertement un auſſi grand nombre de blaſphèmes ?

TROISIÉME SECTION
DE LA SECONDE PARTIE.

LA Divinité de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt attaquée en toutes manieres par les Freres Hardouin & Berruyer, & vengée contre leurs attaques.

CHAPITRE PREMIER.

Que le Dogme de la Divinité de Jeſus-Chriſt eſt un des principaux fondemens de la Religion. Trois ſortes d'héréſies qui l'ont attaqué. Voie que les Freres Hardouin & Berruyer prennent pour le combattre.

NOUS croirions inſulter à votre religion, N. T. C. F., ſi nous entreprenions de vous prouver la Divinité de Notre-Seigneur J. C. La foi de ce Dogme ſacré eſt profondément gravée dans vos eſprits & dans vos cœurs.

C'eſt par elle que vous êtes Chrétiens. Vous l'avez ſucée avec le lait dans le ſein de l'Egliſe Catholique votre Mere. Vous en faites profeſſion tous les jours par la récitation des Symboles. L'enſeignement unanime de vos Paſteurs, les Offices publics de l'Egliſe, le Nouveau Teſtament que vous avez entre les mains, l'adoration que vous rendez à J. C. réſidant dans le Ciel & réellement préſent dans l'Euchariſtie, les prieres que vous lui adreſſez comme à votre Dieu, celles que vous adreſſez à Dieu le Pere par lui dans l'unité du Saint-Eſprit, tout, en un mot, vous confirme dans cette ſalutaire croyance.

Tous les Saints que nous honorons, ont vécu de cette Foi, & nous l'ont tranſmiſe comme la voie pour aller à Dieu & pour être ſauvé. Donner atteinte à cette vérité, c'eſt attaquer l'eſſence même du Chriſtianiſme : c'eſt changer toute l'économie de la Religion : c'eſt donner lieu de taxer d'idolatrie tous les Fidéles de tous les ſiécles, qui ont adoré J. C. comme un même Dieu avec le Pere & le Saint-Eſprit.

Faut-il donc s'étonner que l'ennemi

du ſalut ait fait dans tous les tems, & qu'il faſſe encore de nos jours tous ſes efforts pour corrompre notre Foi ſur un point ſi important ? Une foule d'héréſies ſorties de l'abîme, l'ont attaqué en différens ſiécles & ſous trois principales formes différentes.

1. La plus connue parmi les anciennes héréſies eſt celle d'Arius, Prêtre d'Alexandrie, dont les Sectateurs ont long-tems cauſé de ſi grands troubles dans l'Egliſe. Il reconnoiſſoit que J. C. eſt le Verbe fait chair, mais il nioit la Divinité du Verbe & ſa conſubſtantialité avec le Pere. Qu'entendoit-il donc par le Verbe ? C'eſt une queſtion ſur laquelle ſes Diſciples ſe ſont partagés. La plûpart d'entr'eux, à l'exemple d'Arius lui-même, prétendoient que le Verbe eſt la plus parfaite de toutes les créatures. Dieu, diſoient-ils, l'a produit au commencement du monde avant ſes autres ouvrages, & s'en eſt ſervi comme de miniſtre dans la création & l'arrangement de l'Univers. D'autres, comme nous le verrons, s'en formoient une idée différente : mais tous ſe réuniſſoient à ſoutenir que le Verbe n'eſt pas le Fils de Dieu,

coéternel & conſubſtantiel au Pere : d'où il s'enſuivoit que J. C. n'eſt pas véritablement Dieu, quoique ces hérétiques lui en donnaſſent le nom.

C'eſt pour proſcrire à jamais cette héréſie, & pour ne lui laiſſer aucune reſſource ni aucun moyen d'échapper, que le premier Concile général tenu à Nicée en Bithinie, a dreſſé le Symbole qui ſe dit à la Meſſe, dans lequel nous confeſſons que *Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt* eſt *le Fils unique de Dieu, né du Pere avant tous les ſiécles : Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vrai Dieu de vrai Dieu : engendré & non fait : conſubſtantiel au Pere : & par qui toutes choſes ont été faites.*

2. Neſtorius, Patriarche de Conſtantinople, condamné par le Concile général d'Ephèſe au cinquiéme ſiécle, a attaqué d'une autre maniere la Divinité de J. C. Il confeſſoit la Trinité des Perſonnes Divines, leur parfaite égalité & leur conſubſtantialité ; mais, comme nous l'avons dit, il ne croyoit pas que le Verbe, ſeconde Perſonne de la Trinité, ſe ſoit véritablement incarné ; & diſtinguant J. C. de la Perſonne du Verbe, il admettoit réel-

lement deux perſonnes en J. C. Le Chriſt, ſelon cet Héréſiarque, eſt uni intimement au Verbe : le Verbe habite en lui comme dans ſon temple : il l'a rempli de ſainteté & de grace : il l'aſſocie à ſa puiſſance, à ſon autorité, à tous ſes droits : il veut qu'on lui rende le même honneur & le même culte qu'à lui-même ; mais avec tout cela le Chriſt n'eſt pas le Verbe. Par-là, quoique Neſtorius reconnût la Divinité du Verbe, il nioit réellement la Divinité de J. C. ; & cependant il ne refuſoit pas de l'appeller Dieu, & il prétendoit qu'il faut l'adorer d'un même culte de latrie conjointement avec le Verbe.

3. Dès les premiers tems du Chriſtianiſme, la Divinité de J. C. avoit été attaquée d'une maniere plus groſſierement impie par les infâmes héréſies de Carpocrates, de Cérinthe & d'Ebion, qui diſoient ouvertement que J. C. n'eſt qu'un pur homme. Les Peres nous apprennent que c'eſt à l'occaſion de cette impiété que S. Jean a écrit ſon Evangile, où il s'eſt appliqué particulierement à fournir à l'Egliſe des armes invincibles pour la

défenſe de ce Dogme ſacré. Paul de Samoſate Patriarche d'Antioche au troiſiéme ſiécle, & Photin Evêque de Syrmich au quatriéme, ont renouvellé les mêmes blaſphêmes, & ont été condamnés en pluſieurs Conciles.

Enfin dans ces derniers ſiécles, les Sociniens, funeſte réjetton des Sectes de Luther & de Calvin, ont recueilli tout le venin de ces anciennes héréſies. Ennemis déclarés de tous les Myſtères, & en particulier de ceux de la Trinité & de l'Incarnation, ils ne reconnoiſſent en Dieu qu'une ſeule Perſonne, & regardent J. C. comme un pur homme, qui n'a commencé d'exiſter qu'au moment de ſa naiſſance de la Vierge Marie. Malgré cela néanmoins, ils l'appellent le Fils unique de Dieu, à raiſon de la maniere miraculeuſe dont ſon corps a été formé par l'opération du Saint-Eſprit. Ils lui donnent même le nom de *Dieu* & de *vrai Dieu*, en ce ſens qu'il eſt, diſent-ils, l'envoyé de Dieu, & ſon Lieutenant auprès des hommes, & qu'à ce titre Dieu lui a communiqué ſa ſcience, ſa puiſſance, ſon autorité & ſa Nature Divine, autant qu'une créa-

ture en eſt capable. Socin lui-même crioit à la calomnie, quand on lui reprochoit de nier la Divinité de Jeſus-Chriſt. « C'eſt une fauſſeté manifeſte, diſoit-il (1), que nous ſoutenions ouvertement que J. C. n'eſt pas vrai Dieu. Nous faiſons une profeſſion publique du contraire; & nous enſeignons en quantité d'Ecrits publiés, tant en Latin, qu'en Polonois, que J. C. eſt vrai Dieu. »

Vous comprenez par-là, N. C. F., combien cette vérité eſt eſſentielle à la Religion, & combien elle a toujours été gravée dans l'ame de tous les Chrétiens; puiſque ceux mêmes qui ont oſé la combattre, les Ariens, les Neſtoriens, & les Sociniens eux-mêmes, n'ont pu s'empêcher de lui rendre du moins une apparence d'hommage.

Ces trois ſortes d'héréſies aboutiſſent toutes au même terme, mais par des routes différentes. Arius admettoit l'Incarnation du Verbe; mais il nioit

(1) *Socinus in Reſponſ. ad quatuor priora capita Wieki, tom. 7. pag.* 539. Apertè falſiſſimum eſt nos palàm affirmare Chriſtum non eſſe verum Deum: immò contrarium publicè profitemur, & in noſtris tam Latinâ quàm Polonicâ linguâ, non paucis editis ſcriptis Chriſtum verum Deum eſſe aſſerimus.

que le Verbe ſoit le Fils de Dieu coéternel & conſubſtantiel au Pere : ainſi il nioit tout à la fois & l'égalité des Perſonnes Divines & la Divinité de J. C. Neſtorius au contraire penſoit ſainement ſur la Trinité des Perſonnes Divines & ſur la conſubſtantialité du Verbe ; mais ne croyant pas que J. C. & le Verbe ſoient une même Perſonne, il ne pouvoit conſidérer J. C. que comme un homme d'une ſainteté plus éminente & uni à Dieu plus étroitement qu'aucun autre. Les Sociniens plus impies que ces anciens hérétiques, rejettent également avec Arius la Trinité des Perſonnes Divines dans une même nature, & avec Neſtorius la vérité de l'Incarnation ; & par-là ils ne mettent point d'autre différence entre J. C. & le reſte des hommes, qu'en ce qu'il a été chargé d'un miniſtère plus relevé, & qu'il a été rempli de dons plus éminens.

Quoiqu'en toute occaſion les Freres Hardouin & Berruyer déclament contre les Sociniens, c'eſt néanmoins à leur école principalement qu'ils ont puiſé leur Doctrine. Ils font profeſſion de croire la Trinité & l'Incarnation,

au lieu que les Sociniens les nient ouvertement : mais vous avez vu qu'en même-tems qu'ils paroiſſent confeſſer ces Myſtères, leurs Ecrits ne tendent qu'à en abolir la croyance, & à en anéantir toutes les preuves. Avec de pareils principes peuvent-ils concevoir de J. C. une autre idée que celle que les Sociniens en ont ? Vous ne verrez malheureuſement que trop de preuves de leur impiété dans toute la ſuite de cette Section.

CHAPITRE SECOND.

PREMIER GENRE D'ATTAQUE que les Freres Hardouin & Berruyer portent à la Divinté de Jeſus-Chriſt, en ce qu'ils prétendent que Jeſus-Chriſt n'eſt repréſenté dans l'Ecriture & en particulier dans le Nouveau Teſtament, que comme un *homme-Dieu* & non comme un Dieu-homme. Impiété de cette doctrine.

ARTICLE PREMIER.

Expoſition que le Frere Berruyer fait lui-même de ſa doctrine ſur ce point. Obſervations ſur cette doctrine.

QUI peut douter que les Apôtres & les Evangéliſtes, lorſqu'ils parlent de Jeſus-Chriſt, ne le conſidérent tel qu'il eſt en effet, tel qu'il s'eſt fait connoître à eux, tel qu'il a voulu que

les Chrétiens le conçuſſent? Suppoſé donc que Jeſus-Chriſt ſoit véritablement Dieu, le Fils du Pere éternel, le Verbe fait chair, Dieu & homme tout enſemble, Dieu de toute éternité, homme fait dans le tems; c'eſt en cette double qualité que les Auteurs Sacrés ont dû le conſidérer, le repréſenter, & parler de lui. Si ce n'eſt pas-là l'idée que les Apôtres nous donnent de Jeſus-Chriſt, eux qui dans leurs Ecrits, auſſi-bien que dans leurs prédications, n'ont eu en vue que de faire connoître à tous les hommes l'excellence & la Doctrine de leur Divin Maître, il en faudra conclure que Jeſus-Chriſt n'eſt pas véritablement Dieu.

Or c'eſt un principe capital dans les Ecrits des Freres Hardouin & Berruyer, que les Auteurs Sacrés ne conſidérent pas Jeſus-Chriſt comme un Dieu fait homme, mais comme un homme Dieu, c'eſt-à-dire, ſelon leur idée, comme un homme que Dieu a fait Dieu.

La premiere Diſſertation Latine du Frere Berruyer a uniquement pour objet d'établir ce blaſphême. Enten-

dons-le expliquer lui-même ſes ſentimens.

« Il eſt queſtion de ſçavoir, dit-il (1), » ſous quelle idée principalement Je- » ſus-Chriſt eſt conſidéré par les Au- » teurs Sacrés, qui ſe ſont propoſé » de recueillir ſes caracteres, ſes pa- » roles, ſes actions, ſes inſtructions, » & de les rédiger par écrit pour l'inſ- » truction des Fidéles de tous les ſié- » cles. » Cette queſtion, ajoute-t-il, eſt ſi importante, que je ne ſçai s'il y en a aucune qui touche de plus près le ſens propre & littéral des Saintes Ecritures, & d'où dépende davantage la vraie intelligence du Nouveau Teſtament (2).

Tout le monde aſſurément dira la même choſe. Qu'y a-t-il en effet de plus néceſſaire, en liſant le Nouveau Teſtament, que de ne ſe pas mépren-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. quæſt. 1. pag. 1. & 2.* Quæritur ſub quâ præcipuè ratione Jeſus Chriſtus conſideretur ab autoribus ſacris, qui caracteres ejus, dicta, facta, inſtitutaque colligere ſibi propoſuerunt, & ad æternam fidelium memoriam ſcriptis commendare.

(2) *Ibid. pag. 2.* Non erit certè inutilis aut otioſa ejuſmodi diſquiſitio; cùm vix ſciam an alia ulla ſit, quæ litteralem ſcripturarum ſenſum propiùs attingat: & legitimæ novi præſertim Teſtamenti intelligentiæ majori futura ſit adjumento.

dre dans l'idée qu'on doit avoir de Jeſus-Chriſt, qui eſt le perpétuel objet de ce Livre Divin. Il eſt également dangereux, ou de le conſidérer comme Dieu s'il ne l'eſt pas véritablement, ou de le regarder comme un pur homme, qui n'a que le nom de Dieu, s'il eſt véritablement Dieu. Voyons donc la réponſe que le Frere Berruyer va faire à une ſi importante quæſtion. « Toutes & chacune des propoſitions, » dit-il (1), qui regardent Notre-Sei» gneur Jeſus-Chriſt, ſur-tout dans le » Nouveau Teſtament, ſoit que ce » ſoit Jeſus-Chriſt qui y parle de lui» même, ſoit que ce ſoit Dieu qui y » parle de Jeſus-Chriſt, ſoit que ce » ſoient les Ecrivains Sacrés qui y di-

(1) *Ibid. pag.* 4. Propoſitio. Jeſus Chriſtus homo-Deus, vel humanitas illa Chriſti ſanctiſſima, primo conceptionis ſuæ inſtanti unita ſubſtantialiter uni Perſonæ Divinæ, in unitatem perſonæ, objectum eſt in recto ſingularum popoſitionum quæ ſunt in novo præſertim Teſtamento, de Domino noſtro Jeſu Chriſto, vel cùm Chriſtus de ſeipſo loquens inducitur, vel cùm de Chriſto Deus, vel cùm ſcriptores ſacri aliquid enuntiant de Chriſto..... Breviùs : Propoſitiones quæ ſunt in ſacris ſcripturis de Domino noſtro Jeſu Chriſto, de illo directè prædicantur & in eo ſimpliciter verificantur ſecundùm ſanctiſſimam ejus humanitatem..... Naturæ Divinæ ſubſtantialiter unitam, & Verbo divino completam in ratione perſonæ.

» ſent quelque choſe de Jeſus-Chriſt ; » toutes & chacune de ces propoſitions » ont pour objet direct Jeſus-Chriſt » conſidéré comme Homme-Dieu, ou » ſa ſainte humanité unie ſubſtantiel- » lement dès le premier moment de » ſa conception à une Perſonne Di- » vine en unité de perſonne. Ou en » moins de paroles : les propoſitions » qui régardent Notre-Seigneur Jeſus- » Chriſt dans les Saintes Ecritures, le » conſiderent & ſe vérifient en lui di- » rectement & ſimplement ſelon ſa » ſainte humanité unie ſubſtantielle- » ment à la Nature Divine, &c. »

Ainſi, pour commencer par les Evangéliſtes, « c'eſt-là, dit-il, l'objet » unique & perpétuel qu'ils ſe ſont » propoſé en écrivant l'hiſtoire, les » caracteres, les prérogatives, les pa- » roles, les actions, les ſouffrances, » & les inſtructions de Notre-Seigneur » Jeſus-Chriſt (1).

Ce qu'il dit des Evangéliſtes, il le dit enſuite « de S. Pierre, de S. Paul,

(1) *Ibid. pag.* 5. Hoc illud eſt objectum unicum & perpetuum quod propoſitum ſibi habent Evangeliſtæ omnes, dum Hiſtoriam ſcribunt Domini noſtri Jeſu Chriſti, dùm ejus caracteres, prærogativas, dicta, facta, Paſſiones, inſtitutaque litteris commendant.

» de S. Jean, de S. Jacques, de S. Ju-
» de, de S. Luc auteur du Livre des
» Actes des Apôtres, en un mot de
» tous les Ecrivains du Nouveau Teſ-
» tament, & de tous les endroits dans
» leſquels ces Auteurs Sacrés ou par-
» lent eux-mêmes de Jeſus-Chriſt, ou
» rapportent les diſcours de Jeſus-
» Chriſt parlant de lui-même, ou ce
» que Dieu a dit en parlant de Jeſus-
» Chriſt. » (1).

Enfin il veut qu'on étende encore ce principe « à tous les Ecrivains de » l'Ancien Teſtament dans toutes les » Prophéties qui regardent le Meſſie, » c'eſt-à-dire Jeſus-Chriſt. » (2).

Il n'eſt pas poſſible de s'exprimer d'une maniere plus générale, ni plus détaillée. Le Frere Berruyer applique ſon principe généralement à tous les Auteurs Sacrés, quels qu'ils ſoient,

(1) *Ibid. pag.* 8. Quæ de Evangeliſtis dicimus, transferenda ſunt ad Petrum, Paulum, Joannem, Jacobum, Judam, Lucam Actorum authorem, omnes deniquè novi Teſtamenti ſcriptores, quotquot ſunt, quotieſcumque vel de Jeſu Chriſto loquuntur ipſi, vel Chriſtum de ſeipſo loquentem, vel de Chriſto loquentem Deum inducunt.

(2) *Ibidem.* Quin & idem omnino cenſendum eſt de omnibus veteris Teſtamenti ſcriptoribus, quoties de futuro Meſſiâ Jeſu Chriſto Prophetant.

tant de l'Ancien que du Nouveau Teſtament, *omnes quotquot ſunt*, & à tout ce que chacun d'eux a dit, prédit, écrit ou rapporté de Jeſus-Chriſt, en quelques termes qu'il l'ait dit, ou prédit, ou écrit, ou rapporté, *quotieſcumque :* en un mot, ſelon lui, dans tout ce que les Auteurs Sacrés ont écrit de Jeſus-Chriſt, ils ne l'ont jamais conſidéré que comme un *Homme-Dieu*, c'eſt-à-dire qu'ils n'ont conſidéré que *ſon humanité unie à une Perſonne Divine :* cette humanité ſeule a été, dit-il, leur objet direct, unique, & perpétuel, *objectum, in recto, unicum & perpetuum.*

Remarquez qu'il ne met point ſur cela de différence entre les Apôtres & les Prophetes : c'eſt des uns comme des autres qu'il prétend qu'ils n'ont conſidéré Jeſus-Chriſt que ſous l'idée d'un *Homme-Dieu*, ou *d'une humanité unie à une Perſonne Divine.* Mais quelle horrible conſéquence réſulte de-là, quand on y joint cet autre principe avancé ailleurs par les Freres Hardouin & Berruyer, qu'aucun des Patriarches & des Prophetes n'a connu le Myſtère de la Trinité, ni celui de l'Incarna-

tion. Cela poſé, il eſt clair qu'aucun des Prophetes qui ont annoncé le Meſſie, n'a pû l'annoncer comme le Fils de Dieu qui devoit s'incarner, puiſqu'ils ne ſçavoient pas même que Dieu ait un Fils. Ils n'ont donc pû l'annoncer que comme un pur homme, qui ſeroit l'Envoyé de Dieu par excellence. Par conſéquent les Apôtres & les Evangéliſtes ne l'auront auſſi annoncé que ſous cette même idée; puiſque, ſelon le Frere Berruyer, ils ne l'ont pas conſidéré autrement que les Propheres. Il n'y aura donc aucun texte Sacré, ni dans l'Ancien, ni dans le Nouveau Teſtament, où Jeſus-Chriſt ſoit annoncé comme le Fils de Dieu fait homme.

Continuons d'entendre ce Jéſuite développer ſa ſcandaleuſe Doctrine. « Au ſujet de Jeſus-Chriſt, dit-il (1),

(1) *Ibid. pag.* 8. *& ſeq.* De Jeſu Chriſto, perpetuò ſcripturarum, novi præſertim Teſtamenti, objecto, quod eſt Homo-Deus, ſeu ſanctiſſima Chriſti humanitas, perſonæ uni Divinæ unita in tempore in unitatem perſonæ, multiplicis generis fieri poſſunt & factæ ſunt propoſitiones. Primi generis propoſitiones, quæ de Jeſu Chriſto homine Deo efferuntur ſunt iſtæ: *Jeſus Chriſtus eſt Deus, ... Chriſtus & Pater Chriſti, Deus, unum ſunt; Chriſtus eſt æqualis Deo, immortalis, Creator, &c.* Atqui illæ propoſitiones verificantur in homine-Deo ſecundùm ſuam

» ou

» ou de ſa ſainte humanité unie à une » Perſonne Divine, objet perpétuel » du Nouveau Teſtament, on peut » faire, & on a fait des propoſitions » de pluſieurs eſpéces. » Les premieres ſont celles-ci : *Jeſus-Chriſt eſt Dieu : Jeſus-Chriſt & Dieu le Pere de Jeſus-Chriſt ſont une même choſe : Jeſus-Chriſt eſt égal à Dieu, immortel,*

Naturam Divinam nudè & ſimpliciter ſpectatam. Secundi generis Propoſitiones, quæ de Jeſu Chriſto homine-Deo prædicantur ſunt iſtæ : *Chriſtus homo eſt, Filius hominis, mortalis, dolori obnoxius, &c.* Et illæ propoſitiones in homine-Deo verificantur ſecundùm ſuam naturam humanam nudè etiam & ſimpliciter ſpectatam.... Tertii generis propoſitiones quæ de Jeſu Chriſto homine-Deo pronuntiantur, ſunt iſtæ : Jeſus Chriſtus eſt *Dominus noſter, Salvator, caput omnium Fidelium, ſponſus Eccleſiæ, hæres univerſorum, primogenitus omnis creaturæ, primogenitus in multis fratribus, unigenitus plenus gratiæ & veritatis, Pontifex in æternum, cognitor futurorum, ſecretorum cordis inſpector, effector miraculorum, Sacramentorum inſtitutor, Spiritus Sancti dator*.... & aliæ innumeræ.... Omnes illæ ſimileſque propoſitiones, quæ mixtæ appellati poſſunt, ... neque Naturæ Divinæ, neque humanæ ſeorſim & nudè intellectis conveniunt, uti efferuntur, & eo quo dicuntur ſenſu ; verificantur autem in homine-Deo, id eſt, in Chriſto, non ut Deus, non ut homo eſt, ſed ut eſt homo-Deus, ſive ſecundùm ſanctiſſimam ejus humanitatem unitam Divinitati & Verbo completam..... In illis omnibus attingitur Chriſtus homo-Deus, ſub ratione formali hominis-Dei in tempore exiſtentis. Chriſtus appellatur ut eſt hæc numero humanitas in Verbo ſubſiſtens, ſive hic numero homo, cujus humanitas à Verbo completur.

créateur, &c. Les ſecondes ſont celles où l'on dit : *Jeſus-Chriſt eſt homme, Fils de l'Homme, ſujet à la douleur, mortel*, &c. Les troiſiémes, (qu'il appelle *mixtes*) ſont celles où Jeſus-Chriſt eſt appellé *nôtre Seigneur, Sauveur, chef de tous les Fidéles, époux de l'Egliſe, héritier de toutes choſes, &c.*

Or, ajoute-t-il, ces différentes eſpéces de propoſitions ſe vérifient toutes en Jeſus-Chriſt, conſidéré comme Homme-Dieu, c'eſt-à-dire dans ſon humanité unie à une Perſonne Divine. Les premieres ſe vérifient en lui ſelon ſa Nature Divine : les ſecondes ſelon ſa nature humaine : les troiſiémes ſe vérifient en l'Homme-Dieu, non en tant qu'il eſt Dieu, ni en tant qu'il eſt homme préciſément, mais en tant qu'il eſt Homme-Dieu, c'eſt-à-dire, en tant que ſon humanité eſt unie à la Divinité & complétée par le Verbe. Il met dans cette troiſiéme claſſe les propoſitions où l'on attribue à Jeſus-Chriſt *de connoître l'avenir, de voir le fond des cœurs, de faire des miracles, d'être l'inſtituteur des Sacremens, de donner le Saint-Eſprit*, &c.

« Dans toutes les propoſitions de cette » derniere claſſe, dit-il, Jeſus-Chriſt » eſt conſidéré ſous l'idée formelle » d'Homme-Dieu exiſtant dans le » tems. Ce qu'on y appelle Jeſus-» Chriſt, c'eſt ſon humanité indivi-» duelle, ſubſiſtante dans le Verbe, » ou cet homme individuel, dont » l'humanité eſt complétée par le » Verbe. »

Peſez bien ces paroles ſi fortement inculquées & tant de fois répétées par l'auteur : *Jeſus-Chriſt Homme-Dieu, ou l'humanité ſainte de Jeſus-Chriſt unie dans le tems à une Perſonne Divine : HOMO-DEUS, SIVE SANCTISSIMA CHRISTI HUMANITAS PERSONÆ UNI DIVINÆ UNITA IN TEMPORE ;* & celles-ci : *Ce qu'on appelle Jeſus-Chriſt c'eſt cette humanité individuelle ſubſiſtante dans le Verbe : CHRISTUS APPELLATUR UT EST HÆC NUMERO HUMANITAS IN VERBO SUBSISTENS.* Ainſi, dans la penſée de l'auteur, ces deux expreſſions, *Jeſus-Chriſt Homme-Dieu, & l'humanité de Jeſus-Chriſt unie à la Divinité*, ſont tout-à-fait ſynonimes, & préſentent préciſément la même

idée ; au lieu que dans la vérité & ſelon le langage univerſellement établi, la premiere de ces expreſſions déſigne directement la Perſonne de Jeſus Chriſt ; & la ſeconde, ſa nature humaine conſidérée ſimplement comme nature.

Selon ce principe du Frere Berruyer, quand on dit, *Jeſus-Chriſt eſt Dieu*, cette propoſition elle-même doit s'entendre directement de l'humanité de Jeſus-Chriſt unie à la Divinité, & elle ſignifie que *cette humanité ſainte unie à la Divinité, eſt Dieu ſelon la Nature Divine*, c'eſt-à-dire, relativement à la Nature Divine à qui elle eſt unie. Quel paradoxe, ou plutôt quelle profondeur d'impiété !

Ce diſſertateur parcourt enſuite un aſſez grand nombre de caractères attribués à Jeſus-Chriſt dans les Livres ſaints, comme de connoître l'avenir, de pénétrer les ſecrets des cœurs, de découvrir aux hommes les myſtères qu'il a vus dans le ſein du Pere, d'opérer des miracles, d'être le Fils du Très-Haut, d'inſtituer des Sacremens, de faire des actions d'un mérite in-

fini, &c. Et il prétend que c'eſt à Jeſus-Chriſt conſidéré comme Homme-Dieu, c'eſt-à-dire, *A SON HUMANITÉ SAINTE* unie à une Perſonne Divine, que tous ces caractères ſont attribués (1). La raiſon qu'il en donne, « c'eſt que les auteurs ſacrés du Nouveau Teſtament, ont eu directement & immédiatement pour objet » Jeſus-Chriſt homme, & non pas » Dieu le Verbe, en tant qu'il eſt » Dieu de toute éternité (2). »

Raiſon miſérable & groſſiérement illuſoire. A la bonne-heure, lui dira-t-on, que l'objet des Apôtres & des Evangéliſtes, en parlant de Jeſus-Chriſt, n'ait pas été le Verbe éternel conſidéré ſimplement comme Verbe & dans ſa Nature Divine ſeule; mais peut-on nier, ſans héréſie, qu'ils n'aient eu pour objet le Verbe éternel conſidéré comme fait homme dans le tems? La Foi Chrétienne & Catholique ne nous apprend-elle pas que Jeſus-Chriſt n'eſt autre que le Verbe

(1) *Ibid. pag.* 12. *& ſeq.*

(2) *Ibid. pag.* 13. Ratio eſt, quòd homo Jeſus Chriſtus.... objectum ſit immediatum & in recto, ſcriptorum novi Teſtamenti, non autem Deus Verbum, quatenus eſt ab æterno Deus.

fait homme pour nous, Dieu & homme tout ensemble ?

Après avoir établi ce principe dans une si parfaite universalité, le Frere Berruyer paroît ensuite le modifier, & ne l'appliquer qu'à presque toutes les propositions où il est parlé de Jesus-Christ, *propositiones ferè omnes.* Si c'étoit-là sa pensée, ce seroit assurément une contradiction palpable. Mais en examinant de près, il est évident que son intention n'est pas de rabattre rien de ce qu'il a avancé, ni d'y mettre aucune exception (1). Ce qu'il veut

(1) *Ibid. pag.* 18. & 19. Dico itaque propositiones ferè omnes, quæ sunt de Jesu Christo in sacris Scripturis, novi præsertim Testamenti, habere pro objecto in recto hominem-Deum, sive humanitatem Christi in Verbo subsistentem. Dico insuper : omnes & singulas ejusmodi propositiones, à Christo Dei Filio, & à Deo Christi Patre, & à scriptoribus sactis prolatas, semper & ubique verificari directè & primò in homine-Deo, sive in humanitate Christi Divinitati unitâ, & Verbo completâ in ratione personæ ; nisi quando propositiones quæ habent pro subjecto in recto *compositum* illud *Theandricum*, habent pro prædicato artributum aliquod, quod vel naturæ divinæ, ut natura divina est, vel naturæ humanæ, ut est nudè natura humana, essentialiter convenit: Verbi gratiâ, Jesus Christus est Deus : Jesus Christus est homo. Reliquæ, quotquot sunt, & tales sunt ferè omnes, verificantur in Christo homine-Deo, quia mixtæ sunt, & resultant ex unione factâ in tempore humanitatis Christi sanctissimæ cum personâ unâ Divinâ quod est scriptorum omnium novi Testamenti objectum in recto ferè perpetuum.

dire, c'eſt qu'encore que Jeſus-Chriſt Homme-Dieu, ou ſon humanité unie à la Divinité, ſoit l'objet direct, unique & perpétuel de tout ce qui eſt dit de Jeſus-Chriſt dans le Nouveau Teſtament ; il y a cependant quelques propoſitions, en petit nombre, qui ne ſe vérifient en lui que ſelon une ſeule des deux natures exprimées par le terme *d'Homme-Dieu ;* que, par exemple, cette propoſition, *Jeſus-Chriſt eſt Dieu*, ne ſe vérifie dans l'Homme-Dieu que ſelon la Nature Divine ; & celle-ci, *Jeſus-Chriſt eſt homme*, que ſelon ſa nature humaine ; mais que preſque toutes les propoſitions qui regardent Jeſus-Chriſt dans les Livres ſaints, ſont du nombre de celles qu'il appelle mixtes, & qui ſe vérifient en Jeſus-Chriſt conſidéré comme Homme-Dieu par l'union des deux natures.

L'auteur n'a pu ſe diſſimuler que cette diſtinction entre *Dieu-Homme & Homme-Dieu* paroîtroit pour le moins bien ſubtile. Pour écarter ce reproche, il ſoutient que quelque ſubtile qu'elle puiſſe paroître, elle eſt d'une abſolue *néceſſité pour entendre pleinement les*

myſtères, pour prendre le vrai ſens des Livres ſaints & ſur-tout du Nouveau Teſtament, pour penſer & pour parler exactement de Jeſus-Chriſt, & principalement pour prendre dans ſon vrai ſens & même dans un ſens plauſible, l'Hiſtoire *Evangélique, ſoit en l'écrivant, ſoit en la liſant* (1). Il veut donc qu'on s'en tienne à cela, comme à la méthode véritable, ſimple, facile & naturelle d'entendre & d'interpréter les ſaintes Ecritures (2).

A quoi penſe ce téméraire? Ne voit-il pas que plus il préconiſe ſa nouvelle doctrine, plus il nous oblige de la rejetter avec horreur? S'il étoit vrai, comme il le prétend, que *la parfaite intelligence de nos Myſtères*, que *l'explication du Nouveau Teſtament*; que *la connoiſſance exacte de notre Seigneur Jeſus-Chriſt*, que *l'Hiſtoire même*

(1) *Ibid. pag.* 30, Hæc autem quæ diximus, nedum videri debeant acutiùs excogitata, aut diſtincta ſubtiliùs, certè neceſſaria ſunt plenam ad Myſteriorum intelligentiam, ad genuinam & naturalem novi præſertim Teſtamenti expoſitionem, ad accuratam cogitandi & loquendi de Domino noſtro Jeſu Chriſto rationem, tùm maximè ad perfectam ac plauſibilem ipſius Jeſu Chriſti hiſtoriæ vel conſcribendæ vel legendæ methodum.

(2) *Ibid. pag.* 19. Atque hæc eſto ſimplex, obvia, naturalis, ſcripturas interpretandi methodus,

Evangélique, pour avoir un ſens plauſible, dépendiſſent de ſon principe ; il s'enſuivroit que les Peres de l'Egliſe, que les Théologiens Catholiques, que les Fidéles, à qui ce principe a toujours été inconnu, ou plutôt, comme nous le verrons, qui ne l'ont connu que pour l'anathématiſer, n'ont pas eu juſqu'ici la vraie intelligence des myſtères de la Trinité & de l'Incarnation ; que le Nouveau Teſtament a été pour eux tous un livre ſcellé, & une eſpéce de chiffre qu'ils n'ont pas pu entendre ; qu'aucun d'eux n'a penſé ni parlé exactement de Jeſus-Chriſt ; qu'enfin l'idée qu'ils ont eue de l'Hiſtoire Evangélique, n'a pas même de plauſibilité. La nouveauté s'eſt-elle jamais montrée avec autant de hardieſſe ?

Enfin le Frere Berruyer termine ſa Diſſertation comme il l'a commencée, & ſoutient de nouveau (1) que « tout

(1) *Ibid. p.* 31. Concluſio. Omnes quæ ſunt in ſcripturis præſertim novi Teſtamenti, de Chriſto Jeſu Domino noſtro homine-Deo & Filio Dei, propoſitiones, in quâcumque grammaticali perſonâ efferantur, omnes Evangelicæ de Jeſu Chriſto agente & patiente narrationes, habent pro objecto, in recto, hominem-Deum, ... ſive, quod idem eſt, ſanctiſſimam Chriſti humanitatem in tempore & primo conceptio-

» ce qui eſt dit de notre Seigneur Je-
» ſus-Chriſt Homme-Dieu & Fils de
» Dieu dans les Saintes Ecritures, ſur-
» tout dans le Nouveau Teſtament,
» de quelque maniere qu'il y ſoit dit;
» que tout ce que les Evangéliſtes rap-
» portent de ſes actions & de ſes ſouf-
» frances; que tout, en un mot, a
» pour objet direct, *in rècto*, Jeſus-
» Chriſt conſidéré comme Homme-
» Dieu, ou, ce qui eſt la même choſe
» *QUOD IDEM EST*, la ſainte hu-
» manité de Jeſus-Chriſt unie dès le
» premier inſtant de ſa conception à
» une Perſonne Divine en unité de
» Perſonne. »

Nous ne nous arrêterons pas à faire voir que le Frere Berruyer a puiſé cette doctrine dans le Frere Hardouin. On en trouve la ſemence répandue en pluſieurs endroits du commentaire de ce dernier (1). Mais c'eſt proprement à

nis ſuæ momento, unitam, per actionem Dei tranſeuntem & liberam perſonâ una Divinâ in unitatem perſonæ.

(1) Telles ſont entr'autres ces paroles du Frere Hardouin, que nous avons déja eu occaſion de citer ailleurs : *In Evang. Joan. cap.* 1. *adnot. ad v.* 1. *pag.* 248. *col.* 2. Deinceps in Evangelio commemoranda ſunt præſertim geſta dictaque ſervatoris noſtri .... illius potiſſimùm naturæ nomen commemo-

ſon diſciple qu'il étoit reſervé de la faire germer & d'en développer tout le venin.

Les obſervations que nous avons faites rapidement ſur quelques-uns de ſes textes, ne vous ont découvert qu'une petite partie de l'impiété qu'ils renferment. Il faut maintenant vous en montrer toute l'étendue. Mais commençons d'abord par expoſer en peu de mots la Doctrine de l'Egliſe.

rari oportuit, quæ ſola principium Phyſicè productivum horum omnium eſſet, & receptivum paſſionum.... Hæc eſt autem ſola humanitas. De même en expliquant le premier chapitre de l'Epître aux Coloſſiens, où les caractères de Divinité les plus marqués ſont attribués à Jeſus-Chriſt, le Fr. Hardouin prétend que Jeſus-Chriſt n'y eſt conſidéré que comme homme-Dieu. *Adnot. ad v.* 15. *pag.* 592. *col.* 2. Quæcumque de Chriſto dicuntur in hoc capite, ad Chriſtum ea pertinent, ut homo-Deus eſt.

ARTICLE SECOND.

Principes de la Foi Chrétienne touchant les deux manieres de conſidérer Jeſus-Chriſt, comme Dieu-Homme, *& comme* Homme-Dieu.

JESUS-CHRIST étant Dieu & homme tout enſemble, il eſt certain qu'on peut & qu'on doit le conſidérer & comme *Dieu-Homme*, & comme *Homme-Dieu*. Les idées qui répondent à ces deux expreſſions, ne préſentent qu'un ſeul & même objet. Jeſus-Chriſt ne peut être *Dieu-Homme*, ou Dieu fait homme, que dès-lors il ne ſoit *Homme-Dieu*, c'eſt-à-dire un homme qui eſt Dieu. D'un autre côté Jeſus-Chriſt ne peut être *Homme-Dieu* dans le ſens que l'Egliſe a toujours entendu, c'eſt-à-dire, un homme qui eſt véritablement Dieu le Verbe incarné, qu'il ne ſoit auſſi *Dieu-Homme*, c'eſt-à-dire, qu'il ne ſoit le Verbe ou le Fils de Dieu fait homme.

Quoiqu'on ne doive pas conſidérer Jeſus-Chriſt dans une de ſes natures

à l'excluſion de l'autre, il eſt cependant très-conforme aux principes de la Religion, de porter l'attention actuelle de notre eſprit tantôt ſur l'une & tantôt ſur l'autre.

On peut & l'on doit conſidérer Jeſus-Chriſt en tant qu'homme dans les Myſtères de ſa ſainte humanité. On peut appliquer ſon eſprit, par exemple, à ſa conception miraculeuſe, aux circonſtances de ſa naiſſance, aux travaux de ſa vie mortelle, à ſes ſouffrances, à ſa mort, à ſa ſépulture, à ſa Réſurrection, à ſon Aſcenſion, à ſon dernier avénement. Une des vues que Dieu a eues dans le grand myſtère de l'Incarnation, a été d'élever les hommes, par la conſidération de la chair ſacrée du Fils de Dieu, à la conſidération de ſa Divinité. Par le péché les hommes ſont devenus tout charnels & plongés dans les ſens. Le Fils de Dieu, en ſe faiſant homme, s'eſt mis, pour ainſi dire, à leur portée : il s'eſt rendu acceſſible & palpable : il s'eſt proportionné à leur foibleſſe & à leur groſſiéreté. Il a vécu avec eux dans un corps mortel ; il a été vu, entendu, touché dans ſon hu-

manité ; nous pouvons nous la repréſenter par l'imagination. Et par ce moyen il nous conduit à la contemplation de ſa Divinité, qui eſt inviſible & inacceſſible en elle-même. Car, comme le dit excellemment ſaint Bernard, dans quelque circonſtance de ſa vie humaine que je conſidere mon Sauveur, je ſçai par la Foi que c'eſt mon Dieu qui a paſſé par ces différens états, & qui eſt l'objet de mes penſées : *Quidquid horum cogito, Deum meum cogito.*

On peut auſſi & l'on doit conſidérer directement Jeſus-Chriſt dans ſa Nature Divine. C'eſt ainſi que ſaint Jean nous apprend à le conſidérer dès le commencement de ſon Evangile & de ſa premiere Epître : c'eſt ainſi que l'Egliſe nous le fait conſidérer, en nous faiſant lire ſi ſouvent cette précieuſe portion du ſaint Evangile : c'eſt ainſi que Jeſus-Chriſt lui-même a voulu que nous le conſidérions dans tous les endroits de l'Evangile où il parle clairement de ſa Divinité : enfin c'eſt ainſi que ſaint Paul & les autres Apôtres l'ont communément conſideré dans toutes leurs Epîtres.

Quand on conſidere Jeſus-Chriſt de la premiere maniere, c'eſt-à-dire, quand on réfléchit directement ſur les Myſtères de ſa ſainte humanité, on le conſidere alors proprement comme Homme-Dieu. On médite ce qu'il a dit, ce qu'il a fait, ce qu'il a ſouffert pour nous en tant qu'homme, mais ſans jamais perdre de vue que cet homme dont on médite les paroles, les actions & les ſouffrances, eſt le Fils de Dieu engendré avant tous les ſiécles & conſubſtantiel au Pere. D'un autre côté quand on porte directement ſon attention à la Nature Divine de Jeſus-Chriſt, quand on fixe les yeux de ſa foi ſur le *Verbe* de Dieu qui *étoit au commencement*, qui *étoit avec Dieu*, qui *étoit Dieu* comme le Pere, par qui *toutes choſes ont été faites*, qui étoit la *vie* & *la lumiere des hommes*, & qui, par une charité inexprimable, *s'eſt fait chair & a habité parmi nous*, alors on conſidere proprement Jeſus-Chriſt comme Dieu-Homme.

Ces différentes manieres de conſidérer Jeſus-Chriſt, tantôt ſelon ſa nature humaine, tantôt ſelon ſa Nature Divine, ſont toutes deux égale-

ment légitimes & conformes à l'analogie de la Foi. D'ailleurs l'une & l'autre ont le même objet direct & immédiat, ſçavoir la Perſonne même de Jeſus-Chriſt, Dieu & homme tout enſemble, que l'on conſidere tantôt ſelon l'une de ſes natures, & tantôt ſelon l'autre.

Il faut remarquer néanmoins, que conſidérer Jeſus-Chriſt comme Dieu-Homme, c'eſt la principale & la vraie maniere de le conſidérer. Qui dit Jeſus-Chriſt, dit le Verbe ou le Fils de Dieu fait homme; & par conſéquent Dieu-Homme. Il eſt vrai que Jeſus-Chriſt n'eſt pas moins *Homme-Dieu* que *Dieu-Homme*, ces deux idées étant inſéparables; mais il n'eſt *Homme-Dieu*, que parcequ'il eſt *Dieu-Homme*: c'eſt parceque Dieu le Verbe s'eſt fait homme, que cet homme qu'il a pris en unité de Perſonne, eſt Dieu. En un mot Jeſus-Chriſt homme n'eſt Dieu le Verbe, que parceque Dieu le Verbe s'eſt fait homme. C'eſt pourquoi l'Egliſe, dans les inſtructions qu'elle donne à ſes enfans, ne leur dit pas que Jeſus-Chriſt eſt un Homme-Dieu, mais elle leur dit qu'il *eſt*

le Fils de Dieu fait homme, Dieu & homme tout enſemble. C'eſt-là le langage uniforme de tous les Catéchiſmes : c'eſt l'expreſſion propre de la Foi : c'eſt la vraie & l'unique définition de notre Seigneur Jeſus-Chriſt.

ARTICLE III.

En quoi les Freres Hardouin & Berruyer font conſiſter la différence qu'ils prétendent mettre entre Dieu-Homme *&* Homme-Dieu.

D'Ou vient donc que le Frere Berruyer entreprend aujourd'hui de changer cette définition & ce langage univerſellement reçus & conſacrés dans l'Egliſe depuis les Apôtres juſqu'à nous ? Pourquoi veut-il nous faire accroire que les Evangéliſtes & les autres Ecrivains ſacrés, dans tout ce qu'ils ont dit ou rapporté de Jeſus-Chriſt, ne l'ont conſideré que comme *Homme-Dieu*, & non comme *Dieu-Homme*, & que c'eſt ſous cette idée que vous devez auſſi le conſidérer ? Cette nouveauté de langage ſuppoſe

manifeſtement une nouveauté de doctrine. Pour découvrir quelle eſt cette nouvelle doctrine, apprenons de lui-même la différence qu'il prétend mettre entre *Dieu-Homme* & *Homme-Dieu*,

« Lors, dit-il (1), qu'un Chrétien » Catholique parle de Jeſus-Chriſt, » qu'il le prie, qu'il médite ſes paro- » les ou ſes actions, qu'il ſe propoſe » de l'imiter ; l'objet Divin que ce » Chrétien a dans l'eſprit, n'eſt ni un » homme préciſément, ni Dieu pré- » ciſément : c'eſt donc un *Homme-*

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 23. & 24.* Eruditus quiſpiam de Scholâ Theologus, vel etiam obvius quilibet de plebe Catholicâ Chriſtianus, ſciſcitanti mihi candidè reſpondeat, quodnam ipſius recordationi objectum obverſetur, cùm ſermonem habet de Domino noſtro Jeſu Chriſto, cùm illum orat, cùm illius dicta vel facta meditatur, cùm eum ſibi imitandum proponit. Certè divinum illud objectum nec homo eſt præcisè, ſed nec præcisè Deus : Eſt igitur Homo-Deus. *Homo-Deus*, inquam, non ſimiliter *Deus-homo*. Quod tamen à me nemo dictum putet, quaſi geminum eſſe objectum exiſtimarem *hominem-Deum* & *Deum-hominem :* aut Deus non poſſet aut deberet à nobis conſiderari, ut factus eſt homo ; de quâ diſtinctione non inutili mox videbimus..... *Homo-Deus*, non ſimiliter *Deus-Homo*, ex intentione Dei hominem-Deum hominibus donantis, objectum eſt directum & primarium eorum ferè omnium quæ de Jeſu Chriſto Domino noſtro narraverunt ſcriptores ſacri : immò & nos ipſi Chriſtiani de eo plerumque prædicamus.

» *Dieu.* Je dis un *Homme-Dieu*, & » non pas un *Dieu-Homme.* Qu'on ne » s'imagine pas cependant qu'en par- » lant ainſi, je veuille dire que l'Hom- » me-Dieu, & Dieu-Homme ſont » deux objets différens, & qu'on ne » puiſſe pas ou qu'on ne doive pas » conſidérer Dieu en tant qu'il s'eſt » fait homme. Ce que je dis, c'eſt » que, ſuivant l'intention de Dieu qui » a donné aux hommes un *Homme-* » *Dieu*, c'eſt cet Homme-Dieu & non » pas pareillement *Dieu-Homme*, qui » eſt l'objet direct & principal, *objec-* » *tum directum & primarium*, de preſ- » que tout ce que les Ecrivains ſacrés » ont rapporté de notre Seigneur Je- » ſus-Chriſt, & de ce que nous autres » Chrétiens nous diſons ordinaire- » ment, quand nous parlons de lui. »

Vous attendez ſans doute avec une ſorte d'impatience, qu'il nous découvre le ſens de cette myſtérieuſe diſtinction. Il y vient enfin ; mais plus il s'explique & plus l'impiété ſe dévoile. « Quand nous conſidérons Jeſus- » Chriſt ſous l'idée de Dieu fait hom- » me, dit-il (1), les penſées qui ſe

(1) *Ibid. pag.* 24. & 25. Et certè longè aliæ occur-

» préſentent à notre eſprit, ſont très-
» différentes, *longè aliæ*, de celles
» que nous avons eu le conſidérant
» ſous l'idée d'un *homme fait dans le*
» *tems fils à Dieu.* Si nous penſons que
» Dieu s'eſt fait homme, ce qui s'of-
» fre alors premiérement & directe-
» ment à notre eſprit, c'eſt la puiſ-
» ſance, la ſageſſe, la juſtice, la mi-
» ſéricorde infinie de la Divinité, par
» leſquelles Dieu a voulu & a pu ſe

runt animo cogitationes, cùm apprehenditur à Nobis Jeſus Chriſtus ſub ratione *Dei hominis facti*, aliæ cùm apprehenditur ſub ratione *hominis facti in tempore Deo Filii.* Si cogitetur Deus homo factus, tunc ſubeunt primò & directè infinita potentia, ſapientia, juſtitia, & miſericordia Divinitatis, quibus voluit Deus & potuit homo fieri, ut haberemus hominem unum, qui cùm *in formâ Dei eſſet, æqualis Deo & Deus*, poſſet, ſi ita vellet, liberè pro gloriâ Dei hominumque ſalute, *humiliare ſemetipſum, & obediens fieri uſque ad mortem.* Ratio eſt, quòd, qui apprehendit cogitatione ſuâ *Deum factum hominem*, ſtatim cogitat ipſum opus & miraculum unionis hypoſtaticæ, quæ unio, ſine ullâ Divinitatis in quâ non recipitur, humiliatione, ve lobedientiâ, ſed ab infinitâ Divinitatis potentiâ, ſapientiâ, juſtitiâ, miſericordiâ mirabiliter efficitur, eo fine ut, ad maximam Dei gloriam & ad hominum ſalutem, homo unus exiſtat, qui verè Deus & Filius Dei unicus, humiliet ſeſe, & obediat uſque ad mortem crucis. Neque enim Divinitas, operandò Incarnationem Verbi magis humiliavit ſe, aut exinanivit per unionem ſuam cum humanitate perſeverantem, quàm mundum univerſum creando, aut ſemel creatum jugiter conſervando.

» faire homme, *AFIN QUE NOUS*
» *EUSSIONS UN HOMME qui étant*
» *dans la forme de Dieu, égal à Dieu*
» *& Dieu*, pût, s'il le vouloit, *s'hu-*
» *milier* librement, & *ſe rendre obéiſ-*
» *ſant juſqu'à la mort de la croix*, pour
» la gloire de Dieu & pour le ſalut
» des hommes. La raiſon eſt que celui
» qui par la penſée conſidere *Dieu*
» *fait homme*, penſe auſſi-tôt au grand
» ouvrage & au miracle de l'union hy-
» poſtatique, union qui ne renferme
» aucune humiliation ou obéiſſance de
» la Divinité, *EN QUI CETTE UNION*
» *N'EST PAS REÇUE ;* mais qui eſt
» produite admirablement par la puiſ-
» ſance, la ſageſſe, la juſtice & la mi-
» ſéricorde infinie de la Divinité ;
» *AFIN QUE* pour la plus grande
» gloire de Dieu & pour le ſalut des
» hommes, *IL EXISTE UN HOMME*,
» qui étant véritablement Dieu & le
» Fils unique de Dieu, ſoit capable
» de s'humilier & d'obéir juſqu'à la
» mort de la croix. Car, ajoute-t-il,
» *LA DIVINITÉ*, en opérant l'Incar-
» nation du Verbe, *NE S'EST PAS*
» *PLUS ABAISSÉE OU ANÉANTIE*
» *PAR SON UNION PERSÉVÉRAN-*

» *TE AVEC L'HUMANITÉ, QU'EN* » *CRÉANT LE MONDE, OU EN LE* » *CONSERVANT APRÈS L'AVOIR* » *CRÉÉ.* »

On voit bien que ce Religieux a meſuré ſes termes le plus qu'il a pû, & que même il ne s'explique qu'à demi : malgré cela, il n'en dit que trop pour manifeſter la perverſité de ſes ſentimens. Selon lui, conſidérer Jeſus-Chriſt comme *Dieu-Homme*, ou comme *Dieu fait homme*, c'eſt n'avoir dans l'eſprit qu'un grand miracle operé par la Divinité, ſans aucun abaiſſement de la Divinité, ni d'aucune des Perſonnes Divines. Il n'y voit qu'un prodige, dans lequel les attributs Divins ont éclaté ſinguliérement, mais par lequel Dieu ne s'eſt pas plus abaiſſé que dans l'ouvrage de la création, & qui s'eſt terminé uniquement à faire exiſter un *Homme-Dieu*, c'eſt-à-dire, un homme que Dieu a fair Dieu. Arrêtons-nous ici un moment, & découvrons le venin caché dans ces paroles.

ARTICLE IV.

Perverſité de cette explication : elle tend directement à anéantir le dogme de la Divinité de Jeſus-Chriſt.

POUR en ſentir l'impiété, diſtinguons deux choſes dans le myſtère de l'Incarnation : l'opération phyſique de ce Myſtère, opération qui eſt commune aux trois Perſonnes de la Trinité ; & le terme de cette Divine opération, terme qui n'eſt autre que le Verbe fait chair.

L'opération phyſique du myſtère de l'Incarnation, c'eſt-à-dire, l'action ineffable des trois Perſonnes Divines, qui a uni ſubſtantiellement la nature humaine à la Nature Divine en la Perſonne du Verbe, eſt ſans contredit le plus grand ouvrage de Dieu. Bien loin que par cette opération Dieu ſe ſoit abaiſſé, rien au contraire ne montre davantage l'étendue infinie de ſa toute-puiſſance, auſſi-bien que les richeſſes de ſa ſageſſe, de ſa juſtice & de ſa miſéricorde. Auſſi ne renferme-t-elle

aucun abaiſſement ni dans la Perſonne du Pere, ni dans la Perſonne du Saint-Eſprit, qui ont ſimplement opéré avec le Verbe ce prodige admirable, ſans s'incarner elles-mêmes.

Mais peut-on conſidérer le terme de cette opération toute-puiſſante, c'eſt-à-dire, que le Verbe s'eſt fait chair, qu'il s'eſt fait homme [redacted] paſſible & mortel, ſans concevoir que le Verbe s'y éſt prodigieuſement abaiſſé ? Nous n'inſiſterons pas ſur cette vérité : nous en avons ſuffiſamment parlé dans la ſeconde Section (1).

Or quand on conſidere Jeſus-Chriſt comme *Dieu-Homme*, ou comme *Dieu fait homme*, ce que l'on conſidere proprement alors, ce n'eſt pas l'action Divine & toute-puiſſante qui a uni les deux natures en la Perſonne du Verbe, mais le terme de cette Divine action : ce que l'on conçoit, c'eſt qu'en vertu de cette union ineffable, le Verbe coéternel & conſubſtantiel au Pere, eſt véritablement homme ſans ceſſer d'être Dieu.

C'eſt cette Foi invariable que de

(1) Voyez ci-deſſus, II. Section, chap. II. art. 6. pag. 54.

nouveaux

nouveaux Maîtres entreprennent de vous enlever. A les entendre, *Dieu-Homme* ne ſignifie pas, comme l'Egliſe Catholique l'a toujours enſeigné, que Dieu le Verbe s'étant fait homme, eſt véritablement homme ; mais ſimplement que Dieu, ou la *Divinité* ſans aucun abaiſſement de ſa Majeſté dans aucune des Perſonnes Divines, a opéré le grand prodige de l'union de la Nature Divine avec la nature humaine ; & ſi vous leur demandez quel a été le terme de cette divine opération, ils vous répondent que ce terme n'eſt autre que l'exiſtence d'un *Homme-Dieu*, ou, ce qui eſt la même choſe (1) *ſive, quod idem eſt*, l'exiſtence d'une humanité unie à la Divinité, *laquelle humanité, étant dans la forme de Dieu, égale à Dieu, & Dieu, pût s'humilier & obéir juſqu'à la mort.*

Qui s'attendroit à une ſi étrange explication ? N'eſt-il pas évident que, ſi Dieu a ſignalé ſa toute-puiſſance & ſa miſéricorde dans le grand ouvrage de l'Incarnation du Verbe, ce n'a pu

(1) *Tom. 8. pag.* 31. Habent pro objecto, in recto, hominem-Deum.... ſive, quod idem eſt, ſanctiſſimam Chriſti humanitatem, &c.

être qu'afin que nous euſſions un *Dieu-Homme* pour Sauveur & pour Médiateur ; qu'afin que le Verbe éternel fait chair habitât avec les hommes ; qu'afin qu'il fût lui même leur Docteur, par la parole de vie, qui ſortiroit de ſa bouche adorable ; qu'afin qu'il devînt leur modéle en leur donnant dans ſon humanité de parfaits exemples de toutes les vertus ; qu'afin qu'il *portât nos péchés dans ſon corps ſur la croix* (1) ; qu'afin que la mort que ce Dieu Homme ſouffriroit dans ſa chair, fût pour nous le principe efficace d'une vie ſpirituelle & immortelle ? Voilà à quoi ſe termine néceſſairement l'Incarnation du Verbe. Mais ce n'eſt pas ce que le Frere Berruyer en conclut. Si Dieu a opéré le grand miracle de l'Incarnation du Verbe, ce n'eſt pas, ſelon lui, afin que nous euſſions un *Dieu-Homme* pour Sauveur, mais afin que nous euſſions un *homme* qui fût Dieu, *ut haberemus hominem unum, &c... eo fine, ut... homo unus exiſtat.* Quelle façon de raiſonner ! quel renverſement des idées les plus communes ! mais en même-tems quelle impiété !

(1) 1. Petr. II. 24.

Ne penſez pas que ce ſoient-là des paroles échappées. C'eſt un diſcours réfléchi, & un langage étudié, qui prend ſa ſource dans un ſyſtème d'erreur profondément médité. C'eſt ce qui a porté ces interprétes, comme vous l'avez vu, à corrompre l'Evangile de ſaint Jean, & à lui faire dire, que le Verbe s'étant fait chair, dès ce moment Jeſus-Chriſt Homme-Dieu a commencé d'exiſter & il a habité parmi nous (1); au lieu que ſaint Jean dit expreſſément que le Verbe s'eſt fait chair & qu'il a habité parmi nous.

Il eſt clair que ces auteurs ne conſervent que le terme de *Dieu-Homme*, & qu'ils en détruiſent entiérement la ſignification. Qu'on interroge tous les Chrétiens, les Théologiens comme les ſimples Fidéles; qu'on leur demande ce qu'ils entendent par *Jeſus-Chriſt Dieu-Homme*, ou *Dieu fait homme*; tous répondront de concert & ſans héſiter, qu'ils entendent que

(1) Voyez ci-deſſus, II. Section, chap. II. art. V. pag. 44. & ſuiv. On peut ajouter ces autres paroles du Frere Berruyer, 2. *part. tom* 8. *pag.* 2. & 3. Et Verbum caro factum eſt: ergo in plenitudine temporum exiſtit, qui non erat, Homo-Deus, prædeſtinatus ab æterno.... Dominus noſter Jeſus Chriſtus.

Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu, ou le Verbe éternel qui s'eſt fait homme, & qui eſt Dieu & homme tout enſemble. Cette réponſe eſt ſimple, & n'exprime que ce qui eſt renfermé en abrégé dans le terme de *Dieu-Homme*. Mais dans la bouche des Freres Hardouin & Berruyer, ce terme ſacré change tout-à-coup de ſignification, & en a une toute différente qui ne viendra jamais à l'eſprit de perſonne. *Dieu-Homme*, diſent-ils, ſignifie que la Divinité, par un prodige de ſa toute-puiſſance, a produit dans le tems un homme qu'elle a fait Dieu.

Par une ſuite néceſſaire, l'*Homme-Dieu* ne ſignifie pas non plus chez eux ce qu'il ſignifie dans le langage de tous les Chrétiens. Quand l'Egliſe dit que Jeſus-Chriſt eſt Homme-Dieu, ce qu'elle entend, c'eſt que Jeſus-Chriſt homme eſt Dieu le Verbe : ainſi, ſoit qu'on diſe que *Jeſus-Chriſt eſt Dieu-Homme*, ſoit qu'on diſe *qu'il eſt Homme-Dieu*, ces deux propoſitions n'expriment qu'une même vérité. Mais c'eſt toute autre choſe dans le langage de nos deux auteurs. Le titre d'*Homme-Dieu* qu'ils attribuent

ſans ceſſe à Jeſus-Chriſt, ne ſignifie pas dans leur idée que Jeſus-Chriſt homme eſt Dieu le Verbe, mais qu'il eſt un homme que Dieu a fait Dieu par la participation de ſa Nature Divine.

Enfin l'Egliſe n'appelle Jeſus-Chriſt *Homme-Dieu*, qu'en prenant le terme d'homme *in concreto*, comme parlent les Théologiens, c'eſt-à-dire, en tant qu'il déſigne la Perſonne même de Jeſus-Chriſt qui a l'humanité, & non pas en tant qu'il déſigne l'humanité en elle-même. Il eſt de foi que Jeſus-Chriſt homme eſt Dieu, parceque Jeſus-Chriſt homme eſt la Perſonne même du Verbe incarnée : mais c'eſt une héréſie & un blaſphême de dire que l'humanité de Jeſus-Chriſt, ou que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme eſt Dieu ; parceque parler ainſi, c'eſt confondre, comme les Eutichiens, les deux natures de Jeſus-Chriſt, & attribuer à l'humanité, qui eſt une nature créée, ce qui n'appartient qu'au Créateur. Cependant c'eſt ſur l'humanité même de Jeſus-Chriſt conſidérée directement & en elle-même, que les Freres Hardouin & Berruyer font tom-

ber la dénomination d'Homme-Dieu. Ces deux expreſſions, dit le Frere Berruyer *l'Homme-Dieu*, ou *l'humanité de Jeſus-Chriſt unie à une Perſonne Divine* ſont ſynonimes, & ſignifient préciſément la même choſe : *Hominem Deum ... ſive, QUOD IDEM EST, ſanctiſſimam Chriſti humanitatem .... unitam .... cum Perſonâ unâ Divinâ* (1).

Sera t-on étonné après cela de voir le Frere Berruyer diſtinguer la Divinité du Verbe, de la Divinité qu'il attribue à Jeſus-Chriſt ? Saint Paul, dit-il (2), « s'étoit propoſé de prou» ver la Divinité de Jeſus-Chriſt, & » non pas la Divinité du Verbe « *Divinitatem Jeſu Chriſti, non Verbi Divinitatem probare intenderat.* Quel langage ! Jeſus-Chriſt étant la perſonne même du Verbe incarné, peut-il avoir une Divinité différente de celle du Verbe ? Mais ce langage ſcandaleux coule de ſource dans les principes de ce Religieux. La prétendue Divinité d'un Homme-Dieu fait dans le tems, doit être auſſi différente de la Divinité

(1) Ibid. tom. 8. pag. 31.
(2) Ibid. quæſt. 2. pag. 119.

du Verbe, que ce qui eſt fait dans le tems eſt différent de ce qui eſt éternel.

Vous ſentez, N. C. F., quels outrages une pareille doctrine fait à la Divinité de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt. Il n'eſt pas véritablement Dieu, il n'en a que le nom, s'il n'eſt pas également & dans le même ſens Dieu-Homme & Homme-Dieu, *Homo-Deus, non ſimiliter Deus-Homo* (1); ſi la dénomination d'Homme-Dieu tombe directement ſur ſon humanité (2); s'il n'eſt qu'un Homme-Dieu fait dans le tems; ſi enfin ſa Divinité n'eſt pas la Divinité du Verbe.

(1) Ibid. quæſt. 1. pag. 23.
(2) Ibid. pag. 24.

ARTICLE V.

La diſtinction que le Frere Berruyer prétend mettre entre Dieu-Homme *&* Homme-Dieu, *a été formellement anathématiſée par un Concile d'Illyrie au quatriéme ſiécle.*

POUR achever de confondre cette doctrine impie, ajoutons que l'Egliſe l'a formellement frappée d'anathème. En ce point comme en beaucoup d'autres les Ariens ont été les précurſeurs du Frere Berruyer. Ils diſtinguoient, comme lui *Dieu-Homme* & *Homme-Dieu*, & ils diſoient qu'à la vérité Jeſus-Chriſt eſt *Homme-Dieu*, mais qu'il n'eſt pas pareillement *Dieu-Homme*. Ecoutez, N. C. F., le jugement qu'a prononcé à ce ſujet un Concile d'Illyrie de l'an 365, dans une Profeſſion de Foi adreſſée à toutes les Egliſes (1) en conformité du Symbole

(1) *Concilium Illyricum, tom. 2. Concil. pag. 836.* Confitemur item [ut eſt in fidei formulâ Nicææ editâ] conſubſtantialem Dei Patris Filium ſumpſiſſe carnem ex Mariâ Virgine, inter homines habitaſſe, impleviſſeque omnem pro nobis œconomiam, naſcendo,

de Nicée : « Nous confeſſons que le » Fils de Dieu, conſubſtantiel au » Pere, a pris une chair formée dans » le ſein de la Vierge, qu'il a habité » parmi les hommes, qu'il a accom- » pli pour nous toute l'œconomie de » notre Rédemption par ſa Naiſſance, » par ſa Paſſion, par ſa Réſurrection » & par ſon Aſcenſion dans le ciel, ... » qu'*IL EST DIEU REVÊTU D'UNE* » *CHAIR HUMAINE, ET NON PAS* » *SIMPLEMENT UN HOMME RE-* » *VÊTU DE LA DIVINITÉ ;* & nous » diſons anathème à ceux qui penſent » autrement. »

Quand cette Profeſſion de Foi auroit été dreſſée exprès contre les auteurs mêmes que nous combattons ici, elle ne pourroit condamner plus directement leurs erreurs ? Vous y voyez que le Verbe, comme Verbe, eſt de toute éternité le Fils de Dieu conſubſtantiel au Pere : vous y voyez que le Verbe fait chair a réellement habité avec les hommes : vous y voyez que

patiendo, reſurgendo & in cœlos aſcendendo..... Deum carne indutum, non hominem indutum divinitate. Illis autem qui contraria ſentiunt, anathema denuntiamus.

c'eſt le Verbe qui a opéré notre Rédemption en mourant & en reſſuſcitant dans ſa nature humaine : vous y voyez enfin qu'il faut conſidérer Jeſus-Chriſt, comme Dieu le Verbe revêtu d'une chair humaine, & non pas ſimplement comme un homme revêtu de la Divinité, *DEUM CARNE INDUTUM, NON HOMINEM INDUTUM DIVINITATE.* Pourrions-nous après cela regarder comme de vrais enfans de l'Egliſe Catholique, des Religieux qui contrediſent formellement chacune de ces vérités, & qui ſoutiennent en particulier que Jeſus-Chriſt ne nous eſt repréſenté nulle part dans les Livres ſaints ſous l'idée de *Dieu-Homme*, mais uniquement ſous l'idée *d'un Homme-Dieu ;* & que c'eſt ainſi qu'il faut le conſidérer, pour en avoir une connoiſſance vraie & exacte ?

CHAPITRE III.

SECOND GENRE D'ATTAQUE que les Freres Hardouin & Berruyer portent à la Divinité de Jeſus-Chriſt, en ce qu'ils ſoutiennent que par le nom de *Fils de Dieu* donné à Jeſus-Chriſt dans l'Ecriture Sainte, il faut entendre un Fils de Dieu fait dans le tems ; & que cette dénomination tombe directement ſur l'humanité de Jeſus-Chriſt.

ARTICLE PREMIER.

Que la Propriété de Fils de Dieu attribuée à Jeſus-Chriſt dans les Saintes Ecritures, eſt une preuve manifeſte de ſa Divinité & de ſa filiation éternelle.

L'ANCIEN & le Nouveau Teſtament ſont remplis de textes précieux qui établiſſent invinciblement la Di-

vinité de Jeſus-Chriſt. Mais une des preuves les plus ſenſibles eſt celle qui ſe tire de la Propriété perſonnelle de Fils unique de Dieu, que Jeſus-Chriſt s'attribue perpétuellement dans l'Evangile, & ſous laquelle il eſt annoncé, ſoit par les Prophétes, ſoit par les Apôtres & les Evangéliſtes. Ce qui caractériſe un fils proprement dit, c'eſt d'être de même ſubſtance que ſon Pere. Puis donc que les Livres ſaints atteſtent par-tout que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu, non par adoption, mais dans le ſens propre & naturel de ce terme, on ne peut nier ſans impiété qu'il ne ſoit de même nature & de même ſubſtance que Dieu le Pere.

Il faut même obſerver à ce ſujet une différence eſſentielle qui diſtingue la génération Divine, des générations qui ont lieu dans les créatures. Parmi les hommes, par exemple, quoiqu'un fils ſoit de même nature & de même ſubſtance que ſon pere, il n'a pas cependant la même nature ni la même ſubſtance individuelle que ſon pere, & par cette raiſon il n'eſt pas le même homme. Mais la nature ou l'eſſence Divine étant parfaitement

une, & indiviſible ; non-ſeulement le Fils unique de Dieu eſt ſemblable en ſubſtance au Pere éternel, mais il a individuellement la même ſubſtance, la même nature, la même eſſence, les mêmes attributs eſſentiels ; & quoiqu'il ne ſoit pas la même Perſonne que le Pere, il eſt cependant le même Dieu. C'eſt ce que Jeſus-Chriſt a exprimé très-clairement par ces paroles : *Le Pere & moi nous ſommes une même choſe* (1). En diſant au pluriel, *nous ſommes*, il témoigne, dit ſaint Gregoire de Nazianze, que ſa Perſonne eſt diſtinguée de la Perſonne du Pere ; & en ajoutant, *une même choſe*, il déclare que ſa Nature eſt la même que celle du Pere (2).

Il eſt ſi conſtant que la Propriété de *Fils de Dieu*, dans le ſens propre & naturel, emporte avec ſoi l'idée d'une Perſonne Divine, que Jeſus-Chriſt ayant dit aux Juifs qu'il étoit le Fils de Dieu, ils ne douterent pas que par

(1) Joan. X. 30.

(2) *S. Gregor. Nazianz. orat.* 49. *de Fide, tom.* 1. *pag.* 728. Hoc Prophetæ, hoc Apoſtoli tradiderunt, hoc ipſe Dominus docuit, cùm dixit, *Ego & Pater unum ſumus. Unum* ad unitatem Divinitatis, ut dixi refert : *ſumus* autem, perſonis aſſignat.

là il ne s'attribuât la Divinité. C'eſt pourquoi ils en prirent occaſion de l'accuſer de *blaſphême ;* parceque n'étant qu'un homme, diſoient-ils, il ſe donnoit pour Dieu (1). C'eſt auſſi ſur ce fondement que les ſaints Docteurs qui ont réfuté les Ariens, & les Conciles qui les ont condamnés, ont tiré de cette Propriété de Fils de Dieu, une preuve invincible de la Divinité & de l'éternité de Jeſus-Chriſt.

Succeſſeurs des ſaints Evêques qui ont ſignalé autrefois leur zéle pour la défenſe de ce dogme ſacré, verrions-nous tranquillement de téméraires Ecrivains enlever à l'Egliſe Catholique un argument ſi déciſif ? Souffririons-nous que marchans ſur les traces des Sociniens, ils enſeignent que Jeſus-Chriſt n'eſt appellé le Fils de Dieu dans les ſaintes Ecritures, qu'à raiſon d'une prétendue filiation temporelle par laquelle ſon humanité a été faite dans le tems le Fils unique de Dieu ? C'eſt le funeſte abîme où ſe ſont précipités les deux Religieux dont nous déplorons l'égarement. Le Frere Hardouin a ou-

(1) Joan. X. 33.

vert la voie, & ſon confrere l'y a ſuivi d'un pas intrépide.

ARTICLE SECOND.

Héréſie formelle du Frere Hardouin, en ce qu'il prétend avec les Ariens, que le Verbe, comme Verbe, n'eſt pas le Fils de Dieu, & que c'eſt à l'humanité ſeule de Jeſus-Chriſt qu'eſt attribuée dans l'Ecriture la qualité de Fils de Dieu, en vertu d'une prétendue filiation temporelle.

VOus avez vu que le Frere Hardouin, à l'exemple des anciens Ariens, nie formellement que le Verbe, comme Verbe, ſoit le Fils de Dieu. Le Verbe, dit-il, n'eſt devenu le Fils de Dieu qu'au moment de l'Incarnation : *Il a été fait le Fils de Dieu de la même maniere qu'il a été fait homme & ſujet à la mort* (1). Avec un prin-

(1) *De Sanctiſſ. Trinit. locus Joanni Apoſtolo vindicatus, §. 4. pag.* 808. *col.* 2. Sic Verbum Filius eſt, quemadmodum & mortalis idem & caro eſt. [Voyez ce qui a été dit à ce ſujet, premiere Section, tom. I. chap. III. art. I. pag. 354. & ſuiv.]

cipe ſi manifeſtement hérétique, on ſent bien qu'il ne peut regarder Jeſus-Chriſt que comme un Fils de Dieu fait dans le tems ſelon ſon humanité, ni expliquer autrement tous les textes du Nouveau Teſtament où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu.

C'eſt en effet ce qu'il répéte en vingt endroits de ſon commentaire. « Le » Fils de Dieu, avec l'article *le*, ſigni- » fie, dit-il (1) le Fils premier né de » Dieu, qui eſt Jeſus-Chriſt.... Il eſt » appellé le Fils premier né, parce- » qu'il eſt Fils d'une maniere bien plus » noble & plus ſublime que les autres, » à cauſe de l'union hypoſtatique du » Verbe : & par cette même raiſon il » eſt auſſi le Fils unique. »

Ce qu'il dit ici de Jeſus-Chriſt, il l'explique ailleurs, & dit que c'eſt de l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée en elle même qu'il faut l'entendre : *Ipſa per ſe humanitas.* « Dans les Livres

(1) *In Matth. cap.* 8. *adnot. ad v.* 20. *pag.* 38. *col.* 1. Filius Dei, cum articulo Græco, *o uios*, vel Gallico, *le Fils de Dieu*, Filius Dei primogenitus eſt, qui eſt Chriſtus Jeſus : idcirco Filius primogenitus, quia longè nobiliore ac ſublimiore modo, nempe ob unionem Verbi hypoſtaticam, ac propterea etiam unigenitus.

» du Nouveau Teſtament, dit-il (1), » le Fils de Dieu, c'eſt l'humanité » même de Jeſus-Chriſt, laquelle eſt

(1) *In Marcum cap.* 13. *adnot. ad v.* 32. *pag.* 136. *col.* 1. Filius ὁ υἱὸς, in libris ſacris Novi Teſtamenti, ipſa Chriſti humanitas eſt, propterea quia Verbo hypoſtaticè conjuncta eſt.

In Luc. cap. 1. *paraphr. v.* 35. *pag.* 148. *col.* 1. Propterea quia tota Dei operatio futura hîc eſt, etiam quæ naſcitura eſt ex te Chriſti humanitas, ... illa, inquam, ex te naſcitura humanitas, vocabitur Filius Dei, quoniam hoc erit reipsâ, ob acceſſionem & conjunctionem Divinæ Perſonæ Verbi. *Et in adn. ad eumd. verſ. pag.* 152. *col.* 2. Probat hic locus, ... hac *Filii Dei* appellatione, ex quo primum eſt ea ab Angelo prolata, Deo mandante, ac PROINDE SEMPER DEINCEPS IN EVANGELIO INTELLIGI cum Verbi Perſonâ HUMANITATEM Chriſti conjunctam.

Ibid. in cap. 10 *adnot. ad v.* 22. *pag.* 193. *col.* 1. *Filii* nomine, in libris Novi Teſtamenti, ut in commentariis in Joannem prolixiùs diſſeruimus, humanitas Chriſti per ſe intelligitur, ſed ut conjuncta Verbo in unitatem hypoſtaſis.

Præfat in Joan. pag. 244. *col.* 1. Eſt.... apud Joannem .... *Unigenitus* ſive *Filius*, humanitas ipſa Chriſti per ſe & directè, ſed tamen ut eſt Verbo conjuncta in unitatem perſonæ. *Et in cap.* 3. *adnot. ad v.* 35. *pag.* 267. *col.* 2. *Filii* nomine humanitas Chriſti intelligitur unita Verbo.

In Epiſt. ad Galat. cap. 4. *adnot. ad v.* 4. *pag.* 590. *col.* 1. Singulari Gratiâ humanitas Chriſti creata ex Virgineo ſemine, & unita cum Perſonâ Verbi, facta eſt ipſa Filius Dei.

In Epiſt. ad Hebr. cap. 1. *adnot. ad v.* 5. *pag.* 649. *col.* 2. Probat [Apoſtolus] Chriſtum Angelis præſtantiorem eſſe.... ex appellatione Filii Dei. Nam ipſa humanitas, ob unionem cum Verbi Perſonâ, Dei Filius appellatur & eſt.

Et in cap. 3. *adnot. ad v.* 6. *pag.* 652. *col.* 1. Si Chriſtus, ſive Filius Dei, eſt ipſa Chriſti humanitas ob unionem Perſonæ Verbi cum ipsâ; ipſe certè, ut

» ainſi appellée, parce qu'elle eſt » jointe hypoſtatiquement au Verbe. »

En vain voudroit-on excuſer une aſſertion ſi évidemment condamnable, ſous prétexte que le Frere Hardouin n'attribue la qualité de Fils de Dieu à l'humanité de Jeſus-Chriſt qu'à cauſe de ſon union avec le Verbe. Cette raiſon, loin de le juſtifier, choque elle-même également le bon ſens & la foi par le cercle le plus vicieux qui fût jamais. En effet, conçoit-on que l'union avec le Verbe rende l'humanité de Jeſus-Chriſt le Fils de Dieu, ſi le Verbe n'eſt pas lui-même le Fils de Dieu, & s'il n'a acquis ce nom que par l'Incarnation? Comment pourroit-il procurer à l'humanité qui lui eſt unie une dénomination qu'il n'auroit lui-même qu'en conſéquence de ſon union avec l'humanité? C'eſt en abrégé ce que ſaint Athanaſe objectoit aux Ariens, dont le Frere Hardouin renouvelle les erreurs (1).

homo, tanquam Filius, eſt non tantùm ſupra domum, ſed & in domo ſuâ [Eccleſiâ] quam condidit, pars potiſſima ſcilicet illius, hoc eſt, caput; abundantiorem copiam donorum Spiritus ſancti habens, quoniam ita exigit illa perſonæ Verbi cum humanitate conjunctio.

(1) Voyez ci-deſſus, I. Sect. tom. I. chap. III. art. 3. pag. 372. & ſuiv.

Ce Religieux n'en demeure pas là. Non content de donner cette doctrine perverſe comme le vrai ſens du Nouveau Teſtament, il porte l'impudence juſqu'à ſoutenir que c'eſt la ſeule qui ſoit Catholique, & que ceux qui ne reconnoiſſent pour le Fils unique de Dieu que le Verbe ou la Sageſſe incréée, engendrée du Pere avant tous les ſiécles, ne méritent pas même d'être écourés (1). Quels ſont donc ces hommes qu'il traite avec tant de mé-

(1) *In Act. Apoſt. cap. 2. adnot. ad v. 13. p. 340. col. 2.* Catholicis è diverſo Filii nomine in ſacrâ Scripturâ intelligentibus ipſam quidem humanitatem per ſe, ſed rùm inſignibus donis inſtructam, quæ ſint ipſa creata, & à Divinitate diſtincta, tùm hypoſtaticè Verbo unitam, ex quo Chriſtus habet ut Filius ſit. *Et in cap. 9. adnot. ad v. 20. pag. 364. col. 1.* Sunt quibus non placet dici Jeſum, hoc eſt humanitatem Chriſti, Filium Dei eſſe per ſe, tametſi non propter ſe, ſed propter unionem ipſius hypoſtaticam cum Verbo. Dici malunt iſti, ſolummodo Chriſtum, hoc eſt, ut interpretantur, ipſam ſapientiam univerſalem, quâ formaliter ſunt omnia ſapienter condita, eſſe Filium Dei. [Dans ces dernieres paroles la calomnie va de pair avec l'erreur. Quand les ſaints Docteurs & les Théologiens après eux diſent que le Verbe ou le Fils de Dieu eſt la Sageſſe éternelle, ils n'entendent pas, comme le Frere Hardouin le leur impute, une ſageſſe purement idéale & conſidérée comme la cauſe formelle de tout ce qu'il y a de ſageſſe créée dans l'ordre & l'arrangement de l'univers : ils entendent la Sageſſe perſonnelle & ſubſiſtante engendrée avant tous les ſiécles, & qui avec le Pere & le Saint-Eſprit eſt la cauſe efficiente de toutes choſes.]

pris ? Ce ſont les Peres de l'Egliſe, les plus ſçavans Théologiens, ou plutôt ce ſont tous les Chrétiens. Car en eſt-il un ſeul qui par le Fils de Dieu n'entende pas le Verbe éternel, cette Sageſſe incréée & ſubſiſtante qui s'annonce elle-même au Livre de l'Eccléſiaſtique (1), comme *ſortie de la bouche du Très-Haut, & née avant la production d'aucune créature : EGO EX ORE ALTISSIMI PRODIVI, PRIMOGENITA ANTE OMNEM CREATURAM* : cette Sageſſe que l'auteur ſacré du même Livre appelle *LE VERBE DE DIEU* habitant au plus haut des cieux : *Fons ſapientiæ Verbum Dei in excelſis* (2) ? Quels ſont d'un autre côté ces prétendus Catholiques, qui par *le Fils de Dieu* entendent l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée en elle-même, *ipſam humanitatem per ſe* ? Peut-on citer un ſeul auteur, nous ne diſons pas ſeulement parmi les Catholiques, mais même dans les ſectes ſéparées, à la reſerve des Sociniens, qui ait avancé rien de pareil ? Il eſt vrai que parmi les Jéſuites il s'eſt

(1) Eccli. XXIV. 5.
(2) Eccli. I. 5.

trouvé quelques Théologiens qui ſe ſont imaginé que l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt ſuſceptible du titre de Fils de Dieu en vertu d'une prétendue filiation temporelle ; (en quoi vous verrez que bien loin d'être approuvés par l'Egliſe, ils ont été fortement réfutés par les plus ſçavans hommes de la même Société) mais pas un de ces Théologiens n'a prétendu que ce ſoit en ce ſens-là que Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu dans les Livres ſaints. Que peut-on penſer d'un auteur qui avance ainſi tout ce qu'il lui plaît, ſans en apporter la moindre preuve, & qui reſpecte aſſez peu la vérité & ſa propre réputation, pour propoſer comme la Doctrine des Catholiques, une erreur manifeſtement Socinienne, & rejettée univerſellement dans l'Egliſe ?

ARTICLE III.

Artifices du Frere Berruyer ſur cette matiere. Queſtions qu'il propoſe, & qu'il décide au gré des Sociniens.

LE Frere Berruyer penſe dans le fond ſur cela comme ſon *guide*; mais il s'exprime avec plus de précaution & de réſerve.

Il avoue que le Verbe eſt de toute éternité le Fils de Dieu le Pere ; & par-là il condamne lui-même ſon Maître, qui a oſé enſeigner poſitivement le contraire. Mais en confeſſant ce dogme Catholique, il ne travaille qu'à en anéantir toutes les preuves par les interprétations forcées qu'il donne, non-ſeulement aux Textes ſacrés, mais encore aux ſaintes Formules uſitées dans l'Egliſe Catholique (1).

Il avoue encore qu'en conſéquence de l'union hypoſtatique & de la communication réciproque des *Idiomes* ou des propriétés, on peut dire que Jeſus-

(1) Voyez ci-deſſus, I. Section, tom .I. chap. III. art. II. pag. 364. & ſuiv.

Chriſt eſt le Fils éternel du Pere éternel : mais après avoir confeſſé cette vérité de Foi dans ſa ſeconde Diſſertation, il la combat formellement dans ſes Défenſes, en niant que Jeſus-Chriſt ſoit *Dieu le Fils* (1). Et dans la diſſertation même où il paroît lui rendre hommage, il n'eſt occupé qu'à en abolir toutes les preuves, en ſoutenant que les Textes de l'Ecriture où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu, doivent tous s'entendre non de la filiation éternelle du Verbe, mais de la prétendue filiation temporelle de l'humanité de Jeſus-Chriſt.

Il s'agit, dit-il, de ſçavoir, ſi quand Jeſus-Chriſt eſt appellé le *Fils de Dieu*, ſoit par ſon Pere, ſoit par lui-même, ſoit par les hommes, cette dénomination eſt fondée ſur la génération éternelle, & ſi elle tombe directement ſur la Perſonne du Verbe engendré éternellement par le Pere ; ou ſi, dans le langage des ſaintes Ecritures, elle ne tombe pas directement ſur l'humanité même de Jeſus-Chriſt unie dans le tems avec le Verbe par

(1) Nouvelle Défenſe .... à Nancy, pag. 48. & 49. V. ci-deſſus, II. Sect. chap. II. art. IV. pag. 40.41.42.

une action Divine commune aux trois Perſonnes, en ſorte que cette action Divine ſoit le premier fondement de la dénomination de Fils de Dieu attribuée à Jeſus-Chriſt (1).

Remarquons d'abord que ce n'eſt-là une queſtion qu'entre les Catholiques d'une part, & les Sociniens de

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. q. 2. pag. 38. 39. & 40.* Quæritur an Dominus noſter Jeſus Chriſtus ſub eâ & ex ea tantum ratione ſit dicaturque Filius Dei, quia Verbum, in quo ſubſiſtit ſanctiſſima ejus humanitas, eſt ab æterno Filius in Divinis per actionem Dei ad intra immanentem & neceſſariam : an etiam Dominus noſter Jeſus Chriſtus ſit & dicatur Filius Dei, quia ſanctiſſima ejus humanitas Verbo unita eſt in tempore, per actionem Dei ad extra, tribus Perſonis communem, tranſeuntem & liberam ; ita ut prima ratio fundandi ſit ipſa actio Dei ad extra, tranſiens & libera & unica, tribus Perſonis communis, non ſola actio ad intra immanens & neceſſaria, ſolius primæ Perſonæ, quæ Pater eſt, propria : ſive an iſta propoſitio, quâ Jeſus Chriſtus inducitur de ſeipſo dicens, *Ego ſum Filius Dei*, vel quâ dicit Pater, *Tu es Filius meus*, vel quâ de eo dicimus in ſecundâ vel tertiâ Perſona, *Tu es Chriſtus Filius Dei ; Jeſus Chriſtus eſt Filius Dei*, habeat ſemper, in recto, pro ſubjecto & prædicato, ſecundam trium Perſonarum, quæ Verbum eſt à Deo Patre ab æterno genitum : an eadem propoſitio .... non habeat plerumque, in recto, ſecundùm uſum loquendi ſcripturarum, pro ſubjecto & prædicato, ſanctiſſimam Chriſti humanitatem, per Verbum in genere ſubſiſtendi completam ; quia per actionem Dei unius in tribus Perſonis ſubſiſtentis, tranſeuntem & liberam, humanitas illa ſanctiſſima, primo conceptionis ſuæ momento, unita eſt Perſonæ uni Divinæ, in unitatem Perſonæ.

l'autre.

l'autre. Graces à la miſéricorde de Dieu, tout ce qu'il y a de Fidéles dans l'Egliſe n'ont ſur ce point que la même Foi & le même langage. Inſtruits dès l'enfance par l'Egliſe votre Mere, que Jeſus-Chriſt eſt le Verbe fait chair, ou (ce qui eſt la même choſe) qu'il eſt le Fils de Dieu fait homme, Dieu & homme tout enſemble; toutes les fois que vous dites, ou que vous entendez dire, ou que vous liſez, que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu, vous n'héſitez point ſur le ſens de cette propoſition. Vous ſçavez & vous croyez fermement qu'elle ne ſignifie autre choſe, ſinon que Jeſus-Chriſt qui s'eſt fait homme dans le tems pour notre ſalut, eſt le Fils éternel du Pere éternel. Il ne vous vient pas même à l'eſprit que ce ſoit en tant qu'homme & ſelon ſa nature humaine que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu.

Les Sociniens ſont les ſeuls qui penſent autrement. Ces impies, qui font profeſſion de ne croire ni la Trinité, ni l'Incarnation, ni aucun autre Myſtère, n'ont pas à beaucoup près la même idée que nous, quand ils diſent que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu.

Regardant Jeſus-Chriſt comme un pur homme, qui n'exiſte que depuis ſa naiſſance de Marie, ſi ce n'eſt, comme toutes les créatures, dans la prédeſtination & les décrets de Dieu; ils prétendent qu'il n'eſt le Fils de Dieu que ſelon ſon humanité: & cette qualité, ils la fondent ſur ce que le corps de Jeſus-Chriſt a été conçu miraculeuſement par l'opération du Saint-Eſprit, ſur ce que ſon ame a été remplie de tous les dons les plus excellens avec une abondance qui n'eſt propre qu'à lui ſeul, ſur ce que Dieu l'a rendu participant de ſa Nature, de ſa Sageſſe & de ſa Puiſſance, & ſur ce qu'il l'a établi le Docteur, le Seigneur & le chef de tous les hommes.

Dans cet état des choſes, n'avoit-on pas droit d'attendre d'un Prêtre & d'un Religieux, élevé dans le ſein de l'Egliſe Catholique, que ſe propoſant de traiter une queſtion auſſi importante que celle de la filiation de Jeſus-Chriſt, il la décideroit ſelon les principes de la Foi Chrétienne, & non dans le goût des Sôciniens? Vous verrez dans un moment que le Fr. Berruyer a fait tout le contraire.

A cette premiere queſtion il en joint une autre : « on demande enfin, dit-» il (1), ſi, ſuppoſé que, par impoſ-» ſible, le Verbe qui eſt la ſeconde » Perſonne de la Trinité, ne fût pas » le Fils de Dieu, ... Jeſus-Chriſt ne » pourroit pas néanmoins être appellé » & être en effet le Fils unique & » naturel de Dieu, à cauſe de l'union » de ſon humanité avec une Perſonne » Divine en unité de perſonne. »

A quoi bon cette queſtion, direz-vous ? Les Myſtères Divins ne pouvant nous être connus que par la révélation, pourquoi agiter ainſi des queſtions chimériques, ſur leſquelles on ne peut avoir d'autre guide que ſon propre eſprit, qui n'eſt que ténébres dans les choſes de Dieu, lorſqu'il eſt livré à lui-même ? D'ailleurs, la ſuppoſition que le Fr. Berruyer avoue être impoſſible, le Fr. Hardouin non-ſeulement la juge poſſible, mais il prétend que c'eſt une réalité, en en-

(1) *Ibid. pag.* 40. & 41. Quæritur denique, an, ſi per impoſſibile ſecunda Trinitatis perſona, quæ Verbum eſt, non eſſet in Divinis Filius..... Nihilominus non poſſet eſſe & dici Jeſus Chriſtus Filius Dei unicus & naturalis, propter unionem perſonæ unius Divinæ cum humanitate Chriſti in unitatem perſonæ.

ſeignant, comme les Ariens, que le Verbe, en tant que Verbe, n'eſt pas le Fils de Dieu, & qu'il ne l'eſt devenu qu'en ſe faiſant homme.

Le Fr. Berruyer n'a pu ſe diſſimuler (1) que cette derniere queſtion paroîtroit bien ſubtile, & bien frivole: mais il ſe flatte que ce qu'il va dire « fera voir évidemment qu'elle eſt » abſolument néceſſaire pour l'inter- » prétation légitime des Ecritures du » Nouveau Teſtament, & pour avoir » une parfaite connoiſſance de notre » Seigneur Jeſus-Chriſt. » Si cela eſt, quel malheur pour l'Egliſe, d'avoir été privée durant tant de ſiécles des leçons d'un maître ſi précieux, & par là d'avoir manqué d'un moyen ſi *néceſſaire pour l'intelligence du Nouveau Teſtament*, & pour la vraie connoiſſance de Jeſus-Chriſt!

Après ces préambules le Diſſertateur renferme enfin ſa déciſion en deux

(1) *Ibidem.* Erit fortaſſe quiſpiam, cui tota hæc quæſtio ſubtilis nimiùm, nullius opere pretii, exiliorque videatur: ſed confidimus nos ex dicendis effecturos, ut cuilibet attendenti appareat, uti eſt, ad legitimam ſcripturarum novi Teſtamenti interpretationem, perfectamque Domini noſtri Jeſu Chriſti cognitionem omnino neceſſaria.

propoſitions. Il ſoutient dans la premiere (1), « qu'en prenant les termes » de génération & de filiation dans » leur ſignification propre & naturelle, on peut & on doit dire que » Jeſus-Chriſt conſideré directement » ſelon ſon humanité ſubſiſtante dans » le Verbe, eſt le Fils naturel de Dieu » un & véritable ſubſiſtant en trois » Perſonnes, en vertu de l'union de » ſa ſainte humanité avec une Perſonne Divine en unité de perſonne. » Dans la ſeconde il ajoute, « que cette « notion de Jeſus-Chriſt le Fils de Dieu » eſt abſolument néceſſaire pour entendre les Livres du Nouveau Teſtament dans leur ſens propre & naturel (2). »

(1) *Ibid. pag.* 48. Propoſitio prima. Secundùm veram & germanam generationis filiationiſque notionem, in propoſitione, cujus ſubjectum & prædicatum in recto eſt ſanctiſſima Chriſti humanitas completa Verbo in genere ſubſiſtendi, Jeſus Chriſtus Dominus noſter dici poteſt & debet naturalis Filius Dei, Dei, inquam, ut vox illa, Deus, ſupponit pro Deo uno & vero, ſubſiſtente in tribus perſonis, agente ad extra, & per actionem tranſeuntem & liberam uniente humanitatem Chriſti ſanctiſſimam, primo conceptionis ſuæ inſtanti, cum perſonâ unâ Divinâ in unitatem perſonæ.

(2) *Ibid. pag.* 89. Propoſitio ſecunda. Notio [Filii Dei] ſecundùm quam Dominus noſter Jeſus Chriſtus dicitur eſſe verus naturaliſque Dei unius & veri,

Mais il faut l'entendre développer lui-même ces deux propositions. Nous verrons ensuite quel jugement la Régle de la Foi nous oblige d'en porter.

ARTICLE IV.

Premiere proposition du Fr. Berruyer : Que l'humanité de Jesus-Christ, considérée directement & en elle-même, peut & doit être appellée le véritable & naturel Fils de Dieu. Dévéloppement de cette proposition par lui-même : huit erreurs qu'elle renferme.

POUR découvrir tout le venin renfermé dans la premiere proposition, il est à propos d'en faire l'analyse & d'en considérer séparément les différens rapports. Quel est donc le Fils de Dieu dont le Fr. Berruyer nous parle ? Est-ce un Fils éternel,

in tribus Personis subsistentis, *Filius*, quia sanctissima ejus humanitas, per actionem Dei ad extra transeuntem & liberam, unita est in tempore, primo conceptionis suæ momento, unione Physicâ, personæ uni Divinæ, in unitatem personæ, & Divinæ participationem naturæ, prorsus necessaria est ad litteralem & germanam intelligentiam librorum novi Testamenti.

ou un Fils fait dans le tems ? Quel eſt ſon Pere ? Quel eſt le fondement de ſa prétendue filiation ? Quels en ſont les caracteres, les propriétés & les effets ? Cet Auteur va lui-même répondre à toutes ces queſtions.

1. Dans le langage des Saintes Ecritures, dit-il, le Fils de Dieu n'eſt pas le Verbe éternel, mais l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée directement & en elle-même : c'eſt elle qui eſt appellée & qui eſt en effet le Fils unique, véritable & naturel de Dieu, & cette qualité lui appartient *réellement* & *véritablement*, à cauſe de l'union qu'elle a avec une Perſonne Divine (1).

Erreurs renfermées dans cette propoſition : premiere erreur, que c'eſt l'humanité de J. C. qui eſt le Fils de Dieu.

2. De-là il ſuit que l'humanité de Jeſus-Chriſt ayant été créée dans le tems, Jeſus-Chriſt eſt un *Fils de Dieu*

Seconde erreur, que J. C. eſt un *Fils de Dieu* fait dans le tems.

(1) *Ibid. pag.* 48. In propoſitione cujus ſubjectum & prædicatum, in recto, eſt ſanctiſſima Chriſti humanitas completa verbo in genere ſubſiſtendi, Jeſus Chriſtus verè dici poteſt & debet naturalis Filius Dei.... *Et pag.* 49. Propoſitio habet pro ſubjecto & prædicato ipſam Chriſti humanitatem completam in genere ſubſiſtendi.... *Et pag.* 50. Vox illa, *Filius Dei*, prædicatur realiter & in recto de humanitate completâ in genere ſubſiſtendi per Divinæ, cui unitur perſonæ ſubſiſtentiam ... *Et pag.* 105. Certè in humanitatem Chriſti Verbo Dei unitam hypoſtaticè, & propter hanc unionem, cadit denominatio Filii Dei. *Voyez auſſi la page* 86. *&c.*

fait dans le tems. C'eſt ce que nos deux Religieux répétent cent fois : *De Filio ſuo, qui factus eſt ei nuper Filius* (1).

Troiſiéme erreur, que le Fils de Dieu a pour Pere, Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes.

3. Le Pere de ce Fils de Dieu fait dans le tems, n'eſt pas le Pere éternel premiere Perſonne de la Sainte Trinité, mais Dieu un & véritable, conſideré dans l'unité de ſa Nature, & ſubſiſtant en trois Perſonnes (2).

Quatriéme erreur, que le fondement de cette filiation eſt l'action de Dieu, qui a uni l'humanité de J. C. à une perſonne Divine.

4. Le fondement de cette filiation temporelle, ajoute le Fr. Berruyer, eſt l'action *ad extra*, libre, paſſagere, & commune aux trois Perſonnes, par laquelle Dieu a uni l'humanité de Jeſus-Chriſt dès le premier moment de ſa conception avec une Perſonne Divine (3).

(1) Ibid. pag. 111. & Hard. in Epiſt. ad Rom. cap. 1. paraphr. v. 3. pag. 431. col. 2.

(2) *Berr. ibid. pag.* 48. Filius Dei, Dei, inquam, ut vox illa, *Deus*, ſupponit pro Deo uno & vero, ſubſiſtente in tribus perſonis. *Et pag.* 58. Reſtat ergo ut Deus unus & verus, ſubſiſtens in tribus perſonis, denominetur & ſit Pater Chriſti verus & naturalis.

(3) *Ibid. pag.* 49. & 50. Secunda propoſitio habet pro fundamento generationem temporalem, ſive actionem Dei unius tranſeuntem & liberam, quâ humanitas Chriſti, primo conceptionis ſuæ inſtanti, conjungitur Phyſicè perſonæ uni Divinæ, in unitatem perſonæ. *Et pag.* 73. Ratio affirmandi, eſt realis ſanctiſſimæ illius humanitatis unio, facta in primo conceptionis ſuæ momento cum perſonâ unâ Divinâ in unitatem perſonæ, & Divinæ participationem naturæ, quæ generatio tranſiens eſt & libera, profi-

5. Cette action, pourſuit-il, eſt une vraie & proprement dite génération, & fonde entre Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes, & Jeſus-Chriſt conſidéré ſelon ſon humanité, une relation phyſique & réelle de Pere à Fils & de Fils à Pere (1) : c'eſt-à-dire, que Dieu un, ſubſiſtant en trois Perſonnes, en uniſſant l'humanité de Jeſus-Chriſt à une Perſonne Divine, a engendré véritablement & proprement cette humanité ſainte ; que par cette génération il en eſt devenu véritablement le Pere, & qu'elle a été faite véritablement ſon Fils (2).

Cinquiéme erreur, que cette action de Dieu eſt une génération véritable & proprement dite.

ciſcens à Deo, ut eſt unus & verus in tribus perſonis ſubſiſtens. *Et pag.* 86. Ratio fundandæ relationis eſt actio ad extra, tranſiens & libera, Dei unius & veri, ſanctiſſimam Chriſti humanitatem Phyſicè & in primo conceptionis ſuæ momento cum perſonâ unâ Divinâ unientis, &c.

(1) *Ibid. pag.* 59. Actio prædicta eſt vera & veri nominis generatio ; fundans inter Deum unum & verum in tribus perſonis ſubſiſtentem, & Jeſum Chriſtum ſecundùm humanitatem ſuam, in ratione ſubſiſtendi completam, relationem phyſicam & realem *Patris* ad *Filium* & *Filii* ad *Patrem*.

(2) *Ibid. pag.* 61. Quòd actio tranſiens & libera Dei unius & veri, in tribus perſonis ſubſiſtentis.... vera ſit, ... germana & veri nominis generatio, dubitare non ſinunt ſcripturæ. *Et pag.* 83. Quæ actio ſub eo reſpectu vera & germana generatio eſt, fundans inter Deum unum, in tribus perſonis ſubſiſtentem, & ſanctiſſimam Jeſu Chriſti humanitatem, per Verbum in genere ſubſiſtendi completam, veram &

Sixiéme erreur, que la dénomination de Fils de Dieu attribuée à l'humanité de J. C. ne ſuppoſe ni la Trinité des Perſonnes Divines, ni l'Incarnation du Verbe.

6. Il prétend que la dénomination de Fils unique, véritable & naturel de Dieu, qu'il attribue à l'humanité de Jeſus-Chriſt, ſuppoſe, à la vérité, la Divinité de la Perſonne à qui cette humanité ſainte a été unie dans le tems, & la réalité de cette union (1); mais qu'elle ne ſuppoſe pas, ni qu'il y ait trois Perſonnes en Dieu, ni que la ſeconde ſoit engendrée, ni que ce ſoit cette ſeconde Perſonne qui s'eſt incarnée (2); enſorte que, même

realem relationem Patris ad Filium & Filii ad Patrem. *Et 3. part. tom. 4. pag.* 23 Ainſi Dieu apprenoit aux hommes que dans les ſiécles à venir, par une action paſſagere de ſa toute-puiſſance, qui ſeroit une génération proprement dite, il uniroit pour toujours une Perſonne Divine à l'humanité du Chriſt conçue dans le ſein d'une Vierge, & que l'homme-Dieu engendré de la ſorte par l'opération du Saint-Eſprit, ſeroit véritablement le Fils de Dieu, ou que Dieu ſeroit véritablement ſon pere.

(1) *Ibid. 2. part. tom. 8. pag.* 74. Denominatio Filii Dei, de quâ diſſerimus, ſupponit & in ſe complectitur duo, quibus affinis eſt, fidei dogmata..... Primum eſt, Divinitas Perſonæ æternæ, cui unitur in tempore ſanctiſſima Chriſti humanitas. Alterum eſt, veritas, &, ſi ita loqui fas eſt, ſubſtantialitas phyſicæ & hypoſtaticæ unionis, quæ facta eſt ſemel & in æternum inter ſanctiſſimam Chriſti humanitatem & perſonam Divinam in quâ ſubſiſtit, & per cujus hypoſtaticam unionem naturæ Divinæ fit particeps. [Il répéte la même choſe *Ibidem pag.* 46.]

(2) *Ibid. pag.* 76. & 77. Appellatio Filii Dei, de quâ quæſtio noſtra inſtituta eſt.... Non equidem complectitur in ſe explicitè, nec in notione ſuâ formali-

en ſuppoſant ou qu'il n'y a qu'une ſeule Perſonne en Dieu (1), ou que le Verbe éternel, à qui l'humanité de Jeſus-Chriſt a été unie, n'eſt pas de toute éternité le Fils de Dieu (2), ou que ce n'eſt pas le Verbe, mais le Pere ou le Saint-Eſprit qui s'eſt fait homme (3), il n'en ſeroit pas moins vrai

ter includit duo alia fidei dogmata.... Primum unum Deum & verum ſubſiſtere in tribus perſonis Divinis, realiter inter ſe diſtinctis, eamdem habentibus & terminantibus naturam Divinam: ſecundum, è tribus perſonis Divinis ſecundam, quæ Verbum eſt, produci à prima, quæ Pater eſt, per viam generationis æternæ & immanentis: unde prima eſt ab æterno Deus Pater, ſecunda eſt ab æterno Deus Filius. [Il falloit ſuivant ſes principes, ajouter un troiſiéme dogme, qui eſt que c'eſt la ſeconde Perſonne qui s'eſt fait homme.] Fateor iſta dogmata duo non includi formaliter & explicitè in notione Filii Dei, qualis à nobis deſcribitur.

(1) *Ibid. pag.* 77. & 78. Nam, ſi Deus non eſſet nobis cognitus & revelatus quàm eodem modo, quo .... revelatus & cognitus erat Judæis, id eſt ſub notione Dei unius; .... non ideo minùs credi poſſet & oporteret, revelante Deo, Jeſum Chriſtum eſſe verum naturalemque Dei Filium per veram & Phyſicam unionem ſanctiſſimæ ſuæ humanitatis cum Deo cognito & revelato, in unitatem perſonæ & naturæ Divinæ participationem.

(2) *Ibid. pag.* 40. & 41. *Et Défenſe.... contre le Projet d'Inſtr. Paſt. Examen du Précis, pag.* 99. Cette nouvelle dénomination .... ne déroge en rien à la dénomination de Fils de Dieu, qu'il [le Verbe] a de toute éternité par la génération *ad intra in Divinis*; mais elle ne l'exige pas.

(3) *Nouvelle défenſe .... à Nancy, premiere Lettre, pag.* 51. & 52. Suppoſons.... que ce ne ſoit pas

que l'humanité de Jeſus-Chriſt unie à Dieu ou à une Perſonne Divine, eſt le véritable, naturel, & unique Fils de Dieu.

Septiéme erreur, qu'en conſéquence de cette filiation temporelle de l'humanité de J.C. le Verbe a acquis la dénomination de Fils de Dieu.

7. De ce principe, que l'humanité de Jeſus-Chriſt a été faite le Fils de Dieu par ſon union avec une Perſonne Divine, le Frere Berruyer conclut, que *le Verbe qui de toute éternité étoit le Fils de Dieu par la génération immanente &* ad intra, *a acquis* par ſon union avec l'humanité, ou, comme il s'exprime, *par ſa génération temporelle &* ad extra, *le nom & une nouvelle dénomination de Fils unique de Dieu* (1).

le Verbe, mais le Pere qui ſe ſoit incarné..... l'Incarnation le faiſant eſſentiellement *Fils*, & étant Pere par ſa propriété perſonelle, il ſeroit tout à la fois *Dieu le Pere* & *Dieu le Fils*.

(1) *Défenſe .... contre le Projet, &c. Examen du Précis, pag.* 98. *Et Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 54. & 55. Inde primò concludas, per actionem unientem nihil Verbo accedere præter novam denominationem, quâ ſit, ut ſecunda è Divinis Perſonis, quæ priùs erat Filius Dei per generationem æternam, ſub aliâ ratione denominetur Filius Dei propter generationem temporalem, ſive actionem Filii Dei ad extra, quâ humanitas Chriſti unita eſt hypoſtaticè perſonæ uni Divinæ, denominatione, inquam, cadente in humanitatem quæ unita eſt Verbo; ſed Verbi propriâ, quia denominationes, ſicut actiones & paſſiones, ſunt ſuppoſitorum. [On peut voir la même choſe *Ibid. pag.* 97.

8. Il tire enfin du même principe une autre conſéquence, qui eſt que Jeſus-Chriſt ayant ceſſé par ſa mort d'être un homme vivant, a ceſſé auſſi d'être le Fils de Dieu, & qu'au moment de ſa réſurrection, il a été fait de nouveau le Fils de Dieu par une ſeconde génération plus parfaite que la premiere (1): *Secundam & conſum-*

Huitiéme erreur, que J. C. en mourant a ceſſé d'être le Fils de Dieu, & qu'il a été fait de nouveau le Fils de Dieu par ſa réſurrection.

(1) *Ibid. pag.* 64. 65. 66. Factum eſt morte Chriſti, ... ut homo Chriſtus Jeſus jam non eſſet homo vivens : atque ideo pro triduo quo corpus Chriſti ab animâ ſeparatum jacuit in ſepulchro, fieret Chriſtus incapax illius appellationis, Filius Dei, quatenus cadit illa denominatio in humanitatem Chriſti Verbo unitam.... Actione autem Dei unius & veri, dilectum Filium ſuum Jeſum ſuſcitantis, factum eſt ut Jeſus, qui deſierat eſſe homo vivens, & conſequenter Filius Dei, ... factum eſt, inquam, ut Jeſus iterum viverer, deinceps non moriturus : adeoque eo præciſè inſtanti fieret iterum, qui fuerat, Filius verus & naturalis Dei unius & veri in tribus Perſonis ſubſiſtentis, qui Deus eſt reſuſcitans; imò & reſpectu Chriſti Filii Dei, Filium ſuum denuò in tempore generans .... Deus Chriſtum hominem-Deum reſuſcitans, hominem-Deum iteratò generat, dum facit reſuſcitando ut Filius ſit, qui moriendo Filius eſſe deſierat. *Et pag.* 143. Quo [Fratrum] nomine Chriſtus non uſus eſt, niſi poſt ſecundam ſuam & conſummatam à Deo in reſurrectione generationem.... Neque enim ante illud tempus præſtiræ uſque ad mortem obedientiæ, hanc adivit primogenitus noſter hereditatem, cujus nos cohæredes fecit, fratres nos ſibi efficiendo.

Il répéte & confirme la même choſe dans ſes Défenſes. *Défenſe ..... contre le Projet, &c. Examen du Précis, pag.* 139. & 140. *Ibid. Reſponſ. ad annotata, p.* 210. *& ſuiv. & Réponſe à la Réplique, ibid. p.* 275.

matam à Deo in reſurrectione generationem.

Telle eſt l'idée que le Frere Berruyer veut que les Chrétiens conçoivent de Jeſus-Chriſt conſidéré comme le Fils de Dieu. Il s'applaudit de cette découverte, & ne craint pas d'aſſurer qu'après l'avoir examinée ſous toutes les faces, il n'y voit pas le moindre endroit foible, ou qui puiſſe être révoqué en doute, ni rien qui ne ſoit facile à comprendre (1). Vous verrez au contraire dans un moment, que tout cet édifice croule de toutes parts, & qu'aucune des pieces qui le compoſent, ne peut ſubſiſter. Mais achevons auparavant d'expoſer la ſuite de cet étonnant ſyſtème.

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 82.* Hæc quæ dixi hactenus, adeo certa videntur, ut undique conſpicienti mihi ſi quâ fortè rimâ dubium poſſet exoriri, omnino non apparuerit: ſed & ſunt facilia intellectu.

ARTICLE V.

Seconde propoſition du Fr. Berruyer : Que c'eſt de cette [prétendue] filiation temporelle de l'humanité de Jeſus-Chriſt qu'il faut entendre tous les endroits des ſaintes Ecritures où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu.

APRE'S avoir expliqué ſes idées ſur la prétendue filiation temporelle de Jeſus-Chriſt, le Fr. Berruyer paſſe à ſa ſeconde propoſition, & ſoutient que l'explication qu'il propoſe, eſt abſolument néceſſaire pour entendre les Livres du Nouveau Teſtament dans leur ſens propre & litteral.

Pour montrer pleinement, dit-il, la vérité de cette propoſition, il faudroit parcourir en détail tous les textes du Nouveau Teſtament, où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu (1);

(1) *Ibid. pag.* 89. & 90. Ad veritatem propoſitionis iſtius ſecundæ declarandam penitus & pleniſſimè demonſtrandam oporteret per continuam inductionem, omnes & ſingulos novi Teſtamenti textus expendere, in quibus aut Chriſtus dicitur Filius Dei,

mais comme ce détail ſeroit trop long, (peut-être auſſi pour d'autres raiſons qu'il n'a pas jugé à propos de manifeſter) il exhorte les lecteurs attentifs de l'Ecriture à le faire par eux-mêmes, & ſe borne à établir quelques régles de ſa façon.

Premiere régle du Fr. B. à ce ſujet, attentatoire à la Trinité des PerſonnesDivines & à la Divinité de J. C.

La premiere eſt que toutes les fois que Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu, & qu'en même-tems quelque Epithete ſe trouve jointe au mot, *Dieu ;* alors ce mot ne doit pas s'entendre de Dieu le Pere éternel, mais de Dieu un & véritable, ſubſiſtant en trois Perſonnes. Ainſi, dit-il, quand S. Pierre dit à Jeſus-Chriſt, *Vous êtes le Chriſt, le Fils de Dieu vivant :* quand l'Ange Gabriel dit à Marie, *Le Fils qui naîtra de vous ſera appellé le Fils du Très-haut :* quand S. Pierre dit dans ſa ſeconde Epître, *Béni ſoit Dieu, le Pere de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt*, & dans tous les endroits pareils, *Dieu* ne ſignifie pas le Pere éternel ; attendu que les attributs exprimés par ces Epi-

vel inducitur Deus Chriſtum ſub nomine Filii, aut Chriſtus Deum ſub nomine Patris intercellans ; vel aliquid de Deo, ut Chriſti Patre, aut de Chriſto ut Filio Dei narratur.

theres ne conviennent qu'à Dieu considéré dans l'unité de sa nature, & non à Dieu considéré comme Pere, & engendrant éternellement son Verbe (1).

Où ce téméraire a-t-il pris une pareille régle ? Qui sont ses garans ? Il n'en cite aucun, & il lui seroit impossible d'en alléguer un seul. Quel excès de hardiesse !

La raison que le Fr. Berruyer apporte, ne prouve que son ignorance, ou son égarement. La Religion nous apprend que chacune des trois Personnes Divines étant essentiellement Dieu, chacune aussi, outre les propriétés notionelles qui les distinguent, a tous les attributs essentiels de la Nature Divine. Dieu le Pere n'est pas simplement le Pere du Fils, & avec le Fils le principe du Saint-Esprit; mais com-

(1) *Ibid. pag.* 90. Quando dicitur, v. g. cum addito aliquo epitheto Pater Christi. Sic Matth. XVI. 16. *Tu es Christus Filius Dei vivi.* Luc. I. 32. *Filius* [Dei] *Altissimi.* 2. Pet. I. 3. *Benedictus Deus & Pater Domini nostri Jesu Christi.* Joan. VIII. *Pater meus, ... quem vos dicitis quia Pater vester est.* Joan. XV. 1. *Pater meus agricola est,* quæ proprietates non sunt notionales, sed cădunt in Deum unum & verum qui in tribus personis subsistit, in Deum, ut unus est secundùm naturam, non ut Pater est ab æterno generans Verbum.

me il poſſede l'Eſſence Divine toute entiere, il en a néceſſairement tous les attributs : il eſt le Dieu unique, le Dieu véritable, le Dieu vivant, le Très-haut, le Créateur de toutes choſes, notre Dieu, l'auteur de notre ſalut. Ce que nous diſons de Dieu le Pere, il faut le dire également de Dieu le Fils, & de Dieu le Saint-Eſprit. C'eſt ce que toute l'Egliſe confeſſe par ces paroles du Symbole attribué à ſaint Athanaſe, qu'elle dit tous les Dimanches à Prime : *Le Pere eſt incréé, le Fils eſt incréé, le Saint-Eſprit eſt incréé : le Pere eſt immenſe, le Fils eſt immenſe, le Saint-Eſprit eſt immenſe : le Pere eſt éternel, le Fils eſt éternel, le Saint-Eſprit eſt éternel : le Pere eſt tout-puiſſant, le Fils eſt tout-puiſſant, le Saint-Eſprit eſt tout-puiſſant : le Pere eſt le Seigneur, le Fils eſt le Seigneur, le Saint-Eſprit eſt le Seigneur.* La prétendue régle du Fr. Berruyer porte donc ſur une ſuppoſition manifeſtement hérétique, qui eſt que Dieu le Pere ne peut être appellé le Dieu vivant, ni le Très-haut, ni notre Dieu, ni être déſigné par aucune autre Epithete qui exprime les perfections Divines.

Cette régle n'eſt pas moins directement contraire au Dogme de la Divinité de Jeſus-Chriſt. Pour vous le faire ſentir, nous n'avons qu'à faire une queſtion aux Partiſans du Fr. Berruyer. Croyez-vous, leur demanderons nous, qu'on puiſſe dire de Jeſus-Chriſt qu'il eſt Dieu tout-puiſſant, éternel, immenſe, &c. S'ils répondent que non, les voilà convaincus de nier ouvertement la Divinité de Jeſus-Chriſt. Car il eſt clair que Jeſus-Chriſt n'eſt pas véritablement Dieu, s'il n'eſt pas tout-puiſſant, éternel, immenſe, en un mot s'il n'a pas tous les attributs eſſentiels de la Divinité. Si au contraire ils confeſſent que Jeſus-Chriſt eſt le Dieu vivant, éternel, tout-puiſſant, &c. ils n'ont que l'un de ces deux partis à prendre: ou de ſoutenir que Jeſus-Chriſt n'eſt pas plus le Verbe que le Pere ou le Saint-Eſprit, mais qu'il eſt Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes, ce qui eſt tout à la fois abſurde & hérétique; ou de rejetter avec nous la prétendue régle du Fr. Berruyer, comme une fauſſeté manifeſte, qui n'eſt propre qu'à ébranler les Dogmes les plus inconteſtables.

Que n'aurions-nous point à dire de l'application que cet Auteur fait de ſa régle aux paroles de l'Ange Gabriel & à la confeſſion de Saint Pierre ! Miniſtres du Seigneur, chargés de la garde du dépôt ſacré, ſouffririons-nous qu'au mépris de l'enſeignement univerſel de l'Egliſe, & de la Tradition unanime de tous les ſiécles, on oſe vous enſeigner que ces textes ſi précieux n'attribuent à Jeſus-Chriſt qu'une filiation temporelle ; qu'on vous donne cette interprétation Socinienne comme leur ſens propre & litteral, *litteralis & germana intelligentia ;* qu'on ne craigne pas d'inſulter à tous les Interprétes Catholiques, en diſant qu'expliquer comme ils font la confeſſion de Saint Pierre, & des autres qui ont reconnu Jeſus-Chriſt pour le Fils de Dieu, c'eſt ſuppoſer que Saint Pierre & les autres ont parlé ſans ſçavoir ce qu'ils diſoient (1).

(1) *Ibid. pag.* 158. Si Jeſus Chriſtus credi & dici Filius Dei non poſſet, niſi quatenus & in quantùm creditur quia Verbum.... eſt ab æterno Filius Patris ; dicendum profectò eſſet, neque Petrum in geminâ ſuâ confeſſione, neque Martham, neque Principem Sacerdotum Caïpham in ſuâ interrogatione, neque Centurionem.... in ſuâ exclamatione vidiſſe quidpiam & intellexiſſe.

Les autres régles du Fr. Berruyer ne ſont pas moins condamnables. Il les a toutes tirées de ſa ſeule imagination. Contentons-nous de les parcourir ſommairement, ſauf à revenir dans la ſuite ſur ce qui pourroit demander une réfutation plus étendue.

Autres régles également fauſſes.

Il décide donc de ſa propre autorité, que c'eſt de la prétendue filiation temporelle de Jeſus-Chriſt qu'il faut entendre une multitude de textes du Nouveau Teſtament qu'il n'indique qu'en général, & qu'il ſe contente de ranger en différentes claſſes.

Tous ceux, dit-il, où Jeſus-Chriſt Fils de Dieu adreſſe quelque priere à Dieu ſon Pere; attendu, ajoute-t-il, que l'effet de ces prieres ne peut être attribué au Pere éternel, mais à Dieu conſidéré dans l'unité de ſa nature (1). Autre erreur: cette raiſon ſuppoſe que les Perſonnes Divines, comme Perſonnes, n'agiſſent point, & ne peuvent point agir au dehors: principe

(1) *Ibid. pag.* 91. Cùm Chriſtus Filius Dei Patrem ſuum orat, ut ab eo exaudiatur in patrandis miraculis, ut à ſe calicem & crucis mortem longè faciat, ... & cætera hujuſmodi, quæ actiones à Deo proficiſcuntur, non ut Deus eſt perſona ab aliis diſtincta, & ab æterno Verbum producens, ſed ut eſt Deus unus & verus in tribus perſonis ſubſiſtens.

erroné, dont nous avons montré ailleurs la fauſſeté (1).

Tous ceux où le *Fils de Dieu* ſe prend par oppoſition à *Dieu*, comme quand S. Jean dit, que *Dieu a rendu témoignage à ſon Fils* (2). Pure pétition de principe. Croyez au contraire, N. C. F., conformément à la Doctrine conſtante & perpétuelle de l'Egliſe, que par-tout où les termes de *Dieu* & de *Fils de Dieu* ſe trouvent oppoſés & en relation l'un avec l'autre, *Dieu* ſe prend toujours pour Dieu le Pere, premiere Perſonne de la Trinité. Le Frere Berruyer convient que c'eſt ainſi que *Dieu* doit être pris, quand il eſt en relation avec le *Verbe* (3): pourquoi donc n'auroit-il pas la même ſignification, quand il eſt en relation avec *Jeſus-Chriſt* ou le *Fils de Dieu*? N'eſt il pas de foi que *Jeſus-Chriſt*, le *Fils de Dieu* eſt le Verbe même engendré par le Pere?

(1) Voyez ci-deſſus, premiere Section, tom. I. chap. II. art. 6. pag. 321. & ſuiv.

(2) *Ibidem.* Cùm *Filius Dei* opponitur ſimpliciter, non Patri Perſonæ primæ Divinæ, ſed Deo uni & vero, in tribus Perſonis ſubſiſtenti: v. g. 1. Joan. V. 9. *Quoniam hoc eſt teſtimonium Dei quod majus eſt, quoniam teſtificatus eſt de Filio* ſuo.

(3) *Ibid. pag.* 69. Si dixero, *Deus generat Verbum*, Perſona Patris venit in recto.

Tous ceux où Jeſus-Chriſt Homme-Dieu & Fils de Dieu eſt appellé *le premier né de toute créature, le premier né entre pluſieurs freres, l'Agneau immolé dès le commencement du monde, l'Epoux & le Chef de l'Egliſe, le Roi des hommes & des Anges, le Juge des vivans & des morts, le Prêtre & le Pontife pour toute l'éternité, le Seigneur, le Sauveur, Jeſus:* ce qu'il appuie ſur ce que ces qualités ne conviennent pas au Verbe, mais qu'elles conviennent à Jeſus-Chriſt ſelon ſon humanité (1). Equivoque miſérable, & conſéquence groſſierement Neſtorienne. Il eſt vrai que la plûpart de ces qualités ne conviennent pas au Verbe éternel ſelon ſa nature Divine, mais il eſt de foi qu'elles lui conviennent ſelon ſa nature humaine. C'eſt le Verbe fait chair

(1) *Ibid. pag.* 92. Cùm Dominus noſter Jeſus Chriſtus Homo-Deus & *Filius Dei* dicitur primogenitus omnis creaturæ, primogenitus in multis fratribus, agnus occiſus ab origine mundi, ſponſus & caput Eccleſiæ, Rex hominum & angelorum, vivorum & mortuorum judex, Sacerdos & Pontifex in æternum, Dominus, Salvator, Jeſus. Quæ nomina in recto & immediatè non cadunt in Verbum, ut eſt æternus æterni Patris Filius: cadunt tamen in Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum, ut eſt verus naturaliſque Dei Filius & ſanctiſſimæ ejus humanitati pro jure ſuo & dignitate debentur.

qui eſt le *premier entre pluſieurs freres ; l'Agneau de Dieu , l'Epoux & le Chef de l'Egliſe , &c.* Vouloir que ce qui convient directement à Jeſus-Chriſt ne convienne pas directement au Verbe , c'eſt nier que Jeſus-Chriſt ſoit le Verbe : c'eſt faire de Jeſus-Chriſt & du Verbe deux Perſonnes diſtinguées : c'eſt renouveller l'héréſie de Neſtorius.

Tous ceux où il eſt dit que *Dieu a donné à ſon Fils tout droit de juger , tout pouvoir ſur les créatures , la puiſſance ſouveraine dans le ciel & ſur la terre , qu'il l'a fait aſſeoir à ſa droite , &c.* (1). Autre pétition de principe & renverſement des idées les plus communes. Eſt-ce donc que le Pere éternel ne donne pas tout cela à ſon Fils , à ſon Verbe fait chair , en le donnant à l'humanité ſainte du Verbe. Il eſt vrai que tout ce que le Pere éternel donne à Jeſus-Chriſt ſelon ſa nature humaine , les deux autres Perſonnes le lui donnent

(1) *Ibid. pag.* 93. Cùm dicitur Deus *dediſſe Filio omne judicium , omne dominium , Poteſtatem in cœlo & in terrâ , ſeſſionem ad dexteram ſuam , &c.* Quæ omnia dat Deus , ut unus eſt & verus Deus , facto ſibi in tempore vero & naturali Filio , non dat Verbo æterno Filio ſuo Deus , ut Verbi Pater eſt.

nent auſſi par une opération commune & inſéparable ; mais dans cette opération qui eſt commune aux trois Perſonnes, chacune d'elles agit ſelon la Relation qui lui eſt propre. Ce que le Pere éternel donne à Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, c'eſt à ſon Fils unique & coéternel qu'il le donne : ce que le Verbe donne à ſa propre humanité, il ſe le donne à lui-même conſidéré en tant qu'homme : ce que le Saint-Eſprit donne à Jeſus-Chriſt, il le donne au Verbe ſelon ſa nature humaine. C'eſt-là la doctrine & le langage de la Foi : s'en écarter, c'eſt errer dans la Foi.

Tous ceux où *Dieu appelle Jeſus-Chriſt, ſon Fils bien-aimé, & commande aux hommes de l'écouter* (1). C'eſt toujours le même vice, la même pétition de principe. Que prétend donc ce Religieux ? Eſt-ce que Dieu le Pere n'aime pas infiniment ſon Verbe, ſon

(1) *Ibidem.* Cùm Deus Jeſum Chriſtum appellat *Filium ſuum dilectum in quo ſibi complacet*, & jubet eum ab hominibus audiri. Dilectio enim illa & complacentia Dei ſunt unius & veri in tribus perſonis ſubſiſtentis, erga hominem Jeſum factum ſibi in tempore verum naturalemque Filium, non Dei, ut prima eſt in Divinis Perſona, erga Verbum quod ab æterno procedit.

Fils unique qui lui eſt coéternel & conſubſtantiel ? Le Pere peut-il aimer ſon Fils unique en tant qu'il procéde éternellement de lui, ſans l'aimer dans la nature humaine qu'il a priſe pour nous ? L'amour infini du Pere pour ſon Fils unique ne s'étend-t-il pas néceſſairement à tout ce qui appartient à la Perſonne de ce Fils bien-aimé ? Eſt-ce enfin qu'il eſt impoſſible au Pere éternel, ou indigne de lui, de manifeſter aux hommes l'amour immenſe qu'il a pour ce Fils adorable, comme l'Evangile nous apprend qu'il l'a manifeſté au Baptême & à la Transfiguration de Jeſus-Chriſt ?

Tous ceux où Jeſus-Chriſt eſt annoncé comme le véritable & naturel Fils de Dieu, à des hommes ou par des hommes à qui le Myſtère de la Sainte Trinité n'étoit pas encore clairement revelé, tels qu'étoient, dit-il, les Juifs, à qui ſeuls Jeſus-Chriſt a prêché, & les Apôtres eux-mêmes avant ſa réſurrection (1). Régle,

(1) *Ibid. pag. 94.* Cùm dicitur Jeſus Chriſtus Filius Dei verus & naturalis, aut illis, aut ab illis hominibus, quibus nondum expreſsè & explicitè declaratum eſt myſterium ,,,,, de tribus in Deo perſonis,

comme vous voyez, qui embraſſe généralement & ſans exception tous les Textes de l'Evangile où Jeſus-Chriſt s'eſt annoncé & a été reconnu pour le Fils de Dieu. Elle n'en laiſſe pas ſubſiſter un ſeul dont l'Egliſe puiſſe déſormais faire uſage pour prouver la Filiation éternelle de ſon céleſte Epoux.

Le Fr. B. ne laiſſe ſubſiſter dans les Livres ſaints aucun texte qui prouve la filiation éternelle de J. C.

Enfin, ajoute-t-il, c'eſt en ce ſens qu'il faut entendre tout, ou, pour ne paroître pas exceſſif, preſque tout ce que les Auteurs ſacrés diſent de Jeſus-Chriſt Fils de Dieu, ſoit en parlant eux-mêmes, ſoit en rapportant ſes paroles (1). Il eſt viſible que cette eſpece de modification, *ou preſque tout*, n'eſt ici que de pure bienſéance. Car dans la vérité le Fr. Berruyer, non plus que le Fr, Hardouin, n'excepte pas un ſeul Texte. Auſſi déclare-t-il deux pages après, ſans aucune reſtriction ni limitation, que quiconque n'explique pas perpétuellement,

(1) *Ibid. pag.* 96. Eo ſenſu intelligenda ſunt omnia, aut, ne quid nimis dixiſſe videar, ferè omnia quæ de Jeſu Chriſto Filio Dei à Scriptoribus ſactis in tertiâ Perſonâ narrantur : omnia, aut ferè omnia, quæ in illorum ſcriptis de ſe ipſo in primâ Perſonâ loquens dixiſſe perhibetur.

perpetuò, en ce ſens-là tous les textes où Jeſus-Chriſt eſt appellé le *Fils de Dieu*, eſt tout-à-fait étranger dans l'intelligence de l'Evangile & des autres Livres du Nouveau Teſtament (1) : & il s'exprime avec la même généralité dans ſes Défenſes (2).

La concluſion qu'il tire de tout cela, c'eſt que la Notion qu'il donne du *Fils de Dieu*, loin d'être contraire aux Dogmes de la Foi, eſt abſolument néceſſaire tant pour bien connoître Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt que pour ſaiſir le ſens propre & légitime du Nouveau Teſtament (3) : c'eſt-à-dire

(1) *Ibid. pag.* 98. Si Jeſum Chriſtum Filium Dei de ſe in Scripturis ſactis loquentem, vel Scriptores ſacros Jeſu Chriſti Filii Dei dicta aut facta narrantes, non ſic perpetuò intellexerimus, nos in Hiſtoriâ Evangelicâ, cæteriſque novi Teſtamenti libris, hoſpires ſemper oportet eſſe & peregrinos.

(2) *Nouvelle défenſe .... à Nancy, premiere Lettre, pag.* 18. C'étoit à ſon humanité, en tant qu'unie à la Divinité en unité de perſonne, que Jeſus-Chriſt attribuoit la qualité de Fils de Dieu : *Quem Pater ſanctificavit, &c. ET ALIBI SEMPER.*

(3) *Berr.* 2. *part. tom.* 8. *pag.* 163. & 164. Futurum ex dictis confido, ut .... piè curioſus ſcripturarum indagator .... nobiſcum, Deo juvante, confiteatur notionem Filii Dei, quam hactenus evolvimus, non tantùm Fidei Catholicæ dogmatibus omnibus & Theologiæ placitis eſſe conſentaneam, ſed ad perfectam Domini noſtri Jeſu Chriſti cognitionem & germanam novi Teſtamenti interpretationem eſſe prorſus neceſſariam.

qu'il conſent que Jeſus-Chriſt ſoit reconnu pour le Fils éternel de Dieu, à condition que cette filiation éternelle ne pourra ſe prouver par aucun texte ſacré, & que tous les endroits de l'Ecriture où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu, ne s'entendront que d'une filiation temporelle.

ARTICLE VI.

Erreur manifeſte des deux propoſitions du Fr. Berruyer, démontrée par leur oppoſition à la Tradition conſtante & unanime de l'Egliſe.

UNE ſeule réflexion ſuffit pour renverſer tout cet édifice de menſonge. La *Notion* du *Fils unique de Dieu*, dont cet Auteur fait dépendre la vraie connoiſſance de Jeſus-Chriſt & l'intelligence de tout le Nouveau Teſtament, a-t-elle été connue de nos Peres? Fait-elle partie de la Tradition & de l'enſeignement perpétuel de l'Egliſe? S'en trouve-t-il du moins quelque veſtige dans les Ecrits des Saints Docteurs? Le Fr. Ber-

ruyer n'oſeroit le dire : il eſt même forcé d'avouer tacitement qu'elle eſt toute nouvelle. « Pour réfuter, dit-il » (1), les hérétiques qui en divers » tems ont attaqué la Divinité ou du » Verbe, ou de Jeſus-Chriſt (*), il » ſuffiſoit aux Saints Peres, & il ſuffit » encore à préſent aux Docteurs Ca- » tholiques, de prouver par la Tradi- » tion perpétuelle & par l'autorité de » l'Egliſe enſeignante, que le Verbe » eſt vrai Dieu & Fils de Dieu, con- » ſubſtantiel à Dieu le Pere, & l'union

(1) *Ibid. pag.* 87. & 88. Equidem ad revincendos hæreticos, qui diverſis temporibus vel Verbi, vel Chriſti Divinitatem impugnarunt, ſufficiebat ſanctis Patribus & ſufficit etiamnum Doctoribus Catholicis, ex perpetuâ Eccleſiæ docentis Traditione & autoritate, demonſtrare Verbum eſſe Deum verum & Dei Filium, Deo Patri conſubſtantialem, & hypoſtaticam unionem .... at, quemadmodum viro, Hiſtoriam Chriſti ejuſque Apoſtolorum ex novi Teſtamenti monumentis perdiſcere cupienti, nihil credendum eſt, quod huic Chriſtianæ & Catholicæ Romanæ fidei non omnino conſentiat; ita adoptatæ ſcientiæ perfectionem, ſingulorumque Chriſti nominum intelligentiam, diſtincta magis & ulterior, ad mentem ſcripturarum, appellationis illius, *Filius Dei*, explicatio deſideratur.

(*) Eſt-ce ſans deſſein que le Fr. Berruyer emploie ici ces deux particules disjonctives : *vel Verbi, vel Chriſti Divinitatem?* ne ſeroit-ce pas pour inſinuer [ce qu'il enſeigne ailleurs diſertement,] que la Divinité de Jeſus-Chriſt eſt différente de la Divinité du Verbe ?

» hypoſtatique.... Mais tout homme
» qui veut s'inſtruire à fond de l'hiſ-
» toire de Jeſus-Chriſt & de ſes Apô-
» tres par les Livres du Nouveau Teſ-
» tament,.... a beſoin qu'on lui ex-
» plique plus diſtinctement & avec
» plus d'étendue en quel ſens Jeſus-
» Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu
» dans les ſaintes Ecritures. »

Que ſignifie ce vain diſcours? Eſt-ce donc que les Peres qui ont combattu avec tant de ſuccès les Ariens & les autres ennemis de la Divinité de Jeſus-Chriſt, n'ont eu à leur oppoſer que la Tradition & l'autorité de l'Egliſe enſeignante? Ont-ils mis l'Ecriture Sainte à l'écart? N'eſt-ce pas au contraire par une multitude de textes très-formels, qu'ils ont confondu leurs erreurs impies? N'ont-ils pas en particulier fait uſage de ceux où Jeſus-Chriſt s'eſt annoncé, & nous eſt annoncé par les Auteurs Sacrés comme le Fils de Dieu? N'en ont-ils pas tous conclu unanimement que Jeſus-Chriſt eſt engendré du Pere avant tous les ſiécles, & qu'il lui eſt conſubſtantiel? En eſt-il un ſeul qui ait attribué la Propriété de Fils de Dieu à l'humanité de

Jeſus-Chriſt, & qui ait penſé qu'elle n'exprime qu'une filiation temporelle ? Ces textes ſacrés cités preſqu'à chaque page des Ecrits polémiques des Saints Docteurs, n'ont-ils pas été de même la régle & le fondement des déciſions prononcées par les Conciles tant généraux que particuliers ? Encore aujourd'hui n'eſt-ce pas par ces mêmes textes, autant que par la Tradition & par l'enſeignement de l'Egliſe Catholique, que nos Théologiens démontrent contre les Sociniens la Divinité de Jeſus-Chriſt ? Que penſeroit-on d'un prétendu Catholique, qui, ſous prétexte de réfuter les Sociniens avec plus de ſuccès que l'Egliſe ne l'a fait juſqu'à préſent, commenceroit par leur accorder, comme le font les FFr. Hardouin & Berruyer, que dans tous les endroits du Nouveau Teſtament où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu, il ne s'agit que d'une filiation temporelle propre à ſon humanité, & qui ne leur oppoſeroit que la ſeule autorité de l'Egliſe Catholique Romaine, dont ces hérétiques nient l'infaillibilité ? N'eſt-il pas viſible qu'un tel homme trahiroit

indignement la Cauſe de la Foi, & qu'en feignant de vouloir entrer en lice avec ces blaſphémateurs, il s'entendroit réellement avec eux pour détruire nos Dogmes ſacrés ?

Dira-t-on que l'uſage que les Théologiens Catholiques font de l'Ecriture-Sainte pour combattre les héréſies, eſt différent de celui que les Interprétes en doivent faire pour en développer le ſens littéral ? Rien ne ſeroit plus faux, plus pernicieux, plus injurieux à l'Egliſe, qu'une pareille réponſe. Ce ſeroit ſuppoſer que les Saints Docteurs qui ont écrit pour la Défenſe de la Foi, ont donné des ſens étrangers aux paſſages des Livres ſaints qu'ils ont oppoſés aux Hérétiques : d'où il s'enſuivroit que les victoires que l'Egliſe a remportées ſur les ennemis de ſes Dogmes, ont été illuſoires.

N'eſt-ce donc que d'aujourd'hui que l'Egliſe Catholique a dans ſon ſein des hommes ſçavans qui s'appliquent à expliquer les Saintes Ecritures dans leur ſens propre & littéral ? Ce travail n'a-t-il pas été dans tous les tems une des principales occupations de tant de grands hommes qui nous ont précé-

dés ? Ne nous ont-ils pas laiſſé de précieux commentaires ſur toutes les parties de l'Ecriture, & particuliérement ſur le Nouveau Teſtament ; commentaires dont ceux des Hardouins, des Berruyers, & des autres Ecrivains de la même trempe, n'approcheront jamais ? C'eſt dans ces ſources pures que l'Egliſe veut que les modernes puiſent la vraie intelligence des Livres inſpirés. De-là cette loi ſi ſage, & ſi néceſſaire, renouvellée par le ſaint Concile de Trente, qui défend, comme vous l'avez vû (1) d'interpréter l'Ecriture-Sainte, dans les matieres de la Foi & des mœurs, contre le conſentement unanime des Peres.

Par cette loi toute ſeule la cauſe de nos deux Religieux eſt déja jugée. L'explication qu'ils oſent donner aux textes ſacrés où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu, eſt manifeſtement contraire au ſentiment unanime des ſaints Docteurs, de tous les Théologiens, & de tous les Commentateurs Catholiques. Quand même cette

(1) Voyez ci-deſſus, premiere part. chap. I. art. 5. tom. I. pag. 157. & 158.

innovation ne tomberoit que ſur un petit nombre de textes, c'en ſeroit aſſez pour la condamner. Combien eſt-elle plus intolérable, en ce qu'elle s'étend à cette prodigieuſe multitude de paſſages où Jeſus-Chriſt eſt annoncé comme *le Fils de Dieu?* Par cet attentat, le Nouveau Teſtament tout entier change de face, & préſente un objet tout différent de celui que la Foi Chrétienne y a toujours apperçu depuis dix-ſept ſiécles. Peut-on le reprimer trop fortement?

CHAPITRE IV.

Réfutation plus particuliere des erreurs renfermées dans la Notion que le Fr. Berruyer donne du Fils de Dieu.

L'OBSERVATION que nous venons de faire, ſuffit pleinement pour vous convaincre de la fauſſeté de la doctrine des FFr. Hardouin & Berruyer touchant la Filiation de Jeſus-Chriſt. Mais notre miniſtère exige que nous répandions de plus en plus la lu-

miere dans vos eſprits, que nous pourſuivions l'erreur dans tous ſes détours, que nous vous en découvrions les piéges, & que nous en diſſipions les artifices. *Jeſus-Chriſt*, dit l'Apôtre ſaint Paul (1), *a donné à ſon Egliſe ... des Paſteurs & des Docteurs... afin que nous ne ſoyons pas comme des enfans qui flottent, & qui ſe laiſſent emporter çà & là à tous les vents des opinions humaines par la tromperie des hommes, & par les ruſes dont ils ſe ſervent pour circonvenir* les ſimples & les engager *dans l'erreur ; mais qu'étant attachés à la vérité par la charité, nous croiſſions en toutes choſes en Jeſus-Chriſt qui eſt notre chef.* Nous ne remplirions donc qu'une partie de notre devoir, ſi, après vous avoir montré que la doctrine qu'on vous préſente ſe condamne elle-même par ſa nouveauté, nous ne vous aidions pas de tout notre pouvoir à vous garantir de ſes illuſions, en op-

(1) *Epheſ. IV.* 11. 14. & 15. Ipſe dedit quoſdam quidem Apoſtolos, quoſdam autem Prophetas, alios verò Evangeliſtas, alios autem Paſtores & Doctores, ... ut jam non ſimus parvuli fluctuantes, & circumferamur omni vento doctrinæ, in nequitiâ hominum, in aſtutiâ ad circumventionem erroris: veritatem autem facientes in caritate, creſcamus in illo per omnia, qui eſt caput Chriſtus.

posant à chacune des erreurs qu'elle renferme, les vérités certaines & invariables de la Foi.

ARTICLE PREMIER.

Qu'il est également contraire à la foi & à la raison, de prétendre que l'humanité de Jesus-Christ considérée directement & en elle-même, soit le véritable & naturel Fils de Dieu.

C'Est choquer tout à la fois les dogmes de la Foi, & les lumieres de la raison, que de prétendre que l'humanité de Jesus-Christ, considérée directement & en elle-même, *in recto, ipsa per se humanitas*, soit le véritable & naturel Fils de Dieu.

1. Le caractère distinctif de tout fils naturel, comme saint Athanase l'a remarqué, c'est d'être de même nature & de même essence que son pere (1). C'est sur ce principe inconteſtable,

1. L'humanité de J. C. n'étant pas de même essence que Dieu, il est également absurde &

(1) *S. Athan. Epist. 1. ad Serapion. de Spiritu sancto, tom. 2. pag. 11.* Filius eo quòd habet proprietatem cum Patre, quodque proprium germen est ex illius substantiâ, non est creatura sed Patri homousios, hoc est, ejusdem essentiæ.

impie de vouloir qu'elle ſoit le vrai & naturel Fils de Dieu.

que l'Egliſe a décidé contre les Ariens dans le premier Concile général tenu à Nicée, que Jeſus-Chriſt étant le Fils de Dieu engendré par le Pere, eſt néceſſairement conſubſtantiel, ou de même ſubſtance que le Pere. Or les FFr. Hardouin & Berruyer oſeroient-ils dire, que l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt de même nature & de même eſſence que Dieu? Ne ſeroit-ce pas le comble de l'aveuglement & de l'impiété? Comment donc n'ont-ils pas honte de ſoutenir que cette même humanité, conſidérée directement & en elle-même, peut & doit être appellée le Fils de Dieu, ſon Fils véritable & naturel, *Filius Dei verus & naturalis?*

Saint Auguſtin expliquant le Symbole des Apôtres aux Catéchumenes qu'on diſpoſoit au Baptême, leur parloit ainſi (1) : « Quand vous dites que

(1) *S. Auguſt. ſerm. de Symbolo ad Cathecum. cap. 2. num. 3.* Quando audis unicum Dei Filium, agnoſce Deum. Non enim Filius Dei unicus poſſet eſſe non Deus. Quod eſt, hoc genuit, etſi non eſt quem genuit. Si verus eſt autem Filius; hoc eſt quod Pater: ſi hoc non eſt quod Pater, non eſt verus Filius. Mortales & terrenas creaturas attendite: quod eſt res quæque, hoc generat: non generat homo bovem, non generat ovis canem, nec canis ovem. Quidquid

» Jeſus-Chriſt eſt le Fils unique de » Dieu, concevez par cela ſeul qu'il » eſt Dieu. Car s'il n'étoit pas Dieu, » il ne pourroit pas être le Fils unique » de Dieu. Dieu n'engendre que ce » qu'il eſt lui-même, quoiqu'il engen- » dre une Perſonne diſtinguée de lui. » Si donc Jeſus-Chriſt eſt le véritable » Fils de Dieu, il a la même eſſence » que Dieu le Pere. S'il n'avoit pas la » même eſſence que le Pere, il ne » ſeroit pas Fils véritable. Conſidérez » les créatures mortelles & terreſtres: » chaque choſe n'engendre que ce » qu'elle eſt. Un homme n'engendre » point un bœuf, ni une brebis un » chien, ni un chien une brebis. De » quelque nature que ſoit ce qui engen- » dre, ce qu'il engendre eſt de même » nature que lui. Soyez donc perſuadés » par une foi ferme & inébranlable, » que le Fils engendré de Dieu le Pere » Tout-Puiſſant, eſt de même eſſence » & de même nature que le Pere. »

Ce raiſonnement eſt ſans réplique. Puiſqu'il eſt eſſentiel à tout fils véri-

eſt quod generat, id quod eſt generat. Tenete ergo fortiter, firmiter, fideliter, quia hoc genuit Deus Pater quod eſt ipſe omnipotens.

table, d'être de même nature que ſon pere ; donc Jeſus-Chriſt ne peut être appellé & n'eſt en effet le véritable Fils de Dieu, qu'en vertu de la génération éternelle, par laquelle Dieu le Pere lui communique la Nature & l'eſſence Divine. L'humanité de Jeſus-Chriſt n'ayant pas l'eſſence Divine, ne peut donc être en aucun ſens le véritable & naturel Fils de Dieu. Etre Fils unique de Dieu, c'eſt être Dieu : *Quando audis unicum Dei Filium, agnoſce Deum.* C'eſt une impiété de dire que l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt Dieu : c'en eſt donc une auſſi de prétendre qu'elle ſoit le véritable & naturel Fils de Dieu.

2. Attribuer à l'humanité de J. C. la qualité de Fils de Dieu, c'eſt faire, comme Neſtorius, de l'humanité de J. C. une vraie perſonne.

2. La qualité de fils, ou la filiation, comme nous l'avons dit ailleurs après ſaint Thomas, eſt une propriété perſonnelle, qui ne peut convenir qu'à une perſonne ſubſiſtante, & non à une nature conſidérée ſimplement commme nature. Or c'eſt un dogme de Foi, expreſſément décidé par l'Egliſe, qu'en Jeſus-Chriſt la nature humaine n'eſt pas une perſonne, & qu'il n'y a point en lui d'autre perſonne, que celle du Verbe éternel. D'où ſaint

Thomas conclut (1) qu'il n'y a point en Jeſus-Chriſt d'autre Fils de Dieu que le Verbe incréé, qui eſt le Fils de Dieu par nature. Attribuer à l'humanité de Jeſus-Chriſt la propriété de Fils de Dieu, c'eſt, à l'exemple de Neſtorius, en faire une perſonne diſtinguée du Verbe : & c'eſt en effet à cette erreur, comme vous l'avez vu ailleurs, qu'aboutiſſent évidemment tous les principes des FFr. Hardouin & Berruyer.

Cette héréſie, ſi ſolemnellement & ſi univerſellement proſcrite par l'Egliſe, ſe montre ici à découvert. Le Fr. Berruyer ne ceſſe de répéter dans ſa ſeconde Diſſertation latine, que quand on dit, *Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu*, c'eſt l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée directement & en elle-même, qui eſt le ſujet & l'attribut de la propoſition, *ſubjectum & prædicatum ;* & par là il eſt doublement convaincu du Neſtorianiſme le

(1) *S. Thom. part.* 3. *quæſt.* 23. *art.* 4. *in Corp.* Filiatio propriè convenit hypoſtaſi, vel perſonæ, non autem naturæ. Unde & in primâ parte dictum eſt, quòd Filiatio eſt proprietas perſonalis. In Chriſto autem non eſt alia perſona, vel hypoſtaſis, quàm increata, cui convenit eſſe Filium per naturam.

plus caractériſé. En premier lieu, ſi c'eſt l'humanité de Jeſus-Chriſt qui eſt le ſujet de cette propoſition, l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt donc formellement Jeſus-Chriſt, & par conſéquent elle eſt une vraie perſonne : car qui peut douter que Jeſus-Chriſt ne ſoit une perſonne ? En ſecond lieu ſi c'eſt l'humanité qui eſt l'attribut de cette même propoſition, c'eſt-à-dire, ſi c'eſt elle directement & en elle-même qui eſt *le Fils de Dieu ;* elle eſt donc, encore une fois, une vraie perſonne, puiſque, ſelon ſaint Thomas, il n'appartient qu'à une perſonne d'être fils, *Filiatio propriè convenit perſonæ, non autem naturæ.*

Par une ſuite néceſſaire, comme nous l'avons fait voir ailleurs (1), il y aura deux perſonnes en Jeſus-Chriſt ; non-ſeulement parcequ'il y aura deux générations & deux filiations, l'une éternelle & l'autre temporelle ; mais encore parce qu'il y aura deux Fils de Dieu diſtingués l'un de l'autre, ſçavoir le Verbe qui de toute éternité eſt le Fils de Dieu le Pere, & l'humanité

(1) Voyez ci-deſſus, II. Section, chap. III. art. 3. pag. 111. & ſuiv.

qui dans le tems aura été faite le Fils de Dieu en trois perſonnes; humanité qui quelqu'union qu'elle ait avec le Verbe, n'eſt pourtant pas le Verbe même, & qui en eſt auſſi différente, que ce qui eſt créé, eſt différent de ce qui eſt éternel.

Les Défenſeurs du Fr. Berruyer ne peuvent éviter cette conſéquence manifeſtement hérétique, qu'en renonçant à ſon monſtrueux ſyſtême. A l'égard du Fr. Hardouin il n'admet qu'un ſeul Fils de Dieu en Jeſus-Chriſt, mais c'eſt en ſe jettant dans un autre abîme, qui eſt de nier que le Verbe comme Verbe, ſoit le Fils de Dieu. Vous avez vu avec quelle force de raiſonnement ſaint Athanaſe a confondu cette erreur dans les Ariens. Saint Hilaire a pareillement confondu ceux d'entre les Ariens, qui, comme le Fr. Berruyer le fait aujourd'hui, donnoient le nom de Fils de Dieu & au Verbe qui s'eſt incarné, & à l'humanité qu'il a priſe. « Puiſque c'eſt » une ſeule & même perſonne, leur » diſoit-il (1), qui eſt tout à la fois

(1) *S. Hilar. lib. 10. de Trinit. num. 22. p. 1049.* Cùm ipſe ille Filius hominis ipſe ſit, qui & Filius Dei,

» le Fils de Dieu (ſelon ſa Nature
» Divine) & le fils de l'homme (ſelon
» ſa nature humaine) parcequ'il eſt
» tout entier le fils de l'homme, &
» tout entier le Fils de Dieu ; quelle
» abſurdité n'eſt-ce pas de prétendre
» qu'outre le Fils de Dieu, qui eſt le
» Verbe fait chair, on doive admettre
» je ne ſçai quel autre Fils de Dieu,
» qui ſoit comme un Prophéte animé
» par le Verbe de Dieu ! »

Rejettez donc avec horreur, N.C.F. ces impiétés proſcrites depuis tant de ſiécles par l'Egliſe. Déteſtez-les ſous quelque forme qu'elles vous ſoient préſentées. Croyez fermement qu'il n'y a en Jeſus-Chriſt qu'une ſeule Perſonne, qu'un ſeul Fils de Dieu, qui eſt le Verbe engendré éternellement par le Pere, & qui s'eſt fait homme dans la plénitude des tems. Confeſſez avec le grand Pape ſaint Leon (1) que

quia totus hominis Filius, totus Dei Filius ſit ; quàm ridiculè, præter Dei Filium, qui Verbum caro factum eſt, alium neſcio quem, tanquam Prophetam Verbo Dei animatum prædicabimus, cùm Dominus Jeſus Chriſtus & hominis Filius, & Dei Filius ſit !

(1) *S. Leo. Epiſt. 97. al. 83. ad Monachos Palæſtinos, cap. 7.* Nec intereſt ex quâ Chriſtus ſubſtantiâ nominetur ; cùm inſeparabiliter, manente unitate perſonæ, idem ſit & totus filius hominis propter car-

« par l'unité de ſa Perſonne, le même » Jeſus-Chriſt notre Seigneur eſt inſé- » parablement tout entier fils de » l'homme par l'humanité qu'il a » priſe, & tout entier Fils de Dieu par » la Divinité qui lui eſt commune » avec le Pere. » Reconnoiſſez enfin que, comme Jeſus-Chriſt en tant que Verbe eſt le Fils de Dieu, & n'eſt pas le fils de l'homme, de même en tant qu'homme & ſelon ſa nature humaine, il eſt le fils de l'homme & n'eſt pas le Fils de Dieu.

Suppoſé que l'humanité de Jeſus-Chriſt pût être le Fils de Dieu, ce ne pourroit être que par adoption, & non par nature. Car « la différence » eſſentielle du Fils de Dieu par na- » ture & des enfans par adoption, » conſiſte, dit ſaint Thomas (3), en » ce que le Fils par nature eſt engen- » dré & n'eſt pas fait, & qu'au con- » traire les enfans par adoption ſont

3. Dans le ſyſtême de ces auteurs, J. C. ne ſeroit Fils de Dieu que par adoption & non par nature.

nem, & totus Dei Filius propter unam cum Patre Deitatem.

(1) *S. Thom. part.* 3. *quæſt.* 23. *art.* 2. *in Corp.* Hæc eſt differentia inter Filium Dei adoptivum & naturalem, quòd Filius Dei naturalis eſt genitus, non factus; Filius autem adoptivus eſt factus, ſecundùm illud Joan. 1. *Dedit eis poteſtatem filios Dei fieri.*

» faits, & ne ſont pas engendrés, ſe-
» lon cette parole de l'Evangile : *Ceux*
» *qui ont cru en Jeſus-Chriſt, Dieu*
» *leur a donné le pouvoir D'ÊTRE*
» *FAITS ENFANS DE DIEU.* » Or la prétendue filiation que les FFr. Hardouin & Berruyer attribuent à l'humanité de Jeſus Chriſt, eſt une filiation par laquelle ils diſent qu'il a été fait Fils de Dieu dans le tems, *Factus in tempore Deo Filius.* Par conſéquent cette prétendue filiation, ſi elle avoit lieu, ne pourroit être qu'une ſimple adoption, incapable de faire de l'humanité de Jeſus-Chriſt un véritable & naturel Fils de Dieu, *verus & naturalis.*

Le Fr. Hardouin avoue aſſez clairement cette conſéquence. « Il en eſt, » dit-il (1), de la qualité de Fils de

(1) *Hard. in Matt. cap.* 8. *adnot. ad v.* 20. *pag.* 38. *col.* 1. Quod habet Filius Dei ſupra Filios Dei, hoc habet filius hominis ſupra filios hominum. *Filius Dei*, cum articulo Græco, *ο υιος*, vel Gallico, *le Fils de Dieu*, Filius Dei primogenitus eſt, qui eſt Chriſtus Jeſus, idcirco primogenitus, quia longè nobiliore ac ſublimiore modo, nempe ob unionem Verbi hypoſtaticam, ac propterea etiam unigenitus : at Filii Dei in ſacris libris fideles ſunt quicumque, veri Dei veri cultores, quos Chriſtus non confunditur fratres vocare, Hæbr. XI. 11. Ut filius hominis igitur Chriſtus primogenitus hominum eſt, ſupra

» Dieu attribuée à l'humanité de Je-
» ſus-Chriſt par rapport aux autres
» enfans de Dieu, comme de ſa qua-
» lité de fils de l'homme par rapport
» aux autres enfans des hommes : c'eſt-
» à-dire que, comme (ſelon lui) Je-
» ſus-Chriſt eſt appellé le fils de l'hom-
» me, parcequ'il eſt le premier & le
» plus diſtingué de tous les enfans des
» hommes : de même il eſt appellé *le*
» *Fils de Dieu* par excellence, ou le
» premier né des enfans de Dieu, &
» pour cela même ſon Fils unique,
» parcequ'il l'eſt d'une maniere bien
» plus noble & plus ſublime que les
» Fidéles que Dieu éleve à la dignité
» de ſes enfans. »

Ce qui réſulte de cette comparaiſon, c'eſt que comme la qualité de fils de l'homme en Jeſus-Chriſt, eſt de même nature que la qualité d'enfans des hommes en chacun de nous; de même auſſi la qualité de Fils de Dieu que cet auteur attribue à Jeſus-Chriſt, quoique plus excellente, plus noble, plus ſublime qu'elle ne l'eſt

cæteros mortales omnes, prærogativâ Dominii, ac donorum naturæ & gratiæ, excellentiſſimus hominum.

dans les Fidéles, eſt pourtant du même genre & du même ordre ; & qu'ainſi Jeſus-Chriſt n'eſt, comme nous, que fils adoptif, quoiqu'il le ſoit d'une maniere bien plus excellente, & qui l'éleve au-deſſus des autres enfans adoptifs.

Le Fr. Berruyer inſinue auſſi la même erreur, mais d'une maniere plus artificieuſe. Une des raiſons qu'il allégue pour prouver que la qualité de Fils de Dieu attribuée à Jeſus-Chriſt tombe directement ſur ſon humanité, c'eſt qu'autrement il n'y auroit pas de proportion ni d'analogie entre la filiation de Jeſus-Chriſt & notre adoption. En effet, dit-il (1), quelle proportion & quelle analogie peut-il y avoir entre la génération éternelle du Verbe &

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 143. 144. & 145. Inter generationem natutalem quâ Chriſtus verus eſt naturaliſque Dei Filius, & moralem generationem quâ ex Deo naſcimur, filiique denominamur & ſumus, eſt certè analogia quædam & debita proportio.... His poſitis, dico analogiam nullam eſſe, nullam proportionem inter genetationem æternam Verbi..... & generationem moralem, ſive adoptivam, quâ ſumus in tempore Filii Dei.... Longè verò aliter, ſi Chriſtus, per realem ſanctiſſimæ humanitatis ſuæ cum Perſonâ unâ Divinâ unionem in unitatatem perſonæ, factus in tempore intelligatur Filius Dei unius & veri, in tribus Perſonis ſubſiſtentis.

l'adoption

l'adoption des Chrétiens? Au lieu qu'il y a une analogie très-ſenſible, ſuppoſé que Jeſus-Chriſt ne ſoit appellé le Fils de Dieu que parceque ſon humanité a été faite dans le tems le Fils de Dieu un ſubſiſtant en trois perſonnes. Il ajoute, à la vérité, que cela n'empêche pas que Jeſus-Chriſt ne ſoit le fils naturel (1) : mais ſon raiſonnement ſuppoſe évidemment le contraire. Dès que la filiation qu'il attribue à Jeſus-Chriſt, eſt une filiation temporelle ; dès qu'elle eſt analogue à la grace de notre adoption ; dès qu'elle tombe directement ſur ſon humanité ; dès qu'elle eſt uniquement fondée ſur l'union de cette ſainte humanité avec une Perſonne Divine ; il eſt clair qu'elle ne peut conſtituer qu'un fils adoptif, & non un fils par nature. Etre fils par nature, c'eſt ne l'être pas par grace,

(1) *Ibid. pag.* 146. Erit igitur inter generationem Chriſti naturalem & adoptivam noſtram generationem, diſcrimen ingens, intervallum infinitum, ſed illud in eo genere neceſſarium, quòd ſcilicet relatio fundata in actione uniente in unitatem perſonæ, Filium naturalem ; relatio autem fundata in actione moraliter tantùm uniente, Filium adoptivum conſtituat & denominet : ſed tamen Filium, ſive naturalem, ſive adoptivum, Dei unius & veri, in tribus perſonis ſubſiſtentis.

mais par le droit de ſa naiſſance. Or c'eſt par une grace toute gratuite que l'humanité de Jeſus-Chriſt a été unie à une Perſonne Divine. Par conſéquent la prétendue filiation temporelle fondée ſur cette union, ne peut être qu'une filiation de grace & d'adoption, & non une filiation par nature. Nous expliquerons dans la ſuite en quoi conſiſte, ſelon la Doctrine des Peres, l'analogie & la proportion admirable qui ſe trouve entre la Filiation éternelle de Jeſus-Chriſt & la grace de notre adoption en lui (1).

4. L'opinion qui attribue à l'humanité de J. C. une ſorte de filiation Divine qui lui ſoit propre, a été fortement réfutée par le P. Petau Jéſuite.

IV. Vaſquez & quelques autres Théologiens de la même Société, avoient déja imaginé une ſorte de filiation propre à l'humanité de Jeſus-Chriſt, mais en ſe renfermant dans des bornes que les FF. Hardouin & Berruyer ont abſolument franchies (2). Cependant avec quelle force le Pere Petau n'a-t-il pas réfuté cette nouveauté ? « Je ſoutiens au contraire, dit ce » ſçavant Jéſuite (3), que Jeſus-Chriſt

(1) Voyez ci-après, chap. V. art. 10.

(2) Vaſquez in 3. part. S. Thom. tom. 1. diſp. 89. cap. 14. num. 82. 83. 84.

(3) *Petav. tom. 5. Theolog. Dogm. lib. 7. de Incarnat. cap. 5. num. 8. pag. 270.* Ego verò illudex

» conſidéré comme tel homme indi-
» viduel, n'eſt le Fils naturel de Dieu
» que par la Divine Propriété du Fils
» éternel de Dieu, ou, pour m'expri-
» mer d'une maniere encore plus pré-

adverſo contendo, non aliâ ratione Filium Dei naturalem eſſe Chriſtum ut eſt hic homo, quàm illâ ipsâ Divinâ proprietate filii, vel, ut preſſiùs inſiſtam, nullam aliam eſſe rationem, vel formalem cauſam, quæ humanæ in Chriſto naturæ veti & naturalis Dei Filii rationem tribuat, quàm Divinam relationem, æternamvè filietatem. Quod quidem omnibus illis probatur Scripturæ locis, & Synodorum decretis, Patrumque ſententiis, quibus non niſi unum eſſe Filium in utrâque naturâ ſuprà demonſtravimus. Hæc enim teſtimonia non tantùm adoptivi Filii rationem intercludunt, ſed multò magis, ut opinor, naturalis filietatis ſpeciem alteram ab æternâ diſtinctam. Eſt enim tolerabilius, & à Catholicâ profeſſione minùs alienum, duos filios ita ſtatuere, ut alter propter Divinitatem & æternam generationem naturalis ſit Dei Filius, alter ob communem cum cæteris hominibus naturam & creatam ſanctitatem adoptivus habeatur, quàm duos ponere naturales Dei Filios, ſuâ quemque ratione & formâ naturali conſtantes.

Quod ſi quis idcirco Filios non eſſe duos nāturales objicit, quia una utrumque perſona ſuſtineat, Filii vera proprietas perſonam, non naturam ſequatur, uti ſanctus Thomas affirmat; nihil efficiet. Si quidem nec illi qui Chriſtum naturalem ſimul & adoptivum Dei Filium eſſe putarunt, tam Hiſpani Epiſcopi in Francofordienſi Synodo damnati, quàm qui illos ſecuti ſunt Scholaſtici, duas in Chriſto ineſſe perſonas crediderunt. Et tamen illos Adrianus & Paulinus Aquileienſis, Alchuvinus, & tota ipſa Francofordienſis Synodus, non alio genere argumentandi validiùs oppugnarunt, quàm ut ex illorum opinione conſequens eſſe monſtrarent duos in Chriſto ineſſe filios. [On peut voir encore ce que dit ce Théologien, *Ibid. lib.* 1. *cap.* 5.]

» ciſe, qu'il n'y a pas d'autre raiſon, » ni d'autre cauſe formelle d'attribuer » à la nature humaine en Jeſus Chriſt » la qualité de vrai & naturel Fils de » Dieu, que la Relation Divine de » Dieu le Fils, ou ſa Filiation éter- » nelle. » Après avoir établi cette vérité par les textes de l'Ecriture, par les déciſions des Conciles & par les témoignages des Peres, qui enſeignent qu'il n'y a en Jeſus-Chriſt qu'un ſeul & unique Fils de Dieu dans ſes deux natures, il ajoute : « Toutes ces au- » torités n'excluent pas ſeulement la » qualité de fils adoptif, mais plus en- » core, à mon avis, toute eſpéce de » filiation naturelle différente de la » filiation éternelle. Car il ſeroit plus » tolérable & moins contraire à la » Foi Catholique, d'admettre deux « fils de Dieu, de telle ſorte que l'un » le ſoit par nature à raiſon de ſa » génération éternelle, & l'autre ſoit » cenſé l'être par adoption à cauſe de » la nature humaine qui lui eſt com- » mune avec les autres hommes, & » de la ſainteté créée dont il a été » rempli, que d'admettre deux fils de » Dieu par nature, dont chacun ait

» à ſa maniere la qualité & la forme » naturelle de fils. Si l'on répond, » pourſuit-il, que ces deux filiations » naturelles ne ſont pas proprement » deux fils, parcequ'elles ſont réunies » dans la même Perſonne, & que, » ſelon ſaint Thomas, la propriété » du fils appartient à la Perſonne, & » non à la nature, on n'y gagnera » rien. Car ni les Evêques d'Eſpagne » condamnés par le Concile de Franc- » fort, ni les ſcholaſtiques qui, à leur » exemple, ont cru que Jeſus-Chriſt » eſt tout à la fois Fils de Dieu par » nature & par adoption, n'ont pas » prétendu pour cela admettre deux » perſonnes en Jeſus-Chriſt. Et cepen- » dant le Pape Adrien, Paulin d'A- » quilée, Alcuin, & tous les Peres du » Concile de Francfort qui ont con- » damné Felix & Elipand, n'ont pas » trouvé de plus fort argument pour » les réfuter, que de montrer qu'il » ſuivoit de leur opinion qu'il y a » deux fils, » (& par conſéquent deux perſonnes) en Jeſus-Chriſt.

Ce raiſonnement eſt péremptoire. En effet, ſi Felix & Elipand qui prétendoient que Jeſus-Chriſt eſt tout à

la fois le Fils naturel de Dieu ſelon ſa Nature Divine, & fils adoptif ſelon ſa nature humaine, ont été condamnés ſur ce principe, qu'admettre en Jeſus-Chriſt deux fils ou deux filiations, ſous quelque prétexte & de quelque maniere qu'on les admette, c'eſt y admettre deux perſonnes; combien eſt-il plus révoltant d'attribuer à l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée directement & en elle-même, la propriété de fils naturel de Dieu; puiſqu'outre que c'eſt diſtinguer deux fils & deux perſonnes en Jeſus-Chriſt, c'eſt encore égaler la créature à Dieu?

ARTICLE SECOND.

Qu'il eſt pareillement abſurde & contraire aux principes de la foi, de prétendre que Jeſus-Chriſt a pour Pere Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes, ou qu'il eſt le Fils de la Sainte Trinité.

PAR cette eſpéce de filiation naturelle que les FF. Hardouin & Berruyer font tomber directement ſur l'humanité de Jeſus-Chriſt, ils lui donnent pour Pere, non Dieu le Pere, premiere Perſonne de la Trinité, mais Dieu un & véritable, ſubſiſtant en trois perſonnes : *Filius Dei unius & veri in tribus perſonis ſubſiſtentis.* C'eſt une nouvelle ſource d'erreurs & d'abſurdités.

D'abord à quel deſſein ces Auteurs, (& ſur-tout le Fr. Berruyer) affectent-ils de joindre perpétuellement ces trois épithetes, *Dieu un & véritable, ſubſiſtant en trois Perſonnes ?* Ne ſuffiſoit-il pas, pour exprimer leur penſée, de dire ſimplement que Jeſus-

Affectation des FF. H. & B. de joindre perpétuellement ces trois épithetes : *Dieu un & véritable, ſubſiſtant en trois Perſonnes.*

Quelle peut être en cela leur penſée.

Chriſt eſt le Fils de Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes? Quelle néceſſité d'ajouter, non pas quelquefois, mais toujours & preſque à chaque page, les épithetes de Dieu *un & véritable: DEUS UNUS ET VERUS, IN TRIBUS PERSONIS SUBSISTENS?* Une affectation ſi marquée ne cache-t-elle pas quelque Myſtère qu'on n'oſe pas encore expoſer au grand jour?

Rappellez-vous ce que le Fr. Berruyer a dit plus haut (1), que quand on joint à *Dieu* quelque épithete; par exemple, quand on dit *Dieu vivant*, *Dieu très-haut*, *Dieu tout-puiſſant*, alors *Dieu* ne doit s'entendre ni du Pere éternel, ni du Fils, ni du Saint-Eſprit, mais de *Dieu un & véritable, ſubſiſtant en trois Perſonnes.* Rappellez-vous en même-tems l'obſervation que nous avons faite à ce ſujet(2). Le même vice que nous avons remarqué pour lors, ne ſe trouveroit-il pas encore ici? La jonction tant de fois répétée de ces trois idées, ne tendroit-elle pas à inſinuer qu'aucune des trois Perſon-

(1) Voyez ci-deſſus, chap. III. art. V. pag. 280. & ſuiv.

(2) Ibidem.

nes Divines, conſidérée comme Perſonne, n'eſt *Dieu un & véritable ;* & que ces attributs Divins n'appartiennent à Dieu qu'en le conſidérant dans l'unité de ſa Nature (1). D'un autre côté le Fr. Berruyer (2) prétend qu'en Dieu la nature & la Perſonne ne ſont nullement diſtinguées, même *per mentem*, où par la penſée. Ainſi il s'enſuivra que comme il n'y a en Dieu qu'une ſeule Nature, il n'y a auſſi qu'une ſeule Perſonne, à qui le nom de *Dieu un & véritable* appartienne proprement. Et cependant, pour ne pas s'écarter trop groſſiérement du langage Catholique, on ajoutera que *Dieu un & véritable*, ou cette unique Perſonne Divine, *ſubſiſte en trois Perſonnes :* c'eſt-à-dire, qu'il s'eſt fait connoître ſous trois noms différens, ſelon les différens rapports qu'il a, ſoit avec Jeſus-Chriſt, ſoit avec le reſte des hommes. Or c'eſt-là le pur Sabellianiſme.

Quelle que ſoit en cela l'intention

(1) Voyez ci-après, chap. V. art. IX.

(2) Nouvelle défenſe du P. Berr. à Nancy, pag. 44. Voyez ce que nous avons dit à ce ſujet, premiere Section, chap. II. art. II. tom. I. pag. 295. & ſuiv.

Il est faux & absurde de prétendre que J. C. soit le Fils de la Trinité, ou de lui-même, ou du Saint-Esprit.

de ces Auteurs, leur proposition en elle-même est insoutenable. Dire que Jesus-Christ est le Fils véritable & naturel de Dieu un subsistant en trois Personnes, c'est dire qu'il est le Fils de la sainte Trinité. Peut-on rien enseigner de plus contraire aux principes de la Foi, & même de plus absurde ?

Si Jesus-Christ est le Fils de la sainte Trinité, il sera donc le fils du Verbe éternel, aussi-bien que du Pere & du Saint-Esprit, & par conséquent il sera le fils de lui-même : ce que Tertullien reprochoit à l'hérétique Praxeas, comme le comble de l'extravagance : *Ipse se, inquiunt, filium sibi fecit* (1). Il y aura donc entre le Verbe & Jesus-Christ homme, une relation réelle de Pere à Fils, & de Fils à Pere. Et attendu que, de l'aveu du Fr. Hardouin (2), la relation de Pere à Fils ne peut avoir lieu qu'entre deux personnes distinguées, il s'ensuivra que le Verbe & Jesus-Christ ne sont pas une même personne, mais deux per-

(1) Tertull. lib. adversùs Praxeam cap. 10.

(2) *Hard. in Joan. cap. 1. adnot. ad v. 18. p. 152. col. 2.* Personam oportet esse distinctam à Patre Filium.

ſonnes différentes : ce ſera une nouvelle voie ajoutée à tant d'autres pour conduire au Neſtorianiſme.

Il n'eſt pas moins contraire à la Foi de prétendre que Jeſus Chriſt en tant qu'homme eſt le fils du Saint-Eſprit. Car quoique la chair adorable du Sauveur ait été formée par l'opération du Saint-Eſprit, la Religion & la raiſon même ne permettent pas de penſer que le Saint-Eſprit l'ait produite par voie de génération. « Quel eſt l'hom-» me, dit ſaint Auguſtin (1), qui osât » avancer que le Saint-Eſprit eſt le » Pere de Jeſus-Chriſt homme ? Il eſt » inutile d'employer le raiſonnement » pour montrer quelles abſurdités ſui-» vroient d'une pareille penſée. Elle » eſt par elle-même ſi abſurde, qu'il » n'y a point d'oreilles Chrétiennes » qui la puiſſent ſupporter. » Supporteroient-elles plus patiemment d'entendre dire que Jeſus-Chriſt eſt le fils véritable & naturel de la Trinité ?

(1) *S. Auguſt. in Enchirid. cap.* 38. *num.* 12. Numquid dicturi ſumus Patrem hominis Chriſti eſſe Spiritum Sanctum ? Quis hoc dicere audebit ? Nec opus eſt oſtendere diſputando quanta alia ſequantur abſurda, cum hoc ipſum jam ita ſit abſurdum, ut nullæ fideles aures id valeant ſuſtinere.

Les FF. Hardouin (*) & Berruyer tâchent en vain d'éluder ces conſéquences : leurs efforts ne font que les couvrir de plus en plus de confuſion. « Il » ne s'enſuit pas, dit ce dernier (1), » qu'on doive appeller Jeſus-Chriſt le » fils de la Trinité, le fils de ſoi-mê» me, le fils du Saint-Eſprit. » Remarquez qu'il ne dit pas que Jeſus-Chriſt n'eſt pas le fils de la Trinité, de lui-même & du Saint-Eſprit ; mais ſeulement qu'on ne doit pas l'appeller ainſi. Et pourquoi ? « C'eſt, ajoute-t-il (2),

(*) Le Fr. Hardouin entreprend de répondre à cette objection ; [*De Sanctiſſ. Trinitate locus Joanni Apoſtolo vindicatus*, §. 4. *pag.* 808. *col.* 2.] mais ſa réponſe eſt ſi pitoyable, & d'ailleurs ſi confuſe, que ce ſeroit perdre le tems que de s'y arrêter.

(1) *Berr.* 2. *part. tom.* 8. *pag.* 51. Adverte quòd .... non inde ſequatur quòd Jeſus Chriſtus dici debeat Filius Trinitatis, Filius ſui ipſius, Filius Spiritus Sancti.

(2) *Ibid. pag.* 51. 52. & 53. Ratio à priori eſt, quòd actiones ad extra Dei unius, etſi in ſenſu reali ſint trium æqualiter & indivisè perſonarum, non prædicantur tamen de tribus, Patre, Verbo, & Spiritu Sancto, aut de aliquâ illarum diviſim, ſed de Deo ſimpliciter, ut unus eſt in naturâ .... Non eſt ergo, ſecundum legitimam prædicandi rationem, Jeſus Chriſtus, ſive Trinitatis, ſive ſui ipſius, ſive Spiritus Sancti Filius : verùm Filius naturalis & eſt & propriè dicitur Dei unius in tribus perſonis ſubſiſtentis quidem, ſed ſecundùm naturam ſpectati & ad extra agentis.... Sic Jeſus Chriſtus, cùm ſe ipſum Deo offerebat in cruce, aut etiamnum offert in altari, non bene dictus fuiſſet aut diceretur ſeipſum

» qu'encore que les actions *ad extra* » de Dieu un ſoient également & in- » diviſiblement des trois Perſonnes, » on ne les attribue pas cependant aux » trois Perſonnes, au Pere, au Verbe » & au Saint-Eſprit, ni à quelqu'une » d'elles en particulier, mais ſimple- » ment à Dieu conſidéré dans l'unité » de ſa nature.... Ainſi, Jeſus-Chriſt, » ſelon la maniere légitime de parler, » n'eſt pas le fils de la Trinité, ou de » lui-même, ou du Saint-Eſprit: mais » il eſt appellé & il eſt proprement le » fils naturel de Dieu un, lequel, à » la vérité, ſubſiſte en trois perſonnes, » mais que l'on conſidere alors dans » l'unité de ſa nature & en tant qu'il » agit au dehors; » de même qu'en parlant du ſacrifice de Jeſus-Chriſt, on ne dit pas que Jeſus-Chriſt s'eſt offert, ou qu'il s'offre à lui-même, quoique cela ſoit vrai dans le ſens réel; mais on dit qu'il s'offre à Dieu.

Nous avons montré ailleurs (1) la fauſſeté du principe ſur lequel cette

ſibi obtuliſſe, aut quotidie offerre, [quamquam in ſenſu reali vera eſt propoſitio;] dicitur autem ſeſe, non ſibi, ſed Deo offerre.

(1) Voyez ci-deſſus, premiere Section, chap. II. art. VI. tom. I. pag. 334. & ſuiv.

réponſe eſt appuyée. Nous avons fait voir que les opérations Divines qu'on appelle *ad extra*, quoique communes à toute la Trinité, n'en ſont pas moins les opérations de chacune des trois Perſonnes. Cette vérité eſt ſi certaine, que le Fr. Berruyer eſt lui-même forcé d'en convenir : *In ſenſu reali*, dit-il, *ſunt trium æqualiter & indivisè perſonarum.* Nous avons fait voir encore que, dans le langage des Saintes Ecritures, qui eſt la régle & le modéle du langage de l'Egliſe, ces Divines opérations ſont attribuées quelquefois au Pere en particulier, quelquefois au Fils, & quelquefois au Saint-Eſprit, ce qui ſuppoſe que chacune des trois Perſonnes produit l'effet en totalité avec la coopération des deux autres. Par conſéquent, s'il étoit vrai que Jeſus-Chriſt fût le fils naturel de Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes, il ſeroit très-permis de dire qu'il eſt *le fils naturel de la Trinité, le fils de lui-même, le fils du Saint-Eſprit.*

Mais il ne s'agit pas ici du langage ſimplement : il eſt queſtion du fond même de la doctrine. Le Fr. Berruyer avoue que dans ſes principes Jeſus-

Chriſt eſt réellement, *in ſenſu reali*, le fils naturel de la Trinité, de lui-même, du Saint-Eſprit. Vous venez de l'entendre ; & il le répéte encore plus poſitivement dans ſes Défenſes (1). En faut-il davantage pour le condamner ? Saint Thomas ne dit pas ſimplement qu'on ne doit pas appeller Jeſus-Chriſt le fils de la Trinité : il décide abſolument qu'il ne l'eſt pas : *Chriſtus non eſt Filius totius Trinitatis* (2) : & dans un autre endroit : « Jeſus-Chriſt, dit-il (3), n'eſt le Fils » de Dieu que par la génération éter- » nelle, par laquelle il eſt le fils du » Pere ſeul ; ainſi il n'eſt vrai de dire » en aucun ſens, qu'il ſoit le fils du

(1) *Défenſe .... contre le Projet d'Inſtr. Paſt. Reſponſ. ad annotata, pag.* 204. & 205. Hinc quidem ſequitur, quòd in ſenſu reali Chriſtus, quatenus homo, ſit ſui Filius, quatenus Deus eſt, eâ ſcilicet filiatione de quâ author loquitur, quod non repugnat.

(2) S. Thom. part. 3. quæſt. 23. art. 2. ad. 2.

(3) *Ibid. quæſt.* 32. *art.* 3. *in Corp.* Chriſtus eſt Filius Dei ſecundùm perfectam rationem filiationis : unde quamvis ſecundùm naturam humanam ſit creatus & juſtificatus, non tamen debet dici Filius Dei, neque ratione creationis, neque ratione juſtificationis, ſed ſolùm ratione generationis æternæ ſecundùm quam eſt Filius Patris ſolius. Et ideò nullo modo debet dici Chriſtus Filius Spiritus ſancti, nec etiam totius Trinitatis.

» Saint-Eſprit, ou de toute la Tri-
» nité. »

L'argument que le Fr. Berruyer tire de l'oblation de Jeſus-Chriſt ne peut lui être d'aucun ſecours. Quoiqu'on ne diſe pas communément que Jeſus-Chriſt s'eſt offert & s'offre à lui-même; on peut cependant le dire dans la plus exacte vérité : on le dit en effet quelquefois, & les oreilles Chrétiennes n'en ſont pas bleſſées, parceque les Fidéles ſçavent que Jeſus-Chriſt étant Dieu & homme tout enſemble, en s'offrant en tant qu'homme à toute la Trinité, il s'offre à lui-même en tant que Dieu, auſſi-bien qu'au Pere & au Saint-Eſprit. Il y a une différence eſſentielle entre la Propriété de Fils de Dieu, & les actions humaines de Jeſus-Chriſt, par leſquelles il ſouffre pour nous. Les actions ſuivent la nature : la Propriété de Fils au contraire eſt perſonnelle & ne convient qu'à la Perſonne. Ainſi, autant qu'il eſt vrai de dire que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme s'eſt offert & s'offre à lui-même en tant que Dieu ; autant eſt-il faux, abſurde, & contraire à la

Foi, de dire que Jeſus-Chriſt ſoit en aucun ſens le fils de lui-même.

Nous terminerons cet article par un texte précieux de ſaint Fulgence ſur le point que nous traitons. Quand ce ſaint auroit prévû les erreurs qui s'élevent aujourd'hui au milieu de nous, il ne les auroit pas réfutées avec plus de préciſion ni avec plus de force qu'il l'a fait. « Se pourroit-il jamais » trouver, dit-il (1), quelqu'un d'aſ-

Fragment précieux de S. Fulgence contre ceux qui prétendroient que J. C. ſelon ſon humanité eſt le Fils de la Trinité.

(1) *S. Fulgent. Fragm.* 32. *ex lib.* 9. *de Invocatione Trinitatis.* Quis enim unquam tantæ reperiri poſſet inſaniæ, qui auderet Jeſum Chriſtum totius Trinitatis Filium prædicare? Eccleſia quippe Dei vivi, columna & firmamentum veritatis, unum ſciens Patrem unius Filii, & unum ſciens Spiritum Sanctum Patris & Filii, nunquam poteſt Jeſum Chriſtum Filium Trinitatis dicere, quia neque duos Patres, neque duos Filios, neque duos Spiritus ſanctos poteſt ullatenus prædicare. Jeſus Chriſtus itaque non ſolùm ſecundùm Divinitatem [in quâ naturaliter æqualis eſt Deo Patri] ſed & ſecundùm animam & corpus, [in quâ idem Deus conſubſtantialis eſt matri] non ſolùm Filius Dei Patris eſt, verùm etiam unigenitus Filius. Proinde, non ſolùm Jeſum Chriſtum Filium Trinitatis omnino non dicimus; ſed etiam ſic confitemur Jeſum Chriſtum ſolius Dei Patris Filium, ut eum nullatenus ſeparemus..... Nam idem Jeſus Chriſtus ſecundùm carnem opus totius Trinitatis agnoſcitur, nec ideo tamen totius Trinitatis Filius invenitur. Humanam quippe naturam Filii Dei, id eſt, formam ſervi, ſimul Pater, & Filius, & Spiritus ſanctus, id eſt, ipſa ſancta Trinitas fecit: ſed eam ſolus Jeſus Chriſtus accepit.... Hujus rei veritas, ſicut non permittit quartam Perſonam plenitudini Sanctæ Trinitatis adjungere, ſic

» ſez inſenſé, pour prétendre que
» Jeſus-Chriſt ſoit le fils de toute la
» Trinité ? L'Egliſe du Dieu vivant,
» la colomne & la baſe de la vérité,
» ſçachant qu'il n'y a en Dieu qu'un
» ſeul Pere d'un Fils unique, & qu'un
» ſeul Saint-Eſprit du Pere & du
» Fils, eſt incapable d'appeller jamais
» Jeſus-Chriſt le fils de la Trinité;
» parce qu'elle ne peut reconnoître
» en Dieu ni deux Peres, ni deux Fils,
» ni deux Saints-Eſprits. De quelque
» maniere donc que l'on conſidere
» Jeſus-Chriſt, ſoit ſelon ſa Nature
» Divine (par laquelle il eſt eſſentiel-
» lement égal à Dieu le Pere) ſoit
» ſelon ſon ame & ſon corps, (par
» leſquels il eſt de même ſubſtance
» que ſa mere;) il n'eſt le fils que de
» Dieu le Pere ſeul, & il eſt ſon fils
» unique. C'eſt pourquoi, loin de dire
» en aucun ſens que Jeſus-Chriſt ſoit

omnino prohibet Jeſum Chriſtum Trinitatis Filium nuncupari : quod utique etiam ſancti Symboli tenor oſtendit, &c.... Proinde Jeſus Chriſtus ſicut ſuprà dictum eſt, ſecundùm carnem quidem opus eſt totius Trinitatis, ſecundùm verò utramque nativitatem ſolius Dei Patris eſt Filius, quia idem ſolus unigenitus Deus eſt temporaliter verus homo de Virgine procreatus, qui de ſolo Patre ſine initio verus Deus eſt natus.

» le fils de la Trinité, nous confeſ-
» ſons qu'il eſt de telle ſorte le fils de
» Dieu le Pere ſeul, qu'il en eſt inſé-
» parable .... Jeſus-Chriſt ſelon ſon
» humanité eſt l'ouvrage de toute la
» Trinité; mais il ne s'enſuit pas qu'il
» ſoit le fils de toute la Trinité. Le
» Pere, le Fils, & le Saint-Eſprit,
» en un mot toute la Trinité a pro-
» duit la nature humaine du Fils de
» Dieu; mais il n'y a que le Fils de
» Dieu qui ait pris cette nature hu-
» maine. Comme donc la vraie Foi
» ne permet pas d'ajouter une qua-
» triéme perſonne à la plénitude de la
» Trinité, elle ne ſouffre pas non plus
» qu'on appelle Jeſus-Chriſt le fils de
» la Trinité. » Ce Pere fait voir en-
ſuite que ces vérités ſont contenues
dans le Symbole même des Apôtres:
après quoi, il conclut, « qu'encore
» que Jeſus-Chriſt, ſelon ſa nature
» humaine, ſoit l'ouvrage de toute la
» Trinité, cependant ſelon ſes deux
» naiſſances, (l'éternelle & la tem-
» porelle,) il n'eſt le fils que de Dieu
» le Pere ſeul, parceque c'eſt le même
» Fils unique de Dieu, né vrai Dieu
» de Dieu le Pere ſeul avant tous les

» tems, qui s'eſt véritablement fait » homme dans le tems en naiſſant » d'une Vierge. »

Voilà la foi des ſaints Docteurs : voilà ce qu'ils ont enſeigné comme la Doctrine conſtante de l'Egliſe : voilà ce qu'ils ont cru ſi inconteſtable, qu'ils n'ont pu s'imaginer qu'il y eût jamais quelqu'un d'aſſez déraiſonnable pour penſer le contraire : *Quis enim tantæ reperiri poſſit inſaniæ ?* Ce que ſaint Fulgence n'imaginoit pas que jamais perſonne pût avancer, nous avons la douleur de le voir ſoutenir aujourd'hui : & ce ſont des Prêtres & des Religieux qui, non contens d'enſeigner une erreur ſi groſſiére, portent la hardieſſe juſqu'à vouloir que ce ſoit de cette prétendue filiation qui donne à Jeſus-Chriſt toute la Trinité pour Pere, qu'on entend tous les endroits du Nouveau Teſtament où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu.

ARTICLE III.

Que l'union de l'humanité de Jeſus-Chriſt avec une Perſonne Divine, ne fait point de cette humanité ſainte conſidérée en elle-même, le Fils de Dieu.

CETTE prétendue filiation naturelle de l'humanité de Jeſus-Chriſt, le Fr. Berruyer la fonde ſur l'action de Dieu, qui a uni cette humanité ſainte à une Perſonne Divine. Nouveau paradoxe.

L'humanité de Jeſus-Chriſt étant unie hypoſtatiquement au Verbe éternel, il en réſulte que Jeſus-Chriſt homme, *in concreto*, eſt véritablement & en perſonne le Verbe de Dieu, le Fils du Pere éternel : c'eſt en cela préciſément que conſiſte le grand Myſtère de l'Incarnation ; mais il ne s'enſuit pas que l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée directement & en elle-même, ſoit le Fils naturel de Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes. Quelqu'intime, phyſique & ſubſtantielle

que ſoit l'union, elle ne confond pas les deux natures. Elle ne fait pas que la nature humaine ſoit changée en la Nature Divine, ni qu'elle devienne un nouveau Fils de Dieu diſtingué du Verbe.

D'où cette humanité ſainte, conſidérée directement & en elle-même, tireroit-elle cette propriété de Fils unique & naturel de Dieu, un, ſubſiſtant en trois Perſonnes? Elle ne l'a certainement pas de ſon propre fond: autrement tous les hommes ſeroient auſſi-bien qu'elle le Fils unique de Dieu. Elle ne la tire pas non plus du Verbe à qui elle eſt unie: car le Verbe n'eſt pas le Fils de Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes, ni de lui-même, ni du Saint-Eſprit, mais de Dieu le Pere ſeul. Comment donc communiqueroit-il à l'humanité une prétendue filiation qu'il n'a pas, & qu'il repugne qu'il ait? Enfin l'humanité de Jeſus-Chriſt ne tire pas cette propriété de la Nature Divine à qui elle eſt unie en la Perſonne du Verbe. Car la Nature Divine, comme Nature Divine, n'eſt pas le Fils de Dieu: elle n'eſt *ni engendrée*, *ni engendrante*, comme

parlent les Théologiens après le quatriéme Concile général de Latran ſous Innocent III. (1). Par conſéquent, l'action de Dieu qui a uni l'humanité de Jeſus-Chriſt a une Perſonne Divine, de quelque côté qu'on la conſidere, n'a pu faire de cette humanité ſainte le Fils véritable & naturel de Dieu en trois Perſonnes.

(1) *Decreta Concilii Lateran. IV. cap. 2. tom. XI. Concil. pag.* 145. Quælibet trium Perſonarum eſt illa res, videlicet ſubſtantia, eſſentia, ſive natura Divina, ... & illa res non eſt generans, neque genita, nec procedens : ſed eſt Pater qui generat, Filius qui gignitur, & Spiritus Sanctus qui procedit : ut diſtinctiones ſint in perſonis, & unitas in naturâ.

ARTICLE IV.

Qu'il eſt également abſurde & impie, de prétendre que l'humanité de Jeſus-Chriſt a été véritablement & proprement engendrée de Dieu par l'action qui l'a unie à une Perſonne Divine.

PRÉTENDRE que l'action de Dieu qui a uni l'humanité de Jeſus-Chriſt à une Perſonne Divine, eſt une génération véritable & proprement dite, *vera & veri nominis generatio*; que par cette action la Trinité toute entiere a engendré l'humanité de Jeſus-Chriſt; qu'il réſulte de cette action, entre Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes, & cette humanité ſainte, une relation réelle & phyſique de *Pere à Fils* & *de Fils à Pere* (1): c'eſt avan-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 59. & 60.* Actio illa Dei vera eſt in tempore generatio, ... per quam verè & Phyſicè generatur in tempore compoſitum ſubſtantiale Theandricum Homo Deus. Sed per actionem Dei ad extra tranſeuntem & liberam Dei unius, in tribus perſonis ſubſiſtentis.... verè ac Phyſicè generatur compoſitum ſubſtantiale Theandricum Homo-Deus. Ergo actio illa eſt generatio ex parte Dei unius & veri. Ergo illa actio ad extra, inter Deum unum & verum, in tribus Perſonis ſubſiſten-

cer

cer une autre erreur également absurde & impie.

1. Toute action de Dieu *ad extra*, ou hors de lui-même, a uniquement pour effet, ou de faire existe ce qui n'existoit pas, ou de le conserver & le gouverner après l'avoir créé. Il est inouï que Dieu engendre véritablement & proprement hors de lui-même, & qu'une opération *ad extra* puisse être une vraie génération Divine, & produire un véritable & naturel Fils de Dieu.

Dieu n'engendre point hors de lui-même.

Le terme de cette (prétendue) génération, dit le Fr. Berruyer, c'est *le composé Théandrique*, ou *l'Homme-Dieu*. Que cet Auteur donne à Jesus-Christ le nom de *composé Théandrique*, pour exprimer les deux natures unies en sa Personne; nous ne nous y opposons pas. Nous observerons seulement que cette expression qu'il répète sans cesse dans ses Dissertations & dans ses Défenses, ne se trouve pas dans les Saints Docteurs, qu'elle n'est

J. C. homme-Dieu n'a été engendré de Dieu en trois Personnes, ni en tant qu'homme, ni en tant que Dieu.

tem, & Jesum Christum secundùm sanctissimam suam humanitatem in genere subsistendi Verbo completam, fundat relationem realem Patris ad Filium & Filii ad Patrem.

pas conſacrée par l'uſage de l'Egliſe, ni même employée communément par les Théologiens. Ecartons donc ce terme, dont la nouveauté pourroit cauſer de la confuſion dans vos idées, & ne nous ſervons que du langage dont l'Egliſe a coutume de ſe ſervir. C'eſt *Jeſus-Chriſt Homme-Dieu* que le Fr. Berruyer ſoutient avoir été engendré véritablement & phyſiquement par l'action de Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes, *verè ac phyſicè generatur.... Homo-Deus.* Avez-vous jamais entendu rien de pareil ?

Si l'Homme-Dieu a été engendré véritablement & proprement par l'action de Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes, ou c'eſt en tant qu'homme qu'il a été engendré, ou c'eſt en tant que Dieu. Il n'y a pas de milieu. Or l'un & l'autre eſt une héréſie & une impiété manifeſte.

Vouloir que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, c'eſt-à-dire ſon humanité, ait été engendré de Dieu par une véritable & proprement dite génération, c'eſt ſuppoſer que l'humanité de Jeſus-Chriſt a la même nature & la même eſſence que Dieu, qu'elle eſt

consubstantielle à la sainte Trinité, qu'elle n'est pas semblable à celle des autres hommes, ou qu'elle a été changée en la Nature Divine. Car c'est un principe certain, comme nous l'avons déja observé après S. Augustin, que tout ce qui est engendré, est de même nature & de même essence que ce qui l'engendre : *Quidquid est quod generat, id quod est generat* (1). Dieu ne peut engendrer, qu'il n'engendre son semblable. C'est pourquoi le Verbe éternel, par cela seul qu'il est engendré, est nécessairement consubstantiel au Pere. Supposé donc que Dieu subsistant en trois Personnes, eût engendré l'humanité de Jesus-Christ par une génération véritable, physique & proprement dite ; il s'ensuivroit que l'humanité de Jesus-Christ ne seroit plus une vraie humanité, mais un Dieu ou une Personne Divine consubstantielle à Dieu qui l'auroit engendrée.

D'un autre côté, prétendre que Jesus-Christ en tant que Dieu ait été engendré dans le tems par l'action de Dieu un subsistant en trois Personnes,

(1) S. August. serm. de Symbolo ad Cathecum. cap. 2. num. 3.

c'eſt un autre blaſphême qui n'eſt pas moins déteſtable que le premier. Jeſus-Chriſt en tant que Dieu, eſt le Verbe éternel. Or le Verbe éternel n'eſt pas engendré dans le tems, il l'eſt avant tous les ſiécles: il eſt engendré non par Dieu en trois Perſonnes, mais par le Pere ſeul; non par une action *ad extra*, libre, paſſagere, & commune à toute la Trinité, mais par une opération *ad intra*, néceſſaire, perpétuelle, & propre au Pere ſeul. Concluons donc qu'on ne peut dire en aucun ſens, ſans une impiété manifeſte, que Jeſus-Chriſt Homme Dieu ait été véritablement & proprement engendré par l'action de Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes.

Qu'eſt-il beſoin après cela de répondre à un raiſonnement que le Fr. Berruyer étale avec emphaſe dans ſes Défenſes? Toute action, dit il (1), par laquelle la Nature Divine eſt com-

(1) *Défenſe .... contre le Projet d'Inſtr. Paſt. Réponſe à la Réplique, pag.* 274. Ideo.... actio uniens naturam humanàm Verbo dici poteſt generatio, quia per actionem illam fit quædam naturæ Divinæ communicatio; quatenus per actionem unientem fit ut homo aliquis, ſeu Verbum ſub formâ hominis, habeat naturam Divinam, adeoque de homine aliquo dici poſſit, quòd ſit Deus,

muniquée, eſt une vraie génération. Or par l'action de Dieu qui a uni l'humanité de Jeſus-Chriſt à une Perſonne Divine, la Nature Divine a été communiquée à cette ſainte humanité. Donc cette action eſt une vraie génération.

Tout eſt faux dans ce raiſonnement. Il eſt faux premiérement que toute action par laquelle la Nature Divine eſt communiquée, ſoit une vraie génération. Le Pere & le Fils communiquent la Nature Divine au Saint-Eſprit, & cependant ils ne l'engendrent pas, & le Saint-Eſprit n'eſt pas

Nouvelle Défenſe..... à Nancy, premiere Lettre, pag. 46. A ces faux principes, le P. Berruyer oppoſe ce raiſonnement clair & precis, qui renferme tout ce qu'il a dit dans ſes premieres Diſſertations. Jeſus-Chriſt eſt vrai Fils de Dieu. Les Ecrivains ſacrés reconnoiſſent une vraie rélation de Pere à Fils entre Dieu & le compoſé Théandrique. Dans leurs Ecrits la dénomination de Fils affecte directement l'humanité du compoſé. [*Groſſiere pétition de principe. L'Egliſe au contraire a toujours été perſuadée que la dénomination de Fils de Dieu dans les Livres ſaints affecte directement la Perſonne même de Jeſus-Chriſt, qui eſt le Verbe fait chair.*]..... Or il ne peut y avoir de vraie Paternité, de Filiation propre, que par une vraie communication de nature. Donc par l'union des deux natures dans une Perſonne Divine, quoiqu'il n'y ait ni confuſion ni mêlange, ſe fait la communication de la nature: ce qui eſt le fondement d'une génération proprement dite.

leur fils. Par la grace ſanctifiante nous ſommes faits, comme dit S. Pierre(1), participans de la Nature Divine, *Divinæ conſortes naturæ :* & cependant notre juſtification n'eſt pas une génération phyſique, & proprement dite, mais ſimplement une adoption, ou une génération morale & de pure grace.

Secondement, il n'eſt pas moins faux que par l'union des deux natures en la Perſonne de Jeſus-Chriſt, la Nature Divine ait été communiquée à la nature humaine dans le ſens que l'entend le Fr. Berruyer, en ſorte que l'humanité de Jeſus-Chriſt ait acquis la propriété de véritable & naturel fils de Dieu. Quelqu'étroite que ſoit l'union de l'humanité avec la Divinité, l'humanité n'en eſt pas moins diſtinguée eſſentiellement de la Divinité. L'union n'ayant pas confondu les natures, n'a pas non plus confondu leurs propriétés. Elle ne fait pas, ni que la Nature Divine ſoit ſujette aux foibleſſes de l'humanité, ni que l'humanité acquiere les attributs & les

(1) 2. Petr. I. 4.

perfections de la Nature Divine. Attribuer à l'une des deux natures ce qui n'appartient qu'à l'autre, ou prétendre qu'il réſulte de leur union une eſpéce de nature compoſée qui réuniſſe les propriétés de l'une & de l'autre, ce ſeroit renouveller l'héréſie des Eutychiens.

Cette prétendue génération proprement dite de l'humanité de Jeſus-Chriſt par l'action de Dieu en trois Perſonnes, choque ſi groſſiérement les premieres notions de la Foi & de la raiſon même, que le Fr. Berruyer, après s'être épuiſé inutilement pour lui donner quelqu'apparence de vérité, eſt enfin forcé d'avouer (1), qu'elle « n'eſt point analogue avec la » génération *in Divinis ;* & qu'elle ne » reſſemble point à la génération *in* » *humanis :* ſous ces rapports, ajoute-» t-il, elle ſera improprement dite, ſi » vous voulez ; mais elle eſt propre » dans ſon genre particulier & unique » de l'Incarnation, qui exige une filia-» tion particuliere. » C'eſt-à-dire, qu'en la place des Myſtères révélés, il

(1) Nouvelle Défenſe .... à Nancy, pag. 46. & 47.

ſubſtitue un nouveau myſtère de ſa façon, qu'il veut qu'on croye ſur ſa parole, ſans pouvoir l'appuyer d'aucune preuve, d'aucune raiſon, d'aucun exemple, d'aucun ſuffrage des ſaints Docteurs ni même des Théologiens.

ARTICLE V.

Que c'eſt une erreur, d'enſeigner que Jeſus-Chriſt n'en ſeroit pas moins le Fils unique & naturel de Dieu, quand même ce ne ſeroit pas le Verbe, ou le Fils de Dieu, mais le Pere, ou le Saint-Eſprit qui ſe ſeroit incarné.

LA propriété de Fils de Dieu que les FF. Hardouin & Berruyer attribuent à l'humanité de Jeſus-Chriſt, eſt, ſelon eux, abſolument indépendante de la filiation éternelle du Verbe. Quand même ce ne ſeroit pas le Verbe, mais le Pere ou le Saint-Eſprit, qui ſe ſeroit incarné, dit le Fr. Berruyer (1), Jeſus-Chriſt n'en

(1) Ibid. pag. 51. & 52.

ſeroit pas moins le Fils unique, véritable, & naturel de Dieu.

Où ce téméraire a-t-il pris un pareil principe ? Nous ſçavons par la Foi que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu, parcequ'il eſt le Verbe engendré avant tous les ſiécles & fait homme dans le tems. Ni l'Ecriture-Sainte, ni la Tradition, ni les Peres, ni les Conciles, ni les Symboles, ni l'enſeignement de l'Egliſe, ne nous parlent point d'une autre Filiation Divine. Voilà à quoi tout Fidéle doit s'en tenir, ſans prétendre en ſçavoir plus que ce qu'il a plu à Dieu de nous révéler. Dans des matieres qui ſurpaſſent infiniment l'intelligence humaine, c'eſt s'expoſer à faire naufrage dans la Foi, que de ſe faire des hypothéſes chimériques ou des poſſibilités en l'air (*), pour bâtir deſſus des ſyſtêmes arbitraires.

(*) On peut mettre au nombre de ces hypothèſes chimériques & de ces poſſibilités en l'air, ce que le Fr. Berruyer avance dans la premiere Partie de ſon Hiſtoire, *Liv. I. pag.* 24. que, » Toutes les créatures » libres & raiſonnables, Dieu pouvoit les unir ſub» ſtantiellement à ſon Verbe : car, ajoute-t-il, juſ» qu'où ne peut-on pas porter la poſſibilité en ce » genre ? » C'eſt-à-dire qu'il pouvoit y avoir autant d'Incarnations du Verbe qu'il y a d'hommes & d'Anges. Tous les hommes & tous les Anges dans cette ſuppoſition n'auroient donc été qu'une ſeule perſon-

A Dieu ne plaiſe, que mettant des bornes à la toute-puiſſance de Dieu, nous prétendions que le myſtère de l'Incarnation n'a pu s'opérer que dans la Perſonne du Verbe. Mais nous dirons avec le P. Petau Jéſuite (1), (& ſaint Fulgence long-tems auparavant avoit fait la même obſervation (2))

ne, la perſonne même du Verbe. Quel deſſein peut avoir un auteur qui repaît de pareilles idées l'imagination & la curioſité de ſes lecteurs, dans un ouvrage deſtiné à décrire *l'Hiſtoire* de la Religion & *du Peuple de Dieu*, & dans lequel il s'étoit engagé à ne rien avancer qui ne fût *tiré des ſeuls Livres Saints ?* Au reſte, cet endroit eſt un de ceux qu'on lui a fait retrancher dans les éditions poſtérieures.

(1) *Petav. tom. 5. Theolog. Dogm. lib. 7. de Incarnat. cap. 5. num. 9.* Si Spiritus Sanctus homo fieret, non aliam huic proprietatem, quàm ſuam, communicaret, quâ hic homo non Patet eſſet, non Filius, ſed Spiritus ſanctus. Similiter humana ſi à Patre natura in perſonæ unionem adhibèretur; non aliam huic quàm Paternitatis proprietatem adderet, eſſetque homo ille Deus Pater. Ut enim candor, quodcumque corpus afficit, candidum facit, & calor calidum, & ſanctitas ſanctum: ita paternitas, cuicumque formæ inſtar convenit, nihil aliud niſi Patrem facit, Filietas item Filium, non ſecùs ac Divinitas Deum. Hinc eſt quòd Chriſtus homo Divinitate ipsâ Deus eſt & increatâ ſanctitate ſanctus: quod non alio modo fit, quàm ſubſtantivâ unione.

(2) *S. Fulgent. lib. de Fide ad Petrum, c. 2. n. 8.* Si enim Pater naſceretur de Virgine, una perſona eſſet Pater & Filius [Mariæ:] ipſa autem una perſona, pro eo quòd non de Deo, ſed tantùm de Virgine naſceretur, non Dei Filius, ſed tantùm hominis filius veraciter diceretur.... Ipſe enim qui Filius dicitur, ſi idem eſſet & Pater, non veraciter Dei

que ſi ce n'étoit pas le Fils, mais le Pere ou le Saint-Eſprit qui ſe fût incarné, Jeſus-Chriſt au lieu d'être le Fils de Dieu, ſeroit ou Dieu le Pere, ou le Saint-Eſprit fait homme. Nous dirons encore que ſelon la penſée des Peres & des Docteurs Catholiques, entre leſquels le même P. Petau (1) cite en particulier ſaint Fulgence, Gennade, ſaint Jean Damaſcene, ſaint Anſelme, ſaint Bernard, ſaint Paulin d'Aquilée, Hugues de ſaint Victor, & le Maître des Sentences, qui a été ſuivi par la plûpart des Théologiens; il convenoit, pour cette raiſon là même, que ce fût le Fils de Dieu qui s'incarnât, plutôt que le Pere ou le Saint-Eſprit; afin que la même Perſonne Divine, qui eſt le Fils de Dieu par la génération éternelle, devînt auſſi le fils de l'homme par ſa naiſſance temporelle, & qu'ainſi il n'y eût pas deux fils dans la Trinité.

Filius diceretur, quia non de Deo, ſed de ſolâ Virgine naſceretur.

(1) Ibidem.

ARTICLE VI.

Que c'est une impiété de prétendre que le Verbe en s'incarnant a été fait le Fils de Dieu.

CETTE même Propriété de Fils de Dieu, que ces auteurs prétendent être indépendante de la filiation éternelle du Verbe, ils la font réfluer de l'humanité sur le Verbe même; & ils enseignent que le Verbe, par son union avec l'humanité, a acquis la dénomination de Fils de Dieu un, subsistant en trois Personnes.

Nous les avons vu ailleurs (1) se diviser, du moins en apparence, sur le point de la génération éternelle du Verbe. Le Fr. Hardouin, par une hérésie manifeste, soutient que le Verbe n'est pas de toute éternité le Fils de Dieu, & qu'il ne l'est devenu que par l'Incarnation. Le Fr. Berruyer au contraire reconnoît la génération éternelle du Verbe, quoiqu'il s'efforce d'en abolir toutes les preuves, tant dans

(1) Voyez ci-dessus, premiere Section, chap. III. art. I. & II. tom. I. pag. 354. & suiv.

l'Ecriture-Sainte, que dans les formules & les prieres de l'Egliſe. Mais ici ils ſe rejoignent, & ils diſent de concert, que le Verbe éternel, (quoiqu'il en ſoit de ſa génération éternelle,) a acquis par l'Incarnation, ou, comme le Fr. Berruyer s'exprime, *par ſa génération temporelle & AD EXTRA*, la dénomination de Fils de Dieu un & véritable, ſubſiſtant en trois Perſonnes.

Ne ceſſerons-nous donc jamais d'entendre ces Religieux proférer de nouveaux blaſphêmes? Quoi! le Verbe engendré éternellement par le Pere, a été engendré dans le tems & au dehors par toute la Trinité, & dès-lors par lui-même! Il eſt devenu dans le tems le fils de la Trinité, & par conſéquent de lui-même! Cette prétendue génération temporelle ſe fait, dit le Fr. Berruyer, par la communication de la Nature Divine. Eſt-ce donc que par l'Incarnation la Nature Divine a été communiquée au Verbe? Quel enchaînement d'erreurs! Profitez, N. C. F. des égaremens ſi prodigieux & ſi multipliés de ces faux ſçavans. Qu'ils ſervent à vous convaincre

de plus en plus qu'il n'y a de ſageſſe & de ſureté, qu'à vous défier de votre propre eſprit, & à marcher humblement dans la ſimplicité de la Foi ſous la conduite & l'enſeignement de l'Egliſe.

ARTICLE VII.

Que c'eſt une erreur groſſiere, de prétendre que Jeſus-Chriſt par ſa mort a ceſſé d'être le Fils de Dieu, & qu'il a été fait de nouveau le Fils de Dieu, au moment de ſa Réſurrection.

FINISSONS le triſte, mais indiſpenſable examen de ces nouveautés perverſes, par la réfutation d'une autre erreur du Fr. Berruyer qui eſt une ſuite des précédentes. Il ſoutient que Jeſus-Chriſt en mourant, a ceſſé d'être le Fils de Dieu, & qu'au moment de ſa réſurrection, il a été fait de nouveau le Fils de Dieu par une génération parfaite & conſommée.

Le Symbole des Apôtres ſuffit tout ſeul pour vous prémunir contre cette

ſéduction. Vous y confeſſez expreſſément, comme ſaint Auguſtin le faiſoit remarquer aux Catéchumenes, que le Corps de Jeſus-Chriſt ſéparé de ſon ame dans le tombeau, étoit le Chriſt, le Fils de Dieu. « Nous ne croyons » ſeulement pas en Dieu le Pere, dit » ce ſaint Docteur (1), mais nous » ajoutons : *Et en Jeſus-Chriſt ſon Fils* » *unique Notre Seigneur.* Nous confeſ- » ſons non-ſeulement que le Fils de » Dieu eſt né, qu'il a ſouffert, qu'il » eſt mort, mais encore qu'il a été » enſéveli. Cependant ſon corps ſeul, » ſéparé de ſon ame, a été mis dans » le tombeau. Nous confeſſons donc » que le corps du Sauveur, ſéparé de » ſon ame dans le tombeau, étoit le » Chriſt » le Fils de Dieu.

(1) *S. Auguſt. tract. 47. in Joan. num.* 13. Sola caro Chriſti dictus eſt Chriſtus. Credimus certè non in ſolum Deum Patrem, ſed & *In Jeſum Chriſtum, Filium ejus unicum, Dominum noſtrum.* Modò totum dixi, ... Et Verbum & animam & carnem. Sed utique confiteris etiam illud quod habet eadem fides, in eum Chriſtum te credere, qui mortuus eſt & ſepultus. Ergo etiam ſepultum eſſe Chriſtum non negas, & tamen ſola caro ſepulta eſt. Si enim erat ibi anima, non erat mortuus : ſi autem vera mors erat, ut ejus vera ſit reſurrectio, ſine animâ fuerat in ſepulchro ; & tamen ſepultus eſt Chriſtus. Ergo Chriſtus erat etiam ſine animâ caro, quia non eſt ſepulta niſi caro.

La même vérité eſt exprimée par ces paroles que l'Ange dit aux ſaintes Femmes : *Venez & voyez le lieu où le Seigneur avoit été mis*, *UBI POSITUS ERAT DOMINUS* (1) : expreſſion qui fait voir, qu'encore que le Corps de Jeſus-Chriſt ait été mis ſans ſon ame dans le ſépulcre, le Seigneur, ou le Fils de Dieu, y a été ; & qu'ainſi Jeſus-Chriſt n'a pas ceſſé par ſa mort d'être le Fils de Dieu.

Ce que nous diſons du Corps du Fils de Dieu, il faut le dire pareillement de ſon ame ſainte. Le Symbole ne dit pas ſeulement que le Fils unique de Dieu .... *a été enſéveli*, il ajoute qu'il *eſt deſcendu aux enfers*, quoiqu'il n'y ſoit deſcendu que par ſon ame ſéparée de ſon corps. C'eſt donc une héréſie formelle de prétendre que Jeſus-Chriſt a ceſſé d'être le Fils de Dieu dans l'intervalle de ſa mort à ſa réſurrection. Ce que la mort a opéré en Jeſus-Chriſt, c'eſt que par la ſéparation de ſon ame d'avec ſon corps il a ceſſé d'être homme (2) : mais

(1) Matth. XXVIII. 6.

(2) Voyez le P. Petau, *Tom.* 5. *Theol. Dogmat. lib.* 12. *de Incarnat. cap.* 20. où il réfute le Maître des

il n'a pas pour cela ceſſé d'être le Fils de Dieu ; parceque ce n'eſt pas l'union des deux ſubſtances dont ſon humanité eſt compoſée, qui fait qu'il eſt le Fils de Dieu, mais l'union hypoſtatique & indiſſoluble de ſon ame & de ſon corps à la Perſonne du Fils de Dieu. A l'inſtant de ſa mort l'ame de Jeſus-Chriſt a quitté ſon corps ; mais la Divinité du Fils de Dieu eſt demeurée unie inſéparablement & au corps & à l'ame. Lors donc qu'on détacha de la croix & qu'on enſévelit le corps de Jeſus-Chriſt, c'eſt le Fils de Dieu qui fut enſéveli dans ſon corps immolé pour nos péchés. De même quand ſon ame eſt deſcendue aux enfers, c'eſt le Fils de Dieu qui y eſt deſcendu par ſon ame ſainte. C'eſt ce qui fait que nous honorons ces deux Myſtères comme des ſources de vie & de ſanctification, parceque ce ſont les Myſtères d'un Dieu qui a triomphé du tombeau en s'y laiſſant renfermer, & de l'enfer en y manifeſtant ſa Majeſté.

Sentences & Hugues de Saint-Victor, qui ont penſé que Jeſus-Chriſt par la mort n'a pas ceſſé d'être homme. Tous les Théologiens ont abandonné ſur ce point le Maître des Sentences.

En vain le Fr. Berruyer s'efforce-t-il de couvrir l'impiété de ſa doctrine, en diſant qu'encore que Jeſus-Chriſt ait ceſſé par la mort d'être le Fils de Dieu, le Verbe n'a pas ceſſé pour cela d'être le Fils de Dieu. Quelle reſſource peut trouver dans une pareille défenſe, un auteur qui diſtingue ſans ceſſe Jeſus-Chriſt d'avec le Verbe (1)? Et dans cet endroit même ne l'en diſtingue-t-il pas évidemment? Car dire que Jeſus-Chriſt en mourant a ceſſé d'être le Fils de Dieu, & que le Verbe n'a jamais ceſſé d'être le Fils de Dieu, n'eſt-ce pas dire clairement que Jeſus-Chriſt n'eſt pas le Verbe?

Si c'eſt errer dans la Foi que d'enſeigner que Jeſus-Chriſt par ſa mort a ceſſé d'être le Fils de Dieu, il n'eſt pas moins contraire à la Foi de dire qu'au moment de ſa réſurrection il a été fait de nouveau le Fils de Dieu, & qu'en le reſſuſcitant, Dieu l'a engendré une ſeconde fois, *iteratò generat, dum facit reſuſcitando ut Filius ſit, qui moriendo Filius eſſe deſierat* (2).

(1) Voyez ci-deſſus, II. Sect. chap. III. art. IV. & V. pag. 117. & ſuiv.

(2) Berr. 2. part. tom. 8. pag. 66.

Reſſuſciter un homme après ſa mort, n'eſt pas l'engendrer, c'eſt ſimplement réunir les deux ſubſtances que la mort avoit ſéparées : mais il y a ici une autre obſervation à faire, qui eſt capitale. Selon ce ſyſtème, Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes aura engendré Jeſus-Chriſt deux fois différentes, d'abord au moment de ſa conception, & enſuite au tems de ſa réſurrection. Or en quoi le Fr. Berruyer fait-il conſiſter la premiere génération ? C'eſt, dit-il, en ce que Dieu a uni l'humanité de Jeſus-Chriſt dès l'inſtant de ſa conception, avec une Perſonne Divine. Cela poſé, Dieu n'a pu engendrer de nouveau Jeſus-Chriſt au moment de ſa réſurrection, qu'en l'uniſſant une ſeconde fois à une Perſonne Divine, puiſque c'eſt dans cette union que ces auteurs font conſiſter cette prétendue génération. Il faut donc qu'ils ſuppoſent que l'union de l'humanité de Jeſus-Chriſt avec une Perſonne Divine a ceſſé par ſa mort. Or c'eſt-là une erreur formelle. La Foi nous apprend au contraire, que l'union du Verbe avec l'ame & avec le corps qu'il a pris, eſt indiſſoluble,

& n'a jamais ceſſé ni été interrompue un ſeul inſtant.

En un mot, ou le Fr. Berruyer penſe que la Divinité du Verbe a été ſéparée du corps & de l'ame de Jeſus-Chriſt depuis le moment de ſa mort juſqu'à celui de ſa réſurrection ; ou il croit avec tous les Fidéles qu'elle n'en a jamais été ſéparée depuis le moment de l'Incarnation. S'il penſe qu'à la mort de Jeſus-Chriſt la Divinité du Verbe s'eſt ſéparée de ſon ame & de ſon corps, & qu'elle leur a été unie de nouveau au moment de ſa réſurrection ; c'eſt une erreur intolérable, qui ne va à rien moins qu'à nier l'indiſſolubilité de l'union hypoſtatique, & à anéantir la vertu toute-puiſſante des myſtères de la Sépulture de Jeſus-Chriſt & de ſa deſcente aux Enfers. Si au contraire il croit ſincérement avec toute l'Egliſe, que la Divinité du Verbe n'a pas été ſéparée un ſeul inſtant ni de l'ame ni du corps de Jeſus-Chriſt ; il faut qu'il confeſſe qu'elle n'a point été unie de nouveau à l'humanité de Jeſus-Chriſt par ſa réſurrection : (car ce qui n'a pas ceſſé d'être uni, ne peut pas être uni une

ſeconde fois.) Par conſéquent la réſurrection de Jeſus-Chriſt ne peut être appellée en aucun ſens une ſeconde génération, par laquelle il ait été fait de nouveau le Fils de Dieu après avoir ceſſé de l'être.

Objectera-t-on que ſaint Paul applique à la réſurrection de Jeſus-Chriſt ces paroles du ſecond Pſeaume : *Vous êtes mon Fils : je vous ai engendré aujourd'hui ?* Nous avons expliqué ailleurs (1) le ſens de ces paroles. Nous avons fait voir, que la génération dont le Prophéte & l'Apôtre après lui parlent uniquement, n'eſt autre que la génération éternelle du Fils de Dieu : génération qui eſt perpétuelle & ſans interruption, en ſorte qu'il n'y a pas de jour ni d'inſtant où Dieu le Pere n'engendre ſon Fils unique, parcequ'il l'engendre par un acte éternel, toujours ancien & toujours nouveau. Il l'a engendré avant tous les ſiécles. Il ne ceſſe point, & ne ceſſera jamais de l'engendrer. Il l'engendroit donc & au moment de ſon Incarnation, quand il l'a uni à une nature humaine ; &

(1) Voyez ci-deſſus, premiere Section, tom. I. chap. IV. art. I. pag. 434. & ſuiv.

au moment de ſa réſurrection, quand il lui a donné dans ſon humanité une vie nouvelle, glorieuſe & immortelle. En ſorte que la réſurrection de Jeſus-Chriſt auſſi-bien que ſon incarnation, n'a été, ſelon l'expreſſion de M. Boſſuet, qu'*une extenſion & une progreſſion de la génération éternelle.* Dans cette explication, puiſée dans les plus pures ſources, tout eſt ſimple, lié, conſéquent; & en même-tems tout y eſt ſublime, lumineux, digne de Dieu. Dans celle du Fr. Berruyer empruntée des Sociniens, tout eſt forcé, mal aſſorti, & injurieux à Jeſus-Chriſt.

CHAPITRE V.

Les Textes ſacrés où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu, vengées des interprétations Sociniennes des FFr. Hardouin & Berruyer.

CE n'eſt pas aſſez de vous avoir montré que la Doctrine des FF. Hardouin & Berruyer touchant la filiation de Jeſus-Chriſt, vient ſe briſer dans toutes ſes parties contre le rocher inébranlable de la foi ; il faut encore, pour ne laiſſer aucun nuage ſur une matiére ſi importante, diſſiper les objections de ces deux auteurs. La vérité toujours aſſurée de vaincre, ne craint que de n'être pas aſſez connue ni aſſez approfondie. Les attaques même qu'on lui livre, ſont pour elle la matiére d'un triomphe plus complet. De plus, nous devons aux oracles ſacrés, ſi indignement défigurés par ces téméraires interprétes, de les venger de l'effroyable abus qu'ils en font, & d'en fixer le vrai ſens par la Tradition & l'enſeignement de l'Egliſe. Une des

principales obligations de notre miniſtère, eſt de vous expliquer les paroles de vie renfermées dans les Livres ſaints : comme un de vos premiers devoirs eſt d'être ſaintement avides de tout ce qui peut vous en faciliter la ſalutaire intelligence.

ARTICLE PREMIER.

Qu'il eſt évidemment faux que les Juifs & les Apôtres eux-mêmes n'ayent pu concevoir la qualité de Fils de Dieu *que Jeſus-Chriſt s'eſt attribuée, que dans le ſens des FF. Hardouin & Berruyer.*

COMMENÇONS par une des objections ſur leſquelles le Fr. Berruyer inſiſte davantage. Il eſt d'autant plus néceſſaire de la confondre, qu'elle tend à faire main-baſſe généralement ſur tous les Textes Evangéliques dans leſquels Jeſus-Chriſt a été appellé ou s'eſt appellé lui-même le Fils de Dieu.

Raiſonnement du Fr. B. Tout y porte à faux.

Le Fr. Berruyer prétend que les Juifs & les Apôtres eux-mêmes n'auroient pu rien comprendre aux paroles de

de Jeſus-Chriſt, quand il s'eſt dit le Fils de Dieu, s'il avoit voulu annoncer par-là ſa génération éternelle. Juſqu'alors, dit-il (1), le myſtère de la Trinité n'avoit point encore été révélé aux hommes. Dieu ne s'étoit fait connoître aux Iſraëlites que ſous l'idée de

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 158. 159. & 160.* Si Jeſus Chriſtus credi & dici Filius Dei non poſſet, niſi quatenus & in quantùm creditur quia Verbum .... eſt ab æterno Filius Patris; dicendum profectò eſſet, neque Petrum in geminâ confeſſione, neque Martham, neque Principem Sacerdotum Caïpham in ſuâ interrogatione, ... vidiſſe quidpiam & intellexiſſe. Nondum erat diſertè & explicitè revelatum omnibus, ſed nec ipſis, credo, Apoſtolis, myſterium trium in Deo uno perſonarum.... Dum adhuc mortalis viveret, ... voluit ſe quidem credi ab eis [Judæis] Filium Dei, ſed Dei unius & veri, Dei Abraham, Dei Iſaac, Dei Jacob, quem ipſi, à Moyſe & Prophetis edocti, unum Deum colebant & credebant. Erat tunc iſta fidei confeſſio ſufficiens & neceſſaria. Si plus ab ipſis exigeret Chriſtus, reſpondere utique poterant quod poſthàc Paulo Epheſii de Spiritu Sancto, *ſed neque* ſi tres ſunt in Deo uno quem colimus perſonæ, quarum prima Pater, ſecunda Filius ſit *audivimus.*

Et pag. 162. & 163. Confiteri igitur eo tempore virum illum, qui ſe Meſſiam aſſerebat, ... eſſe verum & naturalem Filium Dei, erat primò confiteri, Deum unum & verum, Deum Abraham, Deum Iſaac, Deum Jacob, Deum ut cognitus erat & revelatus Judæis, non adoptaſſe ſibi tantùm.... ſed verè ſibi feciſſe ex ſemine David, ſecundùm carnem, Filium, qui unione hypoſtaticâ humanitatis ſuæ cum Deo, ſit verus naturaliſque Filius.... Nondum erat in hac ipsâ fidei confeſſione, fidem ſuam expliciram extendere ad tres in Deo uno perſonas, ... quarum prima eſt Pater ab æterno generans Verbum, ſecunda Filius ab æterno generatus.

Dieu un & véritable, de Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob. Les Juifs inſtruits par Moyſe & les Prophétes, ne connoiſſoient & n'adoroient le vrai Dieu que ſous cette idée. Par conſéquent, quand Jeſus-Chriſt leur a déclaré qu'il étoit le Fils de Dieu, ils n'ont pu concevoir autre choſe, ſinon qu'il ſe diſoit le Fils de ce Dieu un & véritable qu'ils connoiſſoient, & qui s'étoit fait connoître à leurs Peres. Ce n'eſt donc qu'en ce ſens-là que Jeſus-Chriſt a voulu qu'ils le cruſſent le Fils de Dieu. Cette Profeſſion de Foi étoit alors ſuffiſante; & ſi Jeſus-Chriſt avoit exigé des Juifs qu'ils le reconnuſſent pour le Fils éternel de Dieu le Pere, ils auroient pu lui répondre qu'ils n'avoient jamais entendu dire qu'il y ait plus d'une perſonne en Dieu. Donc, conclut-il, confeſſer alors que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu, c'étoit confeſſer que Dieu un & véritable, tel que les Juifs le connoiſſoient, n'avoit pas ſimplement adopté Jeſus-Chriſt, mais l'avoit fait véritablement ſon Fils ſelon la chair, en uniſſant ſon humanité avec Dieu; & ce n'eſt qu'en ce ſens là que Jeſus-Chriſt a pu s'an-

noncer aux hommes ſous la qualité de Fils de Dieu.

Voilà le grand argument du Fr. Berruyer. Bien loin de chercher à l'affoiblir, nous l'avons expoſé dans toute ſon étendue & dans toute ſa force. Mais ſa force n'eſt que foibleſſe. Tout y porte à faux, & ne tend qu'à anéantir nos dogmes les plus ſacrés.

I. Il eſt appuyé uniquement ſur une ſuppoſition dont nous avons montré ailleurs la fauſſeté (1); ſçavoir que le myſtère de la Trinité & de la génération éternelle du Verbe n'a point été révélé aux hommes avant la venue de Jeſus-Chriſt, que les Patriarches & les Prophétes n'en ont eu aucune connoiſſance, & que les Juifs n'en avoient pas la moindre idée. Ce fondement étant renverſé, tout l'édifice bâti deſſus, croule & tombe en piéces.

1. Il n'eſt appuié que ſur cette fauſſe ſuppoſition, que le Myſtère de la Trinité n'a point été révélé aux hommes avant J. C.

En vain le Fr. Berruyer tâche-t-il dans ſes Défenſes de l'étayer du ſuffrage de Bellarmin. Ce fragile appui lui échappe, tombe ſur lui & l'écraſe. Bellarmin dit à la vérité que Dieu n'a pas voulu propoſer clairement la Tri-

(1) Voyez ci-deſſus, premiere Section, chap. VI. tom. I. pag. 470. & ſuiv.

nité de ſes Perſonnes au commun des Juifs, de peur que ce peuple groſſier, accoutumé à voir adorer pluſieurs fauſſes divinités, ſoit en Egypte d'où il ſortoit, ſoit dans le pays de Chanaan où il entroit, n'en prît occaſion de ce Myſtère pour s'imaginer qu'on lui propoſoit trois Dieux à adorer : mais il obſerve en même-tems (1) que ce myſtère a été révélé dès les premiers tems, & que Dieu en a répandu un grand nombre de traces dans l'Ancien Teſtament ; afin que, lorſqu'il ſeroit annoncé ouvertement & vulgairement dans le Nouveau, il ne parût pas une doctrine nouvelle, ou contraire à ce qui avoit été cru juſqu'alors : obſervation, qui ſuffit toute ſeule, pour détruire ſans reſſource la prétention de nos deux auteurs. Bellarmin étoit ſi

(1) *Bellarmin. tom. I. controverſ. lib. 2. de Chriſto, cap. 6.* Notandum eſt cum Theodoreto Lib. 2. ad Græcos, Deum in veteri Teſtamento noluiſſe proponere myſterium Trinitatis expreſsè, quia Judæi incapaces erant, & quia recèns exierant de Ægypto, ubi colebantur Dii multi, & intraturi erant in terram Chanaan, ubi etiam multi habebantur Dii, ne videlicet putarent ſibi etiam tres Deos proponi colendos : voluiſſe tamen Deum adumbrare hoc myſterium, idque multis modis ; ut cùm in novo Teſtamento prædicaretur, non videretur omnino novum, nec repugnans veteri Teſtamento.

éloigné de penſer que le myſtère de la Trinité a été inconnu aux Patriarches & aux Prophétes, qu'en cet endroit même, il en prouve la vérité par pluſieurs paſſages de l'Ancien Teſtament.

2. Quand même on accorderoit au Fr. Berruyer que les Juifs n'avoient aucune idée du myſtère de la Trinité & de la génération éternelle du Fils de Dieu, il ne s'enſuivroit pas qu'ils n'ayent pu concevoir la qualité de *Fils de Dieu* que Jeſus-Chriſt s'attribuoit, que dans le ſens que le Fr. Berruyer imagine. Ce qu'il faudroit dire dans cette ſuppoſition, c'eſt que les paroles ſi expreſſes de Jeſus-Chriſt, appuyées des caractères de Divinité qui éclatoient en lui, auroient dû appprendre aux Juifs des vérités qu'ils auroient ignorées juſques-là ; ſçavoir, qu'il y a en Dieu un Pere qui engendre, & un Fils qui eſt engendré de toute éternité ; que le Fils de Dieu coéternel & conſubſtantiel au Pere s'étoit fait homme ; & que Jeſus-Chriſt étoit ce Fils de Dieu fait homme.

2. Dans cette ſuppoſition même, il eſt faux que les Juifs n'ayent pu prendre le terme de *Fils de Dieu*, que dans le ſens des FF. H. & B.

Etoit-il plus difficile de croire, ſur la parole de Jeſus-Chriſt & ſur les

preuves éclatantes dont ſa doctrine étoit accompagnée, que Dieu engendre un fils qui lui eſt conſubſtantiel, & que le Fils de Dieu s'étoit incarné pour le ſalut des hommes, que de croire que Dieu conſidéré dans l'unité de ſa nature, s'étoit uni en unité de perſonne l'humanité de Jeſus-Chriſt, & que par cette union il avoit fait de cette humanité ſon fils propre & naturel ? Quelqu'incompréhenſibles que ſoient les myſtères de la Trinité & de l'Incarnation, ils ne le ſont certainement pas plus que le prétendu Myſtère d'une humanité unie hypoſtatiquement à Dieu un, & faite le Fils de Dieu par cette union même, comme par une vraie & proprement dite génération. Que le Fr. Berruyer répéte tant qu'il voudra, que les Juifs n'avoient jamais entendu parler d'un Pere & d'un Fils éternel en Dieu; nous demanderons s'ils ſçavoient davantage que le Meſſie ſeroit fait dans le tems le fils propre & naturel de Dieu par une vraie génération. Pourquoi donc auroient ils pris les paroles de Jeſus-Chriſt dans ce dernier ſens plutôt que dans le premier, qui eſt infiniment

plus digne de Dieu, & qui choque beaucoup moins la raiſon ?

3. Quand ſaint Paul trouva à Ephèſe des Diſciples qui n'avoient pas entendu parler du Saint-Eſprit, ſon premier ſoin fut de les inſtruire exactement du myſtère de la Trinité ; après quoi il les fit baptiſer & leur conféra le ſacrement de Confirmation. Jeſus-Chriſt, le Docteur des hommes par excellence, ou plutôt leur unique Maître (1), (*Magiſter veſter unus eſt Chriſtus*) auroit-il pu tenir une autre conduite à l'égard des Juifs, ſuppoſé qu'ils ignoraſſent le myſtère de la Trinité, & que cette ignorance les mît dans l'impoſſibilité de croire en lui comme au Fils de Dieu engendré avant tous les ſiécles ? Etoit-il de ſa ſageſſe, de ſa charité, & de ſon attention pour un peuple dont il étoit ſpécialement le Miniſtre & l'Apôtre, de le laiſſer plus long-tems dans l'ignorance d'un Myſtère qui eſt le fondement & l'eſſence de la Religion qu'il venoit établir ſur la terre ? Quoi ! la Miſſion du Fils de Dieu aura eu pour principal

3. Dans cette ſuppoſition, J. C. auroit dû avant toutes choſes inſtruire les Juifs du Myſtère de la Trinité, au lieu de les laiſſer dans l'ignorance ſur un dogme ſi capital.

(1) Matth. XXIII. 10.

objet, ſi l'on en croit les FF. Hardouin & Berruyer, d'établir ſur la terre une Religion nouvelle, fondée ſur la croyance des myſtères de la Trinité & de l'Incarnation ; & durant tout le cours de ſes prédications, il n'aura donné aux Juifs, qu'il étoit chargé d'inſtruire, aucune connoiſſance de ces deux grands Myſtères ! Il n'en aura parlé à ſes Apôtres mêmes qu'en paraboles & en énigme ! Il ne les leur aura découverts d'une maniere claire & diſtincte qu'après ſa réſurrection, dans une école privée ; & les Apôtres auront tenu la même conduite ! Quels paradoxes ! quel cahos de contradictions ! N'inſiſtons pas davantage ſur ces ſcandaleuſes aſſertions. Nous en avons ſuffiſamment montré la fauſſeté & les pernicieuſes conſéquences dans la premiere Section (1).

4. Il ſuit du diſcours du Fr. B. que la foi de la Trinité & de l'Incarnation n'eſt pas néceſſaire pour le ſalut de né-

4. Le Fr. Berruyer prétend que la foi de ces myſtères n'étoit pas néceſſaire durant la vie mortelle de Jeſus-Chriſt. Il ſuffiſoit alors, dit-il, de croire que Jeſus-Chriſt a été fait dans le tems le fils de Dieu un & véritable ;

(1) Chapitre VII. tom. I. pag. 511. & ſuiv.

& Jeſus-Chriſt n'en demandoit pas davantage des Juifs : *Erat tunc iſta fidei confeſſio ſufficiens : voluit ſe quidem credi ab eis Filium Dei, ſed Dei unius & veri, &c.* Parler ainſi, c'eſt ſuppoſer, contre le ſentiment unanime de tous les Théologiens, que même depuis la venue de Jeſus-Chriſt la foi de la Trinité & de l'Incarnation n'eſt pas néceſſaire de néceſſité de moyen pour être ſauvé, mais tout au plus de néceſſité de précepte : c'eſt-à-dire, que ceux à qui ces Myſtères ſont propoſés de la part de Dieu, peuvent bien être obligés de les croire ; mais qu'on peut être ſauvé ſans les connoître, & par conſéquent ſans les croire ; & que tel a été l'état des choſes durant tout le tems que Jeſus-Chriſt a paſſé ſur la terre, & même juſqu'après la ruine entiere de la Ville & du Temple de Jéruſalem.

ceſſité de moyen, mais tout au plus de néceſſité de précepte.

Mais, leur dira-t-on, pourquoi la Foi qui, ſelon vous, ſuffiſoit alors, ne ſuffiroit-elle plus maintenant ? Que peut-il manquer d'eſſentiel à la foi d'un homme, qui ſe bornera à croire de Jeſus-Chriſt tout ce qu'il en a lui-même révélé dans le ſaint Evangile ?

Par quelles preuves, soit de l'Ecriture, soit de la Tradition, fera-t-on voir que la Foi Chrétienne doit à présent être plus étendue, & embrasser plus de dogmes, que dans les premiers tems du Christianisme ?

5. La foi que le Fr. B. soutient avoir été suffisante durant le tems de la prédication de J. C. n'est autre chose que l'hérésie des Sabelliens, ou l'impiété des Sociniens.

5. Enfin, quelle est donc cette Foi Chrétienne que le Fr. Berruyer prétend avoir été suffisante, & seule exigée par Jesus-Christ conversant sur la terre ? Elle consistoit, dit-il, à croire que Dieu un & véritable, tel que les Juifs le concevoient, c'est-à-dire, considéré comme une seule & unique Personne Divine, avoit fait de Jesus-Christ son propre Fils, non par adoption simplement, mais par une véritable & proprement dite génération, en s'unissant à son humanité. Mais sous quelle idée les Juifs pouvoient-ils concevoir ce fils naturel de Dieu, fait & engendré dans le tems ? Il n'y a sur cela que l'un de ces deux partis à prendre : ou de dire que les Juifs devoient croire que l'humanité de Jesus-Christ étoit unie hypostatiquement avec Dieu, conçu comme une seule personne, en sorte que Dieu & Jesus-Christ ne fussent qu'une même personne ; ou de

dire qu'ils devoient croire que Dieu avoit ſimplement communiqué à Jeſus-Chriſt une abondante portion de ſa puiſſance & de ſon autorité, ſans en faire une même perſonne avec lui. Or l'une & l'autre de ces idées eſt pleine d'abſurdité, d'héréſie & de blaſphême.

Selon la premiere idée, les Juifs n'auroient pas pu conſidérer Jeſus-Chriſt comme le Fils de Dieu, mais comme la Perſonne même de Dieu revêtue d'une nature humaine. Car l'effet propre de l'union hypoſtatique, eſt que les deux natures ſubſiſtent dans une même perſonne : au lieu que la relation de Pere à Fils & de Fils à Pere ſuppoſe néceſſairement deux perſonnes diſtinguées, dont l'une ſoit le Pere, & l'autre le Fils ; étant impoſſible que qui que ce ſoit devienne pere de ſoi-même, ou fils de ſoi-même.

Suppoſons cependant que les Juifs ayent été capables de dévorer une auſſi étrange abſurdité, que de ſe perſuader, comme Praxéas & les Sabelliens l'ont penſé dans la ſuite, que Dieu, conçu comme une ſeule perſonne, s'étoit incarné, & qu'en ſe faiſant homme, il s'étoit fait ſon fils à lui-

même. Dans cette ſuppoſition, la foi que Jeſus-Chriſt auroit exigée de ſes premiers Diſciples, auroit donc été l'héréſie même des Sabelliens, à cette ſeule différence près, que les Sabelliens nioient qu'il y ait trois Perſonnes en Dieu, au lieu que ces premiers Chrétiens ne l'auroient pas nié proprement, mais l'auroient ſimplement ignoré. Du reſte leur foi & l'idée qu'ils auroient eue de Jeſus-Chriſt comme Fils de Dieu, auroit été préciſément les mêmes que l'erreur condamnée depuis dans les Sabelliens.

Si, pour éviter cet inconvenient, on prend le ſecond parti, & qu'on diſe que Jeſus-Chriſt n'exigeoit autre choſe des Juifs, ſinon qu'ils le regardaſſent comme un homme ſinguliérement favoriſé de Dieu, comme un homme que Dieu s'étoit uni d'une façon très-étroite, qu'il avoit rendu participant de ſa Divinité & de ſa puiſſance dans un dégré bien ſupérieur à Moyſe & aux Prophétes, en un mot, comme un homme que Dieu avoit fait ſon fils par la plénitude des dons & par l'autorité dont il l'avoit comblé : c'eſt dire que Jeſus-Chriſt vouloit que les

Juifs penſaſſent de lui ce qu'en penſent les Sociniens.

Voilà donc quelle eſt en derniere analyſe, la foi que le Frere Berruyer aſſure avoir été ſuffiſante durant la vie mortelle de Jeſus-Chriſt, & tellement ſuffiſante, que Jeſus-Chriſt n'a rien exigé de plus d'aucun de ceux à qui il a prêché l'Evangile. C'eſt une prétendue foi, qui ne différe pas de l'héréſie des Sabelliens, ou de l'impiété des Sociniens. Pourriez-vous, N. C. F., n'être pas effrayés d'une doctrine ſi perverſe ?

ARTICLE SECOND.

Réfutation de l'interprétation Socinienne que les FF. Hardouin & Berruyer donnent aux paroles de l'Ange qui annonça à la Sainte Vierge qu'elle auroit pour Fils le Fils de Dieu, le Fils du Très-Haut.

DANS la multitude des textes de l'Evangile où Jesus-Christ est appellé le Fils de Dieu, il n'en est gueres de plus important que celui où saint Luc rapporte les paroles que l'Ange Gabriel adressa à la sainte Vierge. *Vous concevrez dans votre sein*, lui dit l'Ange (1), *& vous enfanterez un fils à qui vous donnerez le nom de* JESUS. *Il sera grand, & sera appellé le fils du Très-Haut.* Expliquant ensuite à Marie comment ce Mystère s'opéreroit en elle sans préjudice de son vœu de virginité : *Le Saint-Esprit*, ajouta-t-il, *surviendra en vous, & la*

(1) Luc. I. 31. 32. 34. & 35.

vertu du Très-Haut vous couvrira de ſon ombre : & c'eſt pourquoi le fruit ſaint qui naîtra de vous, ſera appellé le fils de Dieu. Ces paroles ſont, pour ainſi dire, la clé des autres endroits du Nouveau Teſtament où Jeſus-Chriſt eſt appellé *le fils de Dieu.* Car qui peut douter que cette auguſte dénomination n'ait par tout ailleurs le même ſens qu'elle a eu dans la bouche de l'Eſprit céleſte, envoyé exprès pour annoncer à l'humble Vierge à quel titre le fils dont elle alloit devenir la mere ſeroit le Fils de Dieu, & qui il auroit pour Pere ?

Efforts que les FF. H. & B. font à l'exemple des Sociniens, pour faire croire que les paroles de l'Ange doivent s'entendre d'une filiation temporelle.

Auſſi n'y a-t-il pas de ſubtilités que les Sociniens n'ayent imaginées, pour faire croire que les paroles de l'Ange ne doivent pas s'entendre d'une filiation éternelle, mais d'une filiation temporelle.

Les FF. Hardouin & Berruyer marchent ſur les mêmes traces. Vous verrez que la différence qu'ils affectent de mettre ſur cela entr'eux & ces hérétiques, n'eſt qu'imaginaire, & qu'au fond c'eſt la cauſe des Sociniens qu'ils ſoutiennent.

Le Fr. Berruyer débute par faire le

Avec quel mépris le Fr. B. parle à cette occaſion des Interprétes Catholiques.

procès aux Interprétes Catholiques qui n'expliquent pas comme lui ce texte ſacré. « Ceux, dit-il (1), de nos Interprétes, qui croient que l'Ange n'a donné au Fils de Marie le nom de *Fils de Dieu*, que parceque Jeſus-Chriſt devoit être appellé & être en effet Dieu ou le Verbe, lequel Verbe eſt de toute éternité le Fils du Pere; en ſorte que dans la penſée de l'Ange, la dénomination de *Fils de Dieu* tombe directement ſur la perſonne du Verbe, & non ſur l'humanité ſainte qui devoit naître de Marie : ces interprétes, dis-je, donnent à la vérité un ſens Catholique à ce texte de l'Evangile, mais leur interprétation n'eſt peut-être pas fort heureuſe, & ils ne doivent pas eux-mêmes en être fort ſatisfaits. »

(1) *Berr. 2 part. tom. 8. pag.* 10. Catholicè quidem, ſed non omnino fortaſſe feliciter, nec quo ſibi ſatisfacerent ſucceſſu, in eodem Evangeliorum textu explanando, eruditam ſuam operam collocaſſe videntur illi ex interpretibus noſtris, qui profitentur, non aliâ ratione hìc dici ab Angelo Filium Mariæ futurus, Filium Dei, quàm quòd Jeſus Chriſtus verè futurum ſit ac dicendus Deus aut Verbum, quod Verbum eſt ab æterno Filius Patris .... adeo ut ex mente Angeli, denominatio illa, *Filius Dei*, perſonam in recto attingat, non ipſam Filii ex Mariâ naſcituri ſanctiſſimam humanitatem.

Quels ſont donc les Interprétes dont ce téméraire parle avec tant de mépris ? Ne ſont-ce que quelques particuliers peu connus & non avoués par l'Egliſe ? Ce ſont tous les Peres ſans exception, tous les Commentateurs les plus reſpectables, tous les Théologiens Catholiques. M. Boſſuet dans ſon Inſtruction contre la verſion & les notes de Richard Simon, ſoutient (1) que *tous les Peres d'un commun accord ont rejetté* l'explication de nos deux Auteurs « en décidant, que pour ap» peller Jeſus-Chriſt Fils de Dieu au » ſens qu'il eſt appellé dans l'Evangile, » c'eſt-à-dire, le fils unique, le vrai » & propre fils ; il faut entendre né» ceſſairement qu'il eſt le fils par na» ture, & de même eſſence que ſon » Pere : » ce qu'on ne peut pas dire de l'humanité de Jeſus-Chriſt ſans une impiété manifeſte. Il fait voir en particulier que c'eſt ainſi que les paroles de l'Ange ont été expliquées par ſaint Athanaſe, & par ſaint Cyrille d'Alexandrie, *dont l'un a été la lumiere du*

Unanimité des SS. Peres & des Interprétes dans l'intelligence de ce texte. Maldonat eſt le premier qui s'en ſoit écarté. Ce que dit à ce ſujet M. Boſſuet.

(1) Boſſuet, Inſtruct. ſur la Verſ. du N. Teſtament de Trevoux, premier Paſſage. Tom. 2. p. 315. & ſuiv.

Concile de Nicée, & l'autre a été le chef de celui d'Ephèſe ; par ſaint Auguſtin, par *tout l'Occident, le Pape à la tête,* dans *le Concile de Francfort.* Maldonat eſt le premier, & preſque le ſeul Interpréte Catholique, qui ſe ſoit écarté du conſentement unanime de la Tradition. Il avoue lui-même qu'il n'a pour lui aucun Commentateur (1) : & par-là, dit encore M. Boſſuet (2), « Maldo-» nat rejette manifeſtement les ſaints » Peres, & *tous les auteurs qu'il a lus,* » ſans exception, pour établir ſon ſen-» timent particulier : *Ego quidem....* » Il ſe fait donc, en termes formels, » auteur unique d'une propoſition juſ-» qu'alors inouie dans l'Egliſe, & en » cette ſorte il prononce contre lui-» même, ſelon la régle du Concile ; » à quoi, ſi nous ajoutons que tous » les Sociniens embraſſent ſon expli-» cation, & qu'en effet tous les Peres » la rejettent unanimement avec les

(1) *Maldonat in Luc. cap. 1. v. 35. Vocabitur Filius Dei :* alii omnes quos viderim, ita interpretantur, quaſi de Chriſto ut Deo, aut certè ut homine in unam cum Deo perſonam aſſumpto loquatur Angelus.... Quamquam ego quidem alium arbitror eſſe ſenſum, &c.

(2) Boſſuet, au même endroit.

» Conciles, on voit clairement qu'elle » ne peut éviter d'être condamnée » toutes les fois qu'il faudra l'exami- » ner. »

Frivoles objections du Fr. B. contre l'explication des Docteurs Catholiques.

Qu'eſt-ce donc que le Fr. Berruyer oppoſe au conſentement des Peres, des Interprétes & des Théologiens ? Rien de plus frivole. Il prétend (1) que dans le diſcours de l'Ange il y a

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 100. 101. & 102.* Pace doctiſſimorum virorum dixerim, tres periodi Evangelicæ voculas, & illas quidem non orioſas, ſed, ut cuilibet legenti manifeſtum eſt, de induſtriâ ſelectas, ab illis in interpretatione ſuâ expungi gratis, vel ad ſenſum non ſuum invitè detorqueri. Prima vox eſt, [*ideoque*] in quâ pro legitimo, ſed & unico denominationis fundamento ponitur actio tranſiens & libera *Spiritus Sancti in Mariam ſuperventuri, & virtus Altiſſimi Virgini caſtiſſimæ in tempore obumbratura.* Secunda vox eſt, [*&*] quæ voci [*ideoque*] adjuncta emphaſim quamdam habet, notatque non tantùm Verbum, quod eſt ab æterno Filius Patris, ſed naſciturum ex Mariâ Virgine Filium novâ etiam ratione vocandum eſſe *Filium Dei.* Tertia vox eſt, [*quod*] *Quod naſcetur ex te Sanctum,* quæ loquendi forma in neutro genere, ſecundùm logicos omnes, imò & familiarem loquendi uſum, non appellat in recto perſonam, ſed humanitatem, & ubi de Chriſto agitur, ſanctiſſimam ejus humanitatem ex Virgineo ſanguine propagandam, donis ornandam omnibus, & perſonæ uni Divinæ in tempore conjungendam. Quarta vox adjici poteſt, [*Sanctum*] quod plerique omnes rectè interpretantur unctum à Spiritu Sancto & eximiè ſanctificatum : & iſtud profectò epirhetum in recto aptari Verbo non poteſt, Filio Patris æterni æterno : unicè in recto convenit ſanctiſſimæ Chriſti humanitati ex Virgine naſcituræ.

trois ou quatre petits mots qui ne ſont pas expliqués par nos Interprétes. Ces mots, dit-il, ſont. 1. la particule, *ideo*, laquelle ſignifie que la propriété de fils de Dieu attribuée à Jeſus-Chriſt, eſt fondée ſur l'opération du Saint-Eſprit qui devoit ſurvenir en Marie, & ſur la vertu du Très-Haut qui devoit la couvrir de ſon ombre. 2. La particule, *&*, qui ſuit immédiatement, & qui marque qu'outre le Verbe qui eſt de toute éternité le fils du Pere; le fils de Marie ſeroit appellé auſſi par une raiſon nouvelle, le fils de Dieu. 3. Le pronom neutre, *quod*, qui, ſuivant les régles de la Logique & l'uſage commun, ne peut pas exprimer la perſonne, qu'il auroit fallu déſigner par le genre maſculin; mais ſeulement l'humanité de Jeſus-Chriſt. 4. Le mot *ſanctum* auſſi au neutre, c'eſt-à-dire, ce qui ſera oint & ſanctifié par le Saint-Eſprit : caractère, ajoute-t-il, qui ne peut convenir directement au Verbe, mais ſeulement à l'humanité ſainte qui devoit naître de Marie.

Que prétendent ces Auteurs ? Se croient-ils en droit d'aſſervir la parole

de Dieu à leurs petites obſervations grammaticales, ſans s'embarraſſer de la Tradition conſtante de tous les ſiécles ? Qu'en expliquant le Texte ſacré, on ſoit attentif aux moindres particules ; qu'on s'applique à en faire ſentir la force & l'énergie, c'eſt ce que tout Commentateur exact ne doit pas négliger. Mais rejetter les ſens de l'Ecriture les plus univerſellement autoriſés par la Tradition, & leur ſubſtituer des interprétations étrangeres, inconnues à toute l'antiquité, & favorables aux Hérétiques, ſous prétexte de quelque particule, ou de quelqu'autre petit mot qu'on s'imaginera n'être pas ſuffiſamment rendu, c'eſt introduire la régle du monde la plus fauſſe, la plus téméraire, la plus pernicieuſe : C'eſt violer la loi ſi indiſpenſable du Concile de Trente : c'eſt livrer les divines Ecritures à la licence effrénée des eſprits préſomptueux, hardis, & pétulans.

Mais ne nous bornons pas à cette réflexion. Il faut, diſoit M. Boſſuet (1), « laiſſer ſans réplique ceux qui veulent

(1) Boſſuet à l'endroit cité plus haut, nomb. 15, pag. 319.

» trouver dans les paroles de l'Ange » une erreur de ſi dangereuſe conſé- » quence. » Ainſi, quelque mépriſables que ſoient les objections de ces Auteurs, vous ne ſerez pas ſurpris que pour l'intérêt de la Foi, nous nous y arrêtions un moment. Vous verrez que non-ſeulement il n'y a aucun mot dans le diſcours de l'Ange qui ne ſoit expliqué littéralement dans l'interprétation commune de l'Egliſe ; mais que c'eſt la ſeule qui ſatisfaſſe pleinement à toute la valeur des termes.

L'explication que les FF. H. & B. donnent à la particule, *ideoque*, eſt empruntée des Sociniens, & ne tend qu'à les favoriſer

1. Quelle indécence n'eſt-ce pas à des Prêtres & des Religieux qui ſe glorifient du nom de Catholiques, de tant inſiſter ſur la particule, *ideoque?* Ne ſçavent-ils pas que les Sociniens en tirent leur principal argument pour combattre la Divinité de Jeſus-Chriſt, ſous prétexte que Jeſus-Chriſt n'eſt appellé le fils de Dieu qu'à cauſe de ſa conception miraculeuſe, laquelle, diſent-ils, lui a donné Dieu pour Pere? Peut-on favoriſer plus ouvertement leur impiété, qu'en prétendant, comme le fait le Fr. Berruyer après le Fr. Hardouin (1) que la particule,

(1) *Hard. in Luc. cap. 1. paraphr. v. 35. pag. 148.*

ideoque, assigne l'opération du Saint-Esprit dans Marie pour l'unique fondement de la qualité de fils de Dieu attribuée à Jesus-Christ, *pro unico fundamento.*

Il est trop honteux de penser sur cela comme les Sociniens, pour que nos deux Jésuites n'ayent pas tâché d'éviter un pareil soupçon. Ils mettent une différence entr'eux & ces hérétiques. C'est, disent-ils, que l'opération Divine ne s'est pas terminée à former l'humanité de Jesus-Christ ; mais que de plus elle l'a unie à une Personne Divine. Mais que les Sociniens leur demandent où est la preuve de cette seconde opération, & par quels termes elle est énoncée dans le discours de l'Ange ; ils resteront sans réponse. En effet il est évident que l'union de l'humanité avec le Verbe n'est exprimée que par ces mots pleins d'énergie : *Le Saint ou le fruit saint qui naîtra de vous,*

col. 1 Ac propterea quia tota Dei operatio futura hìc est, etiam quæ nascitura est ex te Christi humanitas, ... illa, inquam, ex te nascitura humanitas, vocabitur Filius Dei. *Et adnot. ad eumdem vers. pag.* 152. *col.* 2. Propterea, inquit, quia solâ sancti Spiritus operatione formabitur in utero tuo corpus, etiam quod nascetur ex te immaculatum, sanctum, vocabitur præterea & erit Filius Dei.

ſera appellé le fils de Dieu, QUOD NASCETUR EX TE SANCTUM, VOCABITUR FILIUS DEI : c'eſt-à-dire, le Fils que vous mettrez au monde ſera en perſonne le Fils unique & éternel de Dieu. Suppoſé donc que la Propriété de *Fils de Dieu* ne tombe pas directement ſur la Perſonne du Verbe, mais ſur l'humanité de Jeſus-Chriſt faite dans le tems le fils de Dieu, comme ces Auteurs le ſoutiennent, il n'y aura plus rien dans les paroles de l'Ange, qui prouve l'union réelle & phyſique de l'humanité ſainte avec une Perſonne Divine.

Vrai ſens de la particule *ideo*. Excellent. Commentaire de Caſſien dans ſes livres contre Neſtorius.

Y a-t-il donc tant de difficulté dans la particule, *ideo* ? Faut-il ſe mettre l'eſprit à la torture, pour appercevoir la liaiſon que cette particule met entre les deux membres de ce verſet : *Le Saint-Eſprit ſurviendra en vous, & la vertu du Très-Haut vous couvrira de ſon ombre : ET C'EST POURQUOI, auſſi le fruit ſaint qui naîtra de vous, ſera appellé le fils de Dieu.*

Quelque choſe qu'on entende par *la vertu du Très-Haut :* ſoit qu'avec quelques ſaints Docteurs on explique ces mots de l'opération du Pere éternel,

nel, qui au moment de l'Incarnation a couvert en quelque ſorte la bienheureuſe Vierge en répandant en elle ſon Fils unique & coéternel, & en l'y engendrant dans un état nouveau, revêtu de l'ombre & du voile d'un corps humain, explication que M. Boſſuet paroît avoir ſuivie (1) : ſoit qu'avec Eſtius (2) & d'autres ſçavans interprétes, on entende par *la vertu du Très-Haut*, le Verbe lui-même, que l'Ecriture appelle ſouvent *la vertu*, *le bras*, *la puiſſance de Dieu* le Pere, & qui en s'incarnant dans le ſein de Marie, s'y eſt couvert du voile de la chair : ſoit qu'avec d'autres Commentateurs, on regarde ces paroles, *la vertu du Très-Haut vous couvrira de ſon ombre*, comme une ſimple répétition de ce qui eſt exprimé par celles qui précédent : *Le Saint-Eſprit ſurviendra en vous ;* la ſuite du diſcours eſt aiſée à découvrir.

Dans les deux premiers ſens, le ſecond membre du verſet eſt évidem-

(1) Inſtruct. ſur la Verſion du Nouveau Teſtament de Trevoux, premier Paſſage, nomb. 20. tom. 2. pag. 320. & Diſſert. in Pſalm. II. tom. 1.

(2) Eſtius in Luc. cap. I. verſ. 35.

ment la conſéquence du premier. Car c'eſt parceque le *Très-Haut*, le Pere éternel, a couvert d'une maniere ineffable la ſainte Vierge, & a répandu en elle ſon Fils unique en l'uniſſant à un corps formé du ſang de cette Vierge Mere : c'eſt auſſi parceque le Fils de Dieu qui eſt *la vertu du Très-Haut*, s'eſt rendu préſent dans Marie, & s'y eſt revêtu du voile de la chair ; c'eſt pour cela, diſons-nous, *ideo*, que ce qui eſt né de Marie, eſt appellé & eſt véritablement *le Fils de Dieu* coéternel au Pere.

Si l'on préfére le troiſiéme ſens, la conſéquence, quoique moins directe, n'en ſera pas moins certaine ; car quoiqu'abſolument parlant Dieu puiſſe opérer à l'égard d'un pur homme, le même miracle qu'il a opéré à l'égard de Jeſus-Chriſt en le faiſant naître d'une Vierge, nous ſommes aſſurés par la Foi, qu'il ne l'a jamais fait, & qu'il ne le fera jamais. Comme il a voulu que ſon fils unique en ſe faiſant homme, ne naquît que d'une Vierge ; il a voulu auſſi qu'une Vierge concevant & enfantant, ne conçût & n'enfantât que le fils unique de Dieu. « La

» liaiſon de ces deux choſes, dit excel-
» lemment M. Boſſuet (1), ne doit pas
» être réglée par des abſtractions &
» des poſſibilités métaphyſiques, mais
» par l'ordre & l'enchaînement actuel
» des deſſeins de Dieu. Qu'importe
» que dans cette ſuppoſition le fils
» d'une Vierge pût n'être pas Dieu,
» puiſqu'il ne ſeroit pas non plus le
» fils de Dieu, n'étant pas engen-
» dré de la ſubſtance du Pere éter-
» nel? »

On peut dire encore que dans ces paroles de l'Ange, *le St-Eſprit ſurviendra en vous, & la vertu du Très-Haut vous couvrira de ſon ombre*, l'opération de chacune des trois Perſonnes Divines eſt diſtinctement exprimée : celle du Pere ſous le nom du *Très-Haut*, celle du Fils ſous le nom de *la Vertu du Très-Haut ;* Vertu qui n'agit pas ſans le Pere dont elle eſt la vertu, comme le Pere n'agit pas ſans elle; & l'opération du Saint-Eſprit. Il convenoit en effet que dans l'annonce d'un auſſi grand myſtère que l'eſt l'Incarnation du Fils éternel de Dieu, l'opéra-

(1) Inſtr. ſur la Verſion du N. T. de Trevoux, premier paſſage, nomb. 21. pag. 321.

tion de toute la Trinité fût elle-même annoncée.

Auſſi les Peres, bien loin de trouver la moindre difficulté dans ce verſet de l'Evangile, n'y ont vu qu'une preuve ſenſible de la Divinité & de l'éternité de Jeſus-Chriſt. Caſſien, entr'autres, en a tiré un argument invincible, & cet *ideo*, qui paroît inexplicable à nos deux Jéſuites, eſt l'épée même dont il terraſſe l'héréſie de Neſtorius. » Le Ver» be Fils de Dieu, dit-il (1), deſcend » dans Marie, la Majeſté du Saint» Eſprit s'y rend préſente, la vertu » du Pere la couvre de ſon ombre, » afin que dans le myſtère de cette

(1) *Caſſian. lib. 2. de Incarnat. cap. 2.* Et ideo deſcendit Verbum Filius, adeſt Majeſtas Spiritus Sancti, virtus obumbravit Patris: utique ut in Sacramento ſacræ Conceptionis omnis eſſet cooperatio Trinitatis. *Ideo*, inquit, *& quod naſcetur ex te ſanctum, vocabitur Filius Dei*.... Bene addidit, *ideo*, ut oſtenderet ſcilicet ideo hæc ſecutura, quia fuerant iſta præmiſſa: & quia Deus ſuperveniſſet in Conceptione, ideo Deus futurus eſſet in partu. Rationem ergo tantæ rei puellæ reddidit neſcienti, dicens: utique, quia *Spiritus Sanctus ſuperveniet*, & quia *virtus Altiſſimi obumbrabit*; IDEO *& quod naſcetur ſanctum, vocabitur Filius Dei*. Hoc eſt dicere; ne ignores, inquit, hunc tantæ rei apparatum, hoc tanti myſterii Sacramentum: *ideo* in te tota veniet Majeſtas Dei, quia ex te naſcetur Filius Dei. Quid hîc ultra ambigi, aut quid amplius dici poteſt? Deum dixit ſuperventurum, Dei Filium naſciturum.

» conception on voie la coopération
» de toute la Trinité. *C'eſt pour cela*,
» dit l'Ange, *IDEOQUE*, *que le fruit*
» *ſaint qui naîtra de vous ſera appellé*
» *le Fils de Dieu.* Il emploie avec rai-
» ſon cette particule, *IDEO*, pour
» montrer que ce qu'il alloit dire étoit
» une ſuite de ce qu'il venoit d'annon-
» cer, c'eſt-à-dire, que Marie ne met-
» troit au monde un Dieu, que parce
» que Dieu ſeroit ſurvenu & auroit
» été conçu en elle. L'Ange apprend
» donc à la Vierge la raiſon de ce
» grand Myſtère, en lui diſant : c'eſt
» parceque *le Saint-Eſprit ſurviendra*,
» & que *la vertu du Très-Haut vous*
» *couvrira de ſon ombre*, C'EST POUR
» CELA, dis-je, *que le fruit ſaint qui*
» *naîtra ſera appellé le fils du Très-*
» *Haut :* comme s'il lui eût dit : n'igno-
» rez pas à quoi ſe terminera le grand
» préparatif que je vous annonce, &
» quel myſtère en réſultera. C'eſt par-
» ceque le Fils de Dieu doit naître de
» vous, *IDEO*, que toute la Majeſté
» de Dieu viendra en vous. Peut-il
» reſter après cela le moindre doute,
» & qu'eſt-ce que l'Ange pouvoit
» dire de plus ? Il déclare que Dieu

» ſurviendra dans Marie, & que con-
» ſéquemment le Fils de Dieu naîtra
» d'elle. »

Obſervons encore que les paroles de l'Ange font viſiblement alluſion à la célébre prophétie d'Iſaïe (1), *une Vierge concevra & enfantera un fils, qui ſera nommé Emmanuel, Dieu avec nous ;* Prophétie que ſans doute la ſainte Vierge n'ignoroit pas, quoiqu'elle fût bien éloignée de penſer qu'elle dût s'accomplir en elle. Quelle difficulté peut-il donc y avoir dans la conſéquence exprimée par *ideo ?* Dès que Dieu faiſoit annoncer à Marie qu'il alloit opérer en elle ce que les Prophétes avoient prédit comme une faveur unique & uniquement réſervée à la Mere de Dieu ; ne s'enſuivoit-il pas néceſſairement que le fils qui naîtroit d'elle par l'opération du Saint-Eſprit, ſeroit le fils de Dieu, le vrai *Emmanuel ?* En rapprochant ainſi les termes de la prophétie de ceux qui en annoncent l'accompliſſement, l'objection s'évanouit, & les gloſes Socinienes ſont confondues.

(1) Iſ. VII. 11.

2. Le ſens que le Fr. Berruyer donne à la particule *&*, renferme formellement l'héréſie de Neſtorius. Cette particule, dit-il, ſignifie qu'outre le Verbe qui eſt le Fils éternel de Dieu le Pere, le fils de Marie ſeroit auſſi par une nouvelle raiſon le Fils de Dieu, *non ſolùm Verbum .... ſed naſciturum ex Mariâ filium.* Parler ainſi, c'eſt, comme nous l'avons remarqué ailleurs, diſtinguer formellement le fils de Marie du Verbe éternel ; c'eſt admettre deux fils, & par conſéquent deux perſonnes en Jeſus-Chriſt.

L'interprétation que le Fr. B. donne à la particule &, eſt manifeſtement Neſtorienne.

Rien n'eſt plus ſimple que le ſens de cette particule. Elle ſignifie que le fils de Marie ſeroit lui-même appellé, & qu'il ſeroit véritablement *le Fils de Dieu ;* parcequ'en effet par l'union hypoſtatique le Verbe éternel & l'homme né de Marie ne ſont pas deux perſonnes, mais une ſeule & même perſonne, la Perſonne du Fils de Dieu fait homme, Dieu & homme tout enſemble.

Vrai ſens de cette particule.

Remarquez ici, N. C. F. la foibleſſe, l'inconſtance & les contradictions de l'erreur. Les FF. Hardouin & Berruyer ſi unis à rejetter l'interpré-

Contradiction palpable entre le Fr. H. & le Fr. B. ſur le ſens de cette particu-

Ie. L'explication du Fr. H. renferme une erreur formelle.

tation que l'Egliſe a toujours donnée à ce verſet, ne ſont plus d'accord dans l'explication de cette particule. L'explication du Fr. Berruyer eſt expreſſément rejettée par le Fr. Hardouin (1), & l'on en ſent la raiſon : c'eſt que cette explication ſuppoſe que le Verbe eſt de toute éternité le fils de Dieu, vérité de Foi que le Fr. Hardouin ne veut pas reconnoître.

Voici donc, dit-il (2), quelle eſt

(1) *Hard. in Luc. cap. 1. adnot. ad v. 35. pag. 153.* Sunt qui in his verbis, *ideoque & quod naſcetur ex te*, illud, &, poſitum pro *etiam* eſſe fateantur : at non ad verbum *vocabitur* referendum eſſe exiſtiment, ſed ad verbum *naſcetur* : quaſi ſcriptum ſit, *ideoque quod & naſcetur ex te.* Ut ſit ſententia ; non perſona Verbi tantùm, ſed illud etiam quod ex te naſcetur, hoc eſt, humana natura, ob conjunctionem cum perſonâ Verbi [aliter enim non poteſt] vocabitur Filius Dei. Et ſunt hi ſanè Catholici interpretes ; tametſi in agnoſcendo vero illius conjunctionis ſitu atque ſenſu haud ſatis oculati.

(2) *Ibid. pag. 152. & 153.* Neque iſtud ſolum eſt notandum hoc loco : ſed & conjunctio, &, diligenter eſt conſideranda. Eſt enim ibi, ut alibi paſſim, pro *etiam.* Nimirum ut intelligamus, id quod anteceſſit, *Spiritus Sanctus ſuperveniet in te, & virtus Altiſſimi obumbrabit tibi*, non cauſam formalem eſſe aut efficientem, cur Chriſtus vocetur Filius Dei ; ſed concomitantem ſolummodo. Cùm hæc ſententia ſit, ut diximus : Proprerea quia ſingularis modus futurus eſt formationis illius, ſive conceprionis, idcirco ei quod naſcitur, dabitur etiam prærerea ut ſit Filius Dei.... Hæc itaque ſententia eſt : Propter prius miraculum, fiet & alterum. Quia prius voluit Deus efficere, idcirco vult & poſterius. Miraculum

la penſée de l'Ange : Parceque Dieu aura fait un premier miracle en rendant une Vierge mere, il en fera auſſi (*&*, ou *etiam*,) un ſecond, en donnant à l'humanité ainſi conçue, d'être faite le fils de Dieu par ſon union avec le Verbe. Aveugle, qui ne voit pas que ſon Commentaire renferme deux vices eſſentiels : le premier, en ce qu'il donne la conception miraculeuſe de Jeſus-Chriſt comme la cauſe, au moins concomitante, de ce que ſon humanité a été unie avec le Verbe : au lieu que, ſelon les principes de la Foi & la doctrine des Peres (1), le corps de Jeſus-Chriſt n'a été conçu miraculeuſement par l'opération du Saint-Eſprit, que parceque c'eſt le corps du Verbe incarné. Le ſecond, en ce qu'il ſuppoſe que la conception de Jeſus-Chriſt & même ſa ſanctification ont précédé ſon union avec le Verbe : *Quia prius*

enim alterum à priore diſtinctum his verbis exprimi manifeſtum eſt, *ideoque & quod naſcetur ex te ſanctum, vocabitur Filius Dei* : cùm verbo eo utatur Angelus, quod ſolam naturam deſignat, ſuperveniente perſonâ Verbi ſuſtentandam.

(1) *S. Cyrill. Hieroſol. Catech.* 17. *num.* 6. Cùm enim Chriſtus eſſet unigenitus, qui generabatur, virtus Altiſſimi obumbrabit ei, & Spiritus Sanctus advenit in eam : ſanctificavit eam ad hoc, ut poſſet capere eum, per quem omnia facta ſunt.

voluit Deus efficere, idcirco vult & poſterius : ce qui eſt une erreur formelle.

Réfutation de l'objection tirée du pronom neutre, *Quod.*

3. Le pronom neutre, *quod*, ne fait non plus aucune difficulté. Ce qui eſt né de Marie, *Quod naſcetur ex te*, eſt-ce autre choſe que Jeſus-Chriſt ſon fils? Mais faut-il s'étonner que des Auteurs qui reſpectent ſi peu les plus ſaintes vérités de la Religion ſe jouent auſſi des régles de la logique? Dans un autre endroit ils prétendent que ſaint Paul, en parlant d'une maniere très-propre & très-exacte, *verè & propriè*, a exprimé l'humanité de Jeſus-Chriſt *par le genre maſculin* : ici leur Logique change de principe, & leur fait dire que c'eſt par le genre neutre que cette même humanité doit être exprimée. Le pour ou le contre leur eſt indifférent, pourvu qu'il entre dans leur plan, qui eſt de tout détruire.

A ces prétendues régles de logique qui varient à leur gré, oppoſons deux vérités invariables. 1. Quand l'Ange dit à Marie : *Ce qui naîtra de vous, ſera appellé le Fils de Dieu*, il eſt indubitable qu'il parle de la Perſonne de Jeſus-Chriſt; puiſque, ſelon S. Tho-

mas (1) & tous les Théologiens, la propriété de *fils* ne convient qu'à la perſonne, & non à la nature comme nature. 2. Il eſt de Foi qu'il n'y a en Jeſus-Chriſt qu'une ſeule perſonne, qui eſt la Perſonne du Verbe. Donc il n'y a pas en Jeſus-Chriſt d'autre Fils de Dieu que le Verbe.

Cependant le Fr. Berruyer appelle à ſon ſecours cet autre texte rapporté par ſaint Matthieu (2) : *ce qui eſt né en elle, eſt du Saint-Eſprit : QUOD IN EA NATUM EST, DE SPIRITU SANCTO EST.* Texte, dit-il (3), auquel

Vain appui que le Fr. B. cherche dans le Texte de S. Matthieu, *Quod in eâ natum eſt, de Spiritu Sancto eſt.* Préfe-

(1) *S. Thom. part. 3. quæſt. 23. art. 4. in Corp.* Filiatio propriè convenit hypoſtaſi, vel perſonæ, non autem naturæ: unde & in primâ parte dictum eſt quòd Filiatio eſt proprietas perſonalis. In Chriſto autem non eſt alia perſona, vel hypoſtaſis, quàm increata; cui convenit eſſe Filium per naturam.

(2) Matth. I. 20.

(3) *Berr. 2. part. tom. 8. pág.* 102. Non ſatis attendiſſe, aut certè diſſimulaſſe videntur interpretes noſtri Catholici, quod nec diſſimulandum erat nec omittendum. Locum dico Matthæi I. 20, iſti Lucæ I. 35. geminum & parallelum : *Quod enim in eâ natum eſt, de Spiritu Sancto eſt.* Ex quo oportebat, credo, eos in hunc modum colligere : Quod & vocabitur *Filius Dei*, ſive v. 32. *Filius Altiſſimi*, idipſum eſt, *quod naſcetur ex Mariâ ſanctum*, & *quod* NASCETUR *in eâ de Spiritu Sancto.* Verbum autem in Divinis à Patre æterno genitum, non eſt de Spiritu Sancto natum. *Quod* ergo *naſcetur ex Mariâ ſanctum ſuperveniente Spiritu Sancto, & virtute* ALTISSIMI *Mariæ obumbrante, ideoque & vocabitur Filius Dei.*

rence qu'il donne aux Sociniens ſur les Interprétes Catholiques.

nos Interprétes Catholiques n'ont pas fait aſſez d'attention, ou qu'ils ont diſſimulé mal-à-propos. Il en conclut que, n'étant pas permis de penſer que le Verbe ſoit né du Saint-Eſprit, il faut bien que *ce qui eſt né en Marie*, & que ſaint Luc appelle *le Fils de Dieu*, ne ſoit pas la Perſonne du Verbe, mais l'humanité de Jeſus-Chriſt.

La patience échappe à la vue de l'inſolence d'un Religieux, qui ſe diſant Catholique, oſe néanmoins accuſer indiſtinctement *nos interprétes Catholiques d'inattention* & même de *diſſimulation ;* afin d'avoir un prétexte pour donner la préférence aux Commentaires Sociniens. Son reproche ici eſt d'autant plus intolérable, qu'il n'eſt fondé que ſur une falſification manifeſte du texte ſacré. L'Ange du Seigneur qui fut envoyé à Joſeph époux de Marie, & dont ſaint Matthieu rapporte les paroles, ne dit pas, comme le Fr. Berruyer le ſuppoſe, que ce qui

ſive *Filius Altiſſimi*, non eſt in recto & præcisè perſona Verbi, ... ſed eſt Chriſtus homo-Deus, quia ſuperveniente in Mariam Spiritu Sancto & virtute Altiſſimi Virgini obumbrante, ſanctiſſima Chriſti humanitas ex Virgine naſcetur, &c.

étoit né en Marie, étoit *NÉ DU SAINT-ESPRIT* : mais il dit, *ce qui eſt né en elle, eſt du Saint-Eſprit, DE SPIRITU SANCTO EST*, c'eſt-à-dire, a été formé par ſon opération. La Foi Chrétienne, ſans doute, ne permet pas de penſer que le Verbe ſoit né du Saint-Eſprit ; mais elle ne permet pas plus de dire que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme ſoit né ou ſoit le fils du Saint-Eſprit. C'eſt-là, dit M. Boſſuet (1) *une héréſie formelle amplement combattue par ſaint Auguſtin.*

Autre erreur. Ce qui eſt né de la ſainte Vierge, eſt-ce ſimplement le corps ou l'humanité de Jeſus-Chriſt ? N'eſt-ce pas Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire ſa Perſonne adorable ? Demandons-le aux Anges mêmes, dont ces prétendus interprétes cherchent à obſcurcir les paroles, plus claires que le jour. *Ce qui eſt né dans Marie*, diſent ces eſprits céleſtes, c'eſt *le fils* qu'elle a mis au monde : *Quod in eâ natum eſt, de Spiritu Sancto eſt : pariet autem filium* : c'eſt ainſi que l'Ange parle à Joſeph dans ſaint Matthieu (2). L'Ange Ga-

(1) Inſtr. ſur la Verſ. du Nouveau Teſtament de Trevoux, premier paſſage, nomb. 12. pag. 318.

(2) Matth. I. 20. & 21.

briel ne s'exprime pas autrement dans ſaint Luc (1) : *Ecce concipies in utero & paries Filium.* Que faut-il de plus pour fermer la bouche à ces faux Dialecticiens ? Qui dit *un fils*, dit une perſonne, & non pas ſimplement une nature conſidérée comme nature. C'eſt donc la Perſonne même de Jeſus-Chriſt qui eſt née dans Marie & de Marie : & cette Perſonne Divine, la Foi nous apprend que c'eſt le Verbe même coéternel à Dieu le Pere, lequel, en ſe faiſant homme, eſt véritablement né de Marie, non ſelon ſa Nature Divine, mais ſelon la nature humaine qu'il a priſe dans le ſein de cette bienheureuſe Vierge.

Réfutation de l'objection tirée du mot, *Sanctum.*

4. Le dernier retranchement des FF. Hardouin & Berruyer eſt dans le mot *Sanctum.* Ce terme, diſent-ils (2), ne peut s'entendre que de l'humanité de Jeſus-Chriſt, laquelle a été ſanctifiée par les dons de la grace. C'eſt donc elle auſſi qui eſt appellée *le Fils de Dieu.*

(1) Luc. I. 31.

(2) *Hard. in hunc locum, pag.* 153. *col.* 1. De hac ſanctitate accidentali accipienda vox illa eſt, *Quod naſcetur ex te Sanctum.*

Nous conviendrons qu'il y a des Interprétes Catholiques, qui expliquent le mot, *Sanctum*, de la ſainteté créée & accidentelle répandue dans l'ame de Jeſus-Chriſt : mais ils ont ſoin d'obſerver que cette ſainteté accidentelle eſt une ſuite & comme un écoulement de la ſainteté eſſentielle qui appartient à Jeſus-Chriſt en tant que Verbe ; & en cela ils condamnent les FF. Hardouin & Berruyer qui prétendent au contraire que la ſanctification de l'humanité de Jeſus-Chriſt a précédé d'une priorité d'ordre ou de nature ſon union avec le Verbe. Ainſi, ſuppoſé même qu'on ſuive la penſée de ces Interpréres, il faudra toujours, dit M. Boſſuet (1), en revenir à l'explication des Peres, qui « ont obſervé » dans ce terme *Sanctum*, au neutre » & au ſubſtantif, une ſainteté par- » faite & abſolue, qui ne peut être » que celle de la Divinité ; explication » qui n'eſt pas ſeulement de quelques » Peres, comme en particulier de » ſaint Bernard, mais encore du Con- » cile de Francfort ; où l'on voit que

(1) Inſtr. ſur la Verſion du N. T. de Trevoux, premier paſſage, nomb. 17. pag. 319.

» ſi Jeſus-Chriſt eſt ſaint en ce ſens, » il eſt donc ſaint comme Dieu, & ſa » Divinité eſt exprimée par ce mot. »

Concluons qu'il n'y a pas un ſeul mot dans le diſcours de l'Ange qui ne tende à établir la Divinité & la filiation éternelle de Jeſus-Chriſt, & que les objections même des FF. Hardouin & Berruyer ſe tournent en preuves contr'eux.

Atteintes manifeſtes que les FF. H. & B. donnent à l'auguſte qualité de *Mere de Dieu*, que l'Egliſe a toujours révérée dans la Sainte Vierge.

Que dirons-nous des atteintes que ces deux Jéſuites donnent à l'auguſte qualité de Mere de Dieu, que tous les Chrétiens ont toujours révérée dans Marie, & qui a été expreſſément décidée par le Concile général d'Epheſe? Que ſert-il de multiplier les fondemens de cette Divine maternité (1), tandis qu'on met tout en œuvre pour anéantir le titre eſſentiel ſur lequel l'Egliſe l'a toujours appuiée?

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 55.* Unde concludo 3°. quòd ipſa Virgo Mater, quæ unico titulo Mater eſt Dei, ſive Deipara, quia Deum hominem factum verè concepit & peperit, gemino titulo diceretur & eſſet Mater Filii Dei: 1°. Quia concepit & genuit Verbum, quod eſt ab æterno Filius Dei Patris. 2°. Quia concepit de ſuo ſemine & ſanguine humanitatem ſanctiſſimam, in quam, propter unionem ſuam hypoſtaticam cum perſonâ unâ Divinâ cadit iſta denominatio, *Filius Dei.*

Une des preuves les plus directes de ce dogme, eſt celle qui eſt renfermée dans ces paroles de l'Ange : *Vous concevrez & vous enfanterez un fils, qui ſera appellé le fils de Dieu, le fils du Très-Haut ;* & il faut avouer que ſi ce texte n'eſt pas concluant, nul autre ne le ſera. Or ce texte, qui a fait triompher l'Egliſe des blaſphêmes de Neſtorius, n'aura plus aucune force pour prouver que la ſainte Vierge eſt véritablement *mere de Dieu*, ſi, comme ces nouveaux Docteurs le prétendent, ce qui eſt né dans Marie & de Marie, (*Quod naſcetur ex te, quod in eâ natum eſt*) n'eſt pas le Verbe éternel, mais ſimplement l'humanité de Jeſus-Chriſt ; & ſi les termes de *Fils de Dieu*, de *Fils du Très-Haut*, n'expriment pas le Fils unique de Dieu coéternel au Pere, mais un fils fait à Dieu dans le tems. On dira bien, ſelon cette interprétation, que la ſainte Vierge eſt mere d'une humanité qui ayant été unie à une Perſonne Divine, a été *faite* par-là *le Fils de Dieu*, & même *Dieu*, autant qu'un *Dieu* peut être *fait ;* mais on ne pourra pas dire avec vérité qu'elle ſoit la mere du

Verbe éternel, du Fils de Dieu engendré avant tous les ſiécles ; & cependant c'eſt à ce titre uniquement que l'Egliſe a toujours révéré en elle l'incomparable qualité de Mere de Dieu.

N'eſt-ce pas encore obſcurcir cette vérité de la Foi Catholique, que d'enſeigner, comme le fait le Fr. Berruyer, que la ſainte Vierge, qui n'a pas contribué à la génération éternelle du Verbe, a contribué du ſien à ce que le Verbe, par ſon union avec l'humanité qu'elle a conçue, ſoit appellé à un nouveau titre le fils naturel de Dieu (1)? L'Egliſe Chrétienne ne connoît pas un pareil langage. Elle confeſſe que Marie a contribué, par ſon libre conſentement & de ſa propre ſubſtance, à la formation du corps humain que le Verbe a pris dans ſon ſein ; & qu'en ce ſens elle a contribué à ce que le Verbe ſoit homme. C'eſt pour cette raiſon même qu'elle eſt

(1) *Ibid.* Secundò inde concludas, Mariam Virginem & Matrem Dei, quæ nihil contulit Verbo, ut ſit æternus & naturalis Filius Dei ante Incarnationem, aliquid de ſuo contuliſſe, ut dicatur, ſub novâ ratione, Filius Dei naturalis jam ab ipſo ſuo conceptu in ſinu & de ſanguine Virginis.

très-véritablement la Mere de Dieu, parce qu'elle a conçu & mis au monde Dieu le Verbe fait chair : mais il eſt inoui dans l'Egliſe que la ſainte Vierge *ait contribué à ce que le Verbe ſoit le fils naturel de Dieu.* On y a toujours cru au contraire que Jeſus-Chriſt le fils de Marie, n'eſt le fils unique de Dieu, & n'éleve ſa ſainte Mere à l'éminente qualité de Mere de Dieu, que parce que c'eſt le Verbe éternellement engendré du Pere, qui eſt né de Marie ſelon la chair.

Si ce langage du Fr. Berruyer eſt condamnable par lui-même, il l'eſt encore plus quand on le rapproche des principes de ces nouveaux Maîtres. Car quoiqu'ils avouent que l'humanité de Jeſus-Chriſt a été unie à une Perſonne Divine dès le premier inſtant phyſique de ſa conception, ils diſtinguent néanmoins, comme vous l'avez vu, pluſieurs inſtans de raiſon, & ne mettent l'union qu'au quatriéme inſtant. D'abord, dit le Fr. Berruyer, le corps de Jeſus-Chriſt a été formé ; puis ſon ame ſainte a été créée & unie avec le corps ; enſuite cette humanité a été ſanctifiée par les dons du Saint-

Eſprit ; enfin elle a été unie au Verbe. Le Fr. Hardouin s'exprime à peu près de même ; & de plus, nous venons de lui entendre répéter pluſieurs fois que l'union de l'humanité avec le Verbe eſt un *ſecond miracle poſtérieur* à celui de ſa conception miraculeuſe : *Propter* PRIUS *miraculum, fiet & alterum : Quia* PRIUS *voluit Deus efficere, idcirco vult &* POSTERIUS *: miraculum alterum* A PRIORE *diſtinctum* (1).

Cela poſé, il eſt viſible que la ſainte Vierge ne ſera pas proprement la *mere de Dieu*. Elle aura à la vérité contribué de ſa ſubſtance à la formation du corps de Jeſus-Chriſt, mais dans ce premier inſtant de raiſon Jeſus-Chriſt n'aura point encore été le Fils de Dieu : il n'aura acquis cette qualité qu'au quatriéme inſtant, & la ſainte Vierge n'y aura pas plus contribué qu'elle n'a contribué à la génération éternelle du Verbe. Elle ne ſera donc en aucun ſens la Mere ni du Fils éternel de Dieu, ni du prétendu fils de Dieu fait dans le tems. Elle ne ſera pas la Mere du

(1) Hard. in Luc. cap. 1. adnot. ad v. 35. pag. 153. col. 1.

Fils eternel de Dieu ; attendu, dit le Fr. Berruyer, qu'elle n'a pas contribué à ſa génération éternelle. Elle ne ſera pas non plus la mere du prétendu fils de Dieu fait dans le tems, parceque l'inſtant auquel Jeſus-Chriſt aura été fait le fils de Dieu, aura été poſtérieur à celui de ſa conception. Ce prétendu fils de Dieu ſera, ſi l'on veut, né de Marie, parcequ'il aura été fait le fils de Dieu avant ſa naiſſance ; mais il n'aura pas été conçu de Marie, parcequ'il n'aura acquis la qualité de fils de Dieu qu'après ſa conception, & même après ſa ſanctification. Tels ſont les abîmes que ſe creuſent ces faiſeurs de ſyſtêmes en matiere de Religion. Que leur aveuglement vous ſerve d'inſtruction, N. C. F., & qu'il vous apprenne combien il eſt dangereux de vouloir *être plus ſçavant qu'il ne faut* (1).

Mais, dira-t-on, le Fr. Berruyer ne reconnoît-il pas en divers endroits que la ſainte Vierge eſt mere de Dieu ? N'avoue-t-il pas même qu'*elle a conçu & engendré le Verbe qui eſt de toute*

(1) Rom. XII. 3.

éternité le Fils de Dieu le Pere (1) ? Cela eſt vrai. Loin de le diſſimuler, nous avons rapporté en entier ſes propres paroles. Mais ſuffit-il de confeſſer, en paſſant, les Dogmes de la Foi; lorſque d'un autre côté, non-ſeulement on en détruit toutes les preuves, mais que l'on contredit même formellement la Profeſſion Catholique qu'on paroiſſoit en avoir faite ? Le Fr. Berruyer avoue, par exemple, que la ſainte Vierge eſt mere du Fils de Dieu, parce qu'elle a conçu & engendré le Verbe qui eſt de toute éternité le Fils de Dieu le Pere : *Quia concepit & genuit Verbum, quod eſt ab æterno Filius Dei Patris.* Mais comment concilier cette vérité Catholique, avec ce que nous venons de lui entendre ſoutenir fort au long & *ex profeſſo*, que ce qui eſt né dans Marie & de Marie n'eſt pas le Verbe, mais l'humanité de Jeſus-Chriſt, & que c'eſt pour cette raiſon que l'Ange Gabriel & l'Ange qui a apparu à ſaint Joſeph, ont employé le pronom neutre : *Quod ?*. Il confeſſe encore dans ſa premiere *Défenſe :* Que

(1) Berr. 2. part. tom. 8. pag. 55.

la Vierge mere eſt véritablement la mere de Dieu le fils, & véritablement la mere du Fils de Dieu ; mais, outre que cette diſtinction entre *Dieu le fils* & le *fils de Dieu* eſt inouie dans l'Egliſe ; outre que dans cet endroit-là même, la maniere dont il s'exprime eſt entortillée & manifeſtement captieuſe (1) : comment accorder cette Profeſſion de Foi, telle quelle, avec l'héréſie for-

(1) *Défenſe .... contre le Projet d'Inſtr. Paſtor. Examen du Précis, pag.* 130. Il [le P. Berruyer] penſe, & ſa Diſſertation le ſuppoſe, l'énonce même à tout propos, que la Vierge Mere eſt véritablement la Mere de Dieu le Fils, & veritablement la Mere du Fils de Dieu. Elle eſt *Mere de Dieu le Fils*, parceque le Verbe, Perſonne du compoſé Theandrique, eſt Dieu le Fils dans la Trinité, propriété notionelle & conſtitutive de la Perſonne du Verbe, que le Verbe ne perd pas en ſe faiſant homme, & en ſe faiſant le Fils de Marie. [Quel embrouillement dans ces paroles, & quelle multitude de pieges y ſont tendus à la ſimplicité des Fidéles ! Pourquoi après avoir dit que le *Verbe eſt Dieu le Fils*, ajouter qu'il l'eſt *dans la Trinité* ; ſi ce n'eſt pour inſinuer qu'il ne l'eſt pas dans Jeſus-Chriſt, lequel par-là ſe trouve exclus de la Trinité ? Et c'eſt en effet ce que le Fr. Berruyer enſeigne ouvertement dans ſa *Nouvelle Défenſe*. Il dit encore que le Verbe, *en ſe faiſant homme ne perd pas ſa propriété de Fils* ; mais il ne dit pas qu'il ait cette propriété de Fils dans Jeſus-Chriſt, & que ce ſoit ſous cette propriété perſonnelle de Dieu le Fils qu'il s'eſt fait homme : il ſoutient au contraire que le Verbe en Jeſus-Chriſt fait abſtraction de ſes propriétés perſonnelles. Voyez ce que nous avons dit à ce ſujet dans la II. Section, chap. II. art. III. pag. 34. & ſuivantes.]

melle qu'il ſoutient dans ſa *Nouvelle Défenſe* publiée très-peu de tems après la premiere, en aſſurant que Jeſus-Chriſt n'eſt pas *Dieu le fils*, attendu que *la qualité de Dieu le Fils eſt incommunicable* (1)? La ſainte Vierge peut-elle être *véritablement la mere de Dieu le fils*, ſans que Jeſus-Chriſt ſoit Dieu le fils? Eſt-ce-là reconnoître ſincerement & de bonne foi que la ſainte Vierge eſt mere de Dieu?

Raiſon perſonnelle qui obligeoit le Fr. B. à entendre les paroles de l'Ange de la Filiation éternelle de J. C.

Nous finirons cet article par une derniere réflexion que le ſyſtême de ces Auteurs nous donne lieu de leur oppoſer. Vous avez vû que le Fr. Berruyer, pour prouver que la qualité de fils de Dieu que Jeſus-Chriſt s'attribue dans l'Evangile ne doit pas s'entendre d'une filiation éternelle, mais d'une filiation temporelle propre à ſon humanité, s'appuie principalement ſur ce que ſans cela les Juifs, qui n'avoient ſelon lui aucune connoiſſance de la Trinité des Perſonnes Divines ni de la génération éternelle du Verbe, n'auroient pas pu concevoir ce que Jeſus-Chriſt auroit voulu leur

(1) Nouvelle Défenſe.... à Nancy, premiere Lett. pag. 48. & 49.

dire.

dire. Mais ſuppoſera-t-il de même cette ignorance du myſtère de la Trinité, dans l'Ange Gabriel, & dans la ſainte Vierge ? S'il n'oſe pas la leur attribuer, dès-lors la ſainte Vierge, ne connoiſſant pas d'autre fils de Dieu, que le Verbe engendré éternellement par le Pere, a dû naturellement prendre en ce ſens-là les paroles de l'Ange, qui lui annonçoit qu'elle ſeroit la Mere du fils de Dieu. S'il prétend au contraire que le myſtère de la Trinité n'ayant été juſques-là révélé à aucun homme mortel, *nulli mortalium*, la ſainte Vierge étoit ſur ce point dans la même ignorance, où avoient été les Patriarches, Moyſe & tous les Prophétes ; & que pour cette raiſon l'Ange Gabriel (ſuppoſé qu'il connût ce Myſtère) n'a pas dû lui parler du fils de Dieu coéternel au Pere, mais uniquement d'un fils de Dieu fait dans le tems ; quel outrage ne fait-il pas à la Mere de Dieu ?

Quoi ! cette Vierge privilégiée, pleine de grace, benie entre toutes les femmes, choiſie pour être la Mere du fils de Dieu, aura ignoré, au moment même qu'elle devenoit Mere,

qu'il y a trois Perſonnes en Dieu ! Elle aura ignoré que Dieu a un fils qui lui eſt coéternel & conſubſtantiel ! Elle aura ignoré que c'étoit de ce fils éternel du Pere éternel qu'elle devenoit la Mere ! Peu-ton rien dire de plus ſcandaleux ?

Il y a plus. Suppoſé que la ſainte Vierge ignorât alors les myſtères de la Trinité & de l'Incarnation du Verbe, il s'enſuit, ſelon les principes de ces Auteurs, qu'elle n'avoit encore aucune part à la nouvelle adoption que Jeſus-Chriſt ſon fils devoit établir ſur la terre ; qu'elle n'étoit pas membre de ce chef adorable dont elle devenoit la Mere ; que ſa ſainteté (quelqu'éminente qu'on la ſuppoſe) étoit d'un ordre bien inférieur à la ſainteté du moindre des Chrétiens, dont le culte eſt fondé ſur la foi de ces deux Myſtères. Car telles ſont, comme vous le verrez dans les Sections ſuivantes, les leçons de ces nouveaux Docteurs.

Si ces conſéquences ſont affreuſes & révoltent la piété, concluons donc que la ſainte Vierge, dont la foi étoit ſi pure & ſi éclairée, n'ignoroit aſſurément pas le myſtère éternel de la gé-

nération du fils de Dieu ; & qu'ainſi quand l'Ange lui annonça qu'elle concevroit & qu'elle enfanteroit le fils de Dieu, elle ne put entendre autre choſe, ſinon qu'elle auroit pour fils ſelon la chair le fils unique du Pere éternel, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vrai Dieu de vrai Dieu.

ARTICLE III.

Refutation de l'Interprétation Arienne & Socinienne que le Fr. Berruyer donne à ces paroles de Jeſus-Chriſt, (*Joan. X.*) Quem Pater ſanctificavit, &c.

AU texte Evangélique dont nous venons de prendre la défenſe, le Fr. Berruyer en joint un autre dont les Ariens ont abuſé autrefois, & dont les Sociniens abuſent encore aujourd'hui pour combattre la Divinité de Jeſus-Chriſt. Qu'il ſied mal à un Prêtre & à un Religieux Catholique, de ramaſſer ainſi les objections des Hérétiques, & de fournir des armes à l'impiété !

Les Juifs accuſoient Jeſus-Chriſt de

blaſphémer, *parceque* diſoient-ils, *n'étant qu'un homme, il ſe faiſoit Dieu.* Pour leur montrer l'injuſtice de ce reproche, Jeſus-Chriſt leur dit (1): *N'eſt-il pas écrit dans votre Loi : J'ai dit, vous êtes des Dieux ? Si ceux à qui la parole de Dieu a été adreſſée, ſont appellés des Dieux, & ſi l'autorité de l'Ecriture eſt inébranlable ; pourquoi m'accuſez-vous de blaſphême, pour avoir dit que je ſuis le Fils de Dieu, moi que le Pere a ſanctifié, & qu'il a envoyé dans le monde ?*

Voici la conſéquence que le Fr. Berruyer prétend tirer de ces paroles. « Il » ne convient pas, dit-il (2), au Verbe » de Dieu, en tant qu'il eſt le Fils de

(1) *Joan. X.* 34. 35. & 36. Nonne ſcriptum in lege veſtra : Ego dixi, Dii eſtis ; ſi illos dixit Deos, ad quos ſermo Dei factus eſt, & non poteſt ſolvi ſcriptura ; quem Pater ſanctificavit, & miſit in mundum, vos dicitis, quia blaſphemas, quia dixi, Filius Dei ſum.

(2) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 106.* Non convenit Verbo Dei, ut Filius Dei eſt per æternam generationem, à Patre ſanctificari : convenit autem humanitati Chriſti ſanctificari & ungi à Patre per generationem temporalem, quâ humanitas in Perſonâ unâ Divinâ ſubſiſtit .... adeoque, aut ideo potiùs, volens Chriſtus rationem reddere Judæis cur ſeipſum diceret Filium Dei, humanitatis ſuæ ſanctificationem, non æternam Verbi generationem, in medium adducit.

» Dieu par la génération éternelle, » d'être ſanctifié par le Pere : mais il » convient à l'humanité de Jeſus-Chriſt » d'être ſanctifiée & ointe par ſon » Pere, (Dieu en trois Perſonnes) » par la génération temporelle qui fait » ſubſiſter cette humanité ſainte dans » une Perſonne Divine.... Par conſé- » quent, ou plutôt pour cette raiſon, » Jeſus-Chriſt voulant expliquer aux » Juifs pourquoi il ſe diſoit le Fils de » Dieu, ne leur allégue pas la géné- » ration éternelle du Verbe, mais la » ſanctification de ſon humanité. »

C'eſt donc à dire que Jeſus-Chriſt lui-même a déclaré aux Juifs, qu'en ſe diſant le fils de Dieu, il ne vouloit pas dire que Dieu l'eût engendré de toute éternité, mais ſeulement que ſon humanité avoit été ſanctifiée & engendrée dans le tems par une opération Divine. Les Sociniens refuſeroient-ils d'applaudir à une interprétation ſi conforme à la leur ? Mais par la même raiſon, l'Egliſe Catholique peut-elle l'entendre ſans horreur ?

Les ſaints Docteurs & les Interprétes Catholiques donnent deux explications à ces paroles de l'Evangile ; mais

dans l'une comme dans l'autre la Propriété de *Fils de Dieu* eſt fondée ſur la génération éternelle de Jeſus-Chriſt.

Saint Auguſtin, Bede & pluſieurs autres auteurs, faiſant attention que Jeſus-Chriſt met la ſanctification dont il parle, avant ſa Miſſion dans le monde, ne doutent pas qu'il ne parle de la ſainteté Divine & incréée qu'il reçoit de Dieu le Pere par ſa génération éternelle. Voici donc, ſelon S. Auguſtin (1), quel eſt le raiſonnement de Jeſus Chriſt. « Si les hommes à qui » la parole de Dieu a été ſimplement » adreſſée, ſont appellés des Dieux » dans l'Ecriture; comment le Verbe » de Dieu qui eſt avec Dieu ne ſeroit-» il pas Dieu ? Si la parole de Dieu » communiquée aux hommes en fait » des Dieux; comment le Verbe lui-

(1) *S. Auguſt. tract.* 48. *in Joan. num.* 9. Si ſermo Dei factus eſt ad homines, ut dicerentur Dii; ipſum Verbum Dei, quod eſt apud Deum, quomodo non eſt Deus ? Si per ſermonem Dei fiunt homines Dii, ſi participando fiunt Dii, unde participant, non eſt Deus ?.... Si ergo vos Deos facit ſermo Dei, quomodo non eſt Deus Verbum Dei ? Pater ergo ſanctificavit Filium ſuum,& miſit in mundum. Forrè aliquis dicat : Si Parer eum ſanctificavit, ergo aliquando non erat Sanctus ? ſic ſanctificavit, quomodo genuit. Ut enim ſanctus eſſet gignendo ei dedit, quia ſanctum eum genuit.

» même dont ils ne reçoivent qu'une » ſimple participation, ne ſeroit-il » pas Dieu ? .... Le Pere a donc ſanc- » tifié ſon fils, & il l'a envoyé dans le » monde.... Il l'a ſanctifié comme il » l'a engendré de toute éternité. En » l'engendrant il lui a donné d'être » ſaint par eſſence, parcequ'il l'a en- » gendré ſaint comme il eſt lui-même » ſaint. »

Cette explication eſt naturelle & elle leve toute difficulté. Auſſi a-t-elle été embraſſée par un grand nombre d'Interprétes. Tolet qui l'a ſuivie dans ſon Commentaire ſur ſaint Jean, paraphraſe ainſi les paroles de Notre-Seigneur (1) : « Moi qui ſuis ſaint par » eſſence, qui procédant du Pere ai » la même ſainteté que lui, & qui en » me faiſant homme ſuis venu dans le » monde par la chair que j'ai priſe, » je ne blaſphême pas, quand je dis » que je ſuis le Fils de Dieu. » Maldonat, Cornelius *à Lapide*, Tirin (2),

(1) *Tolet. in hunc locum.* Senſus ergo verbis clarioribus eſt : Quia ſanctus ſum per eſſentiam, à Patre procedens & habens ſanctitatem cum ipſo communem, & homo ſimul factus ſum & veni in mundum per carnem, non blaſphemo, &c.

(2) Voyez Maldonat, Cornelius *à Lapide*, Tirin, Janſenius, &c. ſur cet endroit.

tous trois Jéſuites auſſi-bien que Tolet, Janſénius & beaucoup d'autres, donnent auſſi la même interprétation.

D'un autre côté ſaint Hilaire (1), & pluſieurs autres Peres & Commentateurs entendent ce texte de la ſanctification de Jeſus-Chriſt en tant qu'homme : ſanctification qui ne conſiſte pas ſeulement dans les dons créés dont ſon ame ſainte a été remplie ſans meſure ; mais principalement en ce que ſon humanité a été ointe, conſacrée, & pénétrée de la Divinité même dès le premier moment de ſon exiſtence. Ce qui fait dire aux Théologiens, que Jeſus-Chriſt, en tant qu'homme eſt ſaint, non-ſeulement par une ſainteté créée, habituelle & accidentelle, mais encore par la ſainteté increée & eſſentielle du Verbe, en qui ſon humanité ſubſiſte.

Si l'on adopte cette ſeconde explication, la juſteſſe & la force du raiſonnement de Jeſus-Chriſt ne ſont pas moins faciles à appercevoir. C'eſt comme s'il eût dit aux Juifs : vous avez tort de m'accuſer de blaſphême, à

(1) S. Hilar. lib. 7. de Trinit. num. 24.

cauſe que je vous ai dit que je ſuis le Fils de Dieu. Votre Loi elle-même, cette Loi ſainte, dont Dieu eſt l'auteur, appelle des Dieux les hommes à qui la parole de Dieu a été adreſſée, & qui n'ont reçu qu'une foible participation de la Divinité. Si l'Ecriture, dont vous reſpectez ſi juſtement l'autorité, s'exprime ainſi; quelle injuſtice n'eſt-ce pas de m'accuſer de blaſphême, parceque j'ai dit que je ſuis le Fils de Dieu, moi que le Pere a ſanctifié d'une maniere qui n'eſt propre qu'à moi ſeul, non en me communiquant ſimplement une portion de ſa ſainteté, mais en me faiſant une même Perſonne avec ſon Fils unique ?

Les FF. Hardouin & Berruyer ſont eux-mêmes forcés de convenir que Jeſus-Chriſt parle d'une ſainteté qui réſulte de l'union hypoſtatique (1). Comment ont-ils pu n'en pas conclure, que la Propriété de *Fils de Dieu* que Jeſus-Chriſt s'attribue, eſt fondée ſur ſa génération éternelle ; puiſque l'effet propre de l'union hypoſtatique

(1) Voyez le Fr. Hard. adnot. in hunc locum, pag. 294. col. 1.

n'eſt pas de faire de l'humanité de Jeſus Chriſt un nouveau fils de Dieu diſtingué du Verbe ; (ce qui répugne directement à l'unité de perſonne) mais de faire que Jeſus-Chriſt homme eſt le Verbe même engendré éternellement par le Pere.

Janſénius Evêque de Gand, qui a ſuivi cette ſeconde interprétation, fait en même-tems une obſervation importante : c'eſt que Jeſus-Chriſt attribue ſa ſanctification, non pas à Dieu conſidéré dans ſa Nature commune aux trois Perſonnes, mais à Dieu le Pere : *Quem Pater ſanctificavit.* Les autres hommes que l'Ecriture appelle des Dieux, ont été ſanctifiés par la parole *de Dieu* qui leur a été adreſſée, *Sermo Dei ;* mais à l'égard de Jeſus-Chriſt, c'eſt le Pere qui l'a ſanctifié. Or le Pere, comme Pere, n'a pu ſanctifier Jeſus Chriſt en tant qu'homme, qu'en le faiſant ſon propre fils par la grace de l'union, d'où découle dans l'humanité de Jeſus-Chriſt la plénitude de toute grace & de toute ſainteté (1).

(1) *Janſen. Gandav. in Concord. Evang. cap.* 94. Hunc ſingularem ſanctificationis modum ſatis ſignificavit, cùm dixit, *Quem Pater ſanctificavit*, & non

Que le Fr. Berruyer ne diſe donc point qu'*il ne convient pas au Verbe, en tant qu'il eſt le Fils de Dieu par la génération éternelle, d'être ſanctifié par le Pere.* Cette objection ne vient que de l'ignorance où il eſt du myſtère de la ſainte Trinité, & de l'union phyſique des deux natures en la Perſonne du Verbe. S'il connoiſſoit ces deux myſtères, il ſçauroit en premier lieu, qu'il convient au Verbe, comme Verbe, d'être ſanctifié par le Pere, comme il lui convient d'être engendré par le Pere. Le Verbe en recevant du Pere l'eſſence Divine par la génération éternelle, en reçoit néceſſairement la ſainteté par eſſence qui lui eſt commune avec le Pere & avec le Saint-Eſprit. Il ſçauroit en ſecond lieu, que le Verbe s'étant fait homme, il lui convient d'être ſanctifié par le Pere dans ſa nature humaine; comme il lui a convenu d'être conçu & de naî-

quem Deus ſanctificavit. Alios enim dixit Deos dictos, quia *ſermo Dei factus eſt* ad illos: ſe verò Filium Dei eſſe, quia Pater ipſum ſanctificavit. Si autem Pater illum, ut Pater, ſanctificavit; fecit ergo illum ſanctum Filium ſuum, quod fieri non poteſt, niſi per gratiam unionis, ex quâ proceſſit omnium gratiarum plenitudo in Chriſtum hominem.....

tre d'une Vierge, d'être ſoumis à la Loi, de ſouffrir, de mourir, de reſſuſciter, de monter au ciel dans cette même nature qu'il s'eſt rendue propre par l'union hypoſtatique. C'eſt-là la foi conſtante & invariable de l'Egliſe : c'eſt-là ſon langage : on ne peut s'en écarter, ſans tomber dans l'écueil du Neſtorianiſme, ſans diviſer la Perſonne de Jeſus-Chriſt.

Mais apprenons de Jeſus-Chriſt, dans l'endroit même dont le Fr. Berruyer abuſe ſi criminellement, en quel ſens il s'eſt dit le fils de Dieu. Dans les paroles qui ſuivent immédiatement celles que nous expliquons, le Sauveur ajoute (1) : *Si je ne fais pas les œuvres de mon Pere, ne me croyez pas : mais ſi je les fais, quand même vous ne voudriez pas en croire à ma parole, croyez à mes œuvres, afin que vous connoiſſiez & que vous croyiez que le Pere eſt en moi & que je ſuis dans le Pere.* C'eſt ce qu'il exprime encore au même Chapitre, en diſant (2) : *Le*

(1) *Joan. X.* 37. & 38. Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi : ſi autem facio ; & ſi mihi non vultis credere, operibus credite, ut cognoſcatis & credatis quia Pater in me eſt & ego in Patre.

(2) Ibid. ℣. 30.

Pere & moi, nous ſommes une même choſe : & ailleurs (1) : *Qui me voit, voit auſſi le Pere.*

Qui eſt-ce qui parle d'une maniere ſi ſublime ? Eſt-ce le Verbe éternel fait homme, ou n'eſt-ce que l'humanité unie au Verbe ? Si l'on en croit nos deux Religieux, c'eſt l'humanité ſeule conſidérée directement & en elle-même qui tient ce langage, *ipſa per ſe, & in recto humanitas.* Mais, nous leur demanderons avec ſaint Athanaſe (2), « ce que le Verbe éter-

(1) Joan. XIV. 9.

(2) *S. Athan. orat. 5. contra Arianos, tom. 1. pag.* 532. Si igitur Filius aliud, & Verbum aliud; fieri non poteſt ut Verbum unum ſit cum Patre, ſed Filius; neque, ut qui viderit Verbum, viderit Patrem, ſed qui Filium viderit. Iſtis declaratis, aut major eſt Filius Verbo, aut Verbum nihilo plus habet quàm Filius. Quid enim majus, aut perfectius quàm hoc, *unum ſumus ?* aut quàm illud : *Ego in Patre, & Pater in me eſt*, aut quàm iſtud : *Qui vidit me, vidit Patrem meum :* iſtæ enim ſunt voces Filii..... *Et pag.* 534. Si igitur hominem quem geſſit Verbum, ipſum inquiunt Filium Dei unigenitum eſſe, non autem Verbum Filium eſſe, ſequitur ut homo ſit ille ipſe qui in Patre eſt, & Pater in illo homine; & homo ſit ille qui ipſe & Pater unum ſunt, & qui eſt in ſinu Patris, & qui eſt lux vera, & neceſſariò cogentur ut dicant, ... hominem eſſe qui priùs extiterit quàm Abraham fieret.... Quî autem non abſurdum, ſi caro, quam geſtavit Verbum, ipſa habeatur Filius, eamque ex Mariâ genitam, illam ipſam eſſe pronuntiemus per quam ſit mundus conditus ?

» nel pourroit s'attribuer de plus grand » que ce qui eſt exprimé par ces paro- » les ? Il faut, dit ce Pere, ou que le » prétendu fils de Dieu fait dans le » tems ſoit quelque choſe de plus que » le Verbe éternel, ou du moins que » le Verbe n'ait rien de plus que ce » fils nouvellement fait. Car que peut- » on concevoir de plus grand & de » plus parfait, que ce qui eſt énoncé » dans ces textes : *Le Pere & moi nous » ſommes une même choſe : je ſuis dans » le Pere, & le Pere eſt en moi : Qui » me voit, voit auſſi le Pere ?* Or en » tous ces endroits c'eſt le Fils de Dieu » qui parle.... Suppoſé donc, » (com- me le prétendoient les Ariens, & comme nos deux Jéſuites le répétent après eux) « que ce ſoit l'humanité » unie au Verbe, & non pas le Verbe » lui-même, qui eſt appellé dans l'E- » vangile le fils unique de Dieu, il » s'enſuit que c'eſt l'humanité conſi- » dérée directement & en elle même » qui eſt dans le *Pere*, & *en* qui *eſt le* » *Pere ;* que c'eſt elle qui eſt *une même* » *choſe* avec le Pere ; que c'eſt elle qui » eſt la *vraie lumiere*(1). Il faudra qu'ils

(1) Joan. VIII. 12. 9.

» diſent encore que c'eſt elle qui *eſt* » *avant qu'Abraham fût fait* (1). Peut-» on rien imaginer de plus abſurde » & de plus impie ? Concluons donc avec ce Pere, qui a été comme l'organe & la voix de l'Egliſe contre les Ariens, que bien loin qu'en cet endroit de l'Evangile objecté par le Fr. Berruyer, & par tout ailleurs, Jeſus-Chriſt ne ſoit appellé le Fils de Dieu qu'en conſéquence d'une prétendue filiation temporelle propre à ſon humanité ; il eſt évident au contraire, qu'il n'eſt ainſi appellé, qu'à raiſon de ſa génération éternelle.

(1) Joan. VIII. 56.

ARTICLE IV.

Refutation de l'interprétation Socinienne que les FF. Hardouin & Berruyer donnent à ces paroles de S. Paul, (*Rom. I.*) De Filio ſuo qui factus eſt ei ex ſemine David ſecundùm carnem, qui prædeſtinatus eſt Filius Dei, &c.

IL n'y a point de texte dont ces deux Jéſuites abuſent davantage, ou qu'ils rappellent plus ſouvent & avec plus de complaiſance, que ce texte du premier Chapitre de l'Epître aux Romains, où ſaint Paul dit ſelon notre Vulgate (1) *qu'il a été choiſi pour prêcher l'Evangile de Dieu*, Evangile, dit-il, *que Dieu avoit promis auparavant par les Prophétes dans les ſaintes Ecritures, touchant ſon Fils Jeſus-*

(1) *Rom. I.* 1. 2. 3. & 4. Paulus Apoſtolus .... Segregatus in Evangelium Dei, quod ante promiſerat per Prophetas ſuos in Scripturis Sanctis, de Filio ſuo, qui factus eſt ei ex ſemine David ſecundùm carnem, qui prædeſtinatus eſt Filius Dei in virtute ſecundùm Spiritum ſanctificationis ex reſurrectione mortuorum Jeſu Chriſti Domini noſtri.

Christ Notre-Seigneur, qui lui a été fait selon la chair de la race de David, qui a été prédestiné à être le Fils de Dieu dans une souveraine *puissance, selon l'esprit de sanctification, par sa résurrection d'entre les morts.*

Aurons-nous toujours la douleur de voir ces Religieux marcher à la suite des Sociniens ? Crellius, un des principaux chefs de cette secte impie, a fait un gros & détestable Livre, pour prouver que *Dieu un est le Pere de Jesus-Christ*, & que Jesus-Christ (qu'il regarde comme un pur homme,) *est le fils de Dieu un* (1). Les passages de l'Ecriture qu'il y allégue, sont ceux-là mêmes que le Fr. Berruyer a ramassés dans sa seconde Dissertation. S'il y a quelque différence accidentelle dans la tournure que celui-ci donne à ses explications, ils n'en ont pas moins l'un & l'autre le même but, qui est de soutenir que Jesus-Christ n'est ap-

Conformité de ces deux Jésuites avec les Sociniens dans l'explication de ce passage.

(1) Crellius, *de uno Deo Patre.* Il s'appuye *Lib. 1. Sect. 2. cap.* 31. du passage de S. Luc I. 35. *Ideoque & quod nascetur ex te sanctum, &c.* de celui de saint Jean X. 36. *Quem Pater sanctificavit, &c.* de celui des Actes XIII. 33. *Resuscitans Jesum, sicut & in Psalmo secundo scriptum est, Filius meus es tu* : de celui de S. Paul dont il s'agit ici, & des autres que le Fr. Berruyer emploie à son exemple.

pellé le fils de Dieu que ſelon ſon humanité, & qu'il a pour Pere, non le Pere éternel mais Dieu un, conſidéré dans l'unité de la Nature Divine.

Pour voiler cette conformité trop réelle de ſentimens avec les ennemis déclarés de la Divinité de Jeſus-Chriſt, le Fr. Berruyer commence ici par faire contr'eux une courte ſortie. Il leur reproche d'abuſer de ce texte, & d'en conclure que Jeſus-Chriſt n'eſt le fils de Dieu que par adoption (1). Foible artifice. Nous avons fait voir, & le bon ſens tout ſeul dicte à tout homme qui réfléchit, que l'humanité de Jeſus-Chriſt, ſuppoſé qu'elle pût être appellée le fils de Dieu, ne pourroit l'être que par adoption. Le caractère propre de tout fils naturel ou par nature, eſt d'être de même eſſence & de même ſubſtance que ſon Pere : or il n'y a pas moins de folie que d'impiété à prétendre que l'humanité de Jeſus-Chriſt a la même eſſence que Dieu.

Faux & injuſte reproche que le Fr. B. fait aux In-

Après cette eſpéce d'invective contre les Sociniens, le Fr. Berruyer tourne plus ſérieuſement ſa critique

(1) Berr. 2. part. tom. 8. pag. 107.

contre les Traducteurs & les Interprétes Catholiques. A ſon avis, ils ſont trop timides, & ils craignent avec excès de donner des avantages aux ennemis de la Divinité de Jeſus-Chriſt; il fait un crime à quelques-uns d'entr'eux d'avoir traduit ces mots, *Qui factus eſt*, par, *qui lui eſt né :* & il leur impute à ce ſujet d'avoir prétendu *corriger ſaint Paul* (1). Pour nous, ajoute-t il, nous ne nous croyons pas plus ſages que l'Apôtre, qui a choiſi exprès les termes *de fils fait à Dieu*, en répudiant en quelque ſorte ceux de fils né à Dieu qui s'offroit à lui tout naturellement.

terprétes Catholiques à l'occaſion de ce paſſage.

— A quoi tend cette frivole déclamation ? S'il eſt vrai que l'humanité de Jeſus-Chriſt ſoit le fils naturel de Dieu : ſi c'eſt par une génération véri-

(1) *Ibid. pag.* 107. & 108. Id veriti Catholici quidam Doctores, nonniſi timidè ad loci illius explicationem accedunt ; & ne impiis conceſſiſſe aliquid videantur, non dubitant, [abſit verbo injuria] Apoſtolum Chriſti emendare, & voci illi Paulinæ, [*qui factus eſt ei*] hanc ſuam ſupponere ; [*qui natus eſt ei.*] ... licere ſibi exiſtimantes ſic emollire ſermonem Apoſtolicum.... atqui nobis non plùs Apoſtolo ſapere viſum eſt .... vocem illam, *qui natus eſt ei*, quæ ſe ſponte ſuâ offerebat, quaſi repudiavit [Paulus] præ aliâ ſaltem neglexit, & ſciens volenſque omiſit.

table & proprement dite qu'elle jouit de cette propriété, *proprii & veri nominis generatio*, comme cet Auteur le prétend & le répéte ſi ſouvent, il étoit parfaitement égal à ſaint Paul de dire *qui factus eſt*, ou *qui natus eſt.* Pourquoi donc auroit-il *répudié à deſſein* cette derniere expreſſion, qui étoit aſſurément la plus propre à marquer cette prétendue génération, & la filiation temporelle qui en réſulte? A l'égard de nos Interprétes François qui ont traduit, *qui lui eſt né*, rien n'eſt plus injuſte ni plus ridicule que de dire qu'ils ont voulu corriger le texte de l'Apôtre. Ils ont cru que le terme Grec, γενομενε, dont ſaint Paul s'eſt ſervi, avoit cette ſignification : en cela nous ſommes perſuadés qu'ils ſe ſont trompés; mais une ſi légere mépriſe, qui ne change rien dans le ſens, eſt-elle une raiſon de leur faire un procès? Qu'on diſe que le Fils de Dieu a été fait ſelon la chair, ou qu'on diſe qu'il eſt né ſelon la chair, n'eſt-ce pas toujours la même vérité qu'on exprime? Si ſaint Paul dans cet endroit & dans un autre de l'Epître aux Galates a préféré la premiere expreſſion,

c'eſt, comme ſaint Thomas le remarque (1), parceque le corps de Jeſus-Chriſt, quoique né véritablement de la Vierge ſa Mere, n'a pas été formé en elle par la voie naturelle, mais par l'opération miraculeuſe du Saint-Eſprit. Ce qui eſt intolérable, c'eſt la hardieſſe avec laquelle nos deux Jéſuites falſifient réellement ce texte apoſtolique, en faiſant dire à S. Paul que *Jeſus-Chriſt a été fait fils à Dieu ſelon la chair*, au lieu qu'il dit, que *le fils de Dieu Jeſus-Chriſt Notre-Seigneur, a été fait ſelon la chair, de la race de David*, c'eſt-à-dire, qu'étant le fils de Dieu il s'eſt fait homme. Voyons d'abord ce que dit ſur cela le Fr. Berruyer. Il s'exprime en ces termes (2):

(1) S. Thom. comment. in Epiſt. ad Rom. cap. 1 lect. 2.

(2) *Berr. ibid. pag.* 110. & 111. Dixit Apoſtolus, *de filio ſuo qui factus eſt ei* [Deo] filius *ſecundùm carnem :* atqui ſic, & non aliter ab eo dictum oportuit; ſi quidem de Deo uno & vero in tribus Perſonis ſubſiſtente, & de Filio ejus unigenito, volebat ſe intelligi à Romanis quibus ſcribebat; non autem de generatione æternâ & immanente, ſecundùm quam Verbum eſt ab æterno Filius Patris, ut Pater eſt perſona in Divinis diſtincta. Adde quòd ex ſimplici & obviâ loci iſtius intelligentiâ, lux magna refundatur in verſum ſequentem, qui hactenus mirificè torquet Catholicos ferè omnes interpretes, & ad ninniam, ut opinor, ſubtilitatem adigit..., Quomodo enim

Paraphraſe que le Fr. B. fait de ce paſſage d'après le Fr. Hard. Il ſe condamne lui-même.

« L'Apôtre dit : *Touchant ſon fils* » *qui lui a été fait* (à Dieu) fils *ſelon* » *la chair.* C'eſt ainſi qu'il a dû parler, » s'il a voulu faire comprendre qu'il » parloit de Dieu un & véritable, ſub- » ſiſtant en trois Perſonnes, & de Je- » ſus-Chriſt ſon fils unique, & non de » la génération éternelle, par laquelle » le Verbe eſt de toute éternité le fils » du Pere. Ajoutez que cette explica- » tion répand un grand jour ſur le » verſet ſuivant, qui juſqu'à préſent » a terriblement mis à la torture preſ- » que tous les Interprétes Catholiques, » & leur a fait chercher des ſens trop » ſubtiles. Car comment & en quel » ſens légitime peut-on dire que le » Verbe, le fils éternel du Pere, a été » prédeſtiné à être *le fils de Dieu ?* Du » moins faut-il convenir que ces pa- » roles renferment beaucoup d'obſcu- » rité, & des ténébres dont perſonne » n'oſe approcher. »

& quo legitimo ſenſu dicitur, Filium æterni Patris æternum, quod Verbum eſt, prædeſtinatum eſſe ut eſſet Filius Dei in virtute : hîc ſumma ad minimum obſcuritas, & veritæ ab omnibus tenebræ : nobis, [Deo, ut ſperamus, illuſtrante] plena luminis..... Sententia ; cujus hæc eſto ad litteram Paraphraſis continua & interpretatio.

Après avoir ainſi exageré cette prétendue difficulté & avoir repréſenté le texte de l'Apôtre comme inintelligible aux Interprétes Catholiques, il promet de faire ſuccéder la lumiere aux ténébres par la clarté de ſa paraphraſe. Il faut encore vous la mettre toute entiere ſous les yeux.

Voici donc comment il y fait parler ſaint Paul, en ajoutant à ſon texte tout ce qu'il lui plaît (1). « *Touchant ſon* » *fils*, qui depuis peu *a été fait fils à* » *Dieu* un & véritable, ſubſiſtant en » trois Perſonnes : *FACTUS EST EI* » *NUPER FILIUS*, par une action » paſſagere & libre, par laquelle la » très-ſainte humanité de Jeſus-Chriſt » a été unie phyſiquement & réelle-

(1) *Ibid. pag.* 111. & 112. *De Filio ſuo qui factus eſt ei* [Deo uni & vero in tribus Perſonis ſubſiſtenti] nuper Filius, per actionem tranſeunrem & liberam, quâ ſanctiſſima Chriſti humanitas conjuncta eſt Perſonæ uni Divinæ, unione Phyſicâ & reali, in unitatem Perſonæ & divinæ naturæ conſortium. Qui homo-Deus futurus in plenitudine temporum Deo uni & vero, in tribus Perſonis ſubſiſtenti, Filius, *prædeſtinatus* eſt idem ab æterno, ut convenientem Filio Dei poteſtatem exercerer, ſecundùm gratiam ſpiritualem quâ pollebat jam tum à primo ſuo conceptu, ... ut hanc, inquam, potentiam, obedientiâ ſuâ, paſſione & morte iterum promeritam, perpetuò & ex officio exerceret, ex quo reſurrexit à mortuis Dominus noſter Jeſus Chriſtus.

» ment avec une Perſonne Divine en » unité de perſonne, & en participa- » tion de la Nature Divine. Cet Hom- » me-Dieu a été prédeſtiné de toute » éternité à être dans la plénitude des » tems *fils à Dieu* un & véritable, » ſubſiſtant en trois Perſonnes, pour » exercer la puiſſance qui convenoit » au fils de Dieu, ſelon la grace ſpi- » rituelle dont il avoit été orné dès » le premier inſtant de ſa concep- « tion ; .... pour exercer, dis-je, » cette puiſſance à perpétuité & d'of- » fice depuis qu'il eſt reſſuſcité d'en- » tre les morts, après l'avoir méritée » de nouveau par ſon obéiſſance, par » ſa paſſion & par ſa mort. » Il répéte la même paraphraſe à-peu-près dans les mêmes termes dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Romains (1) : &

(1) *Ibid.* 3. *part. tom.* 1. *pag.* 44. Je dis Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, LEQUEL A ÉTÉ FAIT LE FILS DE DIEU, lorſqu'au premier inſtant de ſa conception miraculeuſe ſon humanité ſainte, formée du ſang de David ſelon la chair, a été hypoſtatiquement unie à une Perſonne Divine. C'eſt ce Jeſus, qui pénétré de l'eſprit de ſanctification, ou, ce qui eſt la même choſe, abondamment pourvû des dons ſurnaturels dûs à la dignité de ſa perſonne, ... a été prédeſtiné avant tous les ſiécles à remplir avec éclat la fonction de Meſſie, & à l'exercer comme il convient au Fils unique de Dieu avec une puiſſance ſuprême, ainſi

en

en ces deux endroits il ne fait, comme à ſon ordinaire, que copier le Fr. Hardouin ſon guide & ſon unique modéle (2).

Avant que d'entrer dans l'examen des erreurs contenues dans cette paraphraſe, remarquez d'abord, N. C. F. que ces Auteurs ont prononcé eux-mêmes leur condamnation. L'interprétation que le Fr. Berruyer vous annonce comme pleine de lumieres, *plena lu-*

qu'il l'a fait durant ſa vie, & qu'il le fait encore dans le Ciel, depuis que reſſuſcité d'entre les morts, pour mettre le ſceau aux preuves déja ſi manifeſtes de ſa dignité de Fils de Dieu & de Chriſt, il continue à être le médiateur des hommes, juſqu'au jour où il en ſera le Juge.

(1) *Hard. in Epiſt. ad Rom. cap.* 1. *paraphr. v.* 3. & 4. *pag.* 431. & 432. De Filio ſuo qui FACTUS EST EI NUPER FILIUS.... Sed & prædeſtinatus idem ab æterno, ut convenientem Filio Dei poteſtatem exerceret, ſecundùm gratiam ſpiritualem quâ pollebat jam tum à primo ſuo conceptu; hoc eſt, ſecundùm ea dona quibus jam tum ſanctificatus fuerat, ut eſſet Rex & Pontifex noſter, & miraculorum quotieſcumque vellet effector: ut hanc, inquam, poteſtatem perpetuò & ex officio exerceret, ex quo reſurrexit à mortuis idem Dominus noſter Jeſus Chriſtus. *Et in adnot. ad v.* 3. *pag.* 433. *col.* 2. *Qui factus eſt ei.* Qui non tantùm natus, ſed etiam tunc factus eſt ei, cùm eſt in utero Virginis de Spiritu Sancto conceptus: quem tunc Filium Pater habere cœpit per unionem hypoſtaticam Verbi cum humanitate: qui factus eſt ei idcirco Filius, quia tunc à perſonâ Verbi aſſumpta eſt humanitas in unitatem perſonæ, & in Filii dignitatem propterea ac nomen electa.

minis ſententia, a été inconnue, de ſon aveu, *à preſque tous les Interprétes Catholiques :* il devoit dire à tous ſans exception. En faut-il d'avantage pour la rejetter ? La loi impreſcriptible qui, en matiere de foi & de morale, défend toute explication de l'Ecriture-ſainte contraire au conſentement unanime des Peres, nous diſpenſe pleinement de tout examen.

Cette Paraphraſe condamnée par les Symboles de la Foi.

Quelle matiere intéreſſe plus la Foi que celle-ci ? On oſe propoſer à la croyance des Fidéles un nouveau fils de Dieu, un fils fait dans le tems, un fils, non du Pere éternel, mais de Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes : *UN FILS NOUVELLEMENT FAIT, NUPER FILIUS.* L'Egliſe Chrétienne n'a jamais connu d'autre fils de Dieu, que celui qu'elle confeſſe dans tous les Symboles : *Je crois*, dit-elle, *en un ſeul Seigneur Jeſus-Chriſt. Le Fils unique de Dieu : CREDO .... IN UNUM DOMINUM JESUM CHRISTUM FILIUM DEI UNIGENITUM :* Fils qui eſt né, non de Dieu en trois Perſonnes, mais du Pere éternel ſeul, *EX PATRE NATUM :* non dans le tems & nouvellement, mais avant tous les

ſiécles, *ANTE OMNIA SÆCULA:* Fils qui eſt engendré, & qui n'a pas été fait, *GENITUM, NON FACTUM :* Fils conſubſtantiel au Pere, & par qui toutes choſes ont été faites, *CONSUBSTANTIALEM PATRI, PER QUEM OMNIA FACTA SUNT.*

Toutes ces expreſſions ſont autant de foudres lancées contre la doctrine impie qu'on ne craint pas de vous préſenter ſous le nom de l'Apôtre ſaint Paul. Le Fils de Dieu en qui l'Egliſe croit, eſt *le Fils unique :* il exclut donc tout autre fils différent de lui ; car il implique qu'il y ait plus d'un fils unique. Il eſt *né du Pere*, premiere Perſonne de la Trinité : il exclut donc tout prétendu fils de Dieu, qui auroit toute la Trinité pour Pere. Il eſt *engendré, & n'a pas été fait*, *GENITUM, NON FACTUM :* donc, en premier lieu, il exclut tout *fils fait à Dieu :* donc, en ſecond lieu, être *engendré*, & être *fait* fils de Dieu, ſont deux idées incompatibles. Il eſt *conſubſtantiel au Pere :* il exclut donc tout prétendu fils qui n'eſt pas de même nature & de même ſubſtance que le Pere. *Toutes choſes ont été faites par lui :* il

exclut donc tout fils qui ſeroit lui-même du nombre des choſes qui ont été faites. Enfin le fils unique de Dieu, à qui toutes ces propriétés appartiennent, n'eſt pas le Verbe conſideré uniquement comme Verbe & avant l'Incarnation ; c'eſt le Verbe même incarné, le Verbe qui s'eſt fait homme, & qui eſt toujours & immuablement le même *Fils de Dieu*, ſoit avant, ſoit depuis ſon Incarnation : en un mot, c'eſt Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt : *Credo .... in unum Dominum Jeſum Chriſtum Filium Dei unigenitum.* Donc Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt Dieu & homme tout enſemble, n'eſt pas un *fils fait à Dieu dans le tems*, mais il eſt le fils unique, coéternel au Pere. Lui attribuer une autre filiation que la Filiation éternelle, lui donner un autre Pere que le Pere éternel ; c'eſt en faire un pur homme : c'eſt contredire les Symboles Catholiques : c'eſt faire naufrage dans la Foi.

Clarté des paroles de l'Apôtre.

Les paroles de l'Apôtre ne paroiſſent difficiles aux FF. H. rdouin & Berruyer que par une ſuite de leur prévention & de leur aveuglement. Si ces prétendus ſçavans n'ont pas aſſez d'humi-

lité, ni assez de connoissance de la Religion, pour entendre les saintes Ecritures, dont l'intelligence n'est donnée qu'aux petits qui se défient de leurs propres lumieres; pourquoi se mêlent-ils de les interpréter? Pourquoi ont-ils la présomption de s'offrir d'eux-mêmes comme de sûrs guides dans une voie qui leur est inconnue? Les prétendues ténébres dont le texte de saint Paul leur paroît couvert, vont se changer en lumiere par la simple exposition de la Doctrine Catholique.

Saint Paul dit que le principal objet de l'Evangile est de nous faire connoître le Fils de Dieu, Jesus-Christ Notre-Seigneur, *qui a été fait selon la chair, de la race de David;* c'est-à-dire, qui étant de toute éternité le Fils de Dieu, s'est fait homme dans le tems, & qui par sa naissance humaine est de la race de David. Quoi de plus littéral, & en même-tems de plus conforme à la Régle de la Foi que ce Commentaire?

Cherchera-t-on de l'obscurité dans le pronom *ei*, qui est dans notre Vulgate: *Qui factus est ei?* Foible ressource. Ce pronom, n'est ni dans le Grec, ni

dans le Syriaque. Eſtius (1) aſſure même que de ſon tems il n'étoit pas dans tous les exemplaires de la Vulgate ; & il remarque que quelques Peres, comme Tertullien & S. Ambroiſe, ont cité le paſſage de l'Apôtre ſans ce pronom. Mais dans le fond quelle difficulté ce pronom renferme-t-il ? Soit qu'on l'exprime, ou non, le ſens eſt le même, & toujours également clair. Ce pronom ſignifie, dit ſaint Thomas (2) que c'eſt pour la gloire de Dieu ſon Pere, que le fils éternel de Dieu s'eſt fait homme de la race de David.

Ce n'eſt donc pas expliquer ce texte ſacré, mais le corrompre & le falſifier, que de faire dire à S. Paul que le fils de Dieu a été nouvellement fait fils à Dieu ſelon la chair, *de filio ſuo, qui* FACTUS EST EI (DEO) NUPER FILIUS *ſecundum carnem.* Le fils de Dieu, auquel ſe rapporte le pronom *qui*, eſt, dit encore ſaint Thomas (3),

(1) Eſtius in hunc locum.

(2) *S. Thom. part.* 3, *quæſt.* 16. *art.* 7. *ad.* 1. Ut ſit ſenſus, quòd Filius Dei factus eſt, ſcilicet homo, ad honorem Dei.

(3) *Ibid.* In verbis illis Apoſtoli, hoc relativum, *qui*, quod refert perſonam Filii Dei, non debet in-

le ſujet, & non l'attribut de la propoſition. Saint Paul ne dit pas que le fils de Dieu a été fait fils de Dieu, ou fils à Dieu; mais il dit que le fils de Dieu a été fait de la race de David ſelon la chair, c'eſt-à-dire qu'il s'eſt incarné, & que, par l'humanité qu'il a priſe, il eſt de la race de David.

Que vous dirons-nous donc ici, N. C. F., ſinon ce que ſaint Auguſtin diſoit autrefois à ſon peuple ? « Ne » vous laiſſez pas ſurprendre par les » diſcours trompeurs de certaines » gens, qui ne font pas aſſez d'atten- » tion ni à la régle de la Foi, ni aux » oracles des Ecritures. Ils vous di- » ſent : ce n'eſt pas le fils de Dieu qui » s'eſt fait fils de l'homme, mais c'eſt » le fils de l'homme qui a été fait fils » de Dieu. . . . Saint Paul les condamne » formellement. Car ſi ce n'eſt pas le » fils éternel de Dieu qui a été fait fils » de l'homme, comment cet Apôtre » diroit-il dans ſon Epître aux Ro- » mains, que le *fils de Dieu a été fait*

telligi ex parte prædicati, quaſi aliquis exiſtens ex ſemine David ſecundùm carnem ſit factus Filius Dei, ... ſed debet intelligi ex parte ſubjecti, ut ſit ſenſus, quòd Filius Dei factus eſt, ſcilicet homo, ad honorem Dei.

» *de la race de David ſelon la chair?* » Pouvoit-il exprimer plus clairement » que le fils de Dieu, qui l'étoit de toute » éternité, s'eſt fait de la race de » David ſelon la chair, ce qu'auparavant il n'étoit pas (1)? » Quel contraſte! ce texte ſacré qu'on voudroit vous faire regarder comme une objection inſurmontable, ſaint Auguſtin l'allégue au contraire comme une preuve claire & invincible de la filiation éternelle de Jeſus-Chriſt.

En quel ſens J. C. a été prédeſtiné à être le Fils de Dieu.

Il n'y a pas plus de difficulté dans le verſet ſuivant, où ſaint Paul dit, ſelon la Vulgate, que Jeſus-Chriſt a été prédeſtiné à être le fils de Dieu : *Qui prædeſtinatus eſt filius Dei.* N'eſt-ce donc pas une vérité de Foi, que Jeſus-Chriſt homme, né dans le tems

(1) *S. Auguſt. ſerm. 186. al. 19. de Temp. cap. 2. & 3.* Non ergo vobis ſubrepat quorumdam ſententia, minùs attentorum in Regulam fidei, & in Scripturarum Oracula Divinarum. Dicunt enim : Qui filius eſt hominis, factus eſt Filius Dei : Qui verò Filius eſt Dei, non eſt factus filius hominis.... Si ille qui ſemper eſt Dei Filius, non eſt ipſe factus filius hominis, quomodo dicit Apoſtolus ad Romanos, *Segregatus in Evangelium Dei, quod ante promiſerat per Prophetas ſuos in Scripturis ſanctis, de Filio ſuo qui factus eſt ei ex ſemine David ſecundùm carnem?* Ecce Filius Dei, quod utique ſemper erat, factus eſt ex ſemine David ſecundùm carnem, quod non erat.

ſelon la chair, n'eſt le fils éternel de Dieu par l'unité de Perſonne, que parcequ'en tant qu'homme il a été prédeſtiné de toute éternité à cette gloire ineffable ? Le Fr. Berruyer peut-il lui-même n'en pas convenir, ma'gré qu'il en ait ? « Il faut bien, dirons-nous » avec le célébre M. Boſſuet (1), puiſ- » qu'il fait profeſſion d'être Catholi- » que, qu'il avoue qu'il y a une In- » carnation qui eſt une œuvre de Dieu. » Mais il eſt bien certain que Dieu n'a » rien fait que ce qu'il avoit prévu & » prédeſtiné auparavant. S'il a donc » fait l'Homme-Dieu, cet Homme- » Dieu eſt prévu & prédeſtiné. Qui » le peut nier ? Saint Auguſtin a donc » enſeigné une vérité conſtante, quand » il a dit, (conformément à cet ora- » cle de ſaint Paul) que *Jeſus a été* » *prédeſtiné, afin que devant être ſelon* » *la chair le fils de David, il fût auſſi* » *le fils de Dieu dans une ſouveraine puiſſance* (2). » Le P. Petau, Jéſuite, fait auſſi la même obſervation (3).

(1) Boſſuet, Défenſe de la Tradition & des Saints Peres, liv. 3. chap. 2. tom. 2. des Œuvres Poſthumes, pag. 79.

(2) S. Auguſt. lib de Prædeſt. Sanct. cap. 15. n. 32.

(3) *Petav. tom. 5. Theolog. Dogm. lib. 12. de In-*

Que le Fr. Berruyer ne demande donc pas en quel ſens légitime on peut dire que le Verbe, le Fils éternel de Dieu, a été prédeſtiné à être le fils de Dieu. Son embarras ne vient que de ce qu'il ignore, ou de ce qu'il ne croit pas le myſtère de l'Incarnation & l'union ſubſtantielle des deux natures en la Perſonne du Verbe éternel. Saint Thomas lui répondra que ce n'eſt pas la nature humaine, comme nature, qui a été prédeſtinée à être le fils de Dieu ; puiſqu'il eſt faux que l'humanité de Jeſus-Chriſt ſoit le fils de Dieu ; mais que c'eſt la Perſonne même de Jeſus-Chriſt qui a été prédeſtinée. Et s'il demande après cela comment la Perſonne de Jeſus-Chriſt étant de toute éternité le fils de Dieu, elle a pu être prédeſtinée à être le fils de Dieu ; le même ſaint Docteur lui apprendra (1)

carnat. cap. 13 *num.* 5. Ut enim homo aſſumptus eſt à Deo : ſic, ut aſſumeretur, ex omni æternitate deſtinatus eſt & ordinatus eſt, ut idem Filius hominis & Filius Dei fieret. [On peut voir tout ce Chap. du P. Petau. Le Verſet dont nous parlons, y eſt expliqué à fond & très-ſolidement.]

(1) *S. Thom. part.* 3. *quæſt.* 24. *art.* 1. *ad.* 2. Quidam dixerunt prædeſtinationem intelligendam eſſe de naturâ, non de perſonâ ; quia ſcilicet naturæ humanæ facta eſt hæc gratia, ut uniretur Filio Dei in unitate perſonæ. Sed ſecundùm hoc locutio Apoſ-

« que la Perſonne de Jeſus-Chriſt a
» été prédeſtinée, non pas en tant
» qu'elle ſubſiſte de toute éternité dans
» la Nature Divine ; mais en tant
» qu'elle ſubſiſte dans la nature hu-
» maine. Auſſi n'eſt-ce qu'après avoir
» dit que *le fils de Dieu a été fait de*
» *la race de David ſelon la chair*, que
» ſaint Paul ajoute qu'il *a été prédeſtiné*
» *à être le fils de Dieu dans une ſouve-*
» *raine puiſſance*, pour faire compren-
» dre que ce n'eſt qu'en tant qu'il a
» été fait de la race de David ſelon
» la chair, c'eſt-à-dire en tant qu'hom-

« toli eſt impropria, propter duo : primò quidem ratione communi : non enim dicimus naturam alicujus prædeſtinati, ſed ſuppoſitum : ... ſecundò ratione ſpeciali, quia eſſe Filium Dei non convenit humanæ naturæ : eſt enim hæc [propoſitio] falſa, humana natura eſt Filius Dei.... Relinquitur ergo quòd prædeſtinatio attribuatur perſonæ Chriſti, non quidem .... ſecundùm quòd ſubſiſtit in Naturâ Divinâ, ſed ſecundùm quòd ſubſiſtit in humanâ naturâ. Unde cùm dixiſſet Apoſtolus, *Qui factus eſt ei ex ſemine David ſecundùm carnem*, ſubjunxit, *qui prædeſtinatus eſt Filius Dei in virtute ;* ut daret intelligere quòd ſecundùm hoc quòd factus eſt ex ſemine David ſecundùm carnem, eſt prædeſtinatus Filius Dei in virtute. Quamvis enim ſit naturale illi perſonæ, in ſe conſideratæ, quòd ſit Filius Dei in virtute, non tamen eſt ei naturale ſecundùm humanam naturam, ſecundùm quam hoc ſibi convenit per gratiam unionis. [On peut voir encore ce que dit le même ſaint Docteur dans ſon Commentaire ſur S. Paul, *Lect.* 3. *in cap.* 1. *Epiſt. ad Rom.*

» me, qu'il a été prédeſtiné à être le » fils de Dieu dans une ſouveraine » puiſſance. Car quoiqu'il ſoit naturel » à la Perſonne de Jeſus-Chriſt conſi- » dérée en elle même (& ſelon ſa » Nature Divine) d'être le fils de Dieu » en toute-puiſſance ; cependant à le » conſidérer en tant qu'homme & » ſelon ſa nature humaine, la Pro- » priété de fils de Dieu ne lui appar- » tient pas naturellement, mais par » la grace de l'union. »

Fauſſe conſéquence que le Fr. Berr. à l'exemple des Sociniens tire de ces paroles de S. Pierre, *Dieu a fait Seigneur & Chriſt, ce Jeſus que vous avez crucifié.*

Le Fr. Berruyer alléguera-t-il encore (1) qu'il n'y a pas plus d'inconvenient à dire que Jeſus-Chriſt a été fait le fils de Dieu ſelon la chair, qu'à dire, comme il eſt dit dans les Actes (2), que *Dieu l'a fait Seigneur & Chriſt.* Les Sociniens font le même raiſonnement, & en concluent que

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 113. Mihi quidem non ſemel mirari contigit, cur adeo commoveat interpretes Catholicos vox illa Pauli gentium Apoſtoli, *Qui factus eſt ei* [*Deo*] *Filius ſecundùm carnem :* [Le texte de S. Paul eſt encore falſifié ici groſſierement. Il n'y a pas dans S. Paul, *Qui factus eſt ei Filius ſecundùm carnem*, mais, *qui factus eſt ei ſecundùm carnem.* Nihil verò commoveantur illâ voce Petri Apoſtolorum Principis, *Quia & Dominum eum & Chriſtum fecit Deus hunc Jeſum quem vos crucifixiſtis.*

(2) Act. II. 36.

Jeſus-Chriſt n'eſt pas le Dieu ſuprême, mais un Dieu fait dans le tems & ſubordonné au Dieu ſuprême (1). Mais tous ces argumens impies portent à faux. La Foi qui nous apprend que Jeſus-Chriſt eſt Dieu & homme tout enſemble, nous apprend en conſéquence à diſtinguer en lui ce qu'il *eſt* de toute éternité en tant que Dieu, & ce qu'il *a été fait* dans le tems en tant qu'homme. *Au commencement le Verbe étoit ; le Verbe étoit avec Dieu, & le Verbe étoit Dieu.* Voilà ce que Jeſus-Chriſt *eſt* de toute éternité. *Le Verbe* éternel *s'eſt fait chair, & il a habité parmi nous.* Voilà ce que Jeſus-Chriſt a été fait dans le tems, homme ſemblable à nous, & en cette qualité, Chriſt, Seigneur, Pontife, & tout ce qui eſt une ſuite de ſa nature humaine.

Il y a une différence eſſentielle entre la Propriété de *Fils unique de Dieu* & les titres de *Seigneur* & de *Chriſt*. La Propriété de *fils de Dieu*, comme

(1) *Crellius lib. 1. de uno Deo Patre, ſect. 2. cap. 18. tom. 6. Bibl. FFr. Polon. pag. 40. col. 2.* Qui ab alio Dominus eſt factus, is etiam, [ſi Deus eſt,] Deus ab alio factus eſt. Atqui Jeſus, quem Deum eſſe conſtat, eſt à Deo factus Dominus. Ergo ab eodem etiam Deus factus eſt.

nous l'avons dit, (& nous ne pouvons le trop répéter) eſt une Propriété perſonnelle qui tombe directement ſur la perſonne, & non ſur la nature comme nature. D'où il s'enſuit que comme il n'y a en Jeſus-Chriſt qu'une ſeule Perſonne, qui eſt Divine & éternelle, on ne peut dire de lui en aucun ſens qu'il ait été fait fils de Dieu, parcequ'il l'eſt de toute éternité, & que, ſelon le Symbole, il eſt engendré, & n'a pas été fait, *genitum, non factum.* Au contraire les titres de Chriſt & de Seigneur conviennent à Jeſus-Chriſt ſelon ſa nature humaine qui a été faite : & c'eſt pourquoi on peut dire de lui avec vérité qu'il a été fait Chriſt & Seigneur.

La penſée de ſaint Pierre, dans l'endroit du Livre des Actes que le Fr. Berruyer objecte avec les Sociniens, c'eſt que Jeſus, que les Juifs avoient fait mourir, étoit reſſuſcité, & que par ſa Réſurrection & ſon Aſcenſion dans le ciel, il étoit entré en poſſeſſion & dans le parfait exercice du ſouverain pouvoir qui lui appartient ſelon ſa nature humaine : pouvoir qu'il avoit reçu dès le premier mo-

ment de ſa conception ; mais qu'il n'a exercé & manifeſté pleinement qu'après être ſorti du tombeau. Car telle étoit l'économie des deſſeins de Dieu : *Il falloit que le Chriſt ſouffrît & qu'il entrât ainſi dans ſa gloire* (1). Ce n'eſt qu'après avoir triomphé de la mort & du Démon, qu'il a dit à ſes Apôtres : *Toute puiſſance m'a été donnée dans le ciel & ſur la terre : allez donc, enſeignez toutes les nations* (2). Dans les jours de ſa vie mortelle il s'eſt humilié *lui-même, & s'eſt rendu obéiſſant juſqu'à la mort de la croix : c'eſt pourquoi*, dit ſaint Paul (3), *Dieu l'a élevé, & lui a donné un nom qui eſt au-deſſus de tout nom, afin qu'au nom de Jeſus tout genou fléchiſſe dans le ciel, ſur la terre & dans les enfers, & que toute langue confeſſe que le Seigneur Jeſus-Chriſt eſt dans la gloire de Dieu le Pere.*

Le Fr. Berruyer oſeroit-il dire ouvertement, que comme Jeſus-Chriſt n'eſt entré en poſſeſſion de la gloire due à ſon humanité, & dans le plein

(1) Luc. XXIV. 26.
(2) Matth. XXVIII. 19. & 20.
(3) Philipp. II. 8. 9. 10. & 11.

exercice de ſes qualités de *Seigneur* & de *Chriſt* qu'après ſa Réſurrection, de même ce n'eſt qu'après ſa Réſurrection qu'il a été pleinement le fils de Dieu? Il eſt vrai qu'il n'inſinue que trop cette impiété dans un autre endroit que nous avons relevé ailleurs (1), mais pourroit-il la ſoutenir expreſſément ſans s'avouer Socinien, & ſans ſoulever contre lui tous les Catholiques?

Explication plus détaillée du quatriéme Verſet, *Qui prædeſtinatus eſt*, &c.

Pour achever d'expliquer le texte de ſaint Paul, dont ces auteurs abuſent ſi étrangement, nous obſerverons que ſelon ſaint Chryſoſtome & la plûpart des Peres Grecs, le terme Grec qui eſt traduit dans notre Verſion Latine, par, ***QUI PRÆDESTINATUS EST***, *Qui a été prédeſtiné*; ſignifie, *qui a été déclaré, manifeſté, reconnu fils de Dieu.* Suivant cette interprétation, la penſée de ſaint Paul eſt que le fils de Dieu Jeſus-Chriſt Notre-Seigneur qui s'eſt fait homme & fils de David, a montré évidemment qu'il eſt le fils de Dieu par les œuvres mira-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 143. Quo [Fratrum] nomine Chriſtus non uſus eſt, niſi poſt ſecundam ſuam & conſummatam in reſurrectione generationem.

culeuſes qu'il a faites, *in virtute ;* par la Miſſion de l'Eſprit ſanctificateur qu'il a répandu ſur ſon Egliſe, *ſecundùm Spiritum ſanctificationis*, par les réſurrections qu'il a opérées & par ſa propre réſurrection, *ex reſurrectione mortuorum.*

Mais quelque ſens qu'on donne au terme Grec dont ſaint Paul s'eſt ſervi ; ſoit qu'on l'entende comme les Peres Grecs, ſoit qu'en ſuivant la Vulgate, & les Commentaires des Peres Latins, on liſe que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme a été prédeſtiné à être la perſonne même du fils de Dieu, & que par ſes miracles, par la Miſſion du Saint-Eſprit, & par ſa propre Réſurrection, il a prouvé qu'il eſt véritablement le Fils de Dieu ; ce qui eſt conſtant, & par le texte même de l'Apôtre, & par la Tradition perpétuelle de l'Egliſe, c'eſt que Jeſus-Chriſt eſt le fils de Dieu coéternel au Pere, & non un prétendu fils de Dieu fait dans le tems, & qui n'ait exiſté avant ſa naiſſance humaine que dans la prédeſtination & les décrets de Dieu. Enſeigner le contraire, c'eſt attirer ſur ſa tête les *anathèmes* lancés par les Conciles contre « ceux

» qui diroient que c'eſt ſelon la preſ-
» cience & la prédeſtination Divine,
» que Jeſus-Chriſt né de Marie eſt le
» Fils de Dieu, & qu'il n'eſt pas né du
» Pere avant tous les ſiécles, & que
» toutes choſes n'ont pas été faites par
» lui (1). »

ARTICLE V.

Réfutation de l'explication Socinienne que les FF. Hardouin & Berruyer donnent à ce texte de ſaint Paul, (*Gal. IV.*) Miſit Deus Filium ſuum factum ex muliere.

CEs Auteurs répandent leur venin ſur tout ce qu'ils traitent. En voici un autre exemple dans ces paroles de l'Epître aux Galates (2), *le tems* déterminé de Dieu, *étant venu, Dieu a envoyé ſon fils, fait d'une femme,*

(1) *S. Hilaire dans le cinquiéme Anathème qu'il rapporte à la ſuite de la formule de foi du Concile de Syrmich.* Si quis ſecundùm præſcientiam vel prædeſtinationem ex Mariâ dicit, Filium eſſe, & non ante ſæcula ex Patre natum apud Deum eſſe, & per eum facta fuiſſe omnia, anathema ſit.

(2) Galat. IV. 4. & 5.

& ſoumis à la Loi, pour racheter ceux qui étoient ſous l'eſclavage de la Loi, MISIT DEUS FILIUM SUUM FACTUM EX MULIERE, FACTUM SUB LEGE. Ce fils de Dieu envoyé par le Pere, n'eſt, ſelon eux, qu'un fils fait dans le tems, & qui n'exiſtoit pas avant ſa naiſſance de Marie. C'eſt, dit le Fr. Hardouin, l'humanité même de Jeſus-Chriſt créée du ſang d'une Vierge, & faite par une grace ſinguliere le fils de Dieu. Le Diſciple encherit en quelque ſorte ſur le Maître (1), en prétendant que c'eſt faire raiſonner ſaint Paul d'une façon indigne de lui, que de ſuppoſer que le fils de Dieu dont il parle, ſoit le Verbe éternel.

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 144. & 245.* Hanc eſſe Joannis & Pauli concluſionem quis ſibi ſeriò perſuadeat? Longè verò aliter, ſi Chriſtus per realem ſanctiſſimæ ſuæ humanitatis cum Perſonâ unâ Divinâ unionem in unitatem perſonæ, factus in tempore intelligatur Filius Dei unius & veri, in tribus perſonis ſubſiſtentis, ſecundùm id quod à Paulo dictum eſt Rom. I. 3. *De Filio ſuo qui factus eſt ei ſecundùm carnem*, & juxta illud ejuſdem Apoſtoli, Galat. IV. 4. *Miſit Deus Filium ſuum factum ex muliere.*

Hard. adnot. ad hunc verſ. pag. 560. col. 1. Factum ex muliere : Eximiè & perquàm accuratè dictum. Singulari enim gratiâ humanitas Chriſti creata ex Virgineo ſemine, & unita cum Perſonâ Verbi, facta eſt ipſa Filius Dei.

Quelle hardieſſe & quel aveuglement tout à la fois ! Les ſaints Peres, qui tous unanimement ont été perſuadés que ſaint Paul parle du Fils éternel de Dieu, de ſa Miſſion par le Pere au moment de ſon Incarnation, du prodigieux abaiſſement par lequel il a voulu naître d'une femme, & ſe ſoumettre à la Loi : tous les Théologiens & tous les Interprétes Catholiques, qui ont été dans la même perſuaſion : l'Egliſe Catholique toute entiere qui n'a jamais varié dans l'intelligence de ce texte ſacré, n'y ont donc rien entendu, & ont attribué à l'Apôtre une Doctrine indigne de lui !

Il eſt inutile de produire ici une multitude de témoins de la Tradition. Dans une matiere ſur laquelle tout ce qu'il y a de Catholiques n'ont jamais eu que le même ſentiment & le même langage, un ou deux Peres ſeront plus que ſuffiſans pour confondre ces téméraires Ecrivains. Nous avons vu dans l'article précédent ſaint Auguſtin alléguer le paſſage de l'Epître aux Romains ſur lequel les FF. Hardouin & Berruyer s'appuyent le plus, pour réfuter leur erreur. Il fait pareillement

uſage de celui-ci. « Si c'eſt l'homme, » dit ce Pere (1), qui a été fait le fils » de Dieu ; ſi ce n'eſt pas au contraire » le Fils éternel de Dieu qui s'eſt fait » homme : comment ſaint Paul dit-» il, que Dieu a envoyé ſon fils fait » d'une femme ? Quel eſt celui qui a » été envoyé par le Pere, ſinon le Fils » unique de Dieu ? Comment eſt-ce » donc qu'il a été fait d'une femme, » ſi ce n'eſt parceque le même Fils de » Dieu, qui étoit avec le Pere, a été » envoyé par le Pere en ſe faiſant fils » de l'homme ? Il eſt né du Pere par » une naiſſance éternelle : & dans le » tems il eſt né d'une mere. »

Caſſien dans ſes livres contre Neſtorius, compoſés à la priere du Pape ſaint Leon, cite auſſi ce même texte comme une preuve ſans réplique de la filiation éternelle de Jeſus-Chriſt. « Répondez-moi, diſoit-il à Neſto-

(1) *S. Auguſt. Serm.* 186. *al.* 19. *de Temp. num.* 3. Si ille qui eſt Dei Filius, non eſt ipſe factus Filius hominis, quomodo *miſit Deus Filium ſuum, factum ex muliere ?* .... Quis enim à Patre eſt miſſus, niſi unigenitus Dei Filius ? Quomodo ergo ex muliere factus, niſi quia idem ipſe qui erat apud Patrem Dei Filius, miſſus factus eſt Filius hominis ? De Patre natus ſine temporis die : de matre natus hoc die.

» rius (1). Avant que Notre-Seigneur
» Jeſus-Chriſt nâquît de ſa ſainte Mere,
» Dieu avoit-il un fils, ou n'en avoit-
» il pas ? Vous n'oſeriez nier qu'il n'eût
» un Fils (*). Car jamais le Fils n'a été
» ſans le Pere, ni le Pere ſans le Fils.
» Comme le fils n'eſt appellé fils, que
» relativement au Pere : de même le
» Pere n'eſt appellé Pere, que relati-
» vement au fils. Quand donc l'Apô-
» tre dit, *Dieu a envoyé ſon fils*, on
» ne peut douter que ce ne ſoit ſon
» propre fils que Dieu a envoyé. Il n'a
» pas envoyé un fils qui lui fût étran-
» ger & d'une autre nature que lui,
» puiſqu'il eſt dit qu'il a envoyé ſon
» propre fils ; & comment auroit-il

(1) *Caſſian. lib. 4. de Incarnat. cap. 1. & 2.* Dic mihi nunc. Antequam Dominus Jeſus Chriſtus ex Mariâ Matre naſceretur, habuit Deus Filium, aut non habuit ? Negare non potes quin habuerit. Neque enim unquam aut ſine Patre Filius, aut ſine Filio Pater ; quia ſicut ex Patre Filius, ita ex Filio Pater dicitur. Vides ergo quòd dicente Apoſtolo, *Miſit Deus Filium ſuum ;* ſuum utique Filium..... Deus miſit. Neque enim aut alienum aliquem Filium miſit, quia ſuum miſiſſe dicitur, aut omnino mittere potuit, ſi non erat qui mitteretur.... Ergo & quia miſit eum, miſit qui erat ; & quia ſuum miſit, non alienum utique, ſed ſuum miſit.

(*) Ce que Neſtorius lui-même n'oſoit pas nier, le Fr. Hardouin ne craint pas de le nier ouvertement, en ſoutenant que Dieu n'eſt devenu Pere, & n'a eu un Fils que depuis l'Incarnation.

» pu envoyer ſon fils, s'il n'avoit pas » de fils qu'il pût envoyer ? ... Con- » cluez donc, & que le Fils de Dieu » exiſtoit avant que d'être envoyé, » puiſqu'autrement Dieu n'auroit pas » pu l'envoyer ; & que le fils que Dieu » a envoyé, n'eſt pas un fils qui lui » ſoit étranger, & d'une autre nature » que lui, mais ſon propre fils engen- » dré de ſa ſubſtance. »

C'eſt ainſi que l'Egliſe a toujours entendu cet oracle ſacré. Tel eſt l'uſage qu'elle en a fait autrefois pour combattre la même erreur préciſément, que les FF. Hardouin & Berruyer renouvellent aujourd'hui. Peut-on aimer ſincerement la Religion, & n'être pas vivement touché de voir, dans le ſein même de l'Egliſe, des Prêtres & des Religieux, non-ſeulement n'annoncer Jeſus-Chriſt que comme un *fils de Dieu fait dans le tems*, mais encore porter le blaſphême juſqu'à prétendre, que c'eſt là le ſeul ſens raiſonnable qu'on puiſſe donner aux endroits du Nouveau Teſtament où Jeſus-Chriſt eſt appellé le fils de Dieu ?

ARTICLE VI.

Réfutation de l'interprétation Socinienne que les FF. Hardouin & Berruyer donnent au commencement de l'Epître aux Hébreux, Deus..... locutus est nobis in Filio.

Tout le premier Chapitre de l'Epître aux Hébreux tend à établir la Divinité & l'éternité du Fils de Dieu J. C. N. S.

S'IMAGINEROIT-ON que ces Auteurs ayent osé mettre au nombre de leurs preuves, le commencement de l'Epître aux Hébreux, où la Divinité & l'éternité de Jesus-Christ sont si positivement établies? *Dieu*, dit saint Paul, *après avoir parlé autrefois en diverses manieres à nos Peres par les Prophétes, nous a parlé en ces derniers tems par son fils* (1). Tout ce chapitre de l'Apôtre annonce Jesus-Christ comme le fils de Dieu coéternel au Pere. C'est ce même fils *par qui Dieu a fait les siécles* (2); qui *est la splendeur de sa gloire, le caractère* ou *l'empreinte de sa substance* (3); qui *soutient tout par sa*

(1) Hebr. I. 1.
(2) Ibid. ℣. 2.
(3) Ibid. ℣. 3.

parole

parole toute puiſſante (1) ; à qui Dieu le Pere adreſſe ces paroles qui n'ont jamais été dites à aucun des Anges : *Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui* (2) ; qu'il ordonne à *tous* ſes *Anges d'adorer* (3) ; fils qui eſt *Dieu* comme le Pere, dont *le thrône ſubſiſte dans tous les ſiécles* (4) ; à qui nous diſons dans un Pſeaume (5) : *C'eſt vous, Seigneur qui au commencement avez affermi la terre ſur ſes fondemens : les cieux ſont l'ouvrage de vos mains .... vous les changerez comme un manteau, & ils ſeront changés : mais pour vous, vous êtes toujours le même, & vos années ne finiront point.* Et cependant ces aveugles s'obſtinent à ne voir ici, comme par-tout ailleurs, qu'un fils de Dieu fait dans le tems. Mais quels ſont donc leurs prétextes ?

Interprétation Socinienne & fauxraiſonnemens du Fr. B. ſur ce texte de l'Apôtre.

Le Fr. Berruyer objecte en premier lieu, que Dieu appellé par ſaint Paul le Pere de Jeſus-Chriſt, eſt le même qui a parlé autrefois par les Prophétes : le Dieu d'Abraham, d'Iſaac &

(1) Ibid.
(2) Ibid. ℣. 5.
(3) Ibid. ℣. 6.
(4) Ibid. ℣. 8.
(5) Ibid. ℣. 10. & 12.

de Jacob. Donc, conclut-il, Dieu le Pere de Jeſus-Chriſt n'eſt pas le Pere éternel, premiere Perſonne de la Trinité, mais Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes (1).

Quelle conſéquence & quel nouveau genre de Théologie ! Eſt-ce donc que Dieu le Pere n'a pas parlé par les Prophétes ? Eſt-ce qu'il n'eſt pas le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob, le Dieu que les Patriarches ont connu & adoré ? Faut-il que nous prouvions de nouveau que ces ſaints hommes, ſi pleins de foi, & qui étoient Chrétiens en effet, quoiqu'ils n'en portaſſent pas encore le nom, *nondum nomine, ſed re ipſâ Chriſtiani* (2), n'ignoroient pas le myſtère de la Trinité, qui eſt le premier dogme de la Foi Chrétienne ? Et quand même on ſuppoſeroit, contre toute vérité, que ce Myſtère ne leur avoit pas été révélé,

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 114. & 115.* Qui ibi dicitur Pater Chriſti, Deus eſt Abraham, Deus Iſaac, Deus Jacob, Deus olim loquens Patribus in Prophetis. Non eſt ergo Deus, ut eſt ab æterno æterni Verbi Pater æternus, & perſona in Divinis diſtincta. Deus eſt unus & verus, qui in tribus Perſonis ſubſiſtit.

(2) S. Auguſt. lib. 3. contra duas Epiſt. Pelag. cap. 4. num. 11.

en ſeroit-il moins certain que le vrai Dieu qu'ils ont adoré ſubſiſte réellement en trois Perſonnes ? En ſeroit-il moins vrai que tout ce que la Sainte Trinité opere, peut être attribué, & l'eſt en effet dans l'Ecriture à chacune des trois Perſonnes ? Enfin en ſeroit-il moins conſtant, que *Dieu* ſe prend très-ſouvent pour le Pere ſeul, & que ce langage ſi commun dans la Religion, eſt fondé ſur ce que le Pere eſt la premiere Perſonne, & la ſource de toute la *Deité* dans les deux autres Perſonnes, *fons totius Deitatis*, comme parle ſaint Auguſtin ?

En ſecond lieu, pourſuit ce Novateur (1) : « Celui que ſaint Paul ap» pelle le fils de Dieu, ſon fils véritable & naturel, *eſt le fils que Dieu* » *a établi l'héritier de toutes choſes, &* » *par qui il a fait même les ſiécles.* Or

(1) *Berr. ibid. pag.* 115. Qui ibi dicitur Filius Dei, verus utique & naturalis, Dei Filius eſt, *quem conſtituit hæredem univerſorum, per quem fecit & ſæcula.* Filius autem Dei unius & veri, *quem Deus* Pater ejus *conſtituit hæredem univerſorum, per quem fecit & ſæcula.* Filius Dei eſt *factus Deo Filius* in tempore *ſecundùm carnem*; non immediatè & in recto Verbum, ut eſt ab æterno Patris æterni Filius æternus... Filius ergo Dei eſt ſecundùm notionem [*Filii Dei*] à nobis propoſitam, Apoſtolis omnibus ſacriſque Scriptoribus familiarem.

» le fils de Dieu un & véritable, *que*
» *Dieu* ſon Pere *a établi l'héritier de*
» *toutes choſes, & par qui il a fait même*
» *les ſiécles*, eſt le fils de Dieu *qui a*
» *été fait fils à Dieu* dans le tems *ſelon*
» *la chair*, & non pas immédiatement
» & directement le Verbe, en tant
» qu'il eſt de toute éternité le fils éter-
» nel du Pere éternel. Donc le fils de
» Dieu dont ſaint Paul parle, doit s'en-
» tendre ſelon la notion de ce terme
» que nous avons donnée, & qui eſt
» familiere à tous les Apôtres & à
» tous les Ecrivains ſacrés. »

Nous vous mettons ſous les yeux le texte entier de l'Auteur, afin que vous voyiez avec quelle intrépidité il avance les raiſonnemens les plus abſurdes & les plus évidemment faux.

Et d'abord eſt-ce un Catholique, ou un Neſtorien qui parle ainſi ? C'eſt une queſtion que le Fr. Berruyer nous donne lieu de faire preſque à chaque page. Le fils de Dieu, dont parle ſaint Paul, nous dit-il, *eſt le fils fait dans le tems, & non pas directement & immédiatement le Verbe.* Donc, lui dirons-nous, vous regardez Jeſus-Chriſt & le

Verbe comme deux perſonnes différentes ; puiſque, ſelon vous, parler de Jeſus-Chriſt, ce n'eſt pas parler du Verbe. Ce n'eſt donc que pour vous déguiſer & pour en impoſer à l'Egliſe, que vous répétez ſi ſouvent que l'humanité de Jeſus-Chriſt a été unie à une Perſonne Divine en unité de perſonne, *in unitatem perſonæ.* Car il eſt évident qu'il n'y a pas une vraie unité de perſonne en Jeſus-Chriſt, ſi le Verbe n'eſt pas véritablement né de Marie, & ſi le fils de Marie n'eſt pas véritablement le Verbe. Poſé l'unité de perſonne, tout ce qu'on dit de Jeſus-Chriſt, on le dit du Verbe, & tout ce qu'on dit du Verbe, on le dit de Jeſus-Chriſt. Il faut à la vérité diſtinguer en Jeſus-Chriſt ce qui lui convient de toute éternité ſelon ſa Nature Divine, & ce qui lui convient dans le tems ſelon ſa nature humaine ; parceque les deux natures ne ſont ni mêlées, ni confondues, & que chacune d'elles conſerve ſes Propriétés. Mais tout ce qui convient à l'une & à l'autre des deux natures, peut & doit être attribué à Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, au Verbe fait chair, parceque le Verbe

fait chair réunit en ſa perſonne les deux natures. Telle eſt la foi immuable des Conciles, des Saints Peres, de toute l'Egliſe. Y renoncer, c'eſt encourir l'anathême.

Admirez ici la juſteſſe d'eſprit & la pénétration de ce prétendu ſçavant. *Le fils de Dieu*, dit-il, *par qui Dieu ſon Pere a fait même les ſiécles, eſt celui qui a été fait fils à Dieu dans le tems ſelon la chair.* Quel délire ! Quoi ! celui par qui les ſiécles ont été faits, a lui-même été fait fils de Dieu dans le cours des ſiécles ! Il n'a pas précédé les ſiécles qui ont été faits par lui ! Sa Propriété même de fils de Dieu eſt du nombre des choſes qui ont été faites dans le tems !

Enfin apperçoit-on dans ce prétendu raiſonnement, la moindre apparence de preuve ? L'Auteur conclut que le fils de Dieu dont ſaint Paul parle, eſt un fils fait dans le tems ; mais il le conclut, uniquement parcequ'il lui plaît de le conclure : tandis que le texte qu'il avoit ſous les yeux l'obligeoit à tirer une conſéquence toute contraire.

Saint Paul dans le verſet ſuivant

continue à expoſer l'excellence & la Divinité de Jeſus-Chriſt. Il l'appelle *la ſplendeur de la Gloire de Dieu* ſon Pere : ce qui ſignifie, ſelon l'expreſſion du Symbole de Nicée, qu'il eſt *Dieu de Dieu, lumiere de lumiere.* Il l'appelle *le caractère & l'empreinte de la ſubſtance* ou *de la ſubſiſtence* de Dieu ſon Pere : ce qui marque que le fils de Dieu a une ſi parfaite reſſemblance avec le Pere, que *qui voit* le Fils, *voit auſſi le Pere*, comme Jeſus-Chriſt lui-même le déclare dans l'Evangile (1). Il ajoute que le Fils de Dieu *ſoutient tout par ſa parole toute-puiſſante ;* c'eſt-à-dire, que comme il eſt le Créateur de toutes choſes avec le Pere & le Saint-Eſprit, il en eſt auſſi le conſervateur tout-puiſſant.

Interprétation Socinienne qu'il donne à ces paroles, *Cum ſit ſplendor gloriæ*, &c. Injure qu'il fait à cette occaſion à l'Egliſe & aux Interprétes Catholiques.

Tous ces rayons de lumiere dans leſquels l'éternité du Fils de Dieu & ſa parfaite égalité avec le Pere brillent avec tant de Majeſté, ne font qu'aveugler notre Interpréte, au lieu de l'éclairer. Rien de tout cela ne m'arrête, dit-il (2), *NEC OBSTAT :* & pourquoi ?

(1) Joan. XIV. 9.

(2) *Berr. Ibid. pag.* 115. & 116. Nec obſtat, quod.... Filius Dei, de quo ſermo eſt, dicatur *ſplen-*

C'eſt qu'au même verſet il eſt dit que le Fils de Dieu *a expié nos péchés, qu'il eſt aſſis dans le ciel à la droite de la Divine Majeſté*; & que ces caractères ne peuvent convenir au Verbe éternel, mais ſeulement à l'humanité de Jeſus-Chriſt.

N'entendrons-nous donc jamais ſortir de cette bouche impure qu'un langage Neſtorien & Socinien? Ce Jéſuite ſeroit-il bleſſé de voir des caractères de Divinité & des caractères d'humanité attribués à Jeſus-Chriſt dans un même verſet, s'il croyoit ſincérement que Jeſus-Chriſt étant Dieu & homme tout enſemble, réunit dans l'unité de ſa Perſonne tous les attributs Divins, & tout ce qui eſt propre à l'humanité? Il ne peut croire que l'Apôtre ait dit tout à la fois du Verbe éternel, qu'il *eſt la ſplendeur de la Gloire* du Pere, l'empreinte & la vive expreſſion *de ſa ſubſtance*, le *Créateur* & le *conſervateur*

dor gloriæ & figura ſubſtantiæ ejus [*Dei*] *continens omnia verbo virtutis ſuæ, purgationem peccatorum faciens, ſedens ad dexteram Majeſtatis in excelſis.* Facere enim purgationem peccatorum, & ad dexteram Majeſtatis ſedere in excelſis, adeo non convenit directè & in recto ſecundæ perſonæ Divinæ, quatenus eſt ab æterno Filius, ut proprium ſit humanitatis Chriſti.

tout-puiſſant de toutes choſes ; & que néanmoins il *a expié nos péchés* en mourant ſur la croix. He ! N'eſt-ce pas là, N. C. F., ce qui fait votre plus ſolide conſolation, ce qui anime votre eſpérance, ce qui embraſe votre charité, ce qui vous pénétre de reconnoiſſance. Quelle confiance auriez-vous dans le ſang de Jeſus-Chriſt répandu pour nous, ſi vous ne conſidériez Jeſus-Chriſt que comme un *fils de Dieu fait dans le tems ?* L'immobilité de votre eſpérance n'eſt-elle pas appuyée ſur ce que Jeſus-Chriſt, qui s'eſt chargé d'acquitter nos dettes & de ſatisfaire pour nous à la Divine Juſtice, eſt le Fils de Dieu coéternel, & conſubſtantiel au Pere ; ſur ce que ce Médiateur tout-puiſſant, qui en tant qu'homme a intercédé & intercéde ſans ceſſe pour nous auprès de ſon Pere, eſt un même Dieu avec ſon Pere, & exauce lui-même en tant que Dieu, les prieres qu'il fait en tant qu'homme (1) ? N'eſt-ce pas ſur ce

(1) *S. Auguſt. ſerm.* 217. *num.* 1. Dominus Chriſtus qui nos exaudit cum Patre, orare pro nobis dignatus eſt Patrem.... Eſt enim Chriſtus homo & Deus. Orat ut homo : dat quod orat, ut Deus.

dogme ſi conſolant, que ſaint Paul, dans la ſuite de la même Epître, fonde la ſolidité & la fermeté de l'Eſpérance Chrétienne, quand il dit (1) : *Ayant donc un ſi grand Pontife, qui eſt entré dans le ſanctuaire du Ciel, Jeſus le Fils de Dieu, demeurons fermes dans la Profeſſion d'une Foi ſi ſalutaire.... Allons-nous préſenter avec confiance devant le Trône de la Grace, pour y recevoir miſéricorde, pour y trouver grace & ſecours dans tous nos beſoins?*

Les FF. Hardouin (2) & Berruyer craignent (tant leur délicateſſe eſt grande) que ce ne ſoit pas parler aſſez dignement du Verbe éternel, que de l'appeller la *ſplendeur de la Gloire de Dieu*,

(1) Hebr. IV. 14. & 16.

(2) *Hard. in Epiſt. ad Hebr. cap. 1. adnot. ad v. 3. pag. 648. col. 1.* Nec figura profectò de Verbi perſonâ dici poteſt : nam omnis figura ſub aſpectum cadit, ut & imago, cernique poteſt oculis corporis: nec poteſt eadem perſona Verbi appellari figura ſubſtantiæ Divinæ, cùm ſit ipſa Divina ſubſtantia..... Verbum igitur terminus ſubſiſtens Divinæ intellectionis eſt : figura ſubſtantiæ Divinæ non eſt. Sed ipſa Chriſti humanitas, ut nunc gloriâ fruitur, quantam maximam dare Deus decreverat rationali creaturæ ; poteſtate autem conveniente ei ſoli naturæ, quæ ſit cum Verbi perſonâ conjuncta ; idcirco eſt ipſa Divinæ ſubſtantiæ, hoc eſt, inviſibilis gloriæ, quam Deus poſſidet [nam ſubſtantia ibi pro poſſeſſione eſt] forma & imago, quàm perfectiſſima poteſt ſub aſpectum cadere.

& *l'empreinte de ſa ſubſtance.* Ces expreſſions que les Peres & les Conciles ont oppoſées avec tant de ſuccès aux Ariens pour prouver l'éternité & la conſubſtantialité du Verbe, leur paroiſſent ſi foibles, que les plus rigides Ariens n'auroient pas de peine à s'en accommoder. Les Catholiques, dit le Fr. Berruyer (1), ne les ont entendues

(1) *Berr. ibid. pag.* 116. 117. 118. & 119. Eſſe autem *ſplendorem gloriæ*, & præſertim *figuram ſubſtantiæ Dei*, vereor ut Apoſtolus ea de Verbo dixerit, quæ ſervato erroris ſui veneno peſtifero, dicere non multùm detrectent rigidiores Ariani, molliores ultrò confiteantur. A nobis quidem viris Catholicis, qui certò tenemus, neque Paulum ab Eccleſiæ fide diſſentire, neque Eccleſiæ fidem à Pauli dictis eſſe alienam, voces illæ, etiam de Verbo in recto interpretatæ, ad ſenſum Catholicum adducuntur interpretatione benignâ, quâ in vero ſuo ſenſu non egent.

Sed cur damus impiis unde nobis litem moveant, ... gratis concedentes, Paulum de Verbo diſſerentem iis uſum eſſe loquendi formulis, quas ipſi in eodem verſantes argumento non audeamus uſurpare? .... Plus æquo faciles & boni, nedicam ſimplices, pro confeſſo ponimus Apoſtolum hîc agere de Verbo, ... ut Verbum eſt Patris æterni Filius æternus. Atqui tamen non erat iſtud propoſitum, Paulo ad Hebræos ſcribenti, Epiſtolæ ſuæ argumentum. Quæ dixit hoc loco ſingula & omnia, ſi ſibi conſtare credendus eſt, nec in unâ periodo continuâ ſimul plura commiſcere, dixit de Chriſto, id eſt de humanitate Chriſti in Perſonæ unius Divinæ ſubſiſtentlâ ſubſiſtente, ſive de Homine-Deo, qui *factus eſt* in tempore *Deo Filius ſecundùm carnem*.... Per hunc hominem *Gloriam Dei* mortalium oculis ſplendeſcere; per hunc, tanquam in *imagine* perfectiſſimâ, Dei unius & veri, qui eum *ſibi filium fecerat*, naturam, attri-

du Verbe, qu'en donnant aux paroles de l'Apôtre une interprétation benigne, dans la vue de les accorder avec la Foi de l'Egliſe, mais qui n'eſt pas leur véritable ſens. « Pourquoi, ajoute-» t-il, donnons-nous matiere aux Hé-» rétiques de nous faire un procès, en » leur accordant que l'Apôtre, parlant » du Verbe, s'eſt ſervi d'expreſſions » que nous n'oſerions nous-mêmes » employer ? Nous ſommes trop fa-» ciles & trop bons, pour ne pas dire » trop ſimples, d'avouer que ſaint Paul » parle ici du Verbe, ſeconde Perſon-» ne de la Trinité. Ce n'eſt pas là ce » qu'il s'eſt propoſé dans ſon Epître aux

buta, ſubſtantiam innoteſcere contendebat. Eo ſenſu Jeſum Chriſtum.... Paulus dicit eſſe *Gloriæ Dei ſplendorem, ejus ſubſtantiæ figuram, portantem omnia verbo virtutis ſuæ....* Divinitatem Jeſu Chriſti, non Verbi Divinitatem probare inſtituerat.... de Jeſu Chriſto verè Deo, de vero Dei Filio perpetuus ſermo eſt, & unica, ut quidem nobis videtur, propemodum inſtitutio.

Et 3. part. tom. 4. pag. 229. C'eſt-là [au plus haut des Cieux, à la droite de la Majeſté de Dieu] qu'environné de lumiere, il eſt devenu par la ſplendeur dont brille ſon humanité glorieuſe, l'image de la Divinité de ſon Pere, qui eſt auſſi la ſienne. C'eſt-là qu'inveſti de l'autorité du gouvernement dûe à la dignité de ſa perſonne, & au prix infini de ſon ſacrifice, il ſoutient tout par la puiſſance de ſa parole, c'eſt-à-dire qu'il eſt le principe & le centre du commerce de Religion que nous avons avec Dieu.

» Hébreux. Tout ce qu'il y dit, ſans » en rien excepter, a pour objet uni- » que Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire ſon » humanité, où l'Homme-Dieu, qui » a été fait dans le tems Fils de Dieu » ſelon la chair ; à moins que nous ne » voulions que ſon diſcours n'ait ni » ſuite ni liaiſon, & qu'il confonde » dans la même période ce qui con- » vient au Verbe, & ce qui convient » à l'Homme-Dieu.... En un mot, » c'eſt la Divinité de Jeſus-Chriſt & » non la Divinité du Verbe, que ſaint » Paul a entrepris de prouver. » D'où ce Jéſuite conclut, que ce n'eſt pas du Verbe, mais de Jeſus-Chriſt homme, & de ſon humanité ſeule faite dans le tems fils de Dieu, qu'il faut entendre toute cette Epître. Ainſi, ſelon lui, c'eſt l'humanité de Jeſus-Chriſt qui eſt *la ſplendeur de la gloire de Dieu*, parce qu'elle *la fait éclater aux yeux des mortels ;* c'eſt elle qui eſt la parfaite *image de la Divinité, par la gloire dont elle brille ; c'eſt elle qui ſoutient tout par ſa parole toute-puiſſante*, parcequ'elle eſt *le principe & le centre du commerce de Religion que les hommes ont avec Dieu.*

Avez-vous pu entendre tranquillement ce long commentaire ? Pour nous, nous n'avons pu le lire ni le rapporter ſans frémir.

Quel nouveau genre de ſcrupule ! Ces Religieux apprehenderoient de n'avoir pas une idée aſſez digne du Verbe de Dieu, s'ils croyoient avec toute l'Egliſe Catholique, que c'eſt lui que ſaint Paul appelle la *ſplendeur de la Gloire*, *l'empreinte* & *la parfaite image de la ſubſtance*, ou, comme porte le Grec, de la ſubſiſtence & *de l'hypoſtaſe de Dieu* le Pere ! Ignorent-ils donc que les Auteurs ſacrés n'emploient ces expreſſions figurées & ces ſortes de comparaiſons empruntées des choſes ſenſibles, que parceque les langues humaines n'ont pas de termes capables d'exprimer l'infinie perfection du Verbe, ou du Fils de Dieu ? De-là vient, dit ſaint Thomas (1), que pour marquer qu'il eſt coéternel au Pere, on l'appelle *la ſplendeur de ſa gloire ;* & que pour faire comprendre qu'il lui eſt parfaitement ſemblable, on l'appelle ſon *image*, ou ſon *em-*

(1) S. Thom. part. 1. quæſt. 34. art. 2. ad. 3.

preinte. C'eſt ſous ces mêmes ſymboles que le Verbe de Dieu, cette Sageſſe éternelle *ſortie de la bouche du Très-Haut avant la production d'aucune créature*, nous eſt annoncée dans l'Ancien Teſtament. Il y eſt appellé *l'émanation très-pure de la clarté du Tout-Puiſſant, la ſplendeur de la lumiere éternelle, le miroir ſans tache de la Majeſté de Dieu, & la parfaite image de ſa bonté* (1). Eſt-il étonnant que le Saint-Eſprit qui s'eſt exprimé ainſi par la bouche du Sage, ſe ſerve des mêmes idées & des mêmes expreſſions par l'organe de ſaint Paul ?

Ne prenons pas ici le change : ce qui déplaît à nos deux Jéſuites dans l'interprétation des Docteurs Catholiques, ce n'eſt pas qu'elle ne donne pas une aſſez haute idée du Verbe de Dieu ; c'eſt qu'elle prouve invinciblement deux vérités de foi qu'ils s'efforcent d'anéantir : ſçavoir, que le Verbe eſt une Perſonne Divine réellement diſtinguée du Pere, & que Jeſus-

(1) *Sapient. VII.* 25. & 26. Emanatio quædam eſt claritatis omnipotentis Dei ſincera .... candor eſt enim lucis æternæ & ſpeculum ſine maculâ Dei Majeſtatis, & imago bonitatis illius.

Chriſt eſt la Perſonne même du Verbe fait homme. Dans leur idée, Jeſus-Chriſt eſt un pur homme que Dieu a fait ſon fils dans le tems. Tout ce qui l'annonce comme le Fils éternel de Dieu, les choque & les révolte. C'eſt ainſi, par exemple, que quand ſaint Paul dit dans un autre endroit, que Jeſus-Chriſt eſt la force & la ſageſſe de Dieu : *Chriſtum Dei virtutem & Dei ſapientiam* (1); ces Interprétes, fermans toujours les yeux à la lumiere, ne voient encore dans des expreſſions ſi ſublimes, que l'humanité de Jeſus-Chriſt, par qui, diſent-ils, Dieu manifeſte aux hommes ſa puiſſance & ſa ſageſſe (2); ou, *en qui ſont raſſemblés tous les tréſors de la ſageſſe, & les merveilles de la puiſſance de Dieu* (3).

Il ne faut pas laiſſer ſans réponſe une objection du Fr. Hardouin qui pourroit embarraſſer les ſimples. « Le » Verbe, dit-il, étant la ſubſtance » même Divine, ſaint Paul n'a pas pu » dire qu'il en eſt le caractère ou l'em-

(1) 1. Cor. I. 24.

(2) *Hard. paraphr. in hunc verſ. pag.* 489. *col.* 1. Chriſtum, per quem Deus virtutem & ſapientiam ſuam hominibus manifeſtat.

(3) Berr. 3. part. tom, 2. pag. 178.

» preinte. » Cette difficulté dans le fond n'a aucune ſolidité. Les Théologiens lui répondront, qu'il eſt vrai que le Verbe, conſideré comme étant un même Dieu avec le Pere & le Saint-Eſprit, n'eſt pas l'image & l'empreinte de la ſubſtance Divine; mais qu'en le conſidérant comme la ſeconde Perſonne de la Trinité, comme diſtingué du Pere, comme *engendré par le Pere, comme vrai Dieu de vrai Dieu*, il eſt l'image & la parfaite reſſemblance de la Perſonne ou *de l'hypoſtaſe* du Pere, (comme porte le Grec) & de l'eſſence même Divine, en tant qu'elle ſubſiſte dans la Perſonne du Pere (1). C'en eſt aſſez pour renverſer ces petits raiſonnemens de l'eſprit humain. Revenons maintenant à l'étrange diſcours du Fr. Berruyer.

Les Saints Peres, les Théologiens, les Interprétes, en un mot, toute l'Egliſe, d'un conſentement très-unanime, a toujours cru que ſaint Paul dans l'Epître aux Hébreux, conſidere Jeſus-Chriſt comme le Fils éternel de Dieu qui s'eſt fait homme pour deve-

(1) On peut voir Eſtius & Cornelius *à Lapide* ſur cet endroit.

nir notre Pontife, notre Victime & notre Médiateur. Le Fr. Berruyer eſt forcé d'en convenir ; mais il entreprend de réformer ſur ce point le jugement de l'Egliſe univerſelle. A l'en croire, on s'y eſt mal pris juſqu'ici pour réfuter les Ariens & les autres ennemis de la Divinité de Jeſus-Chriſt. On a mal-à-propos ſuppoſé que ſaint Paul repréſente Jeſus-Chriſt comme le Fils éternel de Dieu, au lieu, dit-il, qu'il ne le repréſente que comme un homme que Dieu dans le tems a fait ſon Fils : c'eſt-à-dire que les Athanaſes, les Hilaires, les Baſiles, les Ambroiſes, les Gregoires de Nazianze, les Chryſoſtomes, les Auguſtins, les Fulgences, & tant d'autres grands hommes, qui ont écrit autrefois avec autant de ſcience que de zele pour la défenſe de la Foi Catholique ; que de même, tout ce qu'il y a eu dans ces derniers tems de ſçavans Théologiens qui ont réfuté les Sociniens ; n'y ont rien entendu les uns & les autres, n'ont été que de bonnes gens, beaucoup trop ſimples & trop faciles, *plus æquo faciles & boni, ne dicam ſimplices ;* & que loin de fermer la bouche aux

hérétiques, ils n'ont fait que leur donner priſe.

Quelle route voudroit-il donc qu'ils euſſent priſe ? La voici. Il falloit, ſelon lui, avouer aux Ariens que le Fils de Dieu, annoncé par ſaint Paul & par les autres Apôtres, n'a pas toujours exiſté ; qu'il a été fait le Fils de Dieu dans le tems ; que ſa Divinité n'a rien de commun avec la Divinité du Verbe : c'eſt-à-dire que pour ôter aux Ariens tout ſujet de diſpute, il falloit penſer comme eux, & leur accorder tout ce qu'ils demandoient.

Il en eſt de même des combats actuels de l'Egliſe Catholique contre les Sociniens. Leur dire que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu engendré avant tous les ſiécles, qui s'eſt fait homme dans le tems, & que c'eſt en ce ſens-là que l'Ecriture l'appelle le Fils de Dieu, c'eſt, dit-il, donner lieu à ces impies de nous faire des procès. Que ne diſons-nous comme eux, que Jeſus-Chriſt eſt un Fils de Dieu fait dans le tems ? Que ne leur accordons-nous que c'eſt ainſi qu'il faut entendre tout ce que les Livres ſaints contiennent,

& dont les Catholiques ſe ſont ſervi juſqu'à préſent pour prouver l'éternité de Jeſus-Chriſt & ſa conſubſtantialité avec le Pere ? Quand ſaint Paul dit, par exemple, que le Fils de Dieu eſt la *ſplendeur de la Gloire* de Dieu, *l'empreinte & la parfaite image de ſa ſubſtance*, qu'il *ſoutient tout par ſa parole toute-puiſſante ;* que n'expliquons-nous ces paroles comme les Sociniens les expliquent ? Que ne diſons-nous, à leur exemple, qu'elles ne ſignifient autre choſe, ſinon que l'humanité de Jeſus-Chriſt, a fait connoître aux hommes, la gloire & les attributs de Dieu ? En un mot, que ne leur ôtons-nous tout lieu de nous faire des reproches ?

Eſt-ce là le langage d'un Prêtre Catholique & d'un Défenſeur de nos Myſtères ? Peut-on ne le pas regarder au contraire comme un piége groſſierement tendu par un Socinien déguiſé, qui ne fait ſemblant de déteſter leur impiété, que pour tromper les ſimples, & pour livrer l'Egliſe ſans armes & ſans défenſe aux ſacriléges inſultes de ces Hérétiques ?

Objection Neſtorienne du Fr. B.

Eſt-il croyable, nous dit le Fr. Berruyer (1), que ſaint Paul dans la même phraſe ait dit *du même ſujet*, de la même perſonne, deux choſes auſſi diſparates, que celles-ci : *Dieu l'a établi héritier de toutes choſes ; &, par lui il a fait même les ſiécles ?* Car on ne peut pas dire du Verbe éternel que Dieu l'a établi héritier de toutes choſes, puiſque toutes choſes appartiennent au Verbe eſſentiellement & par nature. Ce n'eſt donc pas non plus du Verbe que ſaint Paul dit, que *par lui Dieu a fait les ſiécles ;* mais il faut chercher à ces paroles un autre ſens qui convienne à l'humanité de Jeſus-Chriſt, & d'où il ne réſulte pas que le Fils de Dieu ſoit le créateur de toutes choſes (*).

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 119. & 120.* Quod autem dixit Paulus de Chriſto Filio Dei, *per quem fecit & ſæcula*, dixit & de eodem, *Quem conſtituit hæredem univerſorum.* An verò credendus eſt Apoſtolus duobus ejuſdem periodi membris, objecta duo diverſa, æque in recto ſpectata, ſub eodem nomine ſupponere ? Verbum enim Patris æterni Filium æternum, non conſtituit Deus hæredem univerſorum, cujus ab æterno erant univerſa, non hæreditatis titulo, ſed eſſentiali & in naturâ ſuâ fundato Dominio. Non ergo de Verbo dixit Apoſtolus in recto, *per quem fecit & ſæcula.* Meliùs credo, has voces ex Apoſtoli mente interpretatus fueris, &c.

(*) Nous parlerons ailleurs de l'Interprétation So-

Ainſi raiſonnoit Neſtorius : ainſi raiſonnent tous les incrédules, qui inſultent au myſtère de l'Incarnation, ſous prétexte qu'il n'eſt pas poſſible de comprendre que la Divinité & l'humanité ſoient unies dans la même Perſonne. Puiſque le Fr. Berruyer ne rougit pas d'adopter leurs objections, demandons lui s'il croit que Jeſus-Chriſt ſoit Dieu & homme tout enſemble. S'il ne le croit pas, il mérite tous les anathèmes de l'Egliſe. S'il le croit, quelle difficulté peut-il trouver à penſer que ſaint Paul, dans la même période, ait attribué à Jeſus-Chriſt des caractères de Divinité & des caractères d'humanité ? Y a-t-il rien de plus diſtant que Dieu & l'homme ? Cependant tout ce qu'il y a de Chrétiens ſur la terre, conteſſent tous les jours dans une ſeule & même phraſe très-courte, que *Jeſus-Chriſt eſt Dieu & homme tout enſemble.* Les Interprétes Catholiques n'attribuent donc à ſaint Paul que la Doctrine & le langage perpétuel & unanime de toute l'Egliſe.

cinienne que le Fr. Berruyer donne à ces paroles, *Per quem fecit & ſæcula*, & aux autres textes de l'Ecriture où le titre de Créateur eſt attribué à Jeſus-Chriſt.

Dire que *Dieu a fait les ſiécles* par Jeſus-Chriſt ſon Fils, c'eſt confeſſer que Jeſus-Chriſt eſt Dieu : dire que *Dieu l'a établi héritier de toutes choſes*, c'eſt confeſſer qu'il eſt homme : joindre ces deux choſes dans une même phraſe, c'eſt confeſſer que Jeſus-Chriſt eſt Dieu & homme tout enſemble. Et c'eſt-là cependant ce que le Fr. Berruyer prétend qu'on ne peut pas attribuer à ſaint Paul ſans lui faire injure (*).

(*) Voyez ce qui a été dit à ce ſujet, I. Section, chap. III. art. IV. tom. I. pag. 399. & ſuiv.

ARTICLE VII.

Réfutation de l'Interprétation Socinienne que les FF. Hardouin & Berruyer donnent à ces paroles que le Pere éternel fit entendre au Baptême & à la Transfiguration de Jesus-Christ : Celui-ci est mon Fils bien-aimé.

La distinction des Personnes Divines & la Divinité de J.C. prouvées invinciblement par ce temoignage du Pere céleste.

IL y a peu d'endroits de l'Evangile où la distinction des Personnes Divines & la Divinité de Jesus-Christ soient marquées plus sensiblement, qu'en ce qui se passa au Baptême de Jesus-Christ & à sa Transfiguration. Le Sauveur s'étant mis en priere après être sorti des eaux du Jourdain, le ciel s'ouvrit, le Saint-Esprit descendit sur lui en forme de colombe, non pour lui communiquer les dons de la grace dont son humanité sainte avoit été remplie sans mesure dès le premier instant de sa conception, mais pour lui rendre témoignage : en même-tems une voix qui venoit du ciel se fit entendre, & dit ces paroles : *Celui-ci est mon*

mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection (1). Dans ſaint Luc ces paroles ſont adreſſées à Jeſus-Chriſt même : *Vous êtes mon Fils bien-aimé : c'eſt en vous que j'ai mis toute mon affection* (2) ; & il eſt naturel de penſer, pour la parfaite concorde des deux Evangéliſtes, qu'elles furent dites en effet, & à Jeſus Chriſt en ſeconde perſonne, & en troiſiéme perſonne pour l'inſtruction de ceux qui étoient préſens. Toute la Trinité, dit ſaint Auguſtin (3), ſe manifeſta pour lors : le Pere dans la voix, le Fils dans ſon humanité, le Saint-Eſprit ſous la forme de la colombe : Et c'eſt auſſi par l'invocation expreſſe & diſtincte de l'adorable Trinité, que Jeſus-Chriſt a voulu que ſon Baptême ſoit adminiſtré. On vit en ce moment s'accomplir à la lettre cette Prophétie d'Iſaïe (4), que ſaint Matthieu applique à Jeſus-Chriſt : *Voici mon ſerviteur que j'ai*

(1) Matth. III. 16. & 17.

(2) Luc. III. 21. & 22.

(3) *S. Auguſt. tract. 6. in Joan. num.* 5. Apparuit ibi ſancta illa & vera Trinitas, quæ nobis unus Deus eſt.... Pater in voce, Filius in homine, Spiritus in columbâ. In illâ Trinitate miſſi ſunt diſcipuli, in nomine Patris, & Filii, & Spiritus Sancti.

(4) Iſ. XLII. 1.

choiſi : mon bien-aimé dans lequel j'ai mis toute mon affection : je ferai repoſer ſur lui mon Eſprit, & il annoncera la juſtice aux Nations (1).

Le Saint-Eſprit ne ſe manifeſta pas à la Transfiguration de Jeſus-Chriſt comme il l'avoit fait à ſon Baptême ; mais le Pere éternel y rendit de nouveau ſa préſence ſenſible, & atteſta la filiation éternelle de Jeſus-Chriſt par ces paroles qui ſortirent d'une nuée lumineuſe : *Celui-ci eſt mon Fils bien-aimé, l'objet de mon affection : écoutez-le* (2).

Peut-on croire ſincerement le myſtère de la Trinité & de la génération éternelle du Fils de Dieu, & nier que ce ſoit le Pere éternel qui a parlé dans ces deux rencontres, & qui a déclaré en préſence des trois Apôtres choiſis pour en être les témoins, que Jeſus-Chriſt eſt ſon Fils unique engendré de toute éternité ? Aucun Pere, aucun Commentateur, aucun Théologien n'a héſité ſur cela. Saint Pierre qui avoit

(1) *Matth. XII.* 18. Ecce puer meus quem elegi, dilectus meus in quo bene complacuit animæ meæ : ponam ſpiritum meum ſuper eum, & judicium gentibus nuntiabit.

(2) Matth. XVII. 5. & Luc. IX. 34. & 35.

été un des trois témoins du grand miracle de la Transfiguration, ne permet pas de penſer autrement, puiſqu'il dit expreſſément que la voix qui s'y fit entendre, étoit la voix de *Dieu le Pere*, *A DEO PATRE* (1).

Belle paraphraſe de S. Léon ſur ces paroles : *Celui-ci eſt mon Fils bien-aimé.*

Les FF. Hardouin & Berruyer ſe flattent-ils de pouvoir éluder un texte ſi formel, en répondant à leur ordinaire, que dans ce paſſage de S. Pierre, comme par-tout ailleurs, *Dieu le Pere* n'eſt pas le Pere éternel, mais Dieu un & véritable, ſubſiſtant en trois Perſonnes ? Mais que répondront-ils au Commentaire du grand S. Leon ? « Le Pere, dit ce Pape (2), étoit tou-

(1) 2. *Petr. I.* 17. & 18. Accipiens enim A DEO PATRE honorem & gloriam, voce delapsâ ad eum hujuſcemodi à magnificâ gloriâ : Hic eſt Filius meus dilectus, in quo mihi complacui ; ipſum audite. Et hanc vocem nos audivimus de cœlo allatam, cùm eſſemus cum ipſo in monte ſancto.

(2) *S. Leo ſerm.* 94. *de Transfigur. cap.* 6. 7. & 8. Præſens quidem erat in Filio Pater : & in illâ Domini claritate, quam ad diſcipulorum temperarat aſpectum, non ſeparabatur ab unigenito genitoris eſſentia ; ſed ad commendandam proprietatem utriuſque Perſonæ, ſicut viſui ſignificavit Filium ſplendor ex corpore, ſic auditui Patrem vox nuntiavit ex nube : ..... dicente enim Patre : *Hic eſt Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui ; ipſum audite :* nonne evidenter auditum eſt, *Hic eſt Filius meus*, cui ex me & mecum eſſe ſine tempore eſt ; quia nec genitor genito prior, nec genitus eſt genitore poſterior ?

» jours préſent dans le Fils, & dans
» la circonſtance même de cette gloire
» éclatante, dont Notre Seigneur tem-
» péra la ſplendeur pour s'accommo-
» der à la foible vue de ſes Diſciples,
» l'eſſence du Pere n'étoit pas ſéparée
» de celle de ſon Fils unique. Mais
» afin d'établir la diſtinction & les Pro-
» priétés de ces deux Divines Perſon-
» nes ; en même-tems que les rayons
» qui ſortoient du corps de Jeſus-
» Chriſt, certifioient aux yeux la Ma-

Hic eſt Filius meus, quem à me non ſeparat Deitas, non dividit poteſtas, non diſcernit æternitas? *Hic eſt Filius meus*, non adoptivus ſed proprius; non aliunde creatus, ſed ex me genitus; nec de aliâ naturâ mihi factus comparabilis, ſed de mea eſſentiâ mihi natus æqualis? *Hic eſt Filius meus*, per quem facta ſunt omnia, & ſine quo factum eſt nihil: quia omnia quæ facio, ſimiliter facit, & quidquid operor, inſeparabiliter mecum & indifferenter operatur? .... *Hic eſt Filius meus*, qui eam quam mecum habet æqualitatem, non rapinâ apperiit, nec uſurpatione præſumpſit; ſed manens in formâ gloriæ meæ, ut ad reparandum genus humanum exequeretur commune conſilium, uſque ad formam ſervilem inclinavit ineffabilem Deitatem? Hunc ergo, in quo mihi bene per omnia placeo, & cujus prædicatione manifeſtor, cujus humilitate clarificor, incunctanter audite; quia ipſe eſt veritas & vita, ipſe virtus mea atque ſapientia..... Hæc, dilectiſſimi, non ad illorum tantùm utilitatem dicta ſunt, qui ea propriis auribus audierunt, ſed in illis tribus Apoſtolis univerſa Eccleſia didicit quidquid eorum & aſpectus vidit, & auditus accepit. Confirmetur ergo ſecundùm prædicationem ſacratiſſimi Evangelii omnium fides.

» jeſté du Fils de Dieu, la voix ſortie
» de la nuée annonça à l'ouïe la Ma-
» jeſté du Pere. Et quel fond d'inſtruc-
» tion n'eſt pas renfermé dans ces pa-
» roles du Pere : *Celui-ci eſt mon Fils*
» *bien-aimé, l'objet de toute mon affec-*
» *tion : écoutez-le?* N'étoit-ce pas dire
» en d'autres termes : *Celui-ci eſt mon*
» *Fils*, qui naît de moi & qui eſt avec
» moi avant tous les tems ; parceque
» le Pere n'eſt pas plus ancien que le
» Fils, ni le Fils moins ancien que le
» Pere ? *Celui-ci eſt mon Fils*, qui a
» la même Divinité, la même puiſ-
» ſance, la même éternité que moi ?
» *Celui-ci eſt mon Fils*, non par adop-
» tion, mais par nature ; non créé &
» fait de rien, mais engendré de moi ;
» non un fils qui étant d'une autre
» nature, ait été fait comparable à
» moi, mais un Fils qui étant né de
» mon eſſence, m'eſt égal par nature ?
» *Celui-ci eſt mon Fils*, par qui toutes
» choſes ont été faites, & ſans qui
» rien n'a été fait ; parceque tout ce
» que je fais, il le fait ſemblablement,
» & que tout ce que j'opere, il l'opere
» inſéparablement, & ſans aucune
» différence? .... *Celui-ci eſt mon Fils*,

» qui ne s'eſt point attribué injuſte-
» ment, ni approprié par uſurpation
» l'égalité qu'il a avec moi ; qui ſans
» quitter la nature & la gloire qui
» nous eſt commune à tous deux, a
» abaiſſé ſon immuable Divinité juſ-
» qu'à prendre la nature & la forme
» de ſerviteur, afin d'exécuter pour
» la réparation du genre humain le
» deſſein que nous avions formé con-
» jointement ? » (Que ceux qui oſent prétendre que le Verbe éternel ne s'eſt point abaiſſé en s'incarnant, ouvrent ici les yeux, qu'ils voient leur égarement, & qu'ils rendent hommage à la vérité.) « Ecoutez donc ſans ceſſe
» ce Fils unique en qui ſeul je me
» complais, dont la prédication fait
» connoître ma Majeſté & ma pater-
» nité ; dont les abaiſſemens me glo-
» rifient. Ecoutez-le, parcequ'il eſt la
» vérité & la vie, parcequ'il eſt ma
» puiſſance & ma ſageſſe.... Paroles
» adorables, qui n'ont pas été dites
» ſeulement pour l'utilité particuliere
» de ceux qui les ont entendues de
» leurs propres oreilles, mais pour
» l'inſtruction de toute l'Egliſe, qui
» a appris en la perſonne des trois

» Apôtres tout ce qu'ils ont vu de leurs » yeux, & entendu de leurs oreilles. » Qu'elles ſervent donc à affermir la » foi de tous les Chrétiens, & à les » attacher de plus en plus aux vérités » ſaintes de l'Evangile. »

Il faut bien que la foi de ſaint Leon ne ſoit pas celle des FF. Hardouin & Berruyer, puiſque dans ces textes Divins, où ce grand Pape & la Tradition ont toujours vû une preuve manifeſte de la Trinité, de la diſtinction des Perſonnes Divines, & de la filiation éternelle de Jeſus-Chriſt; ces Religieux, à l'imitation des Sociniens, ne veulent reconnoître qu'une prétendue déclaration de Dieu conſideré dans l'unité de ſa Nature, & devenu dans le tems le Pere d'un Fils qu'il s'eſt fait. Le Fr. Berruyer ne craint pas même de donner pour un principe d'où dépend l'intelligence des Livres ſaints, que par-tout où Dieu déclare que Jeſus-Chriſt eſt *ſon Fils bien-aimé en qui il ſe complait*, ce n'eſt pas le Pere éternel qui parle, & qui témoigne l'amour infini qu'il a pour ſon Fils, éternel comme lui; mais Dieu conſidéré dans l'unité de ſa Nature, qui témoigne ſon

Interprétation Socinienne que le Fr. B. donne à ces paroles.

affection pour Jeſus-Chriſt homme qu'il a fait ſon Fils dans le tems (1). Principe erroné, qu'il n'appuie d'aucune autorité, ni d'aucun genre de preuve.

C'eſt ſur ce plan que le Fr. Berruyer s'exprime dans ſon *Hiſtoire du Peuple de Dieu.* Quand il parle de la *voix céleſte qui ſortit de la nuée* à la Transfiguration de Jeſus-Chriſt : *C'étoit*, dit-il (2), *la voix* (non du Pere éternel, mais) *de Dieu qui diſoit aux trois Apôtres, c'eſt-là mon Fils bien-aimé, en qui je trouve toutes mes délices : écoutez-le avec la ſoumiſſion & la docilité qu'a droit d'attendre de vous le Maître que je donne à l'univers.* De même lorſqu'il raconte ce qui ſe paſſa après le Baptême de Jeſus Chriſt, (& dont il prétend contre le ſentiment commun des Peres & des Interprétes, que Jeſus-Chriſt ſeul fut témoin, ſans que le

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 93.* Cùm Deus Jeſum Chriſtum appellat *Filium ſuum dilectum, in quo ſibi complacet ;* & jubet eum ab hominibus audiri : dilectio illa & complacentia Dei ſunt unius & veri, in tribus perſonis ſubſiſtentis, erga hominem Jeſum factum ſibi, in tempore, verum naturalemque Filium ; non Dei, ut prima eſt in Divinis perſona, erga Verbum quod ab æterno producit.

(2) Ibid. tom. 3. liv. 7. pag. 285.

peuple qui étoit préſent, ni ſaint Jean-Baptiſte lui-même aient rien vû, ni rien entendu) il dit à la vérité que *la voix* qui *ſe fit entendre ſortit du ſein du Pere, qui habite au plus haut des cieux ;* mais ne vous y laiſſez pas ſurprendre. Par le Pere, il n'entend pas, comme toute l'Egliſe Catholique, le Pere éternel ; mais Dieu un, ſubſiſtant en trois Perſonnes, & devenu, ſelon lui, le Pere de l'humanité de Jeſus-Chriſt ; c'eſt pourquoi il ajoute auſſi-tôt, que *l'humanité ſainte unie hypoſtatiquement au Verbe de Dieu, goûta avec reconnoiſſance la déclaration de Dieu* (1). Ce n'eſt donc pas ſur le Verbe fait chair, mais ſur *l'humanité* ſeule de Jeſus-Chriſt que la déclaration de Dieu tomba directement : c'eſt l'humanité qui la *goûta avec reconnoiſſance.* Le Pere qui fit alors entendre ſa voix, n'eſt donc pas le Pere éternel du Fils de Dieu fait homme, mais Dieu un, Pere de l'humanité de Jeſus-Chriſt. Qu'importe à ce Jéſuite que ſon explication contrediſe la Tradition unanime de tous les ſiécles : il a pour lui un Wol-

(1) Ibid. tom. 2. liv. 3. pag. 165.

zogue, un Crellius, & tous les autres Sociniens, qui ne regardant Jeſus-Chriſt que comme un pur homme, donnent la même explication à ces paroles de l'Evangile (1).

Uſage que Caſſien a fait de ces paroles contre l'héréſie de Neſtorius.

Caſſien a confondu d'avance les uns & les autres en la perſonne de Neſtorius. « Hérétique, lui diſoit-il (2), » qu'avez-vous à répondre à des paroles ſi formelles ? Oſerez-vous diſputer ſur ce qu'elles renferment, » ou récuſer celui qui les a proférées ? » Ces paroles ſont ſi claires, qu'elles » n'ont pas beſoin de commentaire ; » & l'autorité de Dieu le Pere qui les » a dites, eſt au-deſſus de tout. Serez-» vous aſſez impudent, ou aſſez ſacri-» lege, pour prétendre qu'il ne faut pas » s'en rapporter à Dieu le Pere ren-

(1) On peut voir Woltzogenius, Crellius & les autres Sociniens ſur S. Matth. chap. 3. v. 16.

(2) *Caſſianus, lib. 3. de Incarnat. cap. 16.* Quid ad hæc nunc, hæretice, ais ? dictum diſplicet, an perſona dicentis ? nec interpretatione certè indiget intelligentia allocutionis, nec commendatione verborum dignitas alloquentis. Deus Pater eſt qui dixit. Evidens eſt quod dictum eſt. Numquid aut tam impudentem, aut tam ſacrilegam vocem proferre poteris, ut dicas de unigenito Dei Filio nec Deo Patri eſſe credendum ? .... Tu ſi contradicendum his Dei Patris vocibus putas, illi neceſſe eſt à te contradici, qui cum evidentiſſimâ déclaratione Filium ſuum eſſe ab omni mundo fecit agnoſci.

» dant lui-même témoignage de ſon
» propre Fils ?... Si vous croyez devoir
» le contredire, penſez que celui que
» vous contredites, a convaincu tout
» l'univers, par l'autorité & par l'évi-
» dence de ſon témoignage, que Jeſus-
» Chriſt eſt véritablement ſon Fils.

ARTICLE VIII.

Réfutation de l'interprétation Arienne & Socinienne que les FF. Hardouin & Berruyer donnent à ce texte de S. Paul, (1. *Corinth. XV.*) Tunc & ipſe Filius ſubjectus erit ei qui ſubjecit ſibi omnia.

Abus que les Ariens & les Sociniens font de ce paſſage, en en concluant que le Regne de J.C. finira.

IL s'agit ici de ces paroles de la premiere Epître aux Corinthiens (1) : *Alors viendra la fin*, & la conſommation de toutes choſes ; *lorſque Jeſus-Chriſt aura remis ſon Royaume à Dieu*

(1) 1. *Cor. XV.* 24. 25. & 28. Deinde finis, cùm tradiderit regnum Deo & Patri, cùm evacuaverit omnem principatum & poteſtatem & virtutem. Oportet autem illum regnare, donec ponat omnes inimicos ejus ſub pedibus ejus.... Cùm autem ſubjecta illi fuerint omnia, tunc & ipſe Filius ſubjectus erit ei qui ſubjecit ſibi omnia, ut ſit Deus omnia in omnibus.

ſon Pere, & qu'il aura détruit toute principauté, tout empire, & toute puiſſance. Car il faut qu'il regne, juſqu'à ce que le Pere lui ait mis tous ſes ennemis ſous les pieds.... Après donc que toutes choſes lui auront été aſſujetties, alors le Fils ſera lui-même ſoumis à celui qui lui aura aſſujetti toutes choſes, afin que Dieu ſoit tout en tous.

Les Ariens concluoient de ce paſſage que le regne de Jeſus-Chriſt ne durera que juſqu'à la fin du monde; qu'alors Jeſus-Chriſt ſe demettant entre les mains de Dieu ſon Pere de l'autorité qu'il en a reçue, lui ſera ſoumis comme le reſte des élus (1). Les Saints Docteurs ont réfuté fortement ces erreurs (2). Saint Hilaire entr'autres, fait voir l'abſurdité de cette conſéquence; parcequ'il s'enſuivroit d'un pareil raiſonnement, que Dieu le Pere s'eſt déſaiſi du droit de regner, quand il a mis toutes choſes entre les mains de Jeſus-Chriſt ſon Fils (3).

(1) Voyez S. Athanaſ. *Epiſt. de Synod. Arim. & Seleuc. tom.* 1. *pag.* 897.

(2) On peut voir en particulier S. Auguſt. *lib. de* 83. *qq. Quæſt.* 69. & ſaint Cyrille d'Alexandrie *in Theſauro aſſert.* 29. *tom.* 5. *pag.* 213. *& ſeq.*

(3) *S. Hilar. lib.* 11. *de Trinit. num.* 29. Videamus

Les Sociniens encore plus impies que les anciens Ariens, n'ont pas manqué de renouveller la même héréſie. Selon eux, *la fin* dont ſaint Paul parle, eſt *la fin du regne du Meſſie.* Crellius dit nettement qu'après la réſurrection & le Jugement dernier, Jeſus-Chriſt ſe demettra de la ſouveraine puiſſance & de l'empire que Dieu ſon Pere lui a donnés, & qu'alors toute l'autorité retournera à la ſource d'où elle eſt dérivée (1). Slichtingius n'a pas oſé s'exprimer auſſi crûment, mais il dit la même choſe en d'autres termes, en ce qu'il ne laiſſe point alors à Jeſus-Chriſt d'autre regne que celui de la gloire, & du bonheur éternel qui ſera

an Traditio Regni defectio ſit intelligenda regnandi, ut quod tradidit Filius Patri, tradendo non teneat. Quod ſi quis ſtultæ impietatis furore contendat, fateatur neceſſe eſt Patrem, cùm tradidit omnia Filio, amiſiſſe tradendo, ſi tradidiſſe traditis egere ſignificet.... Quòd ſi Pater tradendo non caruit, neque Filius equidem intelligi poteſt his egere quæ tradidit.

(1) *Crellius in hunc locum tom.* 1, *Bibl. FF. Polon. pag.* 331. Finis Regni Chriſti. .... Hoc ergo modo Chriſtus Regnum Deo & Patri, hoc eſt Deo illi qui Pater eſt, tradet; ut nimirum ſummam illam poteſtatem ac imperium in omnia, ſibi à Patre conceſſum deponat, & Patri jam penitus adminiſtrandum relinquat: Quod antea ipſe unà cum Patre, ex ipſius dono & conceſſu, adminiſtravit; ut eò totum redeat, unde promanaverat.

commun à tous les bienheureux (1).

La même erreur enſeignée par les FF. H. & B.

Auroit-on jamais imaginé que des Prêtres & des Religieux, élevés dans le ſein de l'Egliſe Catholique, marcheroient ſur ces traces? C'eſt néanmoins ce que le Fr. Hardouin fait ouvertement; & ſon Confrere l'a ſuivi, quoique d'une maniere plus cachée.

« Le regne de Jeſus-Chriſt en tant » qu'il eſt le chef de l'Egliſe, dit le » Fr. Hardouin (2), conſiſte à répan- » dre, en genre de cauſe morale & » méritoire, dans les Fidéles qui ſont

(1) *Slichtingius in hunc locum, ibid. tom. 2. p. 81.* Quibus omnibus peractis, quid aliud reſtabit, quàm ut Regnum tradat Deo & Patri, à quo illud ad ea perficienda acceperat. Intelligitur autem Regnum, non fœlicitatis & dignitatis, ſed regnum ſupremæ in omnia poteſtatis.

(2) *Hard. in 1. Cor. cap. 15. paraphr. v. 24.* Deinde erit finis hujus ſæculi: tunc cùm Chriſtus tradiderit ſanctorum regimen divinitati, in quâ Pater prima Perſona eſt, &c. [N'oublions pas que, ſelon lui, il n'y a de Paternité en Dieu que depuis l'Incarnation.] *Et adnot. ad eumdem verſ.* Regnum Chriſti, ut eſt caput Eccleſiæ, in eo poſitum eſt, ut in fideles ſingulos, velut caput in membra inſtar cauſæ moralis, meritoriæ ac principalis, derivet dona, quibus beatitudinem aſſequi poſſint. Poſt noviſſimum hujus ſæculi diem, cùm futurus ſit nihilominus, ob perſonæ ſuæ dignitatem & merita, Rex Regum in æternum & Dominus dominantium, tamen illius, quod diximus, regiminis, exercitium & uſum DEPONET, SOLA DEINCEPS DIVINITATE OPERATURA quidquid eximium in ſanctis futurum eſt.

» ſes membres, des dons par leſquels
» ils puiſſent acquérir la béatitude.
» Or, après le dernier jour du monde,
» quoique Jeſus-Chriſt, à cauſe de la
» dignité de ſa Perſonne & de ſes
» mérites, doive continuer à jamais
» d'être le Roi des Rois, & le Seigneur
» des Seigneurs, *IL SE DEMETTRA*
» de l'exercice & de l'uſage de cette
» Royauté ; & la Divinité ſeule »
(c'eſt-à-dire, Dieu ſeul à l'excluſion
de Jeſus-Chriſt) « opérera tout ce
» qu'il y aura d'excellent dans les
» Saints. Il faut, dit-il encore, que
» Jeſus-Chriſt aſſis à la droite de Dieu
» ſon Pere, régiſſe & gouverne de-là
» ſon Egliſe, juſqu'à ce que Dieu ſon
» Pere ait mis ſous ſes pieds tous ſes
» ennemis, c'eſt-à-dire, les Juifs &
» les Gentils incrédules.... Mais après
» que toutes choſes lui auront été aſſu-
» jetties, alors le Fils, qui *MAIN-*
» *TENANT* (remarquez cette expreſ-
» ſion,) *A UNE PUISSANCE SUR*
» *TOUTES CHOSES ÉGALE A CELLE*
» *DE DIEU*, ayant achevé le gouver-
» nement de ſon Egliſe, & n'ayant
» plus rien à régir en qualité de Sau-
» veur des hommes, ſera lui-même,

» en tant qu'homme, ſoumis à celui » qui lui aura aſſujetti toutes choſes, » afin qu'il n'y ait plus que Dieu ſeul » qui faſſe en tous tout ce qu'ils peu- » vent déſirer » (1) (*).

Quelle étrange doctrine! C'eſt donc à dire que l'autorité de Jeſus-Chriſt ſur

(1) *Ibid. paraphr. v.* 25. & 28. Oportet enimverò illum ſedentem ad dexteram Patris, inde Eccleſiam regere, donec Pater ponat omnes inimicos ejus ſub pedibus ejus, incredulos Judæos ac Gentiles.... Cùm autem ſubjecta fuerint illi omnia, tunc & ipſe Filius, qui NUNC æqualem Deo poteſtàtem habet in omnia, finitâ Eccleſiæ gubernatione, NIHIL HABENS AMPLIUS QUOD ut ſervator hominum regat, tunc, ut homo eſt, & ipſe ſubjectus erit ei, qui ſubjecit ſibi omnia, ut ſit Deus ſolus in omnibus omnia efficiens quæ hi poſſint optare.

(*) Il eſt aiſé d'appercevoir les mêmes idées dans la paraphraſe du Fr. Berruyer, 3. *part. tom.* 2. *p.* 394. *& ſuiv.* « Ce ſera alors, dit-il, que Jeſus-Chriſt » remettra à Dieu & au Pere, qui eſt la premiere des » trois Perſonnes Diviues, le gouvernement des » Saints qui ſe ſeront tous ſanctifiés par ſa médiation » & ſes mérites.... En attendant ce jour, il faut que » le Chriſt déja reſſuſcité & aſſis à la droite de ſon » Pere, regne & gouverne ſon Egliſe du haut » du Ciel, juſqu'à ce que Dieu mette ſous ſes » pieds tous ſes ennemis.... Mais quand le Pere aura » une fois ſoumis toutes choſes, & la mort même à » ſon Fils, ... alors le Fils qui a ſur toutes les cho- » ſes du monde une autorité égale à celle de ſon Pere, » & qui verra finir par cette derniere révolution le » gouvernement & les ſoins qu'il devoit à ſon Egli- » ſe, tandis qu'elle étoit encore militante ſur la ter- » re, ... ſera ſoumis à celui qui lui a ſoumis toutes » choſes, afin que Dieu ſeul opere dans chacun des » membres glorifiés de ſon Fils, ce qui doit faire » déſormais leur felicité & leur gloire. »

ſon Egliſe, n'aura qu'un tems; & qu'à la fin des ſiécles, lorſque l'Egliſe toute entiere ſera dans la gloire, *Finitâ Eccleſiæ Gubernatione;* Jeſus-Chriſt n'aura plus que le nom & le vain titre de Roi, en conſidération de la dignité & des mérites de ſa Perſonne, mais ſans Royauté effective, ſans autorité, ſans exercice, ſans influence dans les Saints, dont apparemment il ne ſera plus le chef, & qui ne ſeront plus ſes membres, ou qui ſeront des membres indépendans d'un chef, qui ne leur communiquera, ni en genre de cauſe phyſique, ni en genre de cauſe morale, la vie éternelle & tous les biens dont ils jouiront. Envain donc Jeſus-Chriſt porte-t-il écrit ſur ſon vêtement & ſur ſa cuiſſe (1), c'eſt-à-dire, ſur ſon humanité ſainte: *Le Roi des Rois & le Seigneur des Seigneurs;* il ne ſera plus alors & durant toute l'éternité, qu'un Roi ſans royauté, denué de tout pouvoir: *Regiminis exercitium & uſum deponet:* il n'aura plus rien à régir, *nihil habens ampliùs quod .... regat;* il n'aura plus de part au gouvernement

(1) Apocal. XIX. 16.

de la ſainte Cité & de la Jéruſalem céleſte : Dieu ſeul agira déſormais, à l'excluſion de Jeſus-Chriſt, qui ſera dans une éternelle inaction : *Solâ deinceps Divinitate operaturâ.* Toutes choſes n'auront donc été ſoumiſes & aſſujetties au Fils de Dieu, que pour qu'il ceſſe d'en être le Roi & d'en avoir l'empire. Il n'entrera dans la parfaite poſſeſſion de ſon regne par la défaite complette de tous ſes ennemis & de la mort même, qui *ſera détruite la derniere* par la réſurrection générale (1), que pour ſe dépouiller de l'autorité & du droit de regner.

Fortement réfutée par M. Boſſuet dans Richard Simon.

Il s'en faut bien que Richard Simon n'en eût tant dit ; & cependant avec quelle force M. Boſſuet ſe crut-il obligé de venger l'éternité du regne de Jeſus-Chriſt, & la foi de l'Egliſe ? « Eſt-ce » donc, diſoit ce grand homme (2), » que Jeſus-Chriſt ceſſera d'être Meſ- » ſie, ou Roi, ou Pontife, ou Mé- » diateur ? Ce Myſtère n'eſt connu » que des Sociniens, qui tous unani-

(1) 1. Cor. XV. 26.

(2) Inſtruct. ſur la Verſion du N. T. de Trevoux, Remarques générales. Nombr. 17. & 19. tom. 2. pag. 309. & 310.

» ment décident avec Grotius, que
» *la fin*, dont parle ſaint Paul, c'eſt
» la fin du regne du Meſſie.... Mais
» ſi Jeſus-Chriſt eſt Dieu, comment
» peut-on imaginer la fin de ſon regne;
» & la Divinité qui lui eſt unie à ja-
» mais, peut-elle ne le pas faire éter-
» nellement regner, même ſelon ſa
» nature humaine? .... Ainſi que les
» Sociniens, qui ne croient pas que
» Jeſus-Chriſt ſoit Dieu & homme,
» & Grotius, qui en tant d'endroits
» affoiblit cette idée, diſent qu'on
» verra la fin de ſon regne: mais un
» Prêtre (diſons, des Prêtres & des
» Religieux) qui font profeſſion d'être
» Catholiques, comment ont-ils pu
» ſe laiſſer éblouir de ces vains raiſon-
» nemens? .... N'eſt-il pas plus digne
» de Dieu & de Jeſus-Chriſt, de dire
» avec l'Egliſe, que le Royaume de
» Jeſus-Chriſt c'eſt ſon Egliſe; qu'après
» qu'il l'a recueillie de toute la terre
» & pendant la ſuite des ſiécles; à la
» fin du monde, il la remet ainſi ra-
» maſſée & compoſée de tous ſes
» membres qui ſont ſes élus, pour être
» à jamais le peuple ſaint, & la cité
» rachetée, où Dieu ſera glorifié,

» mais toujours en Jeſus-Chriſt & par » Jeſus-Chriſt ? C'eſt ainſi qu'il rend » à ſon Pere ceux que ſon Pere lui » avoit donnés : ce qui ſera la fin de » toutes choſes, non par une pompe » humaine & une eſpéce de cérémo- » nie, mais par la conſommation de » l'œuvre de Dieu dans ſes Saints. Il » ne s'agit pas ici, » ajouterons-nous avec ce ſçavant Prélat, « d'expliquer » à fond cette belle Théologie, mais » de faire honte, s'il ſe peut, à ces » auteurs, d'avoir préféré les idées des » Sociniens à ces excellentes vérités. »

Eternité du Regne de J.C.

L'Ange Gabriel, en annonçant à Marie le myſtère de l'Incarnation, lui déclare que le *Fils de Dieu* dont elle va devenir la Mere, *regnera éternellement dans la Maiſon de Jacob, & que ſon regne n'aura point de fin* (1). Il ne dit pas que Jeſus-Chriſt aura éternellement le nom & le titre de Roi, mais qu'il exercera éternellement l'autorité & la puiſſance royale : *Regnabit in æternum, & regni ejus non erit finis :* Vérité ſi capitale, qu'elle eſt un des articles diſtinctement exprimés dans

(1) Luc. I. 32. & 33.

le Symbole de Nicée : *CUJUS REGNI NON ERIT FINIS.*

Quand donc ſaint Paul dit qu'*il faut que Jeſus-Chriſt regne juſqu'à ce que Dieu lui mette ſous les pieds tous ſes ennemis*, à Dieu ne plaiſe que nous penſions que le parfait triomphe de Jeſus-Chriſt ſera la fin de ſon regne. Diſons au contraire avec Theophilacte, Œcumenius, S. Thomas, & tous les autres interprétes, que s'*il faut* que dès à préſent Jeſus-Chriſt jouiſſe de la royauté, & qu'il l'exerce avant même que tous ſes ennemis lui ſoient aſſujettis ; à plus forte raiſon regnera-t-il après qu'il aura vaincu tout ce qui s'oppoſe à lui. C'eſt ce que le même Apôtre exprime ailleurs en ces termes (1) : *Jeſus-Chriſt eſt aſſis pour toujours, IN SEMPITERNUM, à la droite de Dieu, en attendant que tous ſes ennemis ſoient réduits à lui ſervir de marche-pied ;* ce qui ſignifie que, maintenant même, malgré les efforts des impies, Jeſus Chriſt regne à la droite de Dieu ſon Pere : mais que

(1) *Hebr. X.* 12. & 13. In ſempiternum ſedet in dexterâ Dei ; de cætero expectans donec ponantur inimici ejus ſcabellum pedum ejus.

ſon regne n'aura ſon entiere conſommation qu'à la fin du monde, lorſque tout ce qui s'oppoſe au ſalut & à la gloire des Elus, ſera détruit. Juſqu'à la fin des ſiécles, l'exercice de l'autorité royale de Jeſus-Chriſt conſiſtera à combattre & à vaincre ſpirituellement : alors il conſiſtera à triompher dans la paix, & à faire triompher avec lui tous les Saints qui ſont ſes membres.

En quel ſens ſaint Paul dit que le Fils lui-même ſera ſoumis à Dieu le Pere.

Le Fr. Berruyer s'égare donc viſiblement, lorſqu'il ſoutient que le *Fils de Dieu*, dont ſaint Paul dit qu'il ſera lui-même ſoumis à Dieu le Pere qui lui aura aſſujetti toutes choſes, ne peut pas être le Verbe éternel, mais Jeſus-Chriſt homme fait dans le tems Fils de Dieu (1). Ce langage eſt

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 121. & 122.* Sedulò advertendum eſt, quo ſenſu dicatur hîc ab Apoſtolo, Jeſus Chriſtus *Dei Filius :* Filius ſcilicet Dei & Patris, cui Filius ipſe ſubjectus erit, poſtquam ei omnia ſubjecerit Deus & Pater. Vide quomodo hîc in recto interpreteris Deum Patrem ut primam in Divinis Perſonam, & Verbum, ſecundam Perſonam, ab æterno Filium Patris, non potiùs & certiſſimè intelligas, Deum unum & verum in tribus Perſonis ſubſiſtentem, qui erit ipſe *omnia in omnibus ;* & Jeſum Chriſtum, qui, ſecundùm ſanctiſſimam ſuam humanitatem Divinæ unius Perſonæ ſubſiſtentiâ completam, *factus eſt Deo* uni & vero, in tribus Perſonis

groſſierement Neſtorien, par la diſtinction totale qu'il met entre Jeſus-Chriſt & le Verbe. Eſt-il donc plus indigne du Verbe incarné d'être ſoumis au Pere ſelon l'humanité qu'il a priſe, que de s'être fait homme, d'être né d'une femme, de s'être aſſujetti à la loi, de s'être humilié, de s'être rendu obéiſſant juſqu'à la mort de la croix dans cette même humanité ?

Quel eſt donc le ſens de ces paroles : *Alors le Fils ſera lui-même ſoumis à celui qui lui aura ſoumis toutes choſes, afin que Dieu ſoit tout en tous ;* ſinon que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme ſe rapportera lui-même, & avec lui tous ſes membres rachetés & ſanctifiés par ſon ſang, à la gloire de Dieu ſon Pere ; & que même en tant que Fils de Dieu, quoique parfaitement égal & conſubſtantiel au Pere, il s'y rapportera comme au principe de qui il procéde, & de qui il reçoit tout ce qu'il eſt ? C'eſt de cette maniere ineffable, que dans le ciel, lorſque tous les élus ſeront réunis à Jeſus-Chriſt

ſubſiſtenti, *Filius*, qui *tunc & ipſe Filius ſubjectus erit ei.* [Deo Patri ſuo]

leur chef, tout ſera conſommé dans l'unité, & que *Dieu ſera toutes choſes en tous.*

C'eſt ce qui fait encore dire à ſaint Paul dans un autre endroit : *Tout eſt à vous : & vous, vous êtes à Jeſus-Chriſt : & Jeſus-Chriſt eſt à Dieu* ſon Pere (1). Tout ſe termine à Dieu comme à la premiere cauſe & à la fin derniere de toutes choſes ; & en ſe terminant à Dieu, tout ſe termine au Pere comme au principe des deux autres Perſonnes. Mais ce ſera ſur-tout à la fin des ſiécles, que le rapport de toutes choſes à Dieu le Pere, paroîtra dans ſa perfection, lorſque Dieu ſeul ſera *glorifié dans l'aſſemblée des Saints* (2). Auſſi eſt-ce cette éternelle conſommation de toutes choſes en Dieu le Pere, qui eſt l'objet de la priere que Jeſus-Chriſt fit immédiatement avant ſa paſſion : *Mon Pere*, dit-il (3), *ce que je vous demande*,

(1) 1. *Cor. III.* 22. & 23. Omnia veſtra ſunt : vos autem Chriſti : Chriſtus autem Dei.

(2) Pſ. LXXXVIII. 8.

(3) *Joan. XVII.* 21. & 23. Ut omnes unum ſint, ſicut tu, Pater, in me, & ego in te, ut & ipſi in nobis unum ſint.... Ego in eis & tu in me : ut ſint conſummati in unum.

c'eſt

c'eſt que tous ceux que vous m'avez donnés, ſoient en nous une même choſe, comme vous, mon Pere, êtes en moi, & que je ſuis en vous.... Je ſuis en eux, & vous êtes en moi, afin qu'ils ſoient tous conſommés dans l'unité.

Voilà ce que ſaint Paul a voulu marquer, quand il dit qu'après *la fin* des ſiécles, *le Fils lui-même ſera ſoumis à celui qui lui aura ſoumis toutes choſes, afin que Dieu ſoit toutes choſes en tous.* En prendre occaſion de ſoutenir que le Fils de Dieu n'eſt pas le Verbe éternel, mais Jeſus-Chriſt conſideré ſelon ſon humanité, c'eſt rompre le lien ſacré & indiſſoluble, qui de toute éternité unit le Fils au Pere, & qui par ce même Fils lui unira éternellement tous les élus qui lui ont été donnés par le Pere.

ARTICLE IX.

Réfutation de l'explication Arienne & Socinienne que le Fr. Berruyer donne à ces Paroles de Jesus-Christ, (*Marc. XIII.*) Neque Angeli in cœlo, neque FILIUS, nisi Pater.

Le Fr. B. prétend que J. C. comme Fils de Dieu & comme Messie ignoroit le jour du jugement.

LE Fr. Berruyer est encore ici l'écho des Ariens & des Sociniens. Car tout ce que ces Hérétiques ont objecté, ou objectent, c'est ce qui lui sert de preuve.

Jesus-Christ parlant de la fin du monde & du dernier jugement, dit que personne n'en sçait le jour ni l'heure, pas même *les Anges du ciel, ni le Fils, mais le Pere seul*, NEQUE FILIUS, NISI SOLUS PATER. De-là le Fr. Berruyer conclut que le *Fils de Dieu* n'est pas le Verbe éternel, mais l'humanité de Jesus-Christ. Entendons-le proposer lui-même son Commentaire.

« Si par *le Pere*, dit-il (1), on en-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 147. & 148.* Si per illo [Pater] intelligatur prima Persona, non verò

» tend la premiere des trois Perſonnes » Divines, & non pas Dieu un ſub- » ſiſtant en trois Perſonnes, *A QUI* » *JESUS-CHRIST A ÉTÉ FAIT FILS* » *DANS LE TEMS* ; la propoſition » de Jeſus-Chriſt n'eſt ſuſceptible » d'aucun ſens vrai & légitime. Car, » en quelque ſuppoſition que ce ſoit, » le Pere ne connoît rien qui ſoit in-

unus in tribus Perſonis Deus, cui Jeſus Chriſtus factus eſt in tempore Filius, propoſitio Evangeliſtæ verificari in legitimâ acceptione omnino non poteſt: nihil enim, & in nullâ ſuppoſitione, quod notum eſt Patri, ignotum eſſe poteſt Verbo aut Spiritui Sancto..... Quod autem dicitur à Marco, XIII. 32. *Neque Angeli in cœlo, neque Filius, ſed ſolus Pater;* hoc verò ſententiam noſtram multùm adjuvat. Neque enim per τὸν [*neque Filius*] intelligere Evangeliſta potuit in recto Perſonam Verbi, ſed Jeſum Chriſtum ut *factus eſt* in tempore *Deo* uni & vero Filius *ſecundùm carnem.* Jeſus Chriſtus, ut Deus eſt & Verbum, imò ut homo comprehenſor, & Filius Dei, cui, pro ſuæ dignitate Perſonæ, omnia ſunt à Patre donata, diem & horam, de quibus interrogabatur, non ignorabat: ſed per ſcientiam infuſam, quam, UT FILIUS DEI ET MESSIAS acceperat, in ordine ad vices implendas Apoſtoli & Miniſtri Circumciſionis, Rom. XV. 8. & Hebr. III. 1., ſcientiam limitatam creatam, & pro ſuo fine determinatam; dies illa & hora non erat ei cognita.

Défenſe .... contre le Projet d'Inſtr. Paſt. pag. 58. & 59. Jeſus-Chriſt en tant qu'homme envoyé de Dieu pour ſauver les hommes, ſous ce rapport de Médiateur, & en vertu de la ſcience qu'il avoit reçue pour exercer cette auguſte fonction, ne ſçavoit pas le jour du jugement, quoiqu'il le ſçût .... par les connoiſſances dues à l'union hypoſtatique, & attachées à la viſion béatifique.

» connu au Verbe, ou au Saint-Eſ-
» prit. Ce qui eſt dit dans ſaint Marc,
» que *ni les Anges du ciel, ni le Fils,*
» *mais le Pere ſeul, connoît ce jour &*
» *cette heure*, confirme puiſſamment
» ce que je ſoutiens. Car par ces mots,
» *ni le Fils*, l'Evangéliſte n'a pu enten-
» dre directement le Verbe, mais
» Jeſus-Chriſt en tant que dans le tems
» il *a été fait ſelon la chair Fils à Dieu*
» un & véritable. » Voici donc de
quelle maniere il explique la parole
du Sauveur. « Si l'on conſidere Jeſus-
» Chriſt comme Dieu & Verbe, &
» même comme un homme qui jouiſ-
» ſoit de la viſion intuitive, & *COM-*
» *ME LE FILS DE DIEU*, à qui, à
» cauſe de la dignité de ſa perſonne,
» Dieu ſon Pere a donné toutes cho-
» ſes; ſous ces rapports il n'ignoroit
» ni le jour ni l'heure ſur leſquels ſes
» Diſciples l'interrogeoient; mais par
» la ſcience infuſe qu'il avoit reçue
» *COMME FILS DE DIEU ET COM-*
» *ME MESSIE*, pour remplir les fonc-
» tions d'Apôtre & de Miniſtre des
» Juifs circoncis, ſcience créée & bor-
» née relativement à ſa fin; ce jour
» & cette heure ne lui étoient pas
» connus. »

Peut-on d'abord n'être pas frappé de la contradiction palpable qui ſe trouve dans ces paroles ? Le Fr. Berruyer y dit tout à la fois, & que Jeſus-Chriſt *COMME FILS DE DIEU*, *ut Filius Dei*, n'ignoroit pas le jour du jugement ; & que par la ſcience qu'il avoit reçue *COMME FILS DE DIEU*, *ut Filius Dei*, il ne le connoiſſoit pas. Un auteur qui ſe contredit ſi groſſierement dans la même période, s'entend-il lui-même ? Mais portons nos regards ſur le fond de ſa doctrine.

Il ſe contredit groſſierement dans la même phraſe.

S'il diſoit que, *neque Filius*, ne doit pas s'entendre de Jeſus-Chriſt ſelon ſa Nature Divine, mais ſelon ſa nature humaine, (ſauf à examiner enſuite en quel ſens Jeſus-Chriſt en tant qu'homme ne ſçavoit pas le jour du jugement) il parleroit comme tous les Interprétes Catholiques. Mais il n'y a que des Neſtoriens déclarés, qui puiſſent diſtinguer, comme il fait, Jeſus-Chriſt d'avec la Perſonne du Verbe, & la Perſonne du Verbe d'avec Jeſus-Chriſt. Nous l'avons déja dit plus d'une fois : La Foi Catholique défend également & de confondre les

Propoſition du Fr. B. manifeſtement Neſtorienne.

deux natures en Jesus-Christ, & de diviser sa Personne. Or peut-on la diviser plus manifestement, qu'en prétendant que saint Marc a entendu parler de Jesus-Christ, mais non de la Personne du Verbe : *Intelligere Evangelista non potuit Personam Verbi, sed Jesum Christum.* S'exprimer ainsi, n'est-ce pas supposer que la Personne du Verbe n'est pas Jesus-Christ, & que Jesus-Christ n'est pas la Personne du Verbe : ce qui est une hérésie frappée d'anathème ?

J. C. en tant qu'homme & en qualité de Messie, connoissoit généralement tout ce qui est, ce qui a été, & ce qui sera.

C'est une autre erreur, de dire que Jesus-Christ *en tant que Messie*, ignoroit le jour du jugement. Saint Thomas enseigne au contraire comme une vérité certaine, que Jesus-Christ en qualité de Messie & de Sauveur des hommes, connoissoit généralement tout ce qui est, ce qui a été, & ce qui sera, toutes les actions, les paroles, & les pensées de chacun des hommes en quelque tems & en quelque pays qu'ils aient vécu. La raison qu'il en donne est sans réplique. « Il n'y a point d'es-» prits bienheureux, dit-il (1), qui

(1) *S. Thom. part. 2. quæst. 10. art. 2. in Corp.* Dicendum est quòd anima Christi in Verbo cognoscit

» ne connoiſſe dans le Verbe ce qui a
» rapport à lui & ce qui l'intéreſſe :
» or toutes choſes ont rapport à Jeſus-
» Chriſt & a ſa dignité ; parcequ'il n'y
» a rien qui ne lui ſoit aſſujetti. De
» plus, Jeſus-Chriſt a été établi le juge
» de tous les hommes, parcequ'il eſt
» le Fils de l'homme ; & pour cette
» raiſon, l'ame de Jeſus-Chriſt connoît
» dans le Verbe tout ce qui exiſte, en
» quelque tems qu'il exiſte, & même
» les penſées des hommes, dont il eſt
» le juge : en ſorte que ce que ſaint
» Jean dit, que Jeſus-Chriſt *ſçavoit ce*
» *qui étoit dans l'homme*, peut s'enten-
» dre non-ſeulement de ſa ſcience

omnia quæ quocumque modo ſunt, vel erunt, vel fuerunt, vel facta, vel dicta, vel cogitata à quocumque ſecundùm quodcumque tempus. Unuſquiſque enim intellectus creatus in Verbo cognoſcit, non quidem omnia ſimpliciter, ſed tantò plura, quantò perfectiùs videt Verbum : nulli tamen intellectui beato deeſt, quin cognoſcat in Verbo omnia quæ ad ipſum ſpectant. Ad Chriſtum autem & ad ejus dignitatem ſpectant quodammodo omnia, in quantùm ei ſubjecta ſunt omnia. Ipſe etiam eſt omnium Judex conſtitutus à Deo, quia Filius hominis eſt, ut dicitur Joan. V. Et ideo anima Chriſti in Verbo cognoſcit omnia exiſtentia ſecundùm quodcumque tempus, & etiam hominum cogitatus, quorum eſt Judex ; ita ut quod de eo dicitur Joan. II. *Ipſe enim ſciebat quid eſſet in homine*, poſſit intelligi, non ſolùm quantùm ad ſcientiam divinam, ſed etiam quantùm ad ſcientiam animæ ejus, quam habet in Verbo.

» Divine, mais encore de la connois-
» sance que son ame sainte a dans le
» Verbe. »

La connoissance du jour du Jugement n'est pas une suite nécessaire de la vision intuitive.

C'est encore une mépriſe de fonder en Jesus-Christ la connoissance du jour du Jugement, sur ce que son ame sainte jouissoit de la vue intuitive de Dieu. La vision intuitive n'a pour objet que l'essence & les attributs essentiels de Dieu, & non ses décrets, tel qu'est celui qui a fixé la durée du monde & le tems précis du Jugement dernier. Ces décrets dépendent de la libre volonté de Dieu, & n'appartiennent point à son essence. Par conséquent, la vue de l'essence Divine n'en renferme pas par elle-même la connoissance. C'est pourquoi les Anges & les hommes bienheureux qui voient l'essence de Dieu, ne sçavent pas pour cela tout ce que Dieu a résolu dans ses conseils éternels, mais seulement ce qu'il plaît à Dieu de leur en découvrir.

Quand J. C. dit que le *Pere seul* sçait le jour du Jugement, ce n'est pas à l'exclusion du

Ce n'est pas assez de vous montrer les égaremens du Fr. Berruyer; il faut encore pour votre instruction, lever deux difficultés qui peuvent naître dans vos esprits à l'occasion de cet en-

droit de l'Evangile. Premiérement, direz-vous, en quel ſens Jeſus-Chriſt déclare-t-il que le Pere ſeul connoît le jour du Jugement, puiſque la ſcience Divine qu'en a le Pere, lui eſt commune avec le Fils & le Saint-Eſprit ? C'eſt-là préciſément l'objection du Fr. Berruyer. Secondement, comment faut-il entendre ce que Jeſus-Chriſt dit, que le Fils ne ſçait pas le jour du Jugement, *neque Filius ;* puiſqu'on ne peut douter que Jeſus-Chriſt, même en tant qu'homme, & en qualité de Meſſie, n'en eût une connoiſſance parfaite ?

Fils ni du St-Eſprit. Principe important pour l'intelligence du langage des Ecritures.

La premiere difficulté n'en eſt une que pour ceux qui ſont étrangers au langage des Saintes Ecritures, & qui ne font pas aſſez d'attention aux Relations du Fils & du Saint-Eſprit avec le Pere, de qui ils procédent. Quand Jeſus-Chriſt dit que le *Pere ſeul* connoît le dernier jour du monde, ce n'eſt pas à l'excluſion du Fils & du Saint-Eſprit ; puiſque le Fils & le Saint-Eſprit ayant la même eſſence que le Pere, ont néceſſairement la même ſcience, & les autres attributs eſſentiels ; mais à l'excluſion des créa-

tures, & particuliérement des Anges & des hommes, qui ſont exprimés par ces paroles : *Nemo ſcit, neque Angeli in cœlo.*

C'eſt un principe conſtant en Théologie, que toutes les fois qu'en nommant le Pere ſeul, on lui attribue quelque perfection, ou quelqu'opération commune à toute la Trinité ; le Fils & le Saint-Eſprit ſont compris dans le Pere, quoiqu'ils ne ſoient pas exprimés. Vous ne ſçauriez, N. C. F. faire trop d'attention à ce principe, parcequ'il eſt capital, ſoit pour entendre divers endroits des Livres ſaints, ſoit pour réſoudre les objections des Ariens & des Anti-Trinitaires, ſoit pour confondre les vains raiſonnemens des FF. Hardouin & Berruyer.

C'eſt par ce principe, que les Docteurs Catholiques mettent en poudre l'objection que les anciens & les nouveaux Ariens tirent de ces paroles de Jeſus-Chriſt : *La vie éternelle conſiſte à vous connoître, vous mon Pere, qui êtes le ſeul Dieu véritable, & Jeſus-Chriſt que vous avez envoyé* (1). En

(1) *Joan. XVII*, 3. Hæc eſt autem vita æterna,

vain ces Hérétiques en concluent-ils qu'il n'y a qu'une ſeule Perſonne Divine, comme il n'y a qu'un ſeul Dieu véritable, & que Dieu n'eſt appellé Pere, que parcequ'il s'eſt fait un Fils dans le tems en la Perſonne de Jeſus-Chriſt. Cette conſéquence impie, tombe d'elle-même par le principe que nous venons d'établir. Il en réſulte qu'en cet endroit de l'Evangile, & dans quelques autres ſemblables, le Fils & le Saint-Eſprit ſont néceſſairement compris dans le Pere. Jeſus-Chriſt ne dit pas que le Pere ſoit la ſeule Perſonne qui ſoit Dieu; mais qu'il eſt *le ſeul vrai Dieu :* ce qui exclut à la vérité, tout autre Dieu, mais qui bien loin d'exclure le Fils & le Saint-Eſprit, les renferme eſſentiellement dans le Pere, comme ayant la même nature que lui, & étant avec lui & comme lui, le ſeul & unique vrai Dieu. « Par cette unité de Na-» ture, dit ſaint Fulgence (1), le Pere

ut cognoſcant te ſolum Deum verum, & quem miſiſti Jeſum Chriſtum.

(1) *S. Fulgent. lib. de Fide ad Petrum, cap.* 1. Per hanc unitatem naturæ totus Pater in Filio & Spiritu Sancto eſt; totus Filius in Patre & Spiritu ſancto eſt; totuſque Spiritus Sanctus in Patre & Filio eſt.

» eſt tout entier dans le Fils & dans » le Saint Eſprit : Le Fils eſt tout en- » tier dans le Pere & dans le Saint- » Eſprit : & le Saint-Eſprit eſt tout » entier dans le Pere & dans le Fils. » Par une ſuite néceſſaire, le Pere, & le Fils, & le Saint-Eſprit n'étant que le ſeul & même Dieu véritable, on peut dire du Fils, & du Saint-Eſprit, comme Jeſus-Chriſt le dit du Pere, que chacun d'eux eſt le ſeul vrai Dieu, ou, ce qui eſt la même choſe, que chacun d'eux eſt le ſeul Dieu véritable, comme nous l'avons expliqué dans un autre endroit (1).

S'il eſt vrai de dire, de chacune des trois Perſonnes Divines, qu'elle eſt Dieu, le Dieu unique, le ſeul vrai Dieu ; on peut le dire particuliérement du Pere, par la raiſon qu'étant la premiere Perſonne, il eſt le principe des deux autres. C'eſt ce que M. Boſſuet remarque à l'occaſion du texte même dont nous parlons. « Quand Jeſus-Chriſt dit que ſon » Pere eſt le ſeul vrai Dieu, dit ce

(1) Voyez ci deſſus, chap. IV. art. II. pag. 289. & 290. On peut voir auſſi Eſtius in 1. ſentent. diſt. 21. §. 1. & 2.

» Prélat (1) il ne s'exclut pas d'être
» le vrai & ſeul Dieu avec lui ; puiſ-
» qu'avec lui il donne la vie éternelle,
» & qu'avec lui il eſt la vie éternelle....
» Tout eſt compris dans le nom de
» Pere, ſelon ce langage Myſtique,
» où en nommant le Pere, qui eſt le
» principe, on nomme tout ce qui eſt
» renfermé en lui comme dans la
» ſource commune. On nomme donc
» tout enſemble & le Fils, & le Saint-
» Eſprit : en ſorte que lorſque Jeſus-
» Chriſt dit que ſon Pere eſt le ſeul
» vrai Dieu, & que la vie éternelle
» eſt de connoître le Fils, il inſinue
» que tous deux enſemble, avec le
» Saint-Eſprit qui procéde d'eux, ſont
» un ſeul vrai & même Dieu, à l'ex-
» cluſion des faux Dieux, à qui on
» donne ce titre incommunicable. »

Il eſt facile d'appliquer ce principe au texte dont le Fr. Berruyer prétend ſe prévaloir. Quand donc il eſt dit que le Pere ſeul ſçait le jour & l'heure du Jugement, bien loin que le Fils & le Saint-Eſprit ſoient exclus de cette connoiſſance, elle leur eſt au contraire

(1) Méditat ſur l'Evang. Priere de Jeſus Chriſt après la Cène, 136e. journ. tom. 9. pag. 542.

attribuée, par cela ſeul qu'elle eſt attribuée au Pere ; puiſque, comme Jeſus-Chriſt le déclare ailleurs, tout ce qu'a le Pere, le Fils (& le Saint-Eſprit) l'ont inſéparablement. Ces paroles, *le Pere ſeul*, n'excluent donc que ce qui eſt étranger à la Nature & à l'eſſence Divine, & non le Fils ni le Saint-Eſprit, qui procédans du Pere, ont la même nature & la même eſſence que lui.

En quel ſens J. C. dit que le Fils ne ſçait pas le jour du Jugement.

A l'égard de la ſeconde Queſtion, les Peres y ont fait pluſieurs réponſes. La plus commune eſt celle que ſaint Auguſtin a ſuivie, & qui a été embraſſée par ſaint Thomas (1) & par la plûpart des Théologiens & des Interprétes. Ils diſent que ſelon une façon de parler très-fréquente dans l'Ecriture ſainte, & conforme au genie de la langue Hébraïque, *le Fils*, en tant qu'homme, *ne ſçait pas* le jour du Jugement, c'eſt-à-dire, qu'il ne le fait connoître à perſonne, & que la ſcience qu'il en a, ne lui a pas été donnée pour en faire part à ſon Egliſe.

(1) S. Thom. part. 3. q. 10. art. 2. ad. 1.

M. Boſſuet développe cette explication avec une clarté & une ſolidité auxquelles nous ne pourrions rien ajouter. Après avoir prouvé que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, ſçavoit parfaitement le tems & toutes les circonſtances du Jugement univerſel ; il montre enſuite la ſolution de la difficulté dont il s'agit, dans la réponſe que Jeſus-Chriſt lui-même a fait à ſes Apôtres, lorſqu'après ſa Réſurrection ils lui demanderent ſi le tems étoit venu où il devoit rétablir le Royaume d'Iſrael. *Il ne vous appartient pas*, leur répondit-il, *de connoître les tems & les momens que le Pere a réſervés à ſa puiſſance* (1). « Ce que le Fils ne ſçait » pas, dit M. Boſſuet (2), c'eſt ce » qu'il ne nous appartient pas de ſçavoir. Le Fils comme notre Docteur, » le Fils comme l'Interpréte de la volonté de ſon Pere envers les hommes, ne le ſçait pas, parceque cela » n'eſt pas compris dans ſes inſtructions, ni dans tout ce qu'il a vû pour » nous..... Le Fils de Dieu parle ainſi » pour tranſporter en lui-même le

(1) Act. I. 7.
(2) 76c. jour. tom. 9. pag. 217.

» myſtère de notre ignorance, ſans » préjudice de la ſcience qu'il avoit » d'ailleurs. ».

Ce Prélat diſtingue enſuite en Jeſus-Chriſt trois ſortes de ſciences : celle qu'il a eſſentiellement en tant que Dieu, celle qu'il a en tant qu'homme, & celle qu'il a en qualité de Docteur des hommes, pour la communiquer à ſon Egliſe. « Jeſus-Chriſt, dit-» il (1), a la ſcience comme Verbe, & » tout y eſt compris, le préſent, le » paſſé, le futur, le poſſible, l'exiſ-» tant ; tout en un mot, tout ce qui » eſt dans la ſcience du Pere : car il » eſt lui-même cette ſcience, étant » ſon Verbe, ſa raiſon, ſa parole in-» térieure.

» Il a la ſcience comme homme, » par rapport à ſa perfection, & com-» me le dépoſitaire & l'exécuteur de » tous les décrets de ſon Pere. Tout » ce qui regarde le genre humain eſt » compris dans cette ſcience, puiſque » toute puiſſance lui eſt donnée dans » le ciel & ſur la terre ; c'eſt lui qui » doit venir pour juger. Son Pere ne

(1) Ibid. 77e. jour, pag. 219.

» l'avertit pas à chaque moment de
» ce qu'il a à faire par ſon ordre ; mais
» il lui donne tout d'un coup une
» pleine compréhenſion de tout le
» deſſein, dont il a l'exécution en ſon
» pouvoir. Autrement, il agiroit com-
» me nous en foi, en obſcurité, par
» morceaux, par piéces, au hazard
» en un certain ſens, & à l'aveugle,
» ſans entendre le rapport de chaque
» partie avec la fin de l'ouvrage &
» avec le tout.

» Il a outre cela, la ſcience comme
» Docteur de l'Egliſe, comme inter-
» préte envers elle des volontés de
» ſon Pere, & comme faiſant avec
» elle un même corps. Dans cette
» ſcience eſt compris tout ce qu'il faut
» que l'Egliſe ſçache. Il falloit que l'E-
» gliſe ſçût ſes perſécutions pour s'y
» préparer ; la chûte prochaine des
» Juifs, afin qu'ils en fuſſent avertis,
» & qu'ils fiſſent pénitence, & pour
» ôter aux Fidéles la tentation de
» croire que le Déïcide & les autres
» déloyautés de ce peuple, avec les
» cruautés qu'il a exercées ſur la Per-
» ſonne de Jeſus-Chriſt & de ſes Apô-
» tres, demeuraſſent long-tems impu-

» nies : il a ſçu tout cela pour l'Egliſe, » & il l'a expliqué. Il falloit que l'E- » gliſe ſçût les ſignes du Jugement » à venir, afin d'être attentive à ſon » approche : Jeſus-Chriſt a encore ſçû » cela pour elle, & l'a prédit. Il ne fal- » loit pas qu'elle ſçût le moment ni » l'heure. Jeſus-Chriſt à cet égard ne » le ſçait pas, & n'en dit rien à ſes Fi- » déles. Cette ſcience qui étoit en lui » par rapport aux inſtructions qu'il » devoit donner à ſon Egliſe, avoit ſa » perfection & ſa totalité, qui lui fai- » ſoit dire (1) : *Je vous ai découvert* » *comme à mes amis, tout ce que j'ai* » *oui de mon Pere :* & encore (2), *je* » *vous ai tout prédit :* tout ce qu'il fal- » loit que vous ſçûſſiez : tout ce que » j'avois appris pour vous. »

Que de lumiere dans ces paroles ! Mais quelle profondeur de ténébres dans le Fr. Berruyer, d'oſer prétendre que Jeſus-Chriſt, comme Fils de Dieu & comme Meſſie, *ut Filius Dei & Meſſias*, ignoroit le jour du Jugement !

(1) Joan. XV. 15.
(2) Marc. XIII. 23.

ARTICLE X.

Réfutation d'une objection du Fr. Berruyer fondée 1. sur la proportion qu'il doit y avoir entre la Filiation naturelle de Jesus-Christ, & notre adoption spirituelle ; 2. sur les Prieres que Jesus-Christ, en tant qu'homme, adresse à son Pere.

JESUS-CHRIST est le Fils de Dieu par nature ; & nous autres Chrétiens, nous sommes, par lui & en lui, les enfans adoptifs de Dieu. De cette vérité le Fr. Berruyer prétend tirer une conséquence en faveur de ses nouveautés. Objection du Fr. B.

Il doit y avoir, dit-il (1), une proportion & une analogie entre la géné-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 143. & seq.* Inter generationem naturalem, quâ Christus verus est naturalisque Dei Filius, & moralem generationem, quâ ex Deo nascimur, Filiique denominamur & sumus, est certè analogia quædam & debita proportio, quæ in eo consistat necesse est, ut pro diversitate generationis, naturalis unius, alterius moralis, ejusdem tamen Dei unius & veri, sub eâdem denominatione agentis, Christus sit Filius naturalis, nos adoptivi in primogenito nostro Filii ; adoptio enim quædam est imitatio naturæ, in quâ Pater adoptans, idem sit oportet, qui generans. His positis dico, analogiam

ration naturelle, par laquelle Jeſus-Chriſt eſt le véritable & naturel Fils de Dieu, & la génération morale qui nous fait les enfans de Dieu par adoption ; & cette proportion exige que ce ſoit le même Pere qui engendre le Fils naturel, & qui adopte les fils adoptifs. Cela poſé, ajoute-t-il, je dis qu'il n'y a nulle ſorte de proportion entre la génération éterrelle du Verbe engendré par le Pere ſeul, & l'adoption ſpirituelle qui nous fait dans le tems les enfans de Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes. Il faut donc pour que la proportion ait lieu, que Jeſus-Chriſt ait été fait dans le tems, ſelon ſon humanité, le Fils naturel de Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes, com-

nullam eſſe, nullam proportionem inter generationem æternam Verbi, ... & generationem moralem, ſive adoptivam, quâ ſimus in tempore Filii Dei..... Quæ & qualis enim eſt conſecutio ? Jeſus Chriſtus Dominus noſter eſt Deus & Verbum ; quod Verbum eſt ab æterno Filius Patris, ut Pater eſt Perſona in divinis diſtincta : ergo nos homines per gratiam nominamur & ſumus filii adoptivi Dei unius & veri, in tribus Perſonis ſubſiſtentis.... Hanc eſſe Joannis & Pauli conſecutionem quis ſibi ſeriò perſuadeat ? Longè verò aliter, ſi Chriſtus, per realem ſanctiſſimæ humanitatis ſuæ cum Perſonâ unâ Divinâ unionem in unitatem Perſonæ, factus in tempore intelligatur Filius Dei unius & veri, in tribus Perſonis ſubſiſtentis.

me nous ſommes faits moralement les enfans de Dieu par la grace de l'adoption.

Il conſent néanmoins que Jeſus-Chriſt puiſſe appeller quelquefois le Pere éternel ſon Pere, mais à deux conditions : 1. Qu'il ne l'appelle ainſi que par appropriation, dans le même ſens qui fait attribuer au Pere les œuvres de la Toute-Puiſſance (1). 2. Que quand il prie, ce ne ſoit pas au Pere éternel qu'il adreſſe ſes prieres, mais à Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes, devenu ſon Pere dans le tems (2).

Si cet Auteur, au lieu de mépriſer les Peres, avoit daigné les conſulter; ils lui auroient appris ce qu'il n'ignore

Analogie admirable qu'il y a entre l'élévation tou-

(1) *Ibid. pag.* 53. & 54. Rectè, ſed per appropriationem, ut aiunt, Deus Pater, ſive prima Perſona, dicitur Pater Jeſu Chriſti hominis Dei & Dei Filii; quemadmodum rectè dicitur, *Credo in Deum Patrem omnipotentem factorem cœli & terræ;* quia actio uniens, ſicut actio creans, actio eſt omnipotentiæ, cujus attributi actiones Patri ſive primæ Perſonæ per appropriationem tribuuntur. Et ſic frequenter Jeſus-Chriſtus homo-Deus, Dei Filius, in toto Evangelio vocem hanc [*Pater*] uſurpat.

(2) *Ibid. pag.* 91. Cùm Chriſtus Filius Dei Patrem ſuum orat ut ab eo exaudiatur in patrandis miraculis, &c. quæ actiones à Deo proficiſcuntur, non ut Deus eſt Perſona ab aliis diſtincta, & ab æterno Verbum producens, ſed ut eſt Deus unus & verus, in tribus Perſonis ſubſiſtens.

te gratuite de J.C. homme, a l'honneur d'être le Fils de Dieu par nature, & la grace Chrétienne qui nous fait les enfans adoptifs de Dieu en J. C.

que parcequ'il a voulu marcher ſeul, ou n'écouter que le Fr. Hardouin : *Interroga. . . . . Majores tuos, & dicent tibi* (1) : ils lui auroient enſeigné qu'encore qu'il n'y ait pas de proportion entre la génération éternelle du Verbe, & l'adoption des enfans de Dieu; il y a cependant une analogie admirable entre le choix gratuit que Dieu a fait de Jeſus-Chriſt homme, pour en faire, dès le premier inſtant de ſa conception, une même perſonne avec le Verbe éternel, & le choix que Dieu fait de nous pour nous rendre ſes enfans adoptifs, les membres, les freres & les cohéritiers de Jeſus-Chriſt. « Il » n'y a point, dit ſaint Auguſtin (2),

(1) Deut. XXXII. 7.

(2) *S. Aug. lib. de Prædeſt. Sanct. cap.* 15. *n.* 30. Eſt præclariſſimum lumen prædeſtinationis & gratiæ, ipſe ſalvator, ipſe mediator Dei & hominum homo Chriſtus Jeſus, qui, ut hoc eſſet, quibus tandem ſuis vel fidei, vel operum, præcedentibus meritis natura humana quæ in illo eſt, comparavit ? Reſpondeatur, quæſo : ille homo, ut à Verbo Patri coæterno in unitatem Perſonæ aſſumptus, Filius Dei unigenitus eſſet, unde hoc meruit ? Quod ejus bonum qualecumque præceſſit ? Quid egit ante, quid credidit, quid petivit, ut ad hanc ineffabilem excellentiam perveniret ? Nonne faciente ac ſuſcipiente Verbo, ipſe homo, ex quo eſſe cœpit, Filius Dei unius eſſe cœpit ? Nonne Filium Dei unicum fœmina illa gratiâ plena concepit ? Nonne de Spiritu Sancto

» de plus parfait modele de la prédeſ-
» tination & de la grace Chrétienne,
» que le Sauveur lui-même, l'unique
» Médiateur de Dieu & des hommes,
» Jeſus-Chriſt homme. Que peut-on
» imaginer en lui qui lui ait attiré le
» bonheur d'avoir été pris en unité de
» Perſonne par le Verbe coéternel au
» Pere, & d'être, par cette union ineſ-
» fable, le Fils unique de Dieu? Quel
» mérite a précédé de ſa part? Quelle
» bonne action, quel acte de foi,
» quelle priere a-t-il fait pour parve-
» nir à cette excellence inexprimable?
» N'eſt-ce pas au premier inſtant de
» l'exiſtence de ſon humanité, que
» par l'opération du Verbe qui l'a
» priſe, cet homme a commencé
» d'être le Fils unique de Dieu? N'eſt-
» ce pas le Fils unique de Dieu, que
» Marie pleine de grace a conçu dans
» ſon ſein virginal? N'eſt-ce pas le
» Fils unique de Dieu, qui par l'opé-
» ration du Saint-Eſprit, eſt né de cette
» Vierge ſainte, ſans l'intervention de
» la concupiſcence, mais par une fa-
» veur ſinguliere de Dieu? »

& Virgine Mariâ Dei Filius unicus natus eſt, non car nis cupidine, ſed ſingulari Dei munere?

Dans ce prodige de la toute-puiſſance & de la miſéricorde de Dieu, il faut diſtinguer, avec S. Thomas (1), la grace qui l'a opéré, & la filiation naturelle qui en eſt le terme. C'eſt par une grace qui n'a pu être méritée, que l'humanité de Jeſus-Chriſt, au premier moment de ſon exiſtence, a été unie au Verbe éternel en unité de Perſonne : mais à quoi s'eſt terminée cette opération ineffable ? Eſt-ce ſimplement à faire de l'humanité de Jeſus-Chriſt, un Fils de Dieu fait dans le tems ; ce qui ne pourroit être qu'une filiation adoptive ? Non, aſſurément : mais à faire que Jeſus-Chriſt homme, eſt véritablement le Verbe de Dieu, le Fils unique du Pere éternel : Fils par nature & non par grace, quoique ce ſoit par une grace toute gratuite qu'il a été choiſi & prédeſtiné à être le Fils de Dieu par nature.

Cette prédeſtination toute gratuite de l'humanité de Jeſus-Chriſt, à être unie en unité de Perſonne au Fils de Dieu, eſt le modéle, auſſi-bien que la ſource de la grace Chrétienne, par

(1) S. Thom. part. 3. quæſt. 23. art. 4. ad. 2.

laquelle

laquelle nous ſommes adoptés en lui. C'eſt de cette ſource, dit encore ſaint Auguſtin (1), « que la vie ſpirituelle » coule dans tous les Membres de » Jeſus-Chriſt ſelon la meſure qui » convient à chacun d'eux. La même » grace qui a fait que Jeſus-Chriſt » homme eſt le Chriſt dès le premier « inſtant de ſa conception, nous fait » Chrétiens dès que la Foi commence » à être formée en nous : Le même » Eſprit qui l'a fait naître ſelon la » chair, nous fait renaître ſpirituelle- » ment : le même Eſprit qui a fait » que Jeſus-Chriſt n'a jamais eu de » péché, opere en nous la rémiſſion » de nos péchés. » Ajoutons que comme le Verbe gouverne & conduit en tout l'humanité ſainte qu'il a priſe, ſans donner atteinte à ſon libre arbitre; de même Jeſus-Chriſt, comme notre chef, eſt le principe de tout le

(1) *S. Auguſt. ibid. num.* 31. Appareat itaque nobis in noſtro capite ipſe fons gratiæ, unde ſecundùm uniuſcujuſque menſuram ſe per cuncta ejus membra diffundit. Eâ gratiâ fit ab initio fidei ſuæ homo quicumque Chriſtianus, quâ gratiâ homo ille ab initio ſuo factus eſt Chriſtus : de ipſo Spiritu & hic renatus, de quo ille natus eſt : eodem Spiritu fit in nobis remiſſio peccatorum, quo Spiritu factum eſt, ut nullum haberet ille peccatum.

bien que nous faiſons, ſans préjudice de notre liberté.

Dira-t-on après cela, qu'il n'y a pas de proportion ni d'analogie entre la filiation naturelle & éternelle de Jeſus-Chriſt homme, en vertu de l'union hypoſtatique de ſon humanité avec le Verbe, & l'adoption ſpirituelle qui nous rend par lui & en lui les enfans de Dieu ? Falloit-il, pour y trouver de l'analogie, fermer les yeux au rapport ſi ſenſible qui eſt entre l'une & l'autre, renverſer tous les principes de la Foi, dépouiller Jeſus-Chriſt de ſa Propriété de Fils éternel de Dieu, & attribuer à ſon humanité une prétendue filiation naturelle que l'Egliſe n'a jamais connue, & qui, de quelque côté qu'on la conſidere, eſt abſolument inſoutenable ?

Deux différences eſſentielles marquées par S. Thomas entre J. C. Fils de Dieu par nature, & les enfans de Dieu par adoption.

Rien n'eſt donc plus déraiſonnable que de conclure que Jeſus Chriſt doit avoir pour Pere Dieu en trois Perſonnes, parceque nous ſommes, nous autres, par la grace de l'adoption, les enfans de toute la Trinité. Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu par nature : & nous ne ſommes que les enfans adoptifs de Dieu. « Or il y a cette différence,

» dit saint Thomas (1), entre le Fils » de Dieu par nature, & les fils par » adoption ; que le Fils de Dieu par » nature *EST ENGENDRÉ ET N'A* » *PAS ÉTÉ FAIT ;* au lieu que les fils » par adoption, ne sont pas engendrés » proprement, mais qu'ils *SONT* » *FAITS LES ENFANS DE DIEU*, » selon cette parole de saint Jean : *Il* » *a donné à ceux qui ont cru en lui*, » *le pouvoir D'ÊTRE FAITS enfans de* » *Dieu.* Si l'on dit quelquefois, en » parlant des enfans adoptifs, qu'ils » sont engendrés de Dieu à cause de » la régénération spirituelle ; il ne » s'agit alors que d'une génération de » grace, & non d'une génération na- » turelle : c'est en ce sens que saint » Jacques dit que *Dieu, par un effet de*

(1) *S. Thom. part.* 3. *quæst.* 23. *art.* 2. *in Corp.* Hæc est differentia inter Filium Dei adoptivum & naturalem, quòd Filius Dei naturalis est genitus, non factus : filius autem adoptivus est factus, secundùm illud Joannis I. *Dedit eis potestatem Filios Dei fieri.* Dicitur tamen quandoque filius adoptivus esse genitus propter regenerationem spiritualem, quæ est gratuita, non naturalis : unde dicitur Jacobi I. *Voluntariè genuit nos verbo veritatis.* Quamvis autem generare in Divinis sit proprium Personæ Patris ; tamen facere quemcumque effectum in creaturis, est commune toti Trinitati propter unitatem naturæ.... Et ideo adoptare homines in Filios Dei, convenit toti Trinitati.

» *ſa bonne volonté, nous a engendrés par* » *la parole de la vérité.* Or, quoiqu'en » Dieu il n'appartienne qu'au Pere » ſeul d'engendrer, il eſt commun à » toute la Trinité d'opérer dans les » créatures les effets qui y ſont pro- » duits.... C'eſt pourquoi l'adoption » Divine qui fait les hommes enfans » de Dieu, eſt l'ouvrage de toute la » Trinité. »

C'eſt donc changer les notions les plus communes de la Foi & de la ſaine Théologie, que de mettre, pour ainſi dire, au même niveau la filiation de Jeſus-Chriſt, qui eſt Fils de Dieu par nature, & notre filiation adoptive; & de prétendre, parceque nous ſommes faits enfans de Dieu dans le tems, & que nous avons toute la Trinité pour Pere, qu'il en ſoit de même de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt. Il eſt conſtant au contraire, par les principes de ſaint Thomas que vous venez de voir, qu'il y a deux différences eſſentielles entre Jeſus-Chriſt & nous: la premiere, en ce que Jeſus-Chriſt étant le Fils par nature, eſt engendré de toute éternité, & n'eſt point fait: *Filius Dei naturalis eſt genitus, non*

faits, au lieu que nous ſommes *faits enfans de Dieu* dans le tems, & que nous ne ſommes pas engendrés, ſi ce n'eſt dans un ſens moral & métaphorique. La ſeconde, en ce que Jeſus-Chriſt étant engendré eſt le Fils du Pere ſeul, & non de Dieu en trois Perſonnes; au lieu que les Chrétiens *étant faits enfans* de Dieu, ont toute la Trinité pour Pere.

La grace de l'adoption nous fait d'une maniere particuliere les enfans du Pere éternel.

Quoique la grace de l'adoption nous faſſe les enfans des trois Perſonnes Divines, & que pour cette raiſon nous appellions la Sainte Trinité notre Pere, nous ſommes cependant dans un ſens plus particulier, les enfans du Pere éternel: 1. Parceque le Pere étant le principe des deux autres Perſonnes, c'eſt de lui, comme M. Boſſuet l'a remarqué (1), que vient primitivement la grace qui nous fait enfans de Dieu, & *toute paternité*, toute conſanguinité, toute alliance *dans le ciel & ſur la terre* (2). 2. Parce qu'encore que toute la Trinité produiſe en nous la grace de l'adoption, ce bienfait, dit

(1) Boſſuet, ſixiéme Avertiſſ. aux Proteſtans, I. part. arr. 5. nomb. 42.
(2) Epheſ. III. 15.

ſaint Thomas (1), eſt attribué diverſement à chacune des trois Perſonnes, ſelon l'ordre de leur origine. On l'attribue au Pere comme à celui qui en eſt l'auteur, au Fils, comme au modéle dont nous portons la reſſemblance, & au Saint-Eſprit, comme à celui qui imprime en nous la reſſemblance de ce Divin modéle. 3. Parceque nous ſommes adoptés en Jeſus-Chriſt, qui eſt le Fils du Pere ſeul, que nous ſommes faits *ſes freres* (2), que nous lui ſommes incorporés (3), & que nous devenons ſes membres (4). C'eſt de ſa plénitude que nous recevons tous (5) : c'eſt *par ſon Eſprit* que nous *vivons*, que nous *prions*, que nous *agiſſons* (6) : il *influe* en nous comme notre chef (7), & nous ne formons avec lui qu'un Corps myſti-

(1) *S. Thom. part.* 3. *quæſt.* 23. *art.* 2. *ad.* 3. Licèt adoptio ſit communis toti Trinitati, appropriatur tamen Patri ut authori, Filio ut exemplari, Spiritui Sancto tanquam imprimenti in nobis hujus ſimilitudinem exemplaris.

(2) Hebr. II. 11.
(3) Epheſ. I. 23.
(4) Epheſ. V. 5.
(5) Joan. I. 16.
(6) Galat. IV. 6. V. 25.
(7) Epheſ. IV. 15. & 16.

que & un ſeul Chriſt (1) : union qui fait que nous avons par grace, le même Pere que Jeſus-Chriſt a par nature ; & que le Pere éternel, en nous adoptant par une action qui lui eſt commune avec les deux autres Perſonnes, nous aſſocie en quelque ſorte, & nous fait entrer en participation de ſon Fils unique, & nous regarde comme faiſant un tout moral avec ce Fils bien-aimé, l'objet de toute ſon affection.

De-là vient que Jeſus-Chriſt nous aſſure que ſon Pere eſt auſſi le nôtre. *Allez*, dit-il après ſa Réſurrection à Marie-Madeleine (2) ; *annoncez à mes Freres, que je monte à mon Pere & votre Pere, à mon Dieu & votre Dieu.* Sur quoi ſaint Auguſtin remarque (3) qu'il ne dit pas, je monte à notre Pere, afin de nous apprendre que le Pere éternel eſt ſon Pere autrement qu'il n'eſt le nôtre ; & que cependant en diſant, *mon Pere & votre Pere*, il témoigne que le Pere éternel dont il eſt le Fils par nature, eſt notre Pere par

(1) Epheſ. I. 23.
(2) Joan. XX. 17.
(3) Tract. 21. in Joan. num. 3.

la grace de l'adoption, qui nous fait les Freres & les cohéritiers de ſon Fils unique.

C'eſt particulierement le Pere éternel que nous appellons *notre Pere*: c'eſt à lui que la plûpart des Prieres de l'Egliſe s'adreſſent, mais ſans ſéparer de lui le Fils ni le Saint-Eſprit.

Si donc on demande à qui nous adreſſons nos prieres quand nous diſons à Dieu, *notre Pere.* Il faut répondre que nous les adreſſons réellement à toute la Trinité (1); parcequ'en invoquant le Pere, nous ne ſéparons pas de lui le Fils ni le Saint-Eſprit, de qui nous attendons conjointement avec le Pere, tous les biens que nous demandons : mais que cependant c'eſt le Pere éternel que nous prions directement, & que nous appellons, *notre Pere.* Saint Auguſtin l'enſeigne dans les termes les plus précis. « A qui, » dit ce ſaint Docteur (2), adreſſons-

(1) S. Thom. part. 3. q. 23. art. 2. *Sed contra.*

(2) *S. Auguſt. tract. 21. in Joan. num.* 3. Cui, dicimus *Pater noſter ?* Patri Chriſti. Qui ergo Patri Chriſti dicit, *Pater noſter ;* quid dicit Chriſto, niſi frater noſter ? non tamen ſicut Chriſti Pater, ita & noſter Pater. Numquam enim Chriſtus ita nos conjunxit, ut nullam diſtinctionem faceret inter nos & ſe. Ille enim Filius æqualis Patri, ille æternus cum Patre, Patrique coæternus : nos autem facti per Filium, adoptati per Unicum. Proinde numquam auditum eſt de ore Domini noſtri Jeſu Chriſti, cùm ad diſcipulos loqueretur, dixiſſe illum de ſummo Deo Patre ſuo, Pater noſter : ſed, aut *Pater meus* dixit, aut *Pater veſter.* Pater noſter non dixit, uſque adeo ut quodam loco poneret hæc duo : *Vado ..... ad Pa-*

» nous la parole, quand nous disons,
» *notre Pere?* Nous l'adressons au Pere
» de Jesus-Christ; & en appellant le
» Pere de Jesus-Christ notre Pere, que
» disons-nous à Jesus-Christ, sinon,
» *notre Frere?* Le Pere de Jesus-Christ
» n'est pourtant pas notre Pere comme
» il l'est de Jesus-Christ. Car quel-
» qu'étroite que soit l'union que Jesus-
» Christ daigne avoir avec nous, elle
» n'empêche pas la différence infinie
» qui est entre lui & nous. Il est le
» Fils unique, égal & coéternel au
» Pere; & nous, nous avons été créés
» par ce Fils unique, & c'est par lui
» aussi que nous avons été adoptés.
» C'est pourquoi on ne trouve pas que
» Jesus-Christ, en parlant de son Pere
» à ses Disciples, ait jamais dit notre
» Pere: mais il a toujours dit, ou *mon*
» *Pere*, ou *votre Pere.* Il a même été
» si éloigné de dire, notre Pere, que
» dans une occasion où il a voulu mon-
» trer la parfaite union que nous avons
» avec lui, il n'a pas dit, je vais à
» notre Pere; mais *je vais à mon Pere*

trem nostrum, dixit, & *Patrem vestrum*: non dixit, Patrem nostrum. Sic jungit ut distinguat, sic distinguit ut non sejungat.

» *& à votre Pere.* Il nous joint à lui ;
» mais de telle ſorte qu'il ſe diſtingue
» de nous : il ſe diſtingue de nous ;
» mais de telle ſorte qu'il ne nous ſé-
» pare point de lui. »

La forme des prieres publiques de l'Egliſe prouve évidemment la vérité de cette doctrine de ſaint Auguſtin. M. Boſſuet remarque dans ſes avertiſſemens aux Proteſtans (1), que « la » priere & l'adoration s'eſt adreſſée de » tout tems ſelon la coutume de l'E- » gliſe ordinairement au Pere ſeul par » le Fils dans l'unité du Saint-Eſprit : » non qu'on ne les puiſſe invoquer di- » rectement, ... mais parcequ'il a » plû au Saint-Eſprit, qui dicte les » prieres de l'Egliſe, qu'en éternelle » recommandation de l'unité de prin- » cipe, on adreſsât ordinairement l'In- » vocation au Pere, dans lequel on » adore enſemble & le Fils & le Saint- » Eſprit comme dans leur ſource, afin » que par ce moyen l'adoration ſuivît » l'ordre des émanations Divines, & » prît, pour ainſi dire, le même cours, » ce qui faiſoit dire à ſaint Paul (2) :

(1) Sixiéme Avertiſſ. I. part. art. 5. nomb. 42.
(2) Epheſ. III. 14.

» *Je fléchis mes genoux devant le Pere* » *de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt*, ſans » exclure de cette adoration ni Jeſus-» Chriſt, *Dieu beni au-deſſus de tout*, » ni le Saint-Eſprit inſéparable des » deux ; mais regardant le Fils & le » Saint-Eſprit dans le Pere, qui eſt » leur principe. »

En effet, ſi nous exceptons les prieres que l'Egliſe adreſſe à Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, & un petit nombre d'autres qu'elle adreſſe nommément à la Sainte Trinité, ou au Saint-Eſprit en particulier, toutes les autres ſont adreſſées directement au Pere ; ſoit ſous le nom de *Pere*, comme dans l'Oraiſon Dominicale, dans le Canon de la Meſſe & en beaucoup d'autres occaſions ; ſoit ſous le nom de Dieu tout-puiſſant, éternel, miſéricordieux. De-là vient que nous les concluons en ces termes : *Par Jeſus-Chriſt votre Fils Notre-Seigneur, qui étant Dieu vit & regne avec vous dans l'unité du Saint-Eſprit durant tous les ſiécles des ſiécles* : paroles qui ſont de la premiere antiquité, par leſquelles l'Egliſe témoigne tout à la fois 1. Qu'elle ne fonde la confiance qu'elle a d'être exaucée, que

ſur la médiation de Jeſus-Chriſt. 2. Qu'en adreſſant ſes demandes & ſon adoration au Pere, elle n'entend pas ſéparer de lui ni ſon Fils unique Jeſus-Chriſt, ni le Saint-Eſprit, qui procédent de lui, & qui ſont un même Dieu avec lui. C'eſt Jeſus-Chriſt lui-même qui a tracé cette forme de prier, quand il dit à ſes Apôtres (1) : *Tout ce que vous demanderez à mon Pere en mon nom, il vous l'accordera .... demandez & vous recevrez, afin que votre joie ſoit parfaite.*

A l'égard des prieres que l'Egliſe adreſſe directement à Jeſus-Chriſt, elle les termine toutes par ces paroles : *Vous qui étant Dieu vivez & regnez avec Dieu le Pere, dans l'unité du Saint-Eſprit durant tous les ſiécles des ſiécles ;* pour nous apprendre que comme en priant le Pere, elle ne ſépare pas de lui le Fils ni le Saint-Eſprit, qui vivent & regnent éternellement avec lui dans l'unité de la même Nature ; de même en invoquant Jeſus-Chriſt ſon Fils unique, elle n'en ſépare pas non

(1) *Joan. XVI.* 23. & 24. Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.... Petite & accipietis, ut gaudium veſtrum ſit plenum.

plus le Pere, ni le Saint-Eſprit.

Enfin les prieres qui s'adreſſent directement à toute la Sainte Trinité, (comme on le voit en deux endroits de l'Ordinaire de la Meſſe,) l'Egliſe les termine, à la vérité, par ces mots, *Nous vous en prions par Jeſus-Chriſt Notre-Seigneur*, pour montrer qu'elle s'appuye uniquement ſur les mérites & la médiation de Jeſus-Chriſt : mais elle n'ajoute point alors, *votre Fils*, comme elle le fait dans toutes celles qui s'adreſſent directement au Pere ; parcequ'elle eſt bien éloignée de penſer que Jeſus-Chriſt ſoit le Fils de la Sainte Trinité, ou de Dieu en trois Perſonnes.

Différence remarquable entre la forme des Prieres qui s'adreſſent au Pere, & de celles qui s'addreſſent directement à la Trinité. Dans celle-ci, quand on nomme J.C., on n'ajoute pas, *votre Fils.*

Ce n'eſt pas ſeulement à la fin des Oraiſons Eccléſiaſtiques qu'on voit cette différence ; vous pouvez la remarquer encore dans le corps de ces mêmes prieres. Quand elles s'adreſſent au Pere, l'uſage conſtant de l'Egliſe, toutes les fois qu'il y eſt fait mention de Jeſus-Chriſt, eſt d'ajouter, *votre Fils.* C'eſt ce qui paroît entr'autres dans le Canon de la Meſſe, & dans les Collectes qui ſe diſent aux Fêtes des différens Myſtères de Jeſus-Chriſt.

Ainſi au Canon de la Meſſe, nous adreſſons la parole au *Pere très-clément* & nous *le ſupplions* PAR JESUS-CHRIST SON FILS *Notre-Seigneur* de recevoir favorablement les dons qui lui ſont offerts. Nous lui demandons que ces dons ſoient changés *au corps & au ſang* DE SON FILS *bien-aimé* JESUS-CHRIST NOTRE-SEIGNEUR. Après la conſécration, nous préſentons à ſa Divine Majeſté *cette hoſtie pure & ſans tache, en mémoire de la Paſſion, de la Réſurrection & de l'Aſcenſion* DU MÊME JESUS-CHRIST SON FILS, NOTRE-SEIGNEUR : Nous le prions que *nous tous qui recevons le ſacré corps & le précieux ſang* DE SON FILS, *nous ſoyions remplis de toute ſorte de bénédictions & de graces.* Il n'en eſt pas de même quand nous adreſſons la parole à toute la Trinité. Vous en voyez un exemple ſenſible dans l'Oraiſon de la Liturgie, qui précéde immédiatement l'*Orate fratres.* Nous y offrons à la *Sainte Trinité* le pain & le vin propoſés ſur l'autel, & nous le ſupplions de recevoir notre offrande *en mémoire de la Paſſion, de la Réſurrection, & de l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt Notre-*

Seigneur, mais nous n'ajoutons pas, *votre Fils*, comme dans les Oraiſons adreſſées directement au Pere ; parceque la Foi qui nous apprend que Jeſus-Chriſt eſt le Fils du Pere éternel, nous apprend auſſi qu'il n'eſt pas le Fils de la Sainte Trinité, mais qu'il en eſt la ſeconde Perſonne.

Ces vérités clairement expliquées & confirmées par S. Fulgence.

Quoique ces vérités ſoient inconteſtables, nous ne doutons pas, N. C. F. que vous ne les voyiez avec plaiſir expliquées & confirmées par un Pere de l'Egliſe des plus recommandable par ſa ſcience & par ſon éminente ſainteté. C'eſt ſaint Fulgence. Voici ce qu'il dit à ce ſujet (1). « L'O-

(1) *S. Fulgent. fragm. 31. ex lib. 9. de Invocatione Trinitatis.* Nos autem dicimus, orationem quidem Dominicam ad ſolius Patris ſemper fundi debere Perſonam ; quippe in quâ ſic orare incipimus, ut ipſum Patrem primitus nominemus. Unde, ex iſtâ regulâ quam ſalvator inſtituit, Eccleſia, quæ corpus ejus eſt, orationes ſuas ad Perſonam Dei Patris fundere conſuevit. Verumtamen ut agnoſcamus, in unius invocatione Perſonæ totam Trinitatem obſequio fidelis invocationis pariter honorari, invenimus à Patriarchis & Martyribus ſanctis etiam Filium invocatum..... Agnoſce igitur, invocato Patre, Filium quoque pariter invocari : & invocato Filio, invocari nihilominus Patrem : & ab eâdem invocatione Spiritum Sanctum nullatenus ſeparari..... Patri ergo dicimus orantes, *Per Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum Filium tuum* ; poſcentes, ut per ipſum faciat quod oramus, per quem nos facere dignatus eſt ut

» raiſon Dominicale doit être adreſſée
» à la Perſonne du Pere ſeul. Cela pa-
» roît par les termes mêmes de cette
» Divine Priere, où nous l'invoquons

eſſemus : omnia enim Pater per Filium fecit & facit, quia *unus Dominus Jeſus Chriſtus, per quem omnia....* Sed quia illud quod dicitur, *Per Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum*, adjurationem exiſtimas, etiam in hoc æqualem Patri Filium cognoſce .... Apoſtolica quippe dicit autoritas [Hebr. VI. 13.] *Abrahæ namque promittens Deus, quoniam neminem habuit per quem juraret majorem, juravit per ſemetipſum.* Deus ergo, qui non jurat niſi per ſemetipſum, non adjuratur niſi per illum, qui cum eo unius eſſe naturæ cognoſcitur.... Quocumque tamen modo dicatur, ſufficit ; quoniam ad hoc dicitur, ut omnis oratio omneſque preces, Filii & Spiritus ſancti nomine concludantur....Debes agnoſcere omnem rationem fidei noſtræ, quamvis ad unam ex Trinitate Perſonam videatur dirigi, totius in eâ tamen Trinitatis honorificentiam contineri. Ille enim qui ait, [Joan. XV. 23.] *Qui me odit, & Patrem meum odit*, & de quo beatus Joannes dicit [1. Epiſt. V. 1.], *Qui diligit genitorem, diligit & eum qui natus eſt ex eo*, ſicut communiter cum Patre vel odio haberi, vel diligi, ita cùm Pater exoratur, ſimul cum eo cognoſcitur à fidelibus exorari. Et quoniam unus eſt Patris & Filii Spiritus ; neceſſe eſt ut, dum invocatur Pater aut Filius, in Patre & Filio etiam ille qui unus eſt utriuſque Spiritus invocetur. Unus eſt autem Jeſus Chriſtus, unigenitus Dei Patris Filius, cujus nomine concludimus omnem orationem quam deſtinamus ad Patrem : nec tamen ſine ſancti Spiritus nomine, ut oſtendamus totam nos humiliter poſcere Trinitatem. Non enim omni Trinitati dicimus, *Per Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum Filium tuum*, ſed ſoli Patri, cujus eſt unigenitus Filius Dominus Jeſus Chriſtus.... Certum eſt itaque, ſecundùm veræ fidei regulam, in quâ ſanctæ Trinitatis una ſubſtantia creditur, nullam ſeparationem Patris & Filii fieri, ſive Pater,

» ſous le nom de Pere. De-là vient que
» ſelon ce modéle preſcrit par le Sau-
» veur lui-même, l'Egliſe, qui eſt ſon
» Corps, a coutume d'adreſſer ſes
» prieres à la Perſonne de Dieu le Pere.
» Mais afin que nous ſçachions qu'en
» invoquant une ſeule des trois Per-
» ſonnes, l'intention de notre Foi
» doit être d'invoquer & d'honorer
» toute la Trinité, nous voyons que
» les Patriarches & les ſaints Martyrs,
» ont auſſi invoqué le Fils.... Recon-
» noiſſez-donc, (diſoit-il aux Ariens,)
» qu'en invoquant le Pere, on invo-
» que pareillement le Fils, & qu'en
» invoquant le Fils, on n'invoque pas
» moins le Pere que le Fils, & que

ſive Filius à *fidelibus* invocetur : ab illis autem nec Patrem invocari, nec Filium, qui invocatione quæ offertur Patri, non credunt cum Patre Filium naturaliter invocari. Hæc enim habet naturalis unitas Trinitatis, ut inſeparabiliter cuncta tribus illis Perſonis exhibeantur ſanctæ Religionis obſequia, in quibus una eſt inſeparabilis, incommutabiliſque Natura. In orationibus quippe, quas una vera Eccleſia fundit ad Deum, & Naturæ ſervatur unitas, & Perſonarum diſcretio cuſtoditur : ut cùm ad Patrem dirigitur oratio, qui eſt origo Filii & Spiritus ſancti, Trinitatem veram ipſe finis orationis oſtendat. Sic Sabellii atque Arii perfidia vincitur, dum in ipſis quoque orationibus ac precibus, tam unius naturæ, quam trium Perſonarum veritas, à Catholicis Sacerdotibus prædicatur.

» dans cette même invocation on ne
» ſépare pas le Saint-Eſprit ni du Pere
» ni du Fils..... Quand nous prions
» le Pere, nous lui diſons : *Par Notre-*
» *Seigneur Jeſus-Chriſt votre Fils*, le
» ſuppliant de nous accorder l'effet
» de nos demandes par ce même Fils,
» par qui il a daigné nous donner l'ê-
» tre. Car tout ce que le Pere fait &
» a fait, il l'a fait & il le fait par le
» Fils, parcequ'il n'y a qu'*un ſeul Sei-*
» *gneur Jeſus-Chriſt par qui toutes*
« *choſes exiſtent*.... Mais comme vous
» prétendez, (vous autres Ariens,)
» que ces paroles, *par Notre-Seigneur*
» *Jeſus-Chriſt*, n'ont pour but que de
» conjurer Dieu au nom de Jeſus-
» Chriſt, reconnoiſſez en cela même
» la parfaite égalité du Fils avec le
» Pere..... Car l'Apôtre ſaint Paul
» obſerve que Dieu, *pour confirmer*
» *la promeſſe qu'il a faite à Abraham*,
» *n'ayant perſonne plus grand que lui*
» *par qui il pût jurer, jura par lui-*
» *même*. Comme Dieu ne peut jurer
» que par lui-même, il ne peut non
» plus être conjuré que par celui qui
» a la même nature que lui.... Au
» reſte de quelque maniere que vous

» interprétiez cette formule, il ſuffit
» que l'Egliſe ne l'emploie que pour
» conclure toutes ſes prieres par le
» nom du Fils & du Saint-Eſprit....
» Il faut donc que vous confeſſiez que
» tout le culte de notre Foi, quoiqu'il
» paroiſſe ne s'adreſſer qu'à une Per-
» ſonne de la Trinité, ſe rapporte
» néanmoins à la Trinité toute en-
» tiere : *Celui qui me hait*, dit Jeſus-
» Chriſt, *hait auſſi mon Pere* : & ſaint
» Jean déclare que *quiconque aime ce-*
» *lui qui a engendré, aime auſſi celui*
» *qui eſt né de lui.* Comme donc il eſt
» impoſſible de haïr ou d'aimer le
» Fils, ſans haïr ou aimer le Pere :
» de même quand les Fidéles prient
» le Pere, il eſt viſible qu'ils prient le
» Fils conjointement avec le Pere ;
» & le Saint-Eſprit étant l'Eſprit du
» Pere & du Fils, il s'enſuit auſſi
» qu'en invoquant le Pere ou le Fils,
» on invoque dans le Pere & dans le
» Fils, celui qui eſt l'Eſprit de l'un &
» de l'autre. Il n'y a qu'un ſeul Jeſus-
» Chriſt, Fils unique de Dieu le Pere,
» & nous terminons en ſon nom tou-
» tes les prieres que nous adreſſons au
» Pere ; mais nous y nommons auſſi

» le Saint-Eſprit, pour montrer que
» notre intention dans toutes nos
» prieres, eſt d'invoquer toute la Tri-
» nité. Car ce n'eſt pas à toute la Tri-
» nité que nous diſons : *Par Notre-*
» *Seigneur Jeſus-Chriſt votre Fils ;*
» mais au Pere ſeul, de qui ſeul No-
» tre-Seigneur Jeſus-Chriſt eſt le Fils
» unique..... Il eſt donc certain que
» ſelon la régle de la vraie Foi, qui
» ne reconnoît qu'une ſeule ſubſtance
» dans les trois Perſonnes Divines, les
» Fidéles ne ſéparent pas le Pere du
» Fils, ſoit qu'ils invoquent directe-
» ment le Pere, ſoit qu'ils invoquent
» le Fils ; & que ceux-là au contraire
» n'invoquent ni le Pere ni le Fils,
» qui ne croient pas que dans les prie-
» res qui s'adreſſent au Pere, le Fils
» ſoit naturellement invoqué avec le
» Pere. Car l'unité de Nature qui eſt
» dans les trois Perſonnes Divines, em-
» porte néceſſairement, que comme
» elles n'ont qu'une même eſſence in-
» ſéparable & immuable, ce ſoit auſſi
» à toutes les trois que le culte de la
» Religion ſe rapporte. C'eſt ce que
» l'Egliſe Catholique, la ſeule vraie
» Egliſe, exprime par les prieres

» qu'elle fait à Dieu. Elle y confeſſe
» tout à la fois & l'unité de la Na-
» ture Divine, & la diſtinction des
» Perſonnes. En adreſſant la parole au
» Pere ſeul, qui eſt l'origine & la
» ſource du Fils & du Saint-Eſprit,
» elle reconnoît qu'il n'y a qu'une
» ſeule Nature dans les trois Perſon-
» nes; & en terminant ſes prieres par
» le nom du Fils & du Saint-Eſprit,
» elle reconnoît que cette unique Na-
» ture ſubſiſte en trois Perſonnes. Par
« là elle triomphe également, & de
» l'héréſie de Sabellius, qui confond
» les Perſonnes; & de celle d'Arius,
» qui diviſe la Nature Divine. »

Quelle lumiere dans ces paroles ! Vous y voyez 1. Que c'eſt au Pere ſeul, & non à toute la Trinité, que la plûpart des prieres de l'Egliſe s'adreſſent directement. 2. Que telles ſont en particulier toutes les prieres qui ſe concluent en ces termes : *Par Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt votre Fils.* 3. Que le Pere étant la ſource & le principe du Fils & du Saint-Eſprit, l'Egliſe, en invoquant directement le Pere ſeul, invoque dans le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit, qui procédent

de lui, & qui ont par conſéquent la même Nature. 4. Que l'Egliſe exprime ſa Foi ſur la Trinité, par l'attention qu'elle a de ne pas terminer les prieres qu'elle adreſſe au Pere, ſans faire mention du Fils Notre Seigneur Jeſus-Chriſt & du Saint-Eſprit, *dans l'unité* de la même Nature.

Il eſt évident par les vérités que nous venons d'établir, que tout porte à faux dans le raiſonnement du Fr. Berruyer. Il eſt faux que parceque toute la Trinité eſt le principe de notre adoption ſpirituelle, il s'enſuive que Jeſus-Chriſt ſoit le Fils naturel de Dieu en trois Perſonnes, ou qu'il ait toute la Trinité pour Pere. Il eſt faux que, ſi Jeſus-Chriſt n'eſt le Fils que du Pere éternel, nous n'ayions pas le même Pere par adoption qu'il a par nature. Vous avez vu au contraire, qu'encore que nous ſoyions adoptés par toute la Trinité, le Pere éternel eſt notre Pere d'une maniere particuliere, & à des titres qui lui ſont propres. Il eſt faux que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, n'adreſſe pas ſes prieres au Pere éternel, mais à Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes; puiſque

Jeſus-Chriſt n'étant le Fils que du Pere éternel, il n'y a que le Pere éternel qu'il puiſſe appeller ſon Pere; & que c'eſt au Pere éternel que l'Egliſe elle-même adreſſe directement ſes prieres.

ARTICLE XI.

Fragile appui que le Fr. Berruyer cherche dans quelques Auteurs modernes de ſa Société.

LE Fr. Berruyer, qui ne cite jamais aucun Pere de l'Egliſe, ni dans ſon Hiſtoire, ni dans ſes Diſſertations, ni dans ſes Défenſes, réclame ici le ſuffrage de quelques Auteurs de ſa Société, ſans cependant rapporter leurs paroles, ni même indiquer les endroits de leurs Ouvrages dont il croit pouvoir s'autoriſer. Il ne nous convient pas d'examiner en détail ce que ces ſcholaſtiques modernes ont pu dire ou penſer ſur la Filiation de Jeſus-Chriſt. Bornons-nous donc ſimplement à deux réflexions qui ſont tranchantes.

Aucun de ces Auteurs n'a avancé ce que les FF. H. & B. oſent ſoutenir.

La premiere eſt, qu'aucun de ces Théologiens n'a avancé ce que les FF. Hardouin & Berruyer oſent ſoutenir. S'ils ſe ſont imaginé que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, peut être appellé le Fils de Dieu en trois Perſonnes, aucun d'eux n'a prétendu que ce ſoit en ce ſens-là qu'il eſt appellé le Fils de Dieu dans les ſaintes Ecritures. Suarez, qui paroît avoir été le premier auteur de cette nouveauté, ne la propoſe que comme une *idée philoſophique & ſcholaſtique*, dont il avoue qu'il n'y a nul veſtige ni dans l'Ecriture ni dans les Peres de l'Egliſe. Maldonat a fait un pas au-delà, en expliquant en ce même ſens les paroles de l'Ange Gabriel; mais il déclare en même-tems, que ſon explication eſt nouvelle, & qu'il ne l'a trouvée dans aucun Auteur: & d'ailleurs, à l'exception de ce ſeul verſet, il reconnoît que tous les autres textes du Nouveau Teſtament, où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu, ne peuvent s'entendre que de ſa filiation éternelle.

Les FF. Hardouin & Berruyer au contraire débitent leur erreur comme une Doctrine certaine, & comme le ſeul

ſeul ſens raiſonnable & plauſible qu'on puiſſe attribuer aux Ecrivains ſacrés. Ils prétendent que c'eſt de cette prétendue filiation temporelle qu'il faut entendre, non pas ſimplement quelques textes des Livres ſaints, mais généralement tous les endroits où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu : ils font de cette erreur la clé de tout le Nouveau Teſtament : enfin tout ce qu'ils diſent à ce ſujet, ne tend qu'à faire diſparoître abſolument du Texte ſacré la Filiation éternelle de Jeſus-Chriſt. Ainſi, quand même on pourroit diſſimuler ce que d'autres Ecrivains de la même Société ont hazardé ſur cette matiere dans des Traités ſcholaſtiques ; l'abus énorme que ces deux nouveaux Interprétes en font aujourd'hui, & les conſéquences qu'ils en tirent, n'en ſeroient ni moins pernicieux, ni moins intolérables.

Il n'eſt pas permis de ſe prévaloir du ſuffrage de quelques Auteurs particuliers contre

La ſeconde réflexion eſt de M. Boſſuet, & c'eſt au ſujet même de Maldonat, & par rapport à la matiere que nous traitons, qu'il l'a faite. « Il n'eſt » pas permis, dit ce grand Prélat (1),

(1) Inſtruct. ſur la Verſion du N. T. de Trevoux, premier Paſſage, nomb. 22. tom. 2. pag. 321.

le consentement des Peres & l'enseignement unanime de l'Eglise.

» de laisser passer une proposition si
» mauvaise en soi & de si dangereuse
» conséquence, sous prétexte qu'on
» l'aura tirée de quelque Docteur Ca-
» tholique : au contraire il faut s'y
» opposer alors avec d'autant plus de
» force, qu'on tâche avec plus d'a-
» dresse de lui attirer de la faveur.
» C'est le cas de faire valoir la Régle
» du Concile de Trente, qui oblige
» les Catholiques à expliquer l'Ecri-
» ture, non selon un ou deux Auteurs,
» mais selon le consentement unanime
» des Peres.

» Il n'arrive que trop souvent aux
» meilleurs Auteurs, dit-il encore (1),
» de donner dans de certaines singu-
» larités, dont les Novateurs tirent
» avantage ; & si l'on ne prend dans
» les Catholiques ce qu'il y a d'una-
» nime & de conforme à la Tradi-
» tion, lorsqu'on les allégue ; on ne
» fait rien pour les erreurs & les nou-
» veautés, mais on fait voir seulement
» qu'on leur cherche de l'appui. »

En vain donc voudroit-on se prévaloir de ce que jusqu'à présent l'opi-

(1) Ibid. Remarques générales, nomb. 23. p. 313.

nion de Suarez, de Maldonat & de Vaſquez n'a pas été cenſurée. Que pourroit on conclure de ce ſilence, pour juſtifier, ou pour ſouſtraire à la cenſure un ſyſtème monſtrueux d'impiété, qui enchérit ſur ce que ces Théologiens ont dit, juſqu'au point de faire dépendre l'intelligence de tout le Nouveau Teſtament & la vraie connoiſſance de Jeſus-Chriſt, d'une idée qui n'avoit juſqu'ici été hazardée que comme une ſpéculation d'Ecole? Ajoutons encore avec le même Prélat (1), « que vouloir tirer avantage » de ce qu'une doctrine n'a pas été » expreſſément proſcrite, c'eſt tomber » dans une erreur condamnée par » Alexandre VII, & par tout le Clergé » de France, qui cenſure ſévérement » ceux qui voudroient dire que le ſi- » lence ou la tolérance emportoient » l'approbation de l'Egliſe ou du Saint- » Siége. » Il faut donc toujours en revenir à la régle invariable, « de ne » prendre dans les Auteurs Catholi- » ques que ce qui peut être utile à l'é- » dification de l'Egliſe, & ne trouble

(1) Ibid. premier Paſſage, nomb. 24. pag. 322.

» point l'analogie de la Foi. Autre-
» ment, s'il étoit permis de ramaſſer
» indifféremment dans tous les Au-
» teurs ce qu'il y a d'erroné, ou de
» ſuſpect, qui pourroit avoir échappé
» à la cenſure publique; on tendroit
» aux ſimples Fidéles un piége trop
» dangereux, & on ouvriroit une porte
» trop large à la licence. »

Ainſi parloit M. Boſſuet à l'occaſion d'un critique (1), qui s'étoit renfermé dans les mêmes termes que Maldonat, & qui même n'alloit pas ſi loin. Quel cri n'auroit-il pas pouſſé contre de prétendus Interprétes de l'Ecriture, qui, dans le ſein de l'Egliſe & par des livres qu'on s'empreſſe de répandre de toutes parts & de traduire en différentes langues, portent le ſcandale juſqu'à enlever à la Foi Catholique tous les Textes ſacrés qui prouvent la Filiation éternelle de Jeſus-Chriſt ?

(1) Richard Simon.

ARTICLE XII.

Concluſion de ce Chapitre & des deux précédens.

INSENSIBLEMENT nous nous ſommes beaucoup plus étendus ſur ce point que nous n'avions compté. L'énormité de l'erreur qu'il s'agiſſoit de détruire ; les artifices que ſes Auteurs ont employés pour lui donner quelqu'apparence de probabilité ; les excès effroyables où cette erreur les a entraînés ; la licence effrénée, avec laquelle ils pervertiſſent les textes les plus précieux de l'Ecriture, au mépris des Saints Peres, de la Tradition & de l'enſeignement de l'Egliſe ; la ſollicitude Paſtorale qui nous rend également redevables aux ſimples & aux ſçavans ; tous ces motifs nous ont déterminé à donner à cette réfutation une étendue qui nous a paru néceſſaire pour votre inſtruction, & pour diſſiper les ſophiſmes & les piéges de l'erreur.

Peut-on douter, après ce que nous avons dit dans ce Chapitre & dans les deux précédens, que les égaremens

que nous y avons combattus, ne tendent manifeſtement à anéantir le dogme de la Divinité de Jeſus-Chriſt? Il ne s'agit de rien moins que de ſçavoir en quel ſens & à quel titre, Jeſus-Chriſt eſt appellé le *Fils de Dieu* dans les ſaintes Ecritures, & en particulier dans tout le Nouveau Teſtament. Si cette auguſte Propriété lui eſt attribuée, parcequ'il eſt éternellement engendré du Pere, comme l'Egliſe Catholique l'a toujours cru fermement; Jeſus Chriſt eſt véritablement Dieu, il l'eſt inconteſtablement, il eſt Dieu comme le Pere, & un même Dieu avec le Pere. Si au contraire Jeſus-Chriſt n'eſt appellé *le Fils de Dieu*, que parcequ'il aura été fait dans le tems le Fils de Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes; ſi cette Propriété affecte directement & *in recto* ſon humanité; ſi c'eſt en ce ſens-là uniquement qu'il s'eſt dit le Fils de Dieu; s'il n'a pas voulu que les Juifs, à qui ſeuls il a prêché ſon Evangile, le cruſſent le Fils de Dieu dans un autre ſens que celui-là; ſi les Apôtres & les Evangéliſtes ne lui donnent le nom de Fils de Dieu que dans le ſens de cette pré-

tendue filiation temporelle ; ſi expliquer autrement les textes ſacrés où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu, c'eſt n'y rien comprendre & être tout-à-fait étranger dans les Livres ſaints, comme les FF. Hardouin & Berruyer ont le front de le ſoutenir ouvertement ; il eſt évident que Jeſus-Chriſt n'eſt pas véritablement Dieu, & qu'on ne peut l'appeller Dieu que dans le ſens impropre des Sociniens.

En vain ces deux Religieux paroiſſent-ils vouloir mettre une ligne de ſéparation entr'eux & ces Hérétiques impies, ſous prétexte que la filiation temporelle qu'ils attribuent à Jeſus-Chriſt, ils la fondent ſur l'union hypoſtatique de ſon humanité avec une Perſonne Divine. Vous avez vû que c'eſt en impoſer aux ſimples, en ne leur laiſſant que des mots vuides de ſens, tandis qu'on leur enleve les dogmes ſacrés que ces mots ſignifient. Croire que l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt unie hypoſtatiquement à la Perſonne du Verbe, dans le ſens auquel l'Egliſe Catholique a toujours pris ces expreſſions, c'eſt confeſſer que Jeſus-Chriſt eſt le Verbe eternel fait hom-

me, & que le Verbe éternel eſt Jeſus-Chriſt. Ces Auteurs au contraire en toute occaſion, ne ceſſent pas de diſtinguer le Verbe d'avec Jeſus-Chriſt, & Jeſus-Chriſt d'avec le Verbe.

De plus, bien loin que l'union hypoſtatique & l'unité de Perſonne en Jeſus-Chriſt, puiſſe autoriſer à le regarder comme un homme fait dans le tems Fils de Dieu en trois Perſonnes; il s'enſuit au contraire qu'étant le Verbe même en Perſonne, il n'eſt Fils que de Dieu le Pere, par lequel il eſt engendré avant tous les tems.

D'un autre côté, vous n'avez pas oublié les atteintes ſans nombre & de toute eſpéce, que ces mêmes Religieux donnent au myſtère de l'Incarnation & à l'unité de Perſonne en Jeſus-Chriſt; vous vous rappellez ce qui en a été dit dans la précédente Section.

Il n'eſt donc que trop certain que les FF. Hardouin & Berruyer, dans tout ce qu'ils enſeignent touchant la prétendue filiation temporelle de Jeſus-Chriſt, ne ſe diſtinguent des Sociniens que par l'abus qu'ils font de quelques expreſſions Catholiques, dont ils changent abſolument la ſignifica-

tion ; & que leur doctrine dans le fond ne différe en rien des blaſphêmes de ces Hérétiques.

Fin du ſecond Volume.

FAUTES A CORRIGER.

*P*age 2. *notes ligne* 4, 2. Cor. *liſez* 1. Cor.
P. 16. *not. l.* 3, *après* exequente *ôtez* la virgule.
P. 28. *l.* 15, *ſont liſ.* ſont.
P. 29. *l.* 2, *après* divines *ôtez* la virgule.
Ibid. l. 23, (3) *liſ.* (1).
P. 31. *not. l.* 2, *après* V. *mettez* tom. 1.
P. 32. *not. l.* 4, miſſum *liſ.* miſſus.
Ibid. l. 6, *après* intelligatur *ôtez* la virgule.
Ibid. l. 8, *après* V. *mettez* tom. 1.
P. 35. *not. l.* 14, perſonales *liſ.* notionales.
P. 48. *not. l.* 6, habitavit *liſ.* vixit.
Ibid. l. 14, deſiſtat *liſ.* diſcedat.
P. 50. *not. l.* 7, adjicies *liſ.* adjicias.
P. 66. *not. l.* 3, *après* cautè *mettez* pluſieurs points.
Ibid. l. 6, *après* deſinet, *mettez* humanitatis Chriſti cum Verbo.
P. 68. *not. l.* 7, ne dum *liſ.* nedum.
P. 89. *not. l.* 3, *après* diteſceret *ôtez* les points.
Ibid. l. 10, enim *liſ.* etiam.
P. 72. *not. l.* 1, 581. *liſ.* 582.
P. 80. *not. l.* 5, tom. 8. q. 2. p. 26. *liſ.* tom. 8. p. 26.
P. 87. *not. l.* 1, *après* 4. *mettez* tom. 1.
P. 93. *not. l.* 1, *après* 4. *mettez* tom. 1.
P. 96. *not. l.* 3, *après* illa *mettez* Chriſti.
P. 102. *not. l.* 12, proinde *liſ.* propterea.
P. 109. *l.* 9 & 10, équivalement *liſ.* équivalemment.
P. 111. *l.* 20, repete *liſ.* repeté.
P. 113. *not. l.* 3, tantùm *liſ.* ſolum.
P. 117. *not. l.* 3, Deum *liſ.* Patrem.
Ibid. col. 2. *l.* 7, *ôtez* cum.
P. 119. *not. l.* 2, proponitur *liſ.* ponitur.
P. 120. *not. l.* 9, omnia *liſ.* univerſa & *mettez enſuite* pluſieurs points.
P. 132. *not. l.* 2, Chriſt *liſ.* Chriſti.
P. 141. *not. l.* 2, col. 1. *liſ.* col. 2.
Ibid. l. 16, pag 2. *liſ.* pag. 20.
P. 158. *l. derniere*, *après* 6. *mettez* tom. 1.
P. 167. *not. l.* 2, alter utrius *liſ.* alterutrius.

P. 186. *not. l.* 5, cap. 2. *lis.* cap. 3.
P. 188. *not. l.* 7, proinde *lis.* propterea.
P. 222. *not. l.* 21, *après* divinâ *mettez* in unitatem personæ.
P. 226. *not. l.* 2, liberam personâ *lis.* liberam, cum personâ.
Ibid. l. 7, Deinceps *lis.* Quoniam deinceps.
P. 227. *not. l.* 3, De même *lis.* [De même.
Ibid. l. 8, Homme-Dieu. *lis.* Homme-Dieu.]
P. 236. *not. l.* 14, *après* Divinitatis *mettez* une virgule.
P. 253. *l. derniere*, *après* dixi *mettez* une virgule.
P. 257. *not. l.* 25, p. 267. *lis.* p. 265.
Ibid. l. 27, p. 550. *lis.* p. 560.
Ibid. l. 31, ad v. 5. *lis.* ad v. 10.
P. 264. *not. l.* 20 & 21, *après* personarum *mettez* divinarum.
P. 270. *not. l.* 1, *après* subsistentis *ôtez* la virgule.
P. 271. *not. l.* 10, certè *lis.* certissimè.
P. 274. *not. l.* 2, pag. 23. *lis.* pag. 231.
P. 275. *not. l.* 1 & 2, Primum unum Deum *lis.* Primum: Deum unum.
Ibid. l. 10, s'est fait *lis.* s'est faite.
P. 276. *not. l.* 20, *après* Deo *mettez* sic.
P. 276. *not. l.* 11, *après* denominetur *mettez* in tempore.
Ibid. l. 12, *après* actionem *ôtez* filii.
Ibid. l. 15, quæ *lis.* quia.
P. 279. *not. l.* 5, *après* quibus *mettez* plusieurs points.
P. 281. *not. l.* 1, *après* v. g. *mettez* Deus.
Ibid. l. penultiéme, ut unus *lis.* ut Deus.
P. 289. *not. l. derniere*, procedit *lis.* producit.
P. 291. *not. l.* 5, *après* de seipso *mettez* Jesus Christus Filius Dei.
P. 310. *l. penultiéme*, Hebr. XI. *lis.* Hebr. II.
P. 312. *l.* 21, sumus *lis.* simus.
P. 332. *l.* 21, entend *lis* entende.
P. 336. *not. l.* 8, *après* illa *mettez* vera.
P. 351. *not. l.* 1, num. 13. *lis.* num. 12.
Ibid. l. 5, Verbum *lis.* & Verbum.
P. 359. *premier titre l.* 3, vengées *lis.* vengés.
P. 361. *not. l.* 36, sit *lis.* esset.
P. 376. *not. l.* 1, pag. 10. *lis.* pag. 100.
Ibid. l. 6. & 7, futurus *lis.* futurum.

Ibid. l. 8. futurum *lis.* futurus.
P. 393. *not. l.* 4, deſignat *lis.* deſignet.
P. 400. *not. l* 1, concludo *lis.* concludas.
P. 422. *l.* 24, *après* même *mettez* une virgule.
Ibid. l. derniere, *ôtez* (1).
Ibid. ôtez la citation au bas de la page.
P. 427. *l.* 15, s'offroit *lis.* s'offroient.
Ibid. Atqui *lis.* atqui.
P. 433. *not. l. derniere*, erecta *lis.* evecta.
P. 444. *not. l.* 8, carnem : nihil *lis.* carnem) nihil.
P. 451. *not. l.* 1, 245. *lis.* 145.
P. 459. *not. l.* 6, *lis. ainſi :* & fæcula, Filius Dei eſt, factus.
P. 466. *not. l.* 21, decreverat *lis.* decreverit.
Ibid. l. 16, forma *lis.* figura.
P. 468. *not. l.* 13, c'eſt-là *lis.* c'eſt de-là.

TABLE

TABLE DES TITRES ET DES SOMMAIRES

Contenus dans ce volume.

SECONDE SECTION DE LA SECONDE PARTIE.

ATTEINTES manifeſtes données par les FF. Hardouin & Berruyer au Myſtère de l'Incarnation & à l'unité de Perſonne en Jeſus Chriſt. *Page* 1

CHAPITRE PREMIER. *Expoſition de la Foi Chrétienne & Catholique touchant le Myſtère de l'Incarnation & l'unité de Perſonne en Jeſus-Chriſt.* ibid.

La foi du Myſtère de l'Incarnation eſt le fondement de la Religion Chrétienne. ibid.

Le Fils ſeul s'eſt incarné & non le Pere, ni le Saint-Eſprit. 4
En quoi conſiſte le Myſtère de l'Incarnation. 7
Qu'il y a en J. C. deux natures, deux volontés, & deux opérations. 12
Qu'il n'y a en J. C. qu'une ſeule Perſonne qui eſt le Verbe, le Fils unique du Pere éternel. 16
De la communication réciproque des propriétés des deux natures, qui réſulte de l'unité de perſonne en J.C. Régles à obſerver ſur ce point. 20
Autre ſuite de l'Incarnation : la nature humaine en J. C. eſt régie & déterminée en tout par le Verbe. 23
CHAP. II. *Attaques que les FF. Hardouin & Berruyer portent au Myſtère de l'Incarnation conſidéré en lui-même.* 27
ART. I. *Le Fr. Berruyer nie formellement la poſſibilité de l'Incarnation, en niant que les Perſonnes Divines puiſſent ſe communiquer au dehors.* 28
ART. II. *Il combat la vérité de ce Myſtère, en niant que le Pere éternel ait envoyé ſon Fils unique dans le monde.* 31
ART. III. *Autre maniere dont le Fr. Berruyer détruit la foi de l'Incarna-*

tion, en prétendant que le Verbe en qualité de Perſonne en Jeſus-Chriſt, fait abſtraction de ſes attributs eſſentiels & de ſes propriétés perſonnelles. 34

ART. IV. *Autre maniere dont le Fr. Berruyer attaque le Myſtère de l'Incarnation, en niant formellement que Jeſus-Chriſt ſoit* Dieu le Fils. 40

ART. V. *Autre attaque portée au Myſtère de l'Incarnation par les FF. Hardouin & Berruyer, en ce qu'ils prétendent que ce n'eſt pas le Verbe fait chair, mais Jeſus-Chriſt homme, ou ſon humanité, qui a habité parmi les hommes, & qui s'eſt manifeſtée. Ce que le °Fr. Berruyer entend par* Emmanuel, *ou* Dieu avec nous. 44

ART. VI. *Autre attaque portée au Myſtère de l'Incarnation par ces Auteurs, en ce qu'ils nient que le Verbe ſe ſoit abaiſſé par l'Incarnation. Explication Neſtorienne qu'ils donnent à ces paroles de l'Apôtre,* (*Philipp. II.*) Qui cùm in formâ Dei eſſet, &c. 54

L'Incarnation du Verbe clairement exprimée Philip. II. *par les termes d'abaiſſement & d'anéantiſſement.* ibid.

Uſage que les SS. Peres ont fait de ce Texte contre les Ariens & les Neſtoriens. 57

Les FF. H. & B. nient l'abaiſſement du Verbe par l'Incarnation. Comment ils expliquent le Texte de l'Apôtre. 65

Leur explication eſt celle de Neſtorius: elle eſt confondue par ſaint Cyrille d'Alexandrie & par le Texte même de l'Apôtre 72

L'Incarnation eſt tout à la fois le plus grand prodige de la toute-puiſſance Divine & un profond abaiſſement du Verbe fait chair. 78

La communication réciproque des propriétés des deux natures a commencé à l'inſtant même de l'Incarnation. 80

ART. VII. *Affectation du Fr. Berruyer à répéter ſans ceſſe que l'humanité de Jeſus-Chriſt a été unie à* UNE Perſonne Divine, *PERSONÆ UNI DIVINÆ, en participation de la Nature Divine. Piége caché ſous ces paroles.* 83

ART. VIII. *Ce que c'eſt que l'union hypoſtatique dans l'idée des FF. Hardouin & Berruyer.* 89

CHAP. III. *Atteintes manifeſtes données par ces deux Auteurs à l'unité*

de Perſonne en Jeſus-Chriſt. 94
ART. I. *Les FF. Hardouin & Berruyer repréſentent par-tout l'humanité de Jeſus-Chriſt, comme une Perſonne qui ſubſiſte par elle-même, indépendamment du Verbe.* 95
Attribuer à l'humanité de J. C. conſidérée directement & en elle-même la qualité de Fils de Dieu, comme le font ces Auteurs, c'eſt la regarder comme une vraie Perſonne. ibid.
Prétendre, comme ils le font, que l'humanité de J. C. eſt l'objet direct & unique de tout ce qui eſt dit de J. C. dans le Nouveau Teſtament, c'eſt faire de l'humanité de J. C. une vraie Perſonne. 96
Textes particuliers de ces Auteurs, qui montrent qu'ils regardent l'humanité de J. C. comme une vraie Perſonne. 101
ART. II. *Le Fr. Berruyer diſtingue expreſſément deux* Moi, *& par conſéquent deux Perſonnes en Jeſus-Chriſt.* 105
ART. III. *Le Fr. Berruyer diſtingue en Jeſus-Chriſt deux Filiations & deux Fils, & par conſéquent deux Perſonnes.* 109
Neſtorius ne diſoit pas qu'il y ait deux Perſonnes en J. C., mais ſa doc-

trine conduiſoit néceſſairement à cette héréſie. ibid.
Il en eſt de même des FF. H. & B. 111
ART. IV. *Les FF. Hardouin & Berruyer font ouvertement de Jeſus-Chriſt & du Verbe deux perſonnes diſtinguées.* 117
ART. V. *Les FF. Hardouin & Berruyer font ſouvent parler Jeſus-Chriſt comme une perſonne qui ſe diſtingue formellement de la Perſonne du Verbe.* 123
CHAP. IV. *Autres atteintes manifeſtes que les FF. Hardouin & Berruyer donnent au Myſtère de l'Incarnation & à l'unité de perſonne en Jeſus-Chriſt, en ſoutenant que l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt le ſeul principe complet & productif de toutes ſes actions*, indépendamment du Verbe. 126
ART. I. *Expoſition de la Doctrine Chrétienne & Catholique ſur les opérations humaines de Jeſus-Chriſt.* ibid.
J. C. étant le Verbe fait chair, toutes ſes actions ſont des actions du Verbe. ibid.
Quoiqu'il y ait deux opérations en J. C., comme il y a deux natures, il n'y a cependant qu'un ſeul opérant. 127

Le Verbe eſt le principe quod *de toutes les actions de J. C. Sa Nature Divine, & ſa nature humaine en ſont le principe* quo. 128

La nature humaine en J. C. n'a aucun mouvement ni aucune action que dépendamment du Verbe. 130

L'humanité de J. C. eſt l'inſtrument du Verbe. 134

En quel ſens l'opération de J. C. eſt appellée Théandrique, ou divinement humaine. 139

ART. II. *Selon les FF. Hardouin & Berruyer l'humanité ſeule a opéré en Jeſus-Chriſt tout ce qu'il a fait pour notre ſalut.* 140

ART. III. *Ils prétendent que le Verbe n'eſt pas le principe Phyſique & productif des actions humaines de Jeſus-Chriſt, qu'il ne les dirige pas, qu'il ne les commande pas, qu'il ne les détermine pas. Conſéquence de cette doctrine.* 143

ART. IV. *Ils prétendent que le Verbe, comme Verbe, ne peut opérer au dehors, & qu'il n'a pas plus de part aux actions de l'humanité de Jeſus-Chriſt que le Pere & le Saint-Eſprit. Conſéquence de cette erreur.* 152

ART. V. *Le Fr. Berruyer oſe taxer* d'héréſie *cette Vérité Catholique, que*

l'humanité *en Jeſus-Chriſt* eſt régie, gouvernée, mue, & déterminée par l'impreſſion du Verbe. 158

ART. VI. *Le Fr. Berruyer prétend que les actions de Jeſus-Chriſt ſont ſimplement* dignifiées, *& non* produites par le Verbe, *& qu'on ne les lui attribue que par une pure dénomination* ou attribution Logicale. *Erreur & illuſion de cette doctrine.* 16;

ART. VII. *Les FF. Hardouin & Berruyer, en ſoutenant que* l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt le principe complet de ſes actions, indépendamment de ſon union avec le Verbe, *ſont convaincus d'attribuer à cette humanité ſainte une ſubſiſtence ou une hypoſtaſe propre & indépendante du Verbe.* 170

ART. VIII. *Ces mêmes Auteurs, en prétendant que l'humanité de Jeſus-Chriſt a été ſanctifiée par les dons ſurnaturels avant que d'être unie au Verbe, ſont de nouveau convaincus d'attribuer à cette humanité ſainte une ſubſiſtence ou hypoſtaſe propre & indépendante du Verbe.* 181

ART. IX. *Selon les FF. Hardouin & Berruyer, la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt ne procede pas phyſiquement du Verbe, mais de l'humanité.*

Conſéquence de cette doctrine, & Récapitulation de toute cette Section. 193

TROISIÉME SECTION DE LA SECONDE PARTIE.

La Divinité de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt attaquée en toutes manieres par les FF. Hardouin & Berruyer, & vengée contre leurs attaques. 200

CHAP. I. *Que le Dogme de la Divinité de Jeſus-Chriſt eſt un des principaux fondemens de la Religion. Trois ſortes d'héréſies qui l'ont attaqué. Voie que les FF. Hardouin & Berruyer prennent pour le combattre.* ibid.

CHAP. II. *PREMIER GENRE D'ATTAQUE que les FF. Hardouin & Berruyer portent à la Divinité de Jeſus-Chriſt, en ce qu'ils prétendent que Jeſus-Chriſt n'eſt répréſenté dans l'Ecriture & en particulier dans le Nouveau Teſtament, que comme un* homme-Dieu *& non comme un* Dieu-homme. *Impiété de cette doctrine.* 209

ART. I. *Expoſition que le Fr. Berruyer*

fait lui-même de ſa doctrine ſur ce point. Obſervations ſur cette doctrine. ibid.

ART. II. *Principes de la Foi Chrétienne touchant les deux manieres de conſidérer Jeſus-Chriſt, comme* Dieu-homme, *& comme* homme-Dieu. 228

ART. III. *En quoi les FF. Hardouin & Berruyer font conſiſter la différence qu'ils prétendent mettre entre* Dieu-homme & homme-Dieu. 233

ART. IV. *Perverſité de cette explication: elle tend directement à anéantir le dogme de la Divinité de Jeſus-Chriſt.* 239

ART. V. *La diſtinction que le Fr. Berruyer prétend mettre entre* Dieu-homme & homme Dieu, *a été formellement anathématiſée par un Concile d'Illyrie au quatrième ſiécle.* 248

CHAP. III. *SECOND GENRE D'ATTAQUE que les FF. Hardouin & Berruyer portent à la Divinité de Jeſus-Chriſt, en ce qu'ils ſoutiennent que par le nom de* Fils de Dieu *donné à Jeſus-Chriſt dans l'Ecriture Sainte, il faut entendre un Fils de Dieu fait dans le tems; & que cette dénomination tombe di-*

rectement ſur l'humanité de Jeſus-Chriſt. 251

ART. I. *Que la propriété de Fils de Dieu attribuée à Jeſus-Chriſt dans les Saintes Ecritures, eſt une preuve manifeſte de ſa Divinité & de ſa filiation éternelle.* ibid.

ART. II. *Héréſie formelle du Fr. Hardouin, en ce qu'il prétend avec les Ariens, que le Verbe, comme Verbe, n'eſt pas le Fils de Dieu, & que c'eſt à l'humanité ſeule de Jeſus-Chriſt qu'eſt attribuée dans l'Ecriture la qualité de Fils de Dieu, en vertu d'une prétendue filiation temporelle.* 255

ART. III. *Artifices du Fr. Berruyer ſur cette matiere. Queſtions qu'il propoſe, & qu'il décide au gré des Sociniens.* 262

ART. IV. *Premiere propoſition du Frere Berruyer : Que l'humanité de Jeſus-Chriſt, conſidérée directement & en elle-même, peut & doit être appellée le véritable & naturel Fils de Dieu. Développement de cette propoſition par lui-même : huit erreurs qu'elle renferme.* 270

Erreurs renfermées dans cette propoſition : premiere erreur, que c'eſt l'humanité de J. C. qui eſt le Fils

de Dieu. 271
Seconde erreur, que J. C. eſt un Fils de Dieu *fait dans le tems.* ibid.
Troiſiéme erreur, que le Fils de Dieu a pour Pere, Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes. 272
Quatriéme erreur, que le fondement de cette filiation eſt l'action de Dieu, qui a uni l'humanité de J. C. à une perſonne Divine. ibid.
Cinquiéme erreur, que cette action de Dieu eſt une génération véritable & proprement dite. 273
Sixieme erreur, que la dénomination de Fils de Dieu attribuée à l'humanité de J. C. ne ſuppoſe ni la Trinité des Perſonnes Divines, ni l'Incarnation du Verbe. 274
Septiéme erreur, qu'en conſéquence de cette filiation temporelle de l'humanité de J. C. le Verbe a acquis la dénomination de Fils de Dieu. 276
Huitiéme erreur, que J. C. en mourant a ceſſé d'être le Fils de Dieu, & qu'il a été fait de nouveau le Fils de Dieu par ſa réſurrection. 277
ART. V. *Seconde propoſition du Frere Berruyer : Que c'eſt de cette [prétendue] filiation temporelle de l'humanité de Jeſus-Chriſt qu'il faut entendre tous les endroits des*

Saintes Ecritures où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu. 279
Premiere régle du Fr. B. à ce ſujet, attentatoire à la Trinité des Perſonnes Divines & à la Divinité de J. C. 280
Autres régles également fauſſes. 285
Le Fr. B. ne laiſſe ſubſiſter dans les Livres ſaints aucun texte qui prouve la filiation éternelle de J. C. 291
ART. VI. *Erreur manifeſte des deux propoſitions du Fr. Berruyer, démontrée par leur oppoſition à la Tradition conſtante & unanime de l'Egliſe.* 293
CHAP. IV. *Réfutation plus particuliere des erreurs renfermées dans la Notion que le Frere Berruyer donne du* Fils de Dieu. 299
ART. I. *Qu'il eſt également contraire à la foi & à la raiſon, de prétendre que l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée directement & en elle-même, ſoit le véritable & naturel Fils de Dieu.* 301
1. *L'humanité de J. C. n'étant pas de même eſſence que Dieu, il eſt également abſurde & impie de vouloir qu'elle ſoit le vrai & naturel Fils de Dieu.* ibid.
2. *Attribuer à l'humanité de J. C. la*

qualité de Fils de Dieu, c'eſt faire, comme Neſtorius, de l'humanité de J. C. une vraie perſonne. 304

3. *Dans le ſyſtème de ces auteurs J. C. ne ſeroit Fils de Dieu que par adoption & non par nature.* 309

4. *L'opinion qui attribue à l'humanité de J. C. une ſorte de filiation Divine qui lui ſoit propre, a été fortement réfutée par le P. Petau Jéſuite.* 314

ART. II. *Qu'il eſt pareillement abſurde & contraire aux principes de la Foi, de prétendre que Jeſus-Chriſt a pour Pere Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes, ou qu'il eſt le Fils de la Sainte Trinité.* 319

Affectation des FF. H. & B. de joindre perpétuellement ces trois épithetes : Dieu un & véritable, ſubſiſtant en trois Perſonnes. *Quelle peut être en cela leur penſée.* ibid.

Il eſt faux & abſurde de prétendre que J. C. ſoit le Fils de la Trinité, ou de lui-même, ou du Saint-Eſprit. 322

Fragment précieux de S. Fulgence contre ceux qui prétendroient que J. C. ſelon ſon humanité eſt le Fils de la Trinité. 329

ART. III. *Que l'union de l'humanité de*

Jesus-Christ avec une Personne Divine, ne fait point de cette humanité sainte considérée en elle-même le Fils de Dieu. 333

ART. IV. *Qu'il est également absurde & impie, de prétendre que l'humanité de Jesus-Christ a été véritablement & proprement engendrée de Dieu par l'action qui l'a unie à une Personne Divine.* 336

Dieu n'engendre point hors de lui-même. 337

J. C. homme Dieu n'a été engendré de Dieu en trois Personnes, ni en tant qu'homme, ni en tant que Dieu. ibid.

ART. V. *Que c'est une erreur d'enseigner que Jesus-Christ n'en seroit pas moins le Fils unique & naturel de Dieu, quand même ce ne seroit pas le Verbe, ou le Fils de Dieu, mais le Pere, ou le Saint-Esprit qui se seroit incarné.* 344

ART. VI. *Que c'est une impiété de prétendre que le Verbe en s'incarnant a été fait le Fils de Dieu.* 348

ART. VII. *Que c'est une erreur grossiere, de prétendre que Jesus Christ par sa mort a cessé d'être le Fils de Dieu, & qu'il a été fait de nouveau le Fils de Dieu au moment de sa*

Réſurrection. 350
CHAP. VI. *Les Textes ſacrés où Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu, vengés des interprétations Socinien-nes des FF. Hardouin & Ber-ruyer.* 359
ART. I. *Qu'il eſt évidemment faux que les Juifs & les Apôtres eux-mêmes n'ayent pu concevoir la qualité de* Fils de Dieu *que Jeſus-Chriſt s'eſt attribuée, que dans le ſens des FF. Hardouin & Berruyer.* 360
Raiſonnement du Fr. B. Tout y porte à faux. ibid.
1. *Il n'eſt appuié que ſur cette fauſſe ſuppoſition, que le Myſtère de la Trinité n'a point été révélé aux hommes avant J. C.* 463
2. *Dans cette ſuppoſition même, il eſt faux que les Juifs n'ayent pu prendre le terme de* Fils de Dieu, *que dans le ſens des FF. H. & B.* 365
3. *Dans cette ſuppoſition, J. C. auroit dû avant toutes choſes inſtruire les Juifs du Myſtère de la Trinité, au lieu de les laiſſer dans l'ignorance ſur un dogme ſi capital.* 367
4. *Il ſuit du diſcours du Fr. B. que la foi de la Trinité & de l'Incarnation n'eſt pas néceſſaire pour le*

ſalut de néceſſité de moyen, mais tout au plus de néceſſité de précepte. 368

5. *La foi que le Fr. B. ſoutient avoir été ſuffiſante durant le tems de la prédication de J. C. n'eſt autre choſe que l'héréſie des Sabelliens, ou l'impiété des Sociniens.* 370

ART. II. *Réfutation de l'interprétation Socinienne que les FF. Hardouin & Berruyer donnent aux paroles de l'Ange qui annonça à la Sainte Vierge qu'elle auroit pour Fils* le Fils de Dieu, le Fils du Très-Haut. 374

Efforts que les FF. H. & B. font, à l'exemple des Sociniens, pour faire croire que les paroles de l'Ange doivent s'entendre d'une filiation temporelle. 375

Avec quel mépris le Fr. B. parle à cette occaſion des Interprétes Catholiques. 376

Unanimité des SS. Peres & des Interprétes dans l'intelligence de ce texte. Maldonat eſt le premier qui s'en ſoit écarté. Ce que dit à ce ſujet M. Boſſuet. 377

Frivoles objections du Fr. B. contre l'explication des Docteurs Catholiques. 379

L'explication que les FF. H. & B. donnent à la particule, ideoque, *eſt empruntée des Sociniens, & ne tend qu'à les favoriſer.* 382
Vrai ſens de la particule ideo. *Excellent Commentaire de Caſſien dans ſes livres contre Neſtorius.* 384
L'interprétation que le Fr. B. donne à la particule, &, *eſt manifeſtement Neſtorienne.* 391
Vrai ſens de cette particule. ibid.
Contradiction palpable entre le Fr. H. & le Fr. B. ſur le ſens de cette particule. L'explication du Fr. H. renferme une erreur formelle. ibid.
Réfutation de l'objection tirée du pronom neutre, Quod. 394
Vain appui que le Fr. B. cherche dans le texte de ſaint Matthieu, Quod in eâ natum eſt, de Spiritu Sancto eſt. *Préférence qu'il donne aux Sociniens ſur les Interprétes Catholiques.* 395
Réfutation de l'objection tirée du mot, Sanctum. 398
Atteintes manifeſtes que les FF. H. & B. donnent à l'auguſte qualité de Mere de Dieu, *que l'Egliſe a toujours révérée dans la Sainte Vierge.* 400
Raiſon perſonnelle qui obligeoit le

Fr. B. à entendre les paroles de l'Ange de la filiation éternelle de J. C. 408

ART. III. *Réfutation de l'interpretation Arienne & Socinienne que le Fr. Berruyer donne à ces paroles de Jesus-Christ*, (*Joan. X.*) Quem Pater sanctificavit, &c. 411

ART. IV. *Réfutation de l'interprétation Socinienne que les FF. Hardouin & Berruyer donnent à ces paroles de S. Paul*, (*Rom. I.*) De Filio suo qui factus est ei ex semine David secundùm carnem, qui prædestinatus est Filius Dei, &c. 424

Conformité de ces deux Jésuites avec les Sociniens dans l'explication de de ce passage. 425

Faux & injuste reproche que le Fr. B. fait aux Interprétes Catholiques à l'occasion de ce passage. 426

Paraphrase que le Fr. B. fait de ce passage d'après le Fr. H. Il se condamne lui-même. 430

Cette Paraphrase condamnée par les Symboles de la Foi. 434

Clarté des paroles de l'Apôtre. 436

En quel sens J. C. a été prédestiné à être le Fils de Dieu. 440

Fausse conséquence que le Fr. B. à l'exemple des Sociniens tire de ces

paroles de S. Pierre, Dieu a fait Seigneur & Chriſt, ce Jeſus que vous avez crucifié. 444
Explication plus détaillée du quatriéme Verſet, Qui prædeſtinatus eſt, *&c.* 448
ART. V. *Réfutation de l'explication Socinienne que les FF. Hardouin & Berruyer donnent à ce texte de ſaint Paul*, (*Gal. IV.*) Miſit Deus Filium ſuum factum ex muliere. 450
ART. VI. *Réfutation de l'interprétation Socinienne que les FF. Hardouin & Berruyer donnent au commencement de l'Epître aux Hébreux*, Deus.... locutus eſt nobis in Filio. 456
Tout le premier Chapitre de l'Epître aux Hébreux tend à établir la Divinité & l'éternité du Fils de Dieu J. C. N. S. ibid.
Interprétation Socinienne & faux raiſonnemens du Fr. B. ſur ce texte de l'Apôtre. 457
Interprétation Socinienne qu'il donne à ces paroles, Cùm ſit ſplendor gloriæ, *&c. Injure qu'il fait à cette occaſion à l'Egliſe & aux Interprétes Catholiques.* 463
Objection Neſtorienne du Fr. B. 477
ART. VII. *Réfutation de l'interprétation*

Socinienne que les FF. Hardouin & Berruyer donnent à ces paroles que le Pere éternel fit entendre au Baptême & à la Transfiguration de Jesus-Christ : Celui-ci eſt mon Fils bien-aimé. 480
La diſtinction des Perſonnes Divines & la Divinité de J. C. prouvées invinciblement par ce témoignage du Pere céleſte. ibid.
Belle paraphraſe de S. Leon ſur ces paroles : Celui-ci eſt mon Fils bien-aimé. 483
Interprétation Socinienne que le Fr. B. donne à ces paroles. 487
Uſage que Caſſien a fait de ces paroles contre l'héréſie de Neſtorius. 490
ART. VIII. *Réfutation de l'interprétation Arienne & Socinienne que les FF. Hardouin & Berruyer donnent à ce texte de S. Paul,* (1. *Cor. XV.*) Tunc & ipſe Filius ſubjectus erit ei qui ſubjecit ſibi omnia. 491
Abus que les Ariens & les Sociniens font de ce paſſage, en en concluant que le Regne de J. C. finira. ibid.
La même erreur enſeignée par les FF. H. & B. 494
Fortement réfutée par M. Boſſuet dans Richard Simon. 498
Eternité du Regne de J. C. 500

En quel ſens S. Paul dit que le Fils lui-même ſera ſoumis à Dieu le Pere. 502

ART. IX. *Réfutation de l'interprétation Arienne & Socinienne que le Fr. Berruyer donne à ces paroles de Jeſus-Chriſt, (Marc. XIII.)* Neque Angeli in cœlo, neque FILIUS, niſi Pater. 506

Le Fr. B. prétend que J. *C.* comme Fils de Dieu & comme Meſſie ignoroit le jour du Jugement. *ibid.*

Il ſe contredit groſſierement dans la même phraſe. 509

Propoſition du Fr. B. manifeſtement Neſtorienne. ibid.

J. *C. en tant qu'homme & en qualité de Meſſie, connoiſſoit généralement tout ce qui eſt, ce qui a été, & ce qui ſera.* 510

La connoiſſance du jour du Jugement n'eſt pas une ſuite néceſſaire de la viſion intuitive. 512

Quand J. C. dit que le Pere ſeul *ſçait le jour du Jugement, ce n'eſt pas à l'excluſion du Fils ni du Saint-Eſprit. Principe important pour l'intelligence du langage des Ecritures.* ibid.

En quel ſens J. *C. dit que le Fils ne ſçait pas le jour du Jugement.* 518

ART. X. *Réfutation d'une objection du Fr. Berruyer fondée 1. sur la proportion qu'il doit y avoir entre la filiation naturelle de Jesus-Christ, & notre adoption spirituelle ; 2. sur les prieres que Jesus-Christ, en tant qu'homme, adresse à son Pere.* 523

Objection du Fr. B. ibid.

Analogie admirable qu'il y a entre l'élévation toute gratuite de J. C. homme à l'honneur d'être le Fils de Dieu par nature, & la grace Chrétienne qui nous fait les enfans adoptifs de Dieu en J. C. 525

Deux différences essentielles marquées par S. Thomas entre J. C. Fils de Dieu par nature, & les enfans de Dieu par adoption. 530

La grace de l'adoption nous fait d'une maniere particuliere les enfans du Pere éternel. 533

C'est particulierement le Pere éternel que nous appellons notre Pere : *c'est à lui que la plûpart des Prieres de l'Eglise s'adressent, mais sans séparer de lui le Fils ni le Saint-Esprit.* 536

Différence remarquable dans la forme des Prieres qui s'adressent au Pere, & de celles qui s'adressent directe-

ment à la Trinité. Dans celles-ci, quand on nomme J. C., on n'ajoute pas, votre Fils. 541
Ces vérités clairement expliquées & confirmées par S. Fulgence. 543
ART. XI. *Fragile appui que le Fr. Berruyer cherche dans quelques Auteurs modernes de sa Société.* 551
Aucun de ces Auteurs n'a avancé ce que les FF. H. & B. osent soutenir. 552
Il n'est pas permis de se prévaloir du suffrage de quelques Auteurs particuliers, contre le consentement des Peres & l'enseignement unanime de l'Eglise. 553
ART. XII. *Conclusion de ce Chapitre & des deux précédens.* 557

Fin de la Table.

ANT 1316900